



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Abou-Bakr BELKAID –Tlemcen-  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion  
Ecole doctorale : Management International des Entreprises

Mémoire en vue d'obtention du diplôme de **MAGISTERE** en Sciences Economiques

Option : Finance Internationale

*La politique d'attractivité des IDE en Algérie*  
*Cas de la banque BNP PARIBAS*

Présenté par :

Melle : HAID Zahia

Sous la direction de :

DR. MALIKI Samir. B

*Maitre de conférences – Université de Tlemcen*

**Soutenu publiquement devant le jury composé de :**

Pr .BENDIABDELLAH.A	Professeur	Université de Tlemcen	Président
Dr. MALIKI.S.B	Maitre de conférences	Université de Tlemcen	Encadreur
Dr. BOUTELDJA.A	Maitre de conférences	Université de Tlemcen	Examineur
Dr. GHAZI.N	Maitre de conférences	Université de Tlemcen	Examinatrice

*Année universitaire:2011/2012*

*Je dédie se travail à mes très chers parents*

*Pour leur sacrifice, amour, Tendresse et encouragement*

*Mes frères et sœurs*

*Toute ma famille.*

*Mes meilleurs amis.*

*Tous les enseignants qui ont assuré ma formation*

*Dieu refusa qu'un livre soit correct en dehors du sien*

*- Al imam al châfi*

### Remerciements :

*Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont prêté main forte, et ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail. Je tiens à remercier particulièrement mon directeur de recherche Mr. MALIKI Samir. Baha – Eddine pour son encadrement, son soutien et ses précieux conseils concernant mes recherches.*

*Je saisi l'occasion qui m'est offerte pour remercier vivement le professeur BENYAHIA Nouri Saiid professeur de droit des affaires à l'école supérieur de commerce à Rennes et sa fille ZINEB pour l'intérêt et les conseils précieux dont il m'a nourri tout au long de mon travail.*

*Je tiens aussi à remercier les membres du jury d'avoir consacré de leurs précieux temps pour étudier ce travail.*

*Il m'est aussi très important d'exprimer ma grande reconnaissance à M. Abdelrezzak Malache*

*Je tiens à remercier mes parents pour son soutien moral et matériel inestimable ainsi que les efforts consentis pour l'éducation et l'instruction de ses enfants. Mes frères et sœurs pour le climat détressant qu'ils ont fourni dans l'élaboration de cette recherche. Mon fiancé et sa famille. Mes collègues de travail.*

*Mes amis particulièrement : Fatima abdelmalek , Zoubida, Meriem, Zineb, Imene, Bochra, Meriem, Imane, Khadidja, Fatiha, Amine, Mohamed , Hassan.*

*Je remercie infiniment tous ceux qui m'ont aide de près ou de loin à la finition de cette thèse.*

*Enfin je ne saurais clore sans avoir une pensée pour tous ceux qui ont participé à ma formation, ainsi que pour mes collègues de l'école doctorale management international des entreprises à Tlemcen.*

## Sommaire

Introduction générale.....	I
<b>Chapitre I: Revue de la littérature sur les IDE</b>	
Introduction .....	01
<b>Section 1: Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales</b>	
1. Définition des concepts.....	03
1.1 Qu'est ce que l'investissement direct étranger(IDE) ? .....	04
1.2 Qu'est ce qu'une Firme multinationale (FMN) ? .....	05
2. Formes et enjeux des IDE.....	08
3. Les avantages et les inconvénients des IDE.....	13
4. Les stratégies des firmes transnationales (FMN).....	16
5. Le rôle des firmes transnationales (FMN) .....	21
<b>Section 2: flux et évolution des IDE dans le monde.</b>	
1. Flux et stocks des IDE par région.....	24
1.1. Répartition des flux d'IDE.....	29
1.2. Bilan de l'IDE contrasté selon les régions.....	32
2. Evolution des IDE.....	36
2.1. Les facteurs de l'explosion des IDE depuis les années 80.....	37
2.2. L'importance des IDE pour les pays en développement.....	38
<b>Section 3: La politique économique et principales théories explicatives des IDE</b>	
1. La politique économique et perspectives .....	42
2. Principales Théories explicatives des IDE.....	47
2.1 .Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement.....	50
2.2. La théorie de l'arbitrage financier.....	51
2.3. La théorie de cycle de vie de produit.....	52
2.4. La théorie des marchés.....	53
2.5. La théorie de l'approche éclectique .....	54
Conclusion .....	56

## ***Chapitre II: L'investissement direct étranger en Algérie***

Introduction .....	59
<b><i>Section 1: Tendances Globales des IDE en Algérie</i></b>	
1. Vue d'ensemble.....	61
2. Flux et évolution des IDE en Algérie.....	62
3. Bilan.....	76
<b><i>Section 2: La politique de promotion des IDE en Algérie</i></b>	
1. Le cadre législatif et réglementaire de l'investissement.....	79
2. Disposition des lois de finances complémentaires relatives à l'investissement.....	86
3. Les institutions chargées de la promotion des investissements.....	93
3.1. Le conseil national de l'investissement.....	94
3.2. L'ANDI.....	95
3.3. Le guichet unique.....	97
4. Les garanties accordées aux investissements.....	98
<b><i>Section 3: Les obstacles des IDE en Algérie</i></b>	
1. Profil démographique et principaux indicateurs économiques et macro financier.....	106
2. Les obstacles à l'investissement en Algérie.....	110
2.1. Pas d'incitations Investissement productif .....	112
2.2. L'état du marché intérieur.....	114
2.3. L'absence de visibilité.....	114
2.4. La taille du marché.....	114
2.5. Absence de partenaires fiables.....	115
2.6. Complexité des procédures.....	115
2.7. Problème d'accès aux infrastructures en Algérie.....	116
2.8. Faible protection des investissements .....	116
2.9. Le foncier.....	117
2.10. Problèmes de financement.....	118
Conclusion .....	122

### **Chapitre III: étude de marché: cas de la banque BNP PARIBAS**

Introduction .....	126
<b>Section 1: Présentation du groupe BNP PARIBAS</b>	
1-Historique.....	127
2-Pourquoi le groupe a décidé de s'internationaliser.....	136
3-La stratégie internationale du groupe BNP PARIBAS.....	142
<b>Section 2: L'implantation du groupe sur le marché algérien</b>	
1-L'analyse du marché algérien .....	151
2-Stratégie de pénétration de groupe en Algérie.....	155
3-Les résultats de l'implantation.....	159
<b>Section 3: La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocain</b>	
1- Le dispositif d'incitation des investissements et d'encadrement en Tunisie et au Maroc..	163
2- La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocain (comparaison) .....	171
Conclusion .....	184
Conclusion générale.....	187

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- 1) **IDE** : Investissement Direct Etranger
- 2) **PVD** : Pays en Voie de Développement
- 3) **BM** : Banque Mondiale
- 4) **FMI** : Fonds Monétaire International
- 5) **WIR** : World Investment Report
- 6) **PIB** : Produit Intérieur Brut
- 7) **CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
- 8) **PAS** : Programme d'Ajustement Structurel
- 9) **(R&D)** : Recherche et Développement
- 10) **FMN** : Firme Multinationale
- 11) **CNUCED** : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement ;
- 12) **MENA** : Moyen Orient et Afrique du Nord ;
- 13) **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- 14) **OPEC** : Organisation des pays exportateurs de pétrole ;
- 15) **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- 16) **IEP** : Investissement Etranger en Portefeuille
- 17) **IFC** : International Finance Corporation
- 18) **OMC** : Organisation Mondiale de Commerce
- 19) **AMGI** : Agence multilatérale de garantie des investissements
- 20) **ANDI** : Agence nationale de développement de l'investissement
- 21) **APSI** : Agence de promotion et de soutien de l'investissement
- 22) **BEI** : Banque européenne d'investissement
- 23) **BMICE** : Banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur entre les États de l'Union du Maghreb arabe
- 24) **CNI** : Conseil national de l'investissement
- 25) **CNUDCI** : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- 26) **DA** : Dinar algérien
- 27) **DAP** : Droit additionnel provisoire
- 28) **DGI** : Direction générale de l'investissement
- 29) **MDPPI** : Ministère délégué auprès du chef du Gouvernement chargé de la Participation Et de la promotion de l'investissement
- 30) **NTIC** : Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- 31) **STN** : Société transnationale
- 32) **PME** : Petite et moyenne entreprise
- 33) **PMI** : Petite et moyenne industrie
- 34) **PNDA** : Programme national de développement agricole
- 35) **UE** : Union européenne
- 36) **UGTA** : Union générale des travailleurs algériens
- 37) **OPE** : Offre publique d'échange



## *Liste des tableaux*

<i>Chapitre</i>	<i>Titre du tableau</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre I</i>	<i>Tableau n° 1 : Les dix premières multinationales</i>	<i>7</i>
	<i>Tableau n° 2 : Flux d'IDE par région, 2007-2009.</i>	<i>31</i>
	<i>Tableau n° 3 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises</i>	<i>55</i>
<i>Chapitre II</i>	<i>Tableau n°4 : Evolutions des flux d'IDE en Algérie</i>	<i>65</i>
	<i>Tableau n°5 : Les IDE en chiffres</i>	<i>74</i>
	<i>Tableau n°6 : Financement extérieurs de l'Algérie</i>	<i>110</i>
<i>Chapitre III</i>	<i>Tableau n°7 : Identité visuelle de la banque BNP PARIBAS</i>	<i>135</i>
	<i>Tableau n°8 : Le groupe en quelques chiffres</i>	<i>136</i>
	<i>Tableau n°9 : Ordonnancement des motivations internationales par DAS pour le groupe BNP PARIBAS.</i>	<i>138</i>
	<i>Tableau n°10 : Répartition du PNB du groupe BNPP par domaines stratégiques</i>	<i>147</i>
	<i>Tableau n°11 : Compétences distinctives et implication stratégiques des métiers de la banque</i>	<i>149</i>
	<i>Tableau n°12: Les caractéristiques générales de l'Algérie (milliards\$)</i>	<i>151</i>

## *Liste des figures*

<i>Chapitre</i>	<i>Titre de la figure</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre I</i>	<i>Figure n° 1 : Flux d'IDE par destination</i>	25
	<i>Figure n° 2 : Stocks d'IDE par destination% du PIB de chaque zone</i>	26
	<i>Figure n° 3 : Indice trimestriel de l'IDE mondial, T1 2000 –T1 2010</i>	29
	<i>Figure n° 4 : Flux mondiaux d'IDE ,2002-2009, et projections pour 2010-2012</i>	29
	<i>Figure n° 5 : La part des pays en développement et des pays en transition dans les entrées et les sorties mondiales d'IDE, 2000-2009</i>	30
	<i>Figure n° 6 : Le carré magique de Nicholas Kaldor</i>	45
<i>Chapitre II</i>	<i>Figure n° 7 : Flux d'IDE entrant en Algérie (1970-2002)</i>	62
	<i>Figure n° 8 : Stock d'IDE entrant en Algérie (1970-2002)</i>	65
<i>Chapitre III</i>	<i>Figure n° 9 : BNP Paribas Personale Finance: le Global Player du crédit</i>	144
	<i>Figure n° 10 : Filiales de la BMCI</i>	174

## *Liste des annexes*

<i>Chapitre</i>	<i>Titre d'Annexe</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre II</i>	<i>annexe n° 01 : Liste des IDE français en Algérie en 2007</i>	<i>194</i>
	<i>annexe n° 02 : L'état facilitateur de l'investissement</i>	<i>195</i>
	<i>Annexe n° 3 : Comparaison des deux dernières réglementations algériennes relatives à l'investissement</i>	<i>196</i>
	<i>annexe n°4 : Accords bilatéraux d'investissement conclus par l'Algérie (au 1er janvier 2003)</i>	<i>197</i>
	<i>annexe n° 5 : Organismes publics charges de l'investissement étranger</i>	<i>198</i>
<i>Chapitre III</i>	<i>Annexe n°6 : Interview BNP PARIBAS</i>	<i>199</i>
	<i>Annexe n° 7 : Culture corporate d'ouverture et de cohésion fondée sur 4 valeurs communes</i>	<i>200</i>
	<i>Annexe n°8 : Stratégie sponsoring de BNP Paribas</i>	<i>201</i>
	<i>Annexe n° 9 : Investissement des partenaires de BNP PARIBAS</i>	<i>202</i>
	<i>Annexe n°10 : Tableau comparatif des incitations financières</i>	<i>203</i>

## **Résumé :**

Aborder aujourd'hui le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) relève d'une préoccupation essentielle d'un pays comme l'Algérie. Depuis l'indépendance, l'état algérien n'a cessé de traiter le problème de l'investissement par un ensemble de textes législatifs et réglementaires, et il lui a donné une grande importance dont l'investissement est le moteur du développement national. Notre problématique est consacrée à connaître l'évaluation de la politique d'attractivité des IDE en Algérie et proposer une contribution à l'identification des atouts d'Algérie dans la concurrence internationale pour attirer des IDE. Son objet est de mettre en lumière des critères objectifs d'évaluation de l'attractivité de ce pays.

Nous nous sommes basés sur une étude de marché qui traite un exemple d'IDE, il s'agit du groupe BNP PARIBAS. Il montre que les déterminants majeurs de l'attractivité de ce pays sont la qualité des institutions et les garanties accordées aux investisseurs. L'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apporte le savoir faire technologique et non de ceux qui lorgne seulement sur les réserves de changes de notre pays. Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché c'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies moderne, qu'il faut assurer, pour pouvoir réussir.

**Mots-clés :** IDE, la politique d'attractivité, la politique économique, les institutions, les investisseurs, loi de finance.....

## **Abstract**

Addressing the issue of the attractiveness of foreign direct investment (FDI) is a key concern in a country like Algeria. Since independence, the Algerian has continued to address the problem of investment by a set of laws and regulations, and she gave it great importance as being the engine of national development. This work is devoted to know the policy evaluation of attractiveness of FDI in Algeria and offer a contribution to the identification of the strengths of Algeria in the international competition to attract FDI. Its purpose is to highlight objective criteria for evaluating the attractiveness of this country. We relied on market studies that treat an example in FDI, it is the BNP PARIBAS. It shows that the major determinants of the attractiveness of this country are the quality of institutions and guarantees for investors. Algeria needs FDI more than ever, but of those who brings the technological know-how, not only those looking for the foreign exchange reserves of the country. Therefore to attract investors, especially to settle here, we must to have non-oil products, have a high GDP, and a market economy. The development and modernization of all sectors in modern technology must be ensured in order to succeed.

**Keywords:** IDE, the attractiveness policy, economic policy, institutions, investors, Finance Act.....

## **المخلص :**

إن مسألة جذب الاستثمار الأجنبي المباشر (IDE) إلى بلد مثل الجزائر هي مصدر قلق رئيسي فمِنذ الاستقلال والدولة الجزائرية تقوم بمعالجة هذه المشكلة من خلال مجموعة من القوانين واللوائح، وقدمت لها أهمية كبيرة لأن الاستثمارات هي محرك التنمية الوطنية، ولأهمية هذا الموضوع قمنا بتخصيص مذكرتنا لتقييم سياسة جذب الاستثمار الأجنبي المباشر إلى الجزائر وتقديم مساهمة في التعرف على مواطن القوة في الجزائر من أجل المنافسة الدولية لجذب الاستثمار الأجنبي المباشر، لذلك فالغرض منها هو تسليط الضوء على معايير موضوعية لتقييم جاذبية هذا البلد ونحن بناء على أبحاث السوق التي حاولنا من خلالها التعرف على جزء من الاستثمار الأجنبي المباشر الموجود في الجزائر وبتركيزنا على بنك بي ان بي باريبا نستنتج أن المحددات الرئيسية لجاذبية هذا البلد (الجزائر) هي نوعية المؤسسات الاستثمارية والضمانات الممنوحة للمستثمرين.

فالجزائر أكثر من أي وقت مضى في حاجة للاستثمار الأجنبي المباشر، ولكن الاستثمار الذي يجلب المعرفة التكنولوجية، وليس فقط تلك التي تتطلع إلى احتياطي النقد للبلاد، و منه من أجل جذب المستثمرين للعمل في الجزائر يجب أن يكون لدينا المنتجات غير النفطية، ويكون الناتج المحلي الإجمالي مرتفع، وعلينا الاهتمام باقتصاد السوق هذا هو التطوير والتحديث لجميع القطاعات في التكنولوجيا الحديثة، من أجل تحقيق النجاح.

**الكلمات المفتاحية:** الاستثمار الأجنبي المباشر، سياسة الجاذبية، السياسة الاقتصادية، المؤسسات، المستثمرين، قانون المالية،.....

***INTRODUCTION  
GENERALE***

## **INTRODUCTION GENERALE :**

Aujourd'hui, l'un des sujets les plus débattus par les économistes est celui de la mondialisation, sa notion, son origine, et surtout sa responsabilité en matière des nouveaux enjeux. Les Investissement Directs Etranger (IDE) sont l'un de ces enjeux. Ils occupent actuellement une importante place à cause des effets bénéfiques qu'ils engendrent aux lieux d'implantation, puisqu'ils améliorent la performance économique des pays d'accueil, rétablissent son équilibre financier et augmentent sa compétitivité internationale. Les IDE peuvent, non seulement, participer au développement économique et humain d'un pays, en apportant les fonds nécessaires pour financer une partie des investissements intérieurs, mais aussi ils constituent un moyen de transfert de la technologie industrielle et le savoir-faire commercial.

L'investissement direct étranger (IDE) est au centre de la problématique de développement. Il occupe désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux.

De même pour les multinationales qui utilisent les stratégies de l'IDE pour pénétrer les marchés étrangers. Bien que l'IDE ne soit pas une nouvelle stratégie, son utilisation s'était accrue depuis les années 1980.

L'importance des l'IDE trouve sa justification dans leur capacité à enrichir les externalités nationales offertes aux entreprises domestiques, dans leur contribution à l'amélioration de la production domestique et aussi dans les effets d'entraînement qu'ils exercent sur l'ensemble de l'économie et par conséquent sur la croissance économique du pays en général. Les investissements directs étrangers permettent de créer des emplois, d'améliorer la productivité, d'opérer des transferts de compétences et de technologies, d'accroître les exportations et de contribuer au développement économique à long terme des pays en développement. Plus que jamais, quel que soit leur niveau de développement, les pays s'efforcent de tirer parti des IDE pour se développer.

Notons que les économistes distinguent deux composantes de l'investissement étranger. Il s'agit de : l'Investissement Direct Etranger (IDE) et l'Investissement Etranger en Portefeuille (IEP). Nous nous référerons tout au long de notre mémoire, à la définition la plus adoptée à l'échelle mondiale. Il s'agit de la définition du FMI, définition dont se sont largement inspirés les pays de l'OCDE. Donc, nous désignons par :

**L'Investissement Direct Etranger (IDE) :** « la somme des apports (en capitaux et en nature), des profits réinvestis et des autres flux de capitaux à long terme et à court terme (établis d'après la balance des paiements) assurés par les investisseurs étrangers ».

**Investissement étranger de portefeuille (IEP):** « la somme des acquisitions en toute sorte de titres, effectuées par les investisseurs étrangers. C'est la somme des fonds-pays, des certificats de dépôt (nationaux, régionaux ou mondiaux) ou d'autres titres semblables (tels que les ADR<sup>1</sup>, bons, effets commerciaux et autres titres commerciaux) et des parts du capital (actions ou autres) acquis par les investisseurs étranger ».

Pour attirer ces flux, les pays en voie de développement ont libéralisé leurs économies et mis en place une batterie de mesures incitatives. Cependant, les résultats tant convoités par ces pays qui sont l'amélioration de la croissance, de l'emploi et de la productivité restent mitigés et très différents d'un pays à un autre. En effet, les effets attendus ne sont réalisables que si l'infrastructure économique est suffisante et l'environnement sociopolitique et juridique est favorable. Des réglementations trop restrictives ou extra libérales peuvent provoquer des effets dans le sens inverse pour les pays d'accueil.

L'investissement direct étranger (IDE) fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement. Les avantages qu'il procure ne se manifestent cependant pas de manière automatique et se répartissent inégalement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement. C'est aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter.

La plupart des sociétés d'investissement sont situées dans les pays industrialisés et la majeure partie de leur investissement est destinée à d'autres pays industrialisés. Cependant, l'IDE se déplace peu à peu vers les régions en voie de développement. Pendant les années 1990, l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est ont reçu de gros afflux d'IDE.

En effet, c'est surtout le cas des pays émergents qui essaient par tous les moyens, d'attirer ces capitaux, afin d'accroître leur capacité de production, de bénéficier d'un transfert de

---

1 ADR : American Depository Receipt.

technologie et de s'assurer d'un croisement d'intérêts et d'une insertion dans l'économie mondiale.

De plus, l'investissement direct étranger, est un vecteur important de la mondialisation, qui connaît actuellement un développement considérable. Son essor traduit d'une part, l'intensification par un nombre croissant de sociétés multinationales de leurs activités à l'échelle mondiale sous l'effet de la libéralisation de nouveaux secteurs à l'investissement et, d'autre part, l'existence d'un surplus d'épargne notamment européen en quête de meilleurs placements continuant son expansion au 20<sup>ème</sup> siècle, l'investissement international s'est particulièrement renforcé depuis la décennie 1990<sup>2</sup>, touchant les différentes zones de la planète mais surtout les pays développés et dans une moindre mesure les pays émergents.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) sont l'une des plus importantes illustrations de la mondialisation économique. Les entreprises, pour des raisons liées au profit ou pour des raisons stratégiques divisent leurs chaînes de production sur plusieurs pays. Dans ce cadre, les pays en voie de développement se sont vus accordés, depuis le début des années 90, une part de plus en plus importante des flux internationaux. Désormais, les pays se font une concurrence acharnée dans l'objectif d'attirer le plus d'IDE, pensant que ces derniers sont un moteur de la croissance et du développement.

L'investissement direct étranger (IDE) joue un rôle majeur dans la promotion de la croissance, le transfert des technologies et des connaissances et dans l'intégration des économies dans les échanges de la mondialisation. Cependant, avec la globalisation de l'économie et de la technologie, la stratégie d'implantation des entreprises et leur ancrage territorial ont fortement évolué, les entreprises deviennent de plus en plus nomades. Les territoires deviennent en concurrence et cherchent à attirer les entreprises ou à les retenir. On peut définir *l'attractivité des IDE* comme un ensemble des politiques économiques, fiscales, douanières et institutionnelles que les autorités ont élaboré afin de rendre le territoire national attractif aux yeux des investisseurs. Ces politiques tiennent compte des conventions internationales entre Etats, et respectent les principales clauses commerciales internationales en vigueur dans le monde. Elles ont été élaborées de manière à respecter les chartes des investissements en Afrique.

Dans un contexte mondial de plus en plus intégré, l'attractivité de l'investissement direct étranger (IDE) est devenue une préoccupation majeure aussi bien dans les pays développés

---

2 [http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie\\_de\\_l%27Alg%C3%A9rie](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_l%27Alg%C3%A9rie)



que dans les pays en développement.

D'une part, les flux financiers en provenance de l'extérieur dopent les exportations et par conséquent participent à la réalisation des équilibres extérieurs. Et d'autre part, les délocalisations favorisent l'accroissement de la richesse dans les pays d'accueil.

Consciente des ses avantages, l'Algérie a mis en place toute une série de réformes visant à favoriser son ouverture sur le marché international afin d'attirer le plus grand nombre d'investisseurs étrangers.

Par politique d'attraction des investissements étrangers, on entend toute action cherchant à attirer sur le territoire national ces investissements et qui sont censés créer des emplois, générer de nouvelles explorations, transférer dans le pays des règles de gestion modernes et des technologies novatrices. Sachant la concurrence de plus en plus forte entre les pays pour l'attraction des investissements, force est de constater les exigences des firmes multinationales. En plus de la consolidation des atouts de l'Algérie et de l'atténuation de ses insuffisances, les expériences internationales réussies en matière d'attraction des IDE montrent la nécessité de mettre en place une stratégie volontariste pour assurer une attractivité permanente du territoire national pour les IDE.

De plus en plus, la qualité des institutions devient un facteur explicatif des différences entre pays. Une meilleure qualité d'institutions s'avère être un moyen efficace d'attractivité.

Elle préconise également des mesures visant à améliorer « l'environnement institutionnel, fiscal et bancaire et la mise en place de mécanismes d'aide au choix des technologies et de partenariat ». Bien qu'elle soit largement à la portée d'un pays comme l'Algérie qui recèle d'énormes potentialités d'investissement dans différents secteurs d'activité, la satisfaction des besoins en investissement (national et IDE) relevés par l'étude reste entièrement dépendante du parachèvement des dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles destinées à attirer les investissements.

L'Algérie, affirment des économistes, pourra même, dans le cas d'une amélioration significative du climat de l'investissement, attirer jusqu'à 5 à 6 milliards de dollars d'IDE par an<sup>3</sup>. En matière d'attraction d'IDE, l'Algérie, faut-il le souligner, a été, durant les trois dernières années, l'un des pays africains les plus prisés. A tel point qu'elle a surclassé l'Egypte qui occupait jusqu'ici la deuxième place après l'Afrique du Sud.

---

3 Salah Slimani : « L'Algérie en 2010 : Un besoin en investissement de 570 milliards de dinars ». *El Watan*.

<http://www.algerie-dz.com/article956.html>.

L'Algérie compte mobiliser et accompagner de mieux en mieux les investissements directs étrangers, qui bénéficient, ces dernières années, d'un intérêt de plus en plus soutenu. Jusqu'ici, faut-il le reconnaître, la politique de l'Algérie en termes d'IDE n'est pas suffisamment claire en l'absence d'une stratégie à long terme. Pour une économie en quête de métamorphose, il est indispensable de jouer la carte des IDE qui est un accélérateur économique important.

L'Algérie mise, cette fois-ci, sur les marchés extérieurs, le management et la technologie que peuvent drainer les IDE qui sont un instrument de croissance privilégié dans la nouvelle politique proposée. Les IDE, d'après la nouvelle politique proposée, constituera un «facteur de mise à niveau, de restructuration de l'industrie manufacturière, des services et du développement et de productivité moyenne». Ainsi, cette politique d'attraction de l'IDE joue sur trois cordes; le développement du marché local et la promotion de l'investissement privé et les exportations, la relance à moyen terme de l'activité économique par une politique de l'offre ainsi que la réduction du gap technologique. Cette politique devrait être menée sur trois pistes, celle du transfert de la technologie, les marchés d'exportation et l'extension des marchés traditionnels.

Par ailleurs, les IDE ne sont pas une fin en soi. C'est-à-dire que cette politique ne doit pas substituer l'action des acteurs étrangers à celle des acteurs nationaux, publics et privés.

**L'objectif** de notre travail est d'évaluer la politique d'attractivité des IDE en Algérie et voir comment l'Algérie peut être plus attractive vis-à-vis de l'investissement étranger, et de proposer des mesures de politiques économiques susceptibles d'améliorer l'attractivité de l'environnement économique du pays. Quels sont les outils d'évaluation de l'attractivité du pays ? Et enfin, définir quels sont les facteurs d'attractivité sur lesquels chaque région algérienne aurait le plus d'intérêt à se positionner pour s'adapter à l'environnement changeant et devenir plus attractive.

Tout ceci nous a poussés à formuler notre principale problématique comme suit:

**« Comment évaluer la politique d'attractivité des IDE en Algérie? »**

Dans notre travail, nous allons essayer de résoudre notre problématique, en essayant d'apporter des réponses aux questions intermédiaires suivantes :

- Quelles sont les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie?

- Quels sont les chantiers de réforme à engager pour attirer plus de capitaux étrangers, et qu'ils sont les outils d'évaluation de l'attractivité du pays ?
- Le climat d'affaire, est-il aujourd'hui propice à l'investissement?
- L'attractivité est une question complexe. L'investisseur étranger peut être influencé par un ensemble de facteurs, Qu'en est-il du cas algérien ?
- Comment voient-ils l'avenir des affaires en Algérie? que proposent-ils?

Nous allons également tester les hypothèses suivantes, pour voir la quelle est la plus appropriée au contexte algérien ;

1. L'existence d'une forte politique d'attractivité des IDE en Algérie, grâce à la forte attractivité du pays (l'Algérie).
2. L'existence d'une faible politique d'attractivité des IDE en Algérie, à cause de la faible attractivité du pays (l'Algérie).
3. L'inexistence d'une politique d'attractivité des IDE en Algérie.

Pour répondre à notre question centrale, notre travail sera organisé en trois chapitres ;

Nous entamerons le premier chapitre par une revue de la littérature sur l'Investissement Direct Etranger, nous allons essayer de définir le concept d'investissement direct étranger, identifier les difficultés auxquelles sont confrontés les chercheurs, évoquer l'actualité et l'importance du phénomène à l'échelle mondiale, exposer ses effets positifs sur les économies hôtes et présenter les enjeux et les risques qu'il entraîne.

Ensuite, dans le deuxième chapitre nous présenterons les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie, le climat d'investissements directs étrangers en Algérie, la politique de promotion des IDE en Algérie, et les principaux obstacles qui limite le flux des investissements étrangers vers l'Algérie, tout en traitant les trois hypothèses précédemment citées.

Et enfin dans le troisième chapitre nous présenterons un exemple d'investissement direct étranger en Algérie, il s'agit du cas de « la banque BNP PARIBAS ». Dans ce dernier chapitre nous allons donner une brève présentation du groupe BNP PARIBAS, en suite nous allons essayer de connaître les raisons qui ont poussées le groupe à investir en Algérie, les obstacles qu'il a rencontré, la stratégie qu'il a adopté, et les résultats engendrés par cette implantation.

*Chapitre I:*  
*Revue de la littérature*  
*sur les IDE*

## *Chapitre I: Revue de la littérature sur les IDE*

*Section 1: Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales*

*Section 2: Flux et évolution des IDE dans le monde*

*Section 3: La politique économique et principales théories explicatives des IDE*

## ***Introduction :***

L'investissement direct étranger (IDE) ne cesse de progresser à un rythme phénoménal depuis le début des années 80, son rôle affectant la croissance dans les pays en développement (PED) a fait l'objet de vastes recherches empiriques, où la plupart des auteurs, qualifient de positive la relation entre (IDE) et croissance est positive, qu'elle soit significative ou non, et les conclusions y afférentes, visiblement mitigées, reflètent le liens très étroit entre les études et les spécificités de chaque pays.

Parallèlement à ces investissements directs étrangers, le commerce mondial continue de se développer à un rythme environ deux fois plus rapide que la croissance économique intérieure des états, où les politiques des l'IDE ont devenu un volet décisif des politiques économiques nationales, voire plus, car ce sont elles qui déterminent les formes de l'ouverture et de fermeture des l'économies a la concurrence internationale.<sup>4</sup>

Placés au cœur de la mondialisation, Les Investissements directs à l'étranger (IDE), et à via les firmes multinationales, les flux de capitaux ont pu dépasser largement les flux de marchandises, favorisant d'importantes échanges engendrés par un développement économique très remarquable. En effet, l'essor des IDE n'est pas un phénomène récent, le rôle important joué depuis longtemps par les entreprises multinationales en témoigne.

Une forte expansion des flux d'investissements internationaux a dynamisé les échanges entre différentes zones, avec une variété accrue de ses formes et une évolution quantitative de son contenu. Les pays deviennent promoteurs de la mondialisation de la production en créant un climat d'investissement favorable pour les pays d'accueil, le recours à l'investissement direct étranger (IDE) constitue un enjeu crucial de développement local, de formation du capital fixe, et de progrès technique dû à la technologie qu'il incorpore. Les IDE permettent aux pays hôtes (PH) un accroissement des échanges, la création de pôles de compétitivité par des phénomènes d'agglomération d'activités, le transfert de technologie, la mise à niveau des firmes locales, et la création d'emplois.

L'investissement direct international (IDI), comme mode d'intégration économique internationale, peut devenir, si les conditions générales se réunissent adéquatement, un facteur

---

4 OTMANE BEKENNICHE « la coopération entre l'union européenne et l'Algérie »l'accord d'association. Office des publications universitaires. Alger.2006.p169

de stabilité financière, et il favorisera sans contraintes le développement économique, ainsi que le bien-être du corps social, ce qui incite les pouvoirs publics à détenir des statistiques d'IDI fiables, pour attirer les investissements internationaux et en tirer le maximum de profits possibles, des entreprises multinationales (EMN) respectives, qualifiées de forces motrices de l'économie mondiale.

L'investissement direct étranger (IDE) est certainement l'un des principaux facteurs du développement économique dans la mesure où il permet l'apport de capitaux, de technologies, de compétences en matière de gestion et d'emplois, de même que l'accès à de nouveaux marchés. Par conséquent, les gouvernants mettent généralement l'accent sur les avantages que l'IDE peut apporter aux économies des pays d'accueil, en développement notamment. Des politiques économiques orientées ont été adoptées par de nombreux gouvernements, d'une part pour attirer le maximum des investissements directs étrangers, et les préoccupations sur le plan social.

Rappelons, que l'investissement direct étranger (IDE) est l'un des attributs les plus marquants de la mondialisation, l'un des enjeux majeurs pour les pays développés comme pour les pays en développement est d'en faire un atout pour le bien-être mondial.<sup>5</sup>

Il procure également des bienfaits dans des domaines comme la protection de l'environnement et les conditions de travail.

---

5 " OECD : « L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts", Paris 2002.p15

## ***Section1: Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales***

### ***1. Définition Des Concepts :***

#### ***1.1 Définition Des IDE :***

L'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie. Selon Tersen et Briscout (1996) : « la difficulté essentielle que pose l'IDE est qu'il s'agit d'un phénomène tellement complexe qu'il est difficile d'en appréhender toutes les facettes, mais qu'il est dangereux de chercher à isoler une seule. »<sup>6</sup>

**Jacquemont**, définit l'IDE comme « l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger »

Nous retenons deux définitions officielles de l'IDE, celles du FMI et de l'OCDE

##### ***1.1.1- Définition de l'IDE selon le FMI :***

Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition), comme : « l'investissement direct à l'étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays ». <sup>7</sup> Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc les IDE sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise<sup>8</sup>.

---

6 Tersen.D et Briscout J-L. (1996). « Investissement international ». Armand colin. Op cit.p5

7 Manuel de la balance des paiements du FMI, 5eme édition

8 Denis tersen.JEAN-luc bricout « investissement international »op cit .p7



-Plus précisément, d'après la définition du FMI, les IDE connaissent *quatre formes* :<sup>9</sup>

- ❖ La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger
- ❖ L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante
- ❖ Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger
- ❖ Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

- 1.1.2- Définition de l'IDE selon l'OCDE :

Au début des années quatre-vingt, l'OCDE (1983)<sup>10</sup> a défini l'IDE de la manière suivante : « Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles est un Investisseur Direct Etranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs.

Par entreprise d'investissement direct, on entend une entreprise jouissant ou non de la personnalité morale dans laquelle un seul investisseur étranger contrôle :

- Soit 10 % ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote dans une entreprise jouissant de la personnalité, ou de l'équivalent dans une entreprise n'ayant pas la personnalité morale, à moins qu'il ne puisse être établi que cela ne permet pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

- Soit moins de 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote dans l'entreprise, mais a un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

---

9 Denis tersen.JEAN-luc bricout « investissement international », op cit .p6

10 OCDE. « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », paris 1994.p15

Le pouvoir de décision effectif implique seulement que l'investisseur direct soit en mesure d'influencer la gestion de l'entreprise ou d'y participer, et non qu'il dispose d'un contrôle absolu ».

L'OCDE définit l'Investissement Direct à l'Etranger ainsi <sup>11</sup>: « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un *pays* obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre *pays*. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions. Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital». Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger.

D'après toutes ces définitions, les Investissements Directs ne créent pas de dettes pour le pays qui les reçoit, en ce sens qu'il n'y a aucune obligation juridique qui puisse contraindre l'Etat du pays d'accueil à en rembourser la valeur. Cela ne veut pas pourtant dire qu'ils ne créent pas des flux en retour, puisqu'ils sont le plus souvent effectués pour rapatrier des bénéfices vers la maison mère (sauf si des opportunités d'investissements rentables se présentent sur place). A ce flux de revenu, peut s'ajouter un flux de capital si l'investisseur décide de redéployer son capital vers d'autres pays.<sup>12</sup>

Ainsi, nous constatons que l'IDE constitue le principal vecteur de la hiérarchisation de l'ensemble de l'économie mondiale.

### 1.2. Définition des firmes multinationales (FMN) :

(Michalet, 1985) définit la FMN (firme multinationale) comme étant «une entreprise (ou un groupe), le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale».

---

11 OCDE, *Définition de référence des investissements directs internationaux*, 4ème édition, 2008, Paris. p45

12 Zacharie A., « Les flux de capitaux internationaux vus du Sud », in *Pour une mondialisation à finalité humaine*, 2002, Vista/Syllepse, Bruxelles/Paris, p176

L'implantation de filiales correspond à un IDE, qui implique une relation de long terme se traduisant par la prise de participations par une entreprise non résidente dans le capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital mais aussi l'activité de management et de production de la firme du pays d'accueil.<sup>13</sup>

Firme multinationale: entreprise qui possède des filiales, qu'elle contrôle complètement ou en partie, dans plusieurs pays, voire même à l'échelle mondiale, mais dont la gestion et l'administration est centralisée, du moins jusqu'à un certain point. La firme multinationale est aussi appelée corporation transnationale<sup>14</sup>. Généralement, lorsqu'on parle d'une organisation à caractère commercial qui produit des biens ou des services en vue de générer un profit -ou fonctionnant selon la logique de l'économie de marché- on utilise le terme générique entreprise. Une firme multinationale est donc une entreprise dont les actions dépassent les frontières d'un seul pays<sup>15</sup>.

L'objectif des sociétés transnationales à atteindre de l'investissement et de réaliser des profits économiques et financiers.<sup>16</sup>

Les firmes multinationales communément nommées FMN sont des entreprises d'investissements directs ayant une envergure internationale. Elles occupent une place très importante dans les échanges internationaux, à tous les niveaux, aussi bien dans la production et l'exportation de produits primaires que de produits finis et de services. Elles étendent leurs ramifications dans plusieurs pays du monde et, pour cela, elles ont une politique bien précise de localisation stratégique<sup>17</sup>.

---

13 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.p6

14 Denis tersen.JEAN-luc bricout « investissement international »Armand colin/masson.paris1996.p15

15 Revue économique. « Développements récents de l'analyse économique .XLVI congrès annuel de l'association de science économique. Presses de la fondation nationale des sciences politiques volume49.numéro3.mai 1998

16 OTMANE BEKENNICHE « la coopération entre l'union européenne et l'Algérie »l'accord d'association. Office des publications universitaires. Alger.2006.p169

17Augustin Mwana MUHINDO NGELEZA « Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite a la RDC ».UNIGOM - 2009.p65

❖ *Tableau n ° 01 : LES DIX PREMIERES MULTINATIONALES*

❖ **LES DIX PREMIÈRES MULTINATIONALES**

Rang	Société	Pays d'origine	Activité	Capitalisation boursière*	Ventes*	Salariés
1	General Electric	États-Unis	Conglomérat	372 089	130 685	315 000
2	Microsoft	États-Unis	Logiciels	326 639	28 365	50 500
3	Exxon Mobil	États-Unis	Pétrole	299 820	178 909	92 500
4	Wal-Mart Stores	États-Unis	Distribution	273 219		
5	Citigroup	États-Unis	Finances	255 299	92 556	255 500
6	Pfizer	États-Unis	Pharmacie	249 020	32 373	98 000
7	Intel	États-Unis	Microprocesseurs	203 838	78 700	26 764
8	BP	Royaume-Uni	Pétrole	200 794	178 721	110 150
9	Johnson et Johnson	États-Unis	Produits domestiques	197 912	36 298	108 300
10	Royal Dutch Shell	Pays-Bas/ Royaume-Uni	Pétrole	189 913	179 431	111 000

Source : CNUCED 2002<sup>18</sup>

## 2. Formes Et Enjeux Des IDE :

### 2.1. Formes des IDE :

L'investissement direct à l'étranger (IDE) peut se faire selon deux modalités principales, la construction d'un site de production *ex nihilo* (on parle alors d'investissement **Greenfield**) ou le rachat d'un site de production existant (on parle alors d'une **fusion et acquisition internationale**).

L'OCDE<sup>19</sup> reprend fréquemment dans ses analyses une distinction selon la forme des IDE. Pour se constituer un réseau de filiales à l'étranger, l'investisseur peut :

- \* soit créer une filiale entièrement nouvelle, avec l'installation de nouveaux moyens de production et le recrutement de nouveaux employés. On parle alors d'IDE de création (**Greenfield investment en anglais**).

- \* soit acquérir une entité étrangère déjà existante. Dans ce cas, l'IDE d'acquisition se traduit principalement par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise. Cette catégorie est également connue sous le terme anglais de (**brownfield investment**).

Les fusions-acquisitions transfrontalières appartiennent à cette forme des IDE.

#### -Une fois la filiale créée, l'investisseur peut encore décider :

- \*d'accroître les capacités de production des filiales déjà existantes. L'IDE d'extension se traduira alors par l'injection de fonds nouveaux permettant l'extension des moyens de production et/ou le recrutement de nouveaux employés. Cette catégorie est parfois confondue avec celle des IDE de création.

- \*de soutenir l'activité d'une filiale qui connaît des difficultés financières en y injectant des fonds nouveaux afin de compenser les pertes résultant de l'exploitation. L'OCDE parle alors d'IDE de restructuration financière.

- ❖ Markusen<sup>20</sup> (1995) introduit une typologie des IDE basée sur la logique qui sous-tend la décision de créer des filiales à l'étranger. Il distingue :

- \*L'IDE horizontal où toutes les filiales produisent des biens identiques à ceux de leur maison-mère qui correspondent à l'implantation de l'ensemble de la chaîne productive, et répondent à

---

19 OCDE, *Définition de référence des investissements directs internationaux*, op cit.p50

20 J. Markusen, « The Boundaries of Multinational Enterprises and the Theory of International Trade », *Journal of Economic Perspective*, vol. 9, n°2, 1995, p16

une logique d'accès au marché dans le pays d'implantation. Ils concernent généralement plutôt les relations entre pays de niveau de développement élevé, dans lesquels les ressources (humaines, d'infrastructures, etc.) nécessaires pour ce type d'implantation existent.

- Ce type d'IDE vise à faciliter l'accès de l'investisseur à un marché étranger solvable aux perspectives de développement favorables<sup>21</sup>. Certains facteurs (obstacles tarifaires ou non aux échanges, coûts de transport) affectant la compétitivité des exportations, l'investisseur préfère implanter à l'étranger des entités reproduisant, comme dans son pays d'origine, toutes les étapes du processus de production afin de servir le marché local.

\*L'IDE vertical par lequel l'investisseur fragmente les différentes étapes de conception, de production et de commercialisation de ses produits en implantant dans des pays différents des filiales qui produisent des biens intermédiaires et/ou finaux différents. Il s'agit ici pour l'investisseur de tirer parti des différences de coût des facteurs entre pays. Dans ce cas, l'activité à l'étranger est un complément de l'activité de la maison-mère, car l'une et l'autre ne se situent pas au même niveau de la chaîne de production qui, à l'inverse, ne concernent que certains segments de la chaîne, pour lesquels les économies d'accueil offrent des avantages absolus de localisation et correspondent davantage à une stratégie d'optimisation des coûts de production pour des firmes organisées globalement<sup>22</sup>; la délocalisation d'une partie de la production dans un pays à bas salaires illustre ce type d'investissement. L'IDE vertical relève de la délocalisation, mais il n'en constitue que l'une des modalités (aux côtés de la sous-traitance internationale par exemple. Toutefois, la distinction entre IDE horizontal et vertical n'est pas aussi claire dans les faits : les firmes multinationales<sup>23</sup> s'engagent souvent dans des stratégies d'intégration complexe, qui englobent à la fois des formes d'intégration verticale dans certains pays et horizontale dans d'autres

---

21 Lionel Fontagné et Farid Toubal « Investissement direct étranger et performances des entreprises » Conception et réalisation graphique en PAO au Conseil d'Analyse Économique par Christine Carl. ©Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2010 – p36

22 Gabriel CUMENGE « Les investissements industriels français au Maroc .Une étude empirique sur la décennie quatre-vingt-dix ».op cit p15

23 Thomas A. Zimmermann « Les investissements directs: évolution actuelle en théorie, pratique et politique » La Vie économique Revue de politique économique-2008.p15

-Le comportement stratégique des firmes sur les marchés mondiaux ne se limite toutefois pas à choisir entre exporter ou servir les marchés étrangers en y implantant une filiale.<sup>24</sup>

Elles peuvent aussi exploiter la diversité des avantages comparatifs pour gagner en compétitivité.

En introduisant une distinction entre investissement *vertical* et investissement *horizontal*, les analyses des comportements stratégiques des firmes proposent une prédiction alternative de l'impact de l'activité des firmes multinationales sur le commerce international.

Alors qu'un investissement horizontal conduit à une simple réplique de la firme, c'est-à-dire à produire le même bien dans plusieurs pays, un investissement vertical vise à fragmenter le processus de production<sup>25</sup>.

La firme multinationale va scinder sa chaîne de valeur en différentes activités et localiser chaque fonction de l'entreprise dans le pays offrant les meilleures conditions de production. On comprend alors que le développement de ce type d'investissement direct va générer de nouveaux flux de commerce ; on a alors une relation de complémentarité entre commerce et IDE.

L'ouverture croissante des pays au commerce international et la libéralisation progressive des flux de capitaux ont sans aucun doute bouleversé le comportement des grandes firmes multinationales. Leur influence sur la structure et le volume du commerce international est cependant ambiguë. D'un côté, l'ouverture commerciale doit réduire les motivations des investissements directs horizontaux et, en retour, ceux-ci doivent venir limiter la croissance des échanges internationaux. De l'autre côté, la réduction des protections internationales doit aussi favoriser l'essor des IDE verticaux qui, eux, vont avoir tendance à accroître le commerce total.

-L'investissement a, en règle générale, un effet positif sur l'économie d'un pays. Mais l'investissement étranger apporte des bienfaits qui lui sont propres.

Par exemple, dans les pays où l'épargne nationale est faible et où les structures d'intermédiation du crédit sont insuffisantes, l'IDE peut être une source précieuse de financement complémentaire. Dans la plupart des cas, l'IDE est également une source de financement extérieure moins volatile que l'emprunt et les investissements de portefeuille.

---

24 S.R. Yeaple, « The Complex Integration Strategies of Multinationals and Cross Country Dependencies in the Structure of Foreign Direct Investment », *Journal of International Economics*, vol.60(2), 2003, p. 293

25 Matthieu Crozet, Pamina Koenig, « État des lieux du commerce international « Le rôle des firmes multinationales dans le commerce international " Mondialisation et commerce international. CREST & TEAM, Université Paris I - CNRS Cahiers français n° 325.p35

-De plus, le rapport de l'OCDE conclut que les investisseurs étrangers peuvent apporter des bienfaits supplémentaires à l'environnement économique du pays d'accueil. Ces apports se manifestent essentiellement sous trois formes :<sup>26</sup>

- *Liens entre l'IDE et les échanges internationaux.* La présence d'entreprises à capitaux étranger permet d'intégrer plus étroitement les économies en développement dans l'environnement international des échanges. On considère généralement que l'un des principaux vecteurs du développement économique est l'accès aux flux d'échanges commerciaux
- *Effets directs sur la performance du secteur privé du pays hôte.* L'arrivée d'entreprises étrangères se traduit généralement par une progression de la productivité et du développement des entreprises. Cela peut stimuler la concurrence, particulièrement dans des secteurs jusqu'alors protégés.
- *Effet d'entraînement sur les entreprises locales.* La présence d'entreprises à capitaux étrangers peut permettre une diffusion de compétences, notamment technologiques et humaines, auprès des entreprises locales. Cet effet exige toutefois que le secteur des entreprises de l'économie d'accueil ait atteint un certain "seuil" de développement ; il appartient aux pouvoirs publics du pays hôte de faire leur possible pour que ce soit le cas.

## 2.2. Les enjeux des IDE :

Les coûts économiques de l'IDE, s'ils existent, prennent surtout la forme d'effets secondaires non souhaités. Des entreprises déficitaires peuvent nécessiter une restructuration, entraînant des pertes d'emplois. De grandes entreprises à capitaux étrangers peuvent s'arroger des positions dominantes sur le marché et réduire ainsi la concurrence. Les importations et les exportations des entreprises à capitaux étrangers<sup>27</sup> peuvent accentuer la volatilité de la balance des paiements. Mais ces "coûts" sont généralement limités dans le temps et peuvent être corrigés grâce à des mesures adéquates par les pouvoirs publics des pays d'accueil.

---

26OECD "L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts", Paris 2002.p45

27 PAUL.R.KRUGMAN. Maurice.Obstfeld : « économie internationale »4eme éditions.2eme tirage. paris.2004.traduction de la 6eme édition américaine par ACHILLE HANNEQUART ET FABIENNE LELOUP.p125



L'IDE a tendance à accentuer les forces comme les faiblesses de l'environnement économique du pays.

*\*Dans ce contexte, le rapport cite plusieurs enjeux spécifiques :<sup>28</sup>*

- ***Pour les pays d'accueil*** : L'existence d'un environnement économique relativement sain dans le pays d'accueil est aussi importante pour attirer l'IDE que pour profiter pleinement de ses apports. La transparence et le respect de la règle de droit figurent en tête des préoccupations des investisseurs. Autre facteur qui compte, la taille de l'économie d'accueil, comme le montre le fort pouvoir d'attraction de la Chine pour l'IDE<sup>29</sup>. Les petits pays peuvent eux aussi étendre la taille du marché en appliquant des politiques d'ouverture générale aux échanges et d'intégration commerciale régionale.
- ***Pour les pays d'origine*** : Les gouvernements des pays d'origine des investisseurs ont également un rôle important à jouer. Il leur faut notamment prendre en compte les conséquences de leurs politiques économiques nationales pour la capacité d'autres pays d'accueil potentiels à attirer les investisseurs étrangers.

-les IDE participent à la construction des avantages comparatifs d'une économie. Il est donc crucial pour les États d'éviter une "déconstruction" de ces avantages comparatifs en favorisant l'ancrage de ces investissements<sup>30</sup>, c'est-à-dire leur durabilité. Cela est possible en incitant à créer des interdépendances entre la firme étrangère et les producteurs locaux (échanges, coopération technologique...).

-L'IDE est vecteur de transfert de technologie, ce qui est crucial pour le décollage et la remontée des filières vers des productions à plus fort contenu technologique ou de haut de gamme.

---

28 OCDE (2002) op cit. p56

29 Bertrand Bellon et Ridha Gouia « investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen » édition economica .paris 1998.p9

30OCDE « LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ». © OCDE 2008.p40.

### 3. Les avantages et les inconvénients des IDE :

L'investissement direct étranger (IDE) est l'un des attributs les plus marquants de la mondialisation ; l'un des enjeux majeurs pour les pays développés comme pour les pays en développement est d'en faire un atout pour le bien-être mondial. Selon une nouvelle publication de l'OCDE, si l'IDE peut parfois poser des problèmes dans l'économie qui l'accueille, ses avantages compensent très largement ses inconvénients.<sup>31</sup>

Un IDE est la détention d'un intérêt stable par une entreprise située dans le pays d'origine d'un montant équivalent de 10% ou plus d'une entreprise située dans un pays étranger (le pays hôte). Bien que cette proportion de 10% soit généralement suffisante pour donner à l'entreprise du pays d'origine des moyens de contrôle importants de l'entreprise située dans le pays hôte, la plupart des IDE sont en général des contrôles à 100% ou presque de filiales. Les IDE regroupent trois types d'investissement : le capital en actions, les prêts intra-entreprises et les profits réinvestis sur place. Les IDE sont extraits des balances des paiements. Toutefois, de grandes différences dans les méthodes de collecte et de mesure entre les différents pays conduisent à des écarts bilatéraux substantiels entre IDE entrants et IDE sortants.<sup>32</sup>

Les avantages des IDE sont désormais largement reconnus : transfert des techniques, développement de la concurrence, diffusion des meilleures pratiques de production et de gestion, élévation du niveau d'éducation et de compétences professionnelles dans les pays hôtes. En outre, ces derniers se voient offrir un accès aux internationaux. Tous ces facteurs devraient soutenir la croissance.

Au niveau du stock de capital, on considère généralement qu'un IDE effectué dans un pays développé renforce les gains de productivité. Dans les pays émergents, les IDE participeront au processus d'accumulation nécessaire au progrès économique.

Par ailleurs, les créations d'emplois qu'apporte un IDE sont également génératrices de croissance des revenus et donc de l'activité. Il existe une différence importante entre le secteur des biens de consommation et celui des biens d'investissement.

---

31 OECD « L'investissement direct étranger au service du développement. Optimiser les avantages, minimiser les coûts », Paris 2002.p60

32Eric Vergnaud « *Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes* ». Op cit.p37

Dans le premier, les IDE permettent une diversification de la gamme de produits offerts aux consommateurs du pays d'accueil et contribuent ainsi en cela à une amélioration du bien-être général, au-delà des effets favorables sur l'emploi et les revenus. De son côté, le secteur des biens d'investissement est un vecteur puissant de diffusion des progrès techniques au pays hôte et remplit, de ce fait, un rôle très proche de celui des importations de biens à haute valeur ajoutée.

\*les investissements directs étrangers sont un des types de capitaux communément sollicités par divers Etats. Notons néanmoins que les IDE suscitent un engouement tout particulier en ce qui concerne les pays en développement.

*Les principales raisons qui motivent ce choix sont dues au fait que l'IDE :*

- permet des transferts de technologie, en particulier sous forme de nouveaux types d'intrants de capital fixe ; ce que les investissements financiers ou le commerce des biens et services ne peuvent assurer.

- promeut la concurrence sur le marché intérieur des intrants.

- s'accompagne souvent de programmes de formation du personnel des nouvelles entreprises ; ce qui contribue au développement des ressources humaines du pays hôte.

- engendre des bénéfices qui contribuent à l'amélioration des recettes fiscales du pays bénéficiaire.

-D'après Bosworth et Collins<sup>33</sup> (1999), l'IDE produit une augmentation remarquable de l'investissement intérieur lorsque les entrées de capitaux de portefeuille semblent n'avoir pratiquement aucun effet sensible sur l'investissement et les prêts un impact mitigé.

-Un autre point encourageant la prolifération des IDE est leur résilience aux perturbations économiques. En effet, les IDE sont le plus souvent sous forme de machines ou d'infrastructures, donc difficiles voire impossibles à rapatrier en cas de crise économique. C'est cet élément qui les distingue des investissements de portefeuille qui sont très volatils et sensibles à la conjoncture économique.

L'IDE devrait donc augmenter l'investissement intérieur, favoriser la croissance économique et est tout adapté aux pays en développement.<sup>34</sup>

---

33 Bosworth Et Collins (1999), «Capital Flows To Developing Economies : Implications For Saving And Investments »  
Brookings Paper On Economic Activity : 1, Brookings Institution, P143

34 Fontagne L. Et Pajot M., (1999). « Investissement Direct Et Commerce International : Le Cas Français », *Revue Economique*, 49, (3): 593-605.P56

-Selon les recherches de Fontagné L. et Pajot M., (1999), les IDE améliorent la compétitivité des entreprises installées sur le marché intérieur du pays récepteur et ont un impact positif sur les échanges extérieurs, en particulier sur les exportations. Ils entraînent aussi des externalités positives par les effets de sous-traitance et d'exploitation du progrès technologique.

-Tous ces éléments illustrent bien l'opportunité que représentent les investissements directs étrangers aux pays en développement. Cependant ces derniers doivent veiller à ne pas trop se leurrer quant aux avantages des IDE.

-En effet, la forte proportion d'IDE dans les apports de capitaux peut être signe de faiblesse, et non de force pour le pays récepteur. Les IDE affluent beaucoup plus dans les économies dont les marchés financiers sont déficients comme les pays à haut-risque. Ainsi, les investisseurs ont l'opulence de s'ingérer librement dans le fonctionnement de l'économie du pays hôte et d'y opérer directement au lieu de s'en remettre au marché financier ou aux institutions juridiques. Or, la politique économique recommande aux pays désireux d'accroître leur capacité d'accès aux marchés internationaux de capitaux, de se concentrer sur la mise en place de dispositifs d'application crédibles.

-De même, le transfert de contrôle engendré par l'IDE n'arrange pas toujours l'économie résidente. En effet, avec les IDE, les investisseurs directs étrangers obtiennent des informations cruciales sur la productivité des entreprises qu'ils contrôlent. Ainsi, ils tendront à ne garder dans leurs portefeuilles que les entreprises très productives et à vendre les moins productives aux épargnants nationaux « non informés ». Comme dans d'autres cas de sélection adverse, ce processus peut conduire les investisseurs directs étrangers à surinvestir.

-Un endettement excessif peut aussi limiter les avantages de l'IDE car l'investisseur peut rapatrier le nominal. Dans ce cas les gains liés à l'IDE seront réduits du montant de l'emprunt contracté dans le pays de l'IDE. De plus, l'IDE peut renforcer l'action des lobbys.<sup>35</sup>

L'IDE fragilise aussi les économies naissantes. En effet, la prise de contrôle des entreprises nationales par des étrangers représente sur un certain plan un amoindrissement de la souveraineté de l'Etat récepteur.<sup>36</sup>

L'importance des IDE n'étant plus à démontrer, il convient de s'intéresser aux théories et travaux qui ont porté sur eux.

#### 4. Les stratégies des firmes multinationales :

La littérature traitant des Investissements directs étrangers (IDE)<sup>37</sup> est abondante.

Elle se rapporte essentiellement à trois problématiques : les déterminants des IDE (facteurs d'attractivité), aux modes d'entrée des Firmes multinationales (FMN) et leurs stratégies d'implantation, aux effets des IDE notamment en termes de création d'emplois et de transferts technologiques vers les entreprises locales et les économies d'accueil.

D'après les estimations de la CNUCED<sup>38</sup>, il existe aujourd'hui dans le monde environ 65 000 entreprises multinationales qui comptent quelque 850 000 filiales étrangères dans divers pays. Une firme est dite multinationale lorsqu'elle réalise un investissement direct à l'étranger, c'est-à-dire une prise de participation significative dans le capital d'une entreprise étrangère, lui donnant un certain contrôle sur les décisions de la firme (les conventions internationales retiennent le seuil de 10 % du capital).

Pour une firme multinationale, son expansion sur des marchés étrangers peut prendre plusieurs formes : exportation directe à partir de sa base nationale, implantation d'une filiale de commercialisation, possession d'une unité de production (par création ou par rachat d'une entreprise locale), concession d'une licence de production à une firme étrangère ou bien formation d'une *joint-venture* avec une firme nationale du pays hôte<sup>39</sup>. Le choix entre ces différentes alternatives est fonction de plusieurs variables relatives non seulement à la stratégie de la firme mais aussi aux caractéristiques du pays hôte (degré de maturité du

---

36 Céline Rozenblat « Les entreprises multinationales : un processus urbain dans un environnement international et transnational ». L'information géographique n° 2 – 2007. p16

37 Foued Cheriet et Selma Tozanli : « Essai de construction d'un score d'attractivité sectorielle des investissements directs étrangers. Cas du secteur agroalimentaire du Sud et de l'Est méditerranéens ». Numéro 302 (Novembre-décembre 2007) Économie rurale .p55.

38 CNUCED. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.2006.p23

39 Dans le cadre de la théorie de l'échange international, l'installation de filiales à l'étranger constitue la forme la plus courante de l'expansion multinationale. Cela nous amène à nous intéresser principalement à l'investissement direct étranger comme stratégie d'implantation directe des firmes multinationales dans les pays étrangers.

produit, structure et organisation du marché étranger, barrières à l'échange, etc.). La décision d'implantation à l'étranger et la forme qu'elle prend répondent principalement à une logique microéconomique propre à chaque entreprise.<sup>40</sup>

Dans ce cadre, un territoire peut se montrer attractif pour certaines activités et non pour d'autres. Cela explique l'existence de flux d'IDE. Par contre, le choix du mode et du pays d'implantation sera fonction de la combinaison des avantages de la firme et de la zone d'accueil (accès aux ressources naturelles, coût et qualification de la main d'œuvre, incitations fiscales, accès préférentiel à certains marchés étrangers, etc.).

L'expansion d'une FMN exige des choix stratégiques. Le premier, par lequel la firme devient internationale, est la décision d'investir à l'étranger. La décision est fondée sur une évaluation du risque encouru dans chaque PH potentiel, sur une analyse de son climat d'investissement et sur le choix de la localisation minimisant les coûts de l'IDE<sup>41</sup>. Les FMN ont un impact sur l'économie des PH qui, conscientes de cela, définissent des politiques à leur égard<sup>42</sup>. L'impact sur le commerce extérieur est généralement favorable mais, considéré aussi incontrôlable pour certains pays. Un effet sur la balance des paiements se traduit par l'entrée des capitaux étrangers dans les PH. Un transfert de technologie est assuré avec un impact direct sur les capacités de production et d'emploi<sup>43</sup>.

La rapide évolution de la structure des entreprises multinationales se reflète aussi à travers leurs activités dans le monde en développement, où l'investissement direct étranger croît rapidement. Dans les pays en développement, les entreprises multinationales ont diversifié leurs activités, autrefois limitées à la production primaire et aux industries extractives, et se sont lancées dans la fabrication et le montage, la mise en valeur du marché intérieur et les services.<sup>44</sup>

L'essor de la place des FMN dans l'économie mondiale a deux conséquences. Tout d'abord, l'impact de la multinationalisation des firmes est une source de préoccupations pour les

---

40 Slim DRISS : « l'attractivité des investissements directs étrangers industriels en Tunisie », *Région et Développement* n° 25-2007.P141

41 CHRISTOPHE VAN HUFFEL. « Investissements directs étrangers : problèmes et enjeux pour les pays du sud et de l'est de la méditerranée ». Notes et documents. CRERI université de Toulon et de la var. P50

42 Lionel Fontagné et Farid Toubal « Investissement direct étranger et performances des entreprises » *Conception et réalisation graphique en PAO au Conseil d'Analyse Économique par Christine Carl*. ©Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2010 - ISBN : 978-2-11-008154-4.p67

43 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.p6

44 OCDE « les principes directeurs de L'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ». © OCDE .2008.p76

responsables politiques du monde entier et les travailleurs des pays développés. Par ailleurs, l'activité des FMN impose de revisiter les analyses de la mondialisation. En effet, les FMN sont naturellement des entreprises très actives sur les marchés mondiaux ; d'après les estimations de la CNUCED, elles sont impliquées dans près des deux tiers des relations commerciales internationales<sup>45</sup>, si bien que les réflexions sur le développement du commerce mondial ne peuvent plus négliger aujourd'hui l'influence de ces acteurs du processus d'internationalisation des économies.

Les analyses théoriques de l'impact des multinationales sur le commerce extérieur des pays d'origine et d'accueil mettent en évidence deux types d'effets<sup>46</sup>: des effets de *substitution* et des effets de *complémentarité*.

Les effets de substitution soulignent l'impact négatif que le flux d'IDE entre deux pays peut avoir, tant sur le commerce bilatéral entre le pays d'origine et le pays d'accueil, que sur les relations commerciales de ces deux économies avec le reste du monde. Inversement, les effets de complémentarité regroupent les impacts positifs que ce même flux d'IDE peut avoir sur les échanges entre le pays d'origine et le pays hôte, ainsi que sur les relations commerciales avec le reste du monde. La question consistant à savoir si les IDE se substituent ou non aux flux de commerce a une portée qui dépasse largement le débat académique. De l'équilibre entre les effets de complémentarité et de substitution va en effet dépendre un grand nombre de conséquences concrètes.

Par exemple, si les effets de substitution dominent, c'est le signe que la multinationalisation des firmes doit œuvrer à une certaine convergence internationale des tissus industriels et des niveaux de vie, ce qui serait profitable aux pays émergents, mais peut-être défavorable aux pays développés

Les approches théoriques récentes des investissements directs éclairent le débat sur la relation de complémentarité/substitution en présentant notamment les flux d'investissement à l'étranger comme le résultat de décisions stratégiques des firmes cherchant à conquérir un marché étranger<sup>47</sup>.

---

45 Matthieu Crozet, Pamina Koenig, « État des lieux du commerce international « Le rôle des firmes multinationales dans le commerce international " Mondialisation et commerce international. CREST & TEAM, Université Paris I - CNRS Cahiers français n° 325.p38

46 Lionel Fontagné et Michaël Pajot\* « Investissement direct à l'étranger et échanges extérieurs : un impact plus fort aux États-Unis qu'en France » économie et statistique. N° 326-327, 1999 - 6/7.p71

47 KARAM WELD LHAJ : « investissements directs étrangers dans le monde et au Maroc » .investir au Maroc. Royaume du Maroc. Le premier ministre. Ministère des affaires économiques et générales .16 Octobre 2007.p9

Les modèles de concurrence imparfaite explicitent alors le comportement de chaque firme face à la possibilité d'exporter vers le marché étranger depuis son pays d'origine, ou bien, de manière alternative, de choisir de répliquer son site de production en réalisant un investissement direct dans le pays étranger afin de servir ce marché.

Les prédictions de ces modèles théoriques mettent l'accent sur plusieurs déterminants importants des investissements directs et de la stratégie d'exportation.

*L'exportation* est une stratégie qui permet d'économiser les coûts fixes d'implantation d'une filiale à l'étranger, mais qui implique d'avoir à supporter les coûts variables du transport et des droits de douane.

À l'inverse, *la multinationalisation* est une stratégie qui privilégie les coûts fixes. On montre que l'investissement est préféré à l'exportation lorsque le coût fixe d'implantation est faible, les économies d'échelles sont réduites, la taille du marché à investir est grande, le marché étranger est lointain (ou protégé par des barrières commerciales élevées), et lorsque les coûts de production à l'étranger sont relativement avantageux. Dans ce cadre simple de comparaison de deux stratégies d'internationalisation, l'exportation et l'investissement de réplification, il apparaît clairement que le flux d'investissement direct est là encore un substitut au flux de commerce international.

On le voit, la théorie économique peut aussi bien présenter l'IDE comme un substitut au commerce international que comme son complément. À l'évidence, les dernières décennies ont enregistré une croissance concomitante du commerce international et des flux d'IDE. Certaines imperfections de marché et surtout la possibilité de réaliser des investissements verticaux laissent entendre que ces deux évolutions sont effectivement liées<sup>48</sup>. Cependant, les justifications théoriques plaidant en faveur de la substitution, qu'elles soient associées au modèle d'échange de facteurs ou à l'arbitrage fondamental entre exportation et investissement, sont particulièrement fortes et intuitives.

Le débat sur le rôle des multinationales dans le commerce international, bien délimité par la théorie, doit donc être tranché par l'analyse empirique

---

48 Marouane ALAYA1, Dalila NICET-CHENAF et Eric ROUGIER : « À quelles conditions les IDE stimulent-ils la croissance ? IDE, croissance et catalyseurs dans les pays méditerranéens » Mondes en Développement Vol.37-2009/4-n°148.p99



- Les stratégies d'implantation des firmes transnationales :

Dunning, dans ses études sur les FMN, distingue cinq (5) possibilités qu'exploitent les firmes pour choisir leurs lieux d'implantation. Dans le cadre de ses travaux, il considère cinq (5) types de firmes multinationales selon leur comportement productif :

- **Les « *Ressources Seekers* »** encore appelées « Chercheurs de Ressources ». Elles s'implantent dans une économie dans le but d'acquérir des ressources particulières, main-d'œuvre par exemple, à moindre coût ou des ressources indisponibles dans son lieu de résidence.<sup>49</sup>

- **Les « *Market Seekers* »** ou « Chercheurs de Grands Marchés ». Elles recherchent la rentabilité de l'approvisionnement sur le marché local. Généralement, elles tiennent compte de la taille du marché dans l'arbitrage entre exporter vers une économie à l'étranger ou s'y implanter.

- **Les « *Efficiency Seekers* »** encore appelées « Chercheurs d'Efficienc e » Elles recherchent l'efficacité de l'économie d'échelle et de la diversification des risques en s'implantant à l'étranger.

- **Les « *Stratégie Asset ou capability Seekers* »** ou « Chercheurs de Compétitivité ». Ce sont des firmes qui achètent des actions à l'étranger dans le but de promouvoir leurs objectifs de long terme. Elles sont motivées par le renforcement de leur compétitivité ou par la baisse de compétitivité de leurs concurrents.

- Le dernier type regroupe les firmes qui adoptent des stratégies d'investissement pour échapper à des restrictions afin de soutenir l'activité d'autres filiales ou tout simplement **des investissements passifs** dans le but d'accroître le capital<sup>50</sup>.

---

49 Hadjila KRIFA-SCHNEIDER .Nicolas BAUDUIN :« DYNAMIQUE ET DÉTERMINANTS DES IDE EN RUSSIE » . *EQUIPPE Université de Lille Université des Sciences et Technologies de Lille*. Innovations 2007/2 – n° 26.p155

50 Joseph DJAOWE : « Investissements Directs Etrangers (IDE) et Gouvernance : les pays de la CEMAC sont-ils attractifs ? » *Revue africaine de l'Intégration Vol. 3, No. 1, janvier 2009.p15*

➤ Les trois principales stratégies d'implantation à l'étranger sont :<sup>51</sup>

1- *La stratégie d'approvisionnement* qui consiste en une intégration verticale amont par l'implantation de filiales dans les pays producteurs des matières premières nécessaires à ses activités principales.

2- *La stratégie de marché* qui est une intégration verticale aval dans laquelle les filiales relais produisent et vendent sur les marchés locaux.

3- *La stratégie de rationalisation de la production* qui s'effectue par le biais des filiales ateliers spécialisées dans la production d'un produit final ou d'un de ses composants. Cette stratégie permet de bénéficier des avantages comparatifs de différents pays pour chaque étape de la production d'un même produit.

- Les implantations à l'étranger s'effectuent par des investissements directs à l'étranger (IDE) : création ou acquisition d'unités de production à l'étranger dans le but d'y exercer une influence significative et durable.

#### 5. Le rôle des firmes multinationales :

Les investissements directs à l'étranger constituent certainement l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation. Les entreprises multinationales représentent une part croissante de la production, de l'emploi et des échanges commerciaux dans le monde<sup>52</sup>. L'évolution des flux d'IDE traduit donc l'extension du poids des firmes multinationales (FMN). Ces investissements augmentent rapidement, en particulier depuis les années 80, si bien que la mondialisation semble davantage portée aujourd'hui par l'accroissement des IDE que par l'ouverture commerciale des pays.

##### 5.1. L'influence croissante des multinationales sur le commerce

L'accroissement rapide du poids des firmes multinationales dans l'économie mondiale soulève des préoccupations nouvelles pour les économistes, mais aussi les responsables

---

51 CHARLES BOHAN: « Les stratégies des firmes multinationales de l'automobile dans l'Europe élargie : le modèle centre périphérie à l'épreuve » *Géo carrefour*. Vol. 84/3 | 2009, mis en ligne le 17 décembre 2009.p12

52 Sandrine Levasseur : « investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales ». Département des études de l'OFCE. Mars 2002.p40

politiques et la société civile dans son ensemble. L'étude du rôle des multinationales dans le commerce international permet de mieux comprendre leur impact sur le développement, l'emploi et la croissance dans les pays d'origine et d'accueil<sup>53</sup>. La conclusion des recherches visant à expliquer et mesurer l'influence des multinationales dans le commerce international est double:

- les théories de la multinationalisation des firmes sont bien vérifiées : les IDE horizontaux viennent se substituer aux exportations, mais on observe une relation de complémentarité entre les flux d'IDE et de commerce international pour les investissements verticaux
- empiriquement, la relation de complémentarité domine très largement.

### 5.2. Les FMN, principal moteur de la mondialisation

Ainsi, loin de réduire les incitations à commercer, les firmes multinationales permettent de pousser plus loin la mondialisation ; la croissance rapide des flux d'IDE depuis les années 70 a donc vraisemblablement tiré la croissance des échanges mondiaux. En localisant les différents éléments de la chaîne de valeur dans les économies proposant les meilleures conditions de production, les FMN renforcent les spécialisations des pays et permettent une exploitation plus approfondie des avantages comparatifs<sup>54</sup>. Par ailleurs, cette complémentarité laisse entendre que les IDE sont très largement verticaux. Ce constat n'est pas sans conséquences pour l'économie mondiale. Tout d'abord, cette fragmentation des processus de production conduite par les FMN permet de renforcer encore la division internationale du travail, et donc, a priori les gains mutuels à l'échange mis en avant par les théories du commerce international

Ensuite, la complémentarité IDE commerce laisse entendre que les IDE ne sont pas synonymes d'une réduction directe des activités dans le pays d'origine.

Au contraire, l'essor des flux d'exportation avec l'IDE suggère que l'internationalisation des firmes y engendre des effets positifs en termes de production et d'emploi

---

53 Bernard Morel « Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires ». Multinationales et espaces en Méditerranée (XIXe-XXe siècles) Rives méditerranéennes, 9 | 2001.p8

54CHARLES BOHAN: « Les stratégies des firmes multinationales de l'automobile dans l'Europe élargie : le modèle centre périphérie à l'épreuve » *Géo carrefour* .2009.op cit.p50

### 5.3. FMN et emploi

Il faut cependant se garder de tirer de l'observation du rôle des IDE dans le commerce international des conclusions trop optimistes. Pour les pays développés, si les IDE sortant ne semblent pas engendrer de réduction de production, ils doivent cependant modifier la demande de travail aux dépens des travailleurs les moins qualifiés en charge des tâches qui sont délocalisées ; cette évolution impose donc la mise en place de politiques d'accompagnement social et d'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle. Pour les pays en développement, l'attraction d'investissements directs peut constituer un moteur de la croissance et faciliter l'insertion dans l'économie mondiale.

Il conviendra cependant de ne pas se laisser enfermer dans des spécialisations fondées sur l'exploitation des faibles taux de salaires, mais d'utiliser au mieux l'arrivée des firmes étrangères comme catalyseur d'un processus de développement plus durable<sup>55</sup>.

Enfin, l'augmentation progressive de la part du commerce intra-firme est un fait trop souvent ignoré des analyses du commerce international, et dont les conséquences sont encore mal perçues. La mesure même de ces flux est difficile à appréhender puisque les prix auxquels sont valorisés ces échanges (les prix de transfert) résultent des choix stratégiques et non des équilibres de marché. De même, les déterminants des échanges intra-firme sont nécessairement différents de ceux expliquant les flux inter-firmes, et on connaît encore mal les conséquences des politiques publiques et des chocs macroéconomiques sur cette part grandissante du commerce international.

---

55 Joseph DJAOWE : « Investissements Directs Etrangers (IDE) et Gouvernance : les pays de la CEMAC sont-ils attractifs ?  
».op cit.p55

## Section 2 : Flux et évolution des IDE dans le monde

### 1. Flux et stocks des IDE par région:

La littérature propose divers éléments pour justifier des flux d'IDE dans un pays : **Industriels** (coûts de transport, coûts d'implantation, de production, avantages technologiques, agglomérations d'activités...) ; **Commerciaux** (taille du marché, proximité de la demande, barrières à l'échange...) ; **Institutionnels** (la politique fiscale ou commerciale, les dispositions législatives en matière de rapatriement des capitaux ou de mouvement de capitaux, le risque pays, l'appartenance à une zone d'intégration...) <sup>56</sup>

L'économie se globalise et se régionalise. Ce n'est pas un phénomène nouveau <sup>57</sup>. Au cours du XIXe siècle, la liberté de circulation des capitaux était considérable, nettement plus forte que celle existant avant la dérégulation des années 1980. Ces pratiques se sont accompagnées de configurations de pouvoir dont les formes ont évolué avec le temps, de sorte que progressivement, les sociétés globales l'ont emporté sur les sociétés locales. <sup>58</sup>

Depuis le milieu des années 1980, la croissance des flux d'IDE dans le monde a été quasiment ininterrompue. Abstraction faite du début de la décennie 1990 et de l'année 2001, marqués par une diminution des flux d'IDE au niveau mondial, la tendance qui se dégage est celle d'une internationalisation croissante de la production <sup>59</sup>

La CNUCED fait état de flux d'ID dans le monde de l'ordre de 55 milliards de dollars en 1980, 240 milliards en 1990, puis 347 milliards en 1996. En l'an 2000, les flux d'ID dans le monde ont atteint le montant record de 1 200 milliards de dollars, après 1000 milliards en 1999. Au total, en vingt ans, les flux d'IDE dans le monde ont ainsi été multipliés par plus de 20 <sup>60</sup>. Cependant, « l'investissement international n'est pas un phénomène récent, apparu au

---

56 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.p4

57 Thierry PAIRAULT : « Le rôle des investissements directs entrants et sortants en chine : une appréciation » note et document —Région et Développement n° 31-2010.p16

58 Patrick Ternaux : « Mutations des marchés du travail et régulation des territoires ». Espaces et sociétés 124-125.p174

59 Sandrine Levasseur. « Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales ». Département des études de l'OFCE .p106

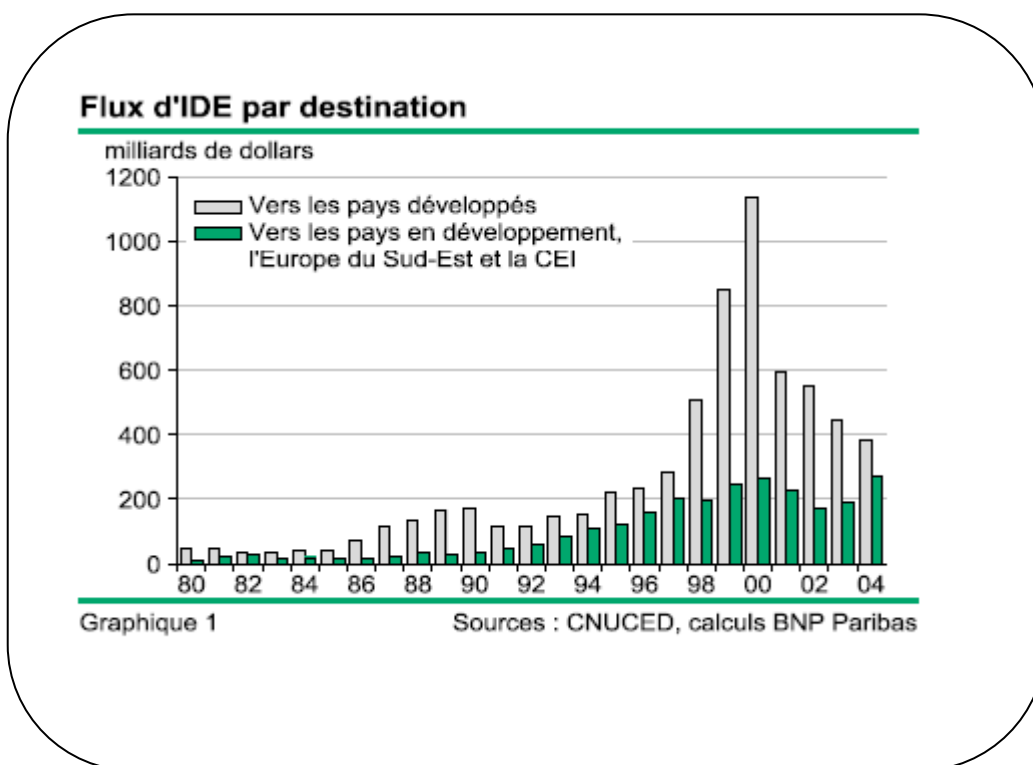
60 FRANCOIS BOST. « Les investissements directs a l'étranger ; révélateurs de l'attractivité des territoires à l'échelle mondiale » département de géographie. Université paris X Nanterre.2004.p3

cours des années 1980. L'investissement international est un phénomène économique significatif dès le début du siècle » (Tersen et Bricout, 1996)<sup>61</sup>.

Le milieu des années 1980 se démarque toutefois par l'intensification du phénomène d'investissement international, par une croissance très soutenue des flux d'IDE (en moyenne de 30 % par an) tandis que la croissance du revenu mondial a été bien moindre. Par conséquent, le ratio des stocks d'IDE au PIB mondial est passé de 6,5 % en 1985 à 10 % en 1995, pour atteindre 17 % en 2000.

Au cours des vingt dernières années, la taille, la nature et la destination des IDE ont été profondément modifiées. En 2000, année record pour les IDE mais également pour les marchés actions, les IDE totalisaient 1 400 milliards de dollars, soit sept fois plus qu'en 1990 (figure 1)<sup>62</sup>. Après l'éclatement de la bulle Internet, les investissements directs ont nettement diminué entre 2000 et 2003, puis ont rebondi en 2004. Au total, alors que le stock mondial d'IDE en pourcentage du PIB n'avait augmenté que marginalement entre 1980 et 1990, il a plus que doublé depuis lors pour dépasser 22% en 2003 (voir figure 2).<sup>63</sup>

**Figure n° 1 : Flux d'IDE par destination**



**Sources : CNUCED .Calculs BNP PARIBAS.2004**

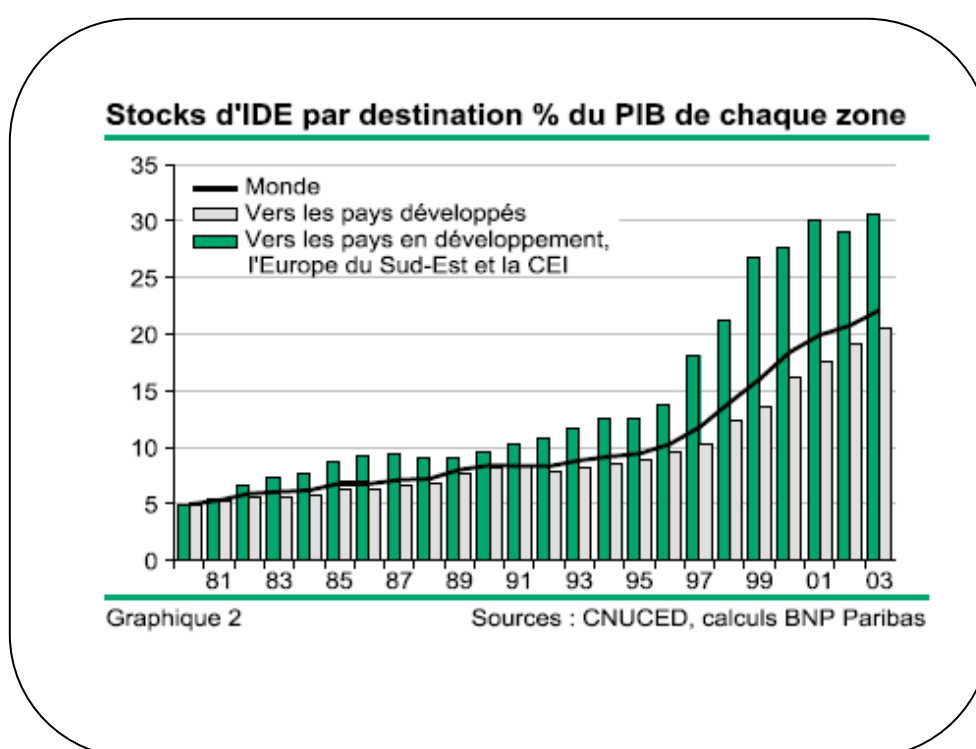
61 Tersen et Bricout, 1996. « L'investissement international » op cit.p55

62 Eric Vergnaud « Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes » . opcit.p34

63 Eric Vergnaud « Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes » op cit.p35

Ils ont rebondi en 2004, quoique de façon encore limitée, avec une progression de 2% des flux d'IDE entrants à 648 milliards de dollars et de 10% des flux sortants à 730 milliards. Cette évolution tient à de nombreux facteurs, parmi lesquels on peut citer les innovations techniques et un environnement économique et politique de plus en plus favorable à la détention des entreprises nationales par des capitaux étrangers. Certains pays se sont également efforcés d'attirer les investissements étrangers en proposant des conditions fiscales avantageuses.<sup>64</sup>

**Figure n° 2 : stocks d'IDE par destination % du PIB de chaque zone**



**Sources :** CNUCED .Calculs BNP PARIBAS.2004

La volatilité des flux d'IDE, qui vient de leur nature même, rend hasardeuses les comparaisons d'une année à l'autre et c'est pour cette raison que, dans les développements qui suivent, nous favoriserons, autant que faire se peut, les tendances longues et les comparaisons entre pays et grandes zones.

64 Tersen et Bricout, 1996. « L'investissement international » op cit.p56

Les investissements directs à l'étranger se sont élevés à 1 449,1 milliards de dollars en 2008, selon les premières estimations de la CNUCED<sup>65</sup>. Une baisse de plus de 20% en un an, due notamment à la moindre disponibilité des financements et à la période d'incertitude ouverte par la crise. Les Etats-Unis (- 5,5%) ont été moins touchés que l'Italie (- 94,3%), le Royaume-Uni (- 51,1%) ou la France (- 27,6%).<sup>66</sup>

Conséquence directe de la récession économique, les investissements directs à l'étranger (IDE) ont chuté de 39% en 2009.

Ils se sont élevés à 1.000 milliards de dollars (697 milliards) l'an passé contre 1.700 milliards en 2008, selon les chiffres publiés par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED)<sup>67</sup>. Le repli a été particulièrement marqué pour les fusions acquisitions à l'étranger: -66% à 240 milliard de dollars.

Les Etats-Unis restent de loin les premiers bénéficiaires des investissements à l'étranger, avec 135,9 milliards de dollars. Passée de la sixième à la deuxième place, la Chine (90 milliards, soit une baisse de seulement 2% sur un an) devance la France (65 milliards, -36%), la Russie (41 milliards, -41%) et les Pays-Bas (38 milliards). Globalement, les IDE ont reculé de 41% dans les pays développés, "poursuivant leur déclin spectaculaire". Ils ont notamment plongé de 93% au Royaume-Uni.

Nouveauté cette année, les investissements dans les pays en développement s'affichent également en baisse (-35% à 405 milliards de dollars). Ils avaient progressé lors des six dernières années. La chute est particulièrement forte pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment le Brésil (-50%) et l'Argentine (-41%)

En Asie, si la Chine a très bien résisté, Hong-Kong (-43%), la Malaisie (-67%) et la Thaïlande (-54%) ont souffert. En Afrique, les IDE ont baissé de 37%.<sup>68</sup>

Si les Etats-Unis conservent leur place de premier pays d'accueil d'IDE (316 milliards de dollars en 2009), la seconde place est désormais occupée par la France (118 milliards de dollars) qui devance la Chine (108 milliards de dollars).

Cette dernière a enregistré une chute record de 30 % de ses IDE au premier trimestre de cette année par rapport au premier trimestre 2008.

---

65 La CNUCED considère trois grands groupes de pays : les pays développés, les pays en développement et les pays d'Europe du Sud-est et la CEI.

66 Alternatives Economiques n° 277 - février 2009

67 CNUCED .Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.2008.p24

68 CNUCED : le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.2009.p42



Les bonnes nouvelles de la CNUCED viennent du continent africain. En effet, même si le premier semestre 2009 a marqué un net fléchissement des IDE entrants, l'année 2008 aura été un excellent cru pour certaines économies africaines, en particulier pour les pays d'Afrique de l'Ouest où les IDE ont bondi de 63 %. Une tendance partagée, dans une moindre mesure, par l'ensemble des pays en voie de développement ou en transition (+ 43 %). Les IDE vers l'Asie du Sud-est et l'Amérique latine ont respectivement augmenté de 17 % et 13 %.<sup>69</sup>

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IDE) ont commencé à se redresser dans la seconde moitié de 2009. Et il y a eu au cours de la première moitié de 2010 une légère hausse qui a fait naître un optimisme modeste pour les perspectives de l'IDE dans le court terme (figure 3). À plus long terme, le redressement des flux d'IDE devrait s'accélérer (figure 4). Les apports d'IDE au niveau mondial devraient dépasser 1 200 milliards de dollars en 2010, et atteindre entre 1 300 et 1 500 milliards de dollars en 2011<sup>70</sup>, puis 1 600 à 2 000 milliards de dollars en 2012. Mais il pèse sur ces perspectives des risques et des incertitudes, notamment du fait de la fragilité de la reprise économique mondiale. L'actuel redressement de l'IDE intervient après un repli spectaculaire des flux d'IDE dans le monde en 2009.

Après une contraction de 16 % en 2008, les entrées mondiales d'IDE ont encore chuté de 37 %, à 1 114 milliards de dollars, tandis que les sorties diminuaient de 43 %, à 1 101 milliards de dollars. Des modifications importantes ont affecté les caractéristiques de l'IDE au niveau mondial qui ont précédé la crise mondiale et qui devraient, selon toute probabilité, se confirmer à court et à moyen terme. Premièrement, le poids relatif des pays en développement et des pays en transition en tant que destinataires et sources à la fois des flux mondiaux d'IDE devrait continuer à croître. Ces pays, qui ont absorbé près de la moitié des investissements étrangers en 2009, tirent le redressement de l'IDE. Deuxièmement, la poursuite récemment de la contraction de l'IDE dans le secteur manufacturier, par rapport à l'IDE dans le secteur des services et dans le secteur primaire, ne s'inversera probablement pas. Troisièmement, malgré son réel impact sur l'IDE, la crise n'a pas mis fin à la mondialisation croissante de la production.

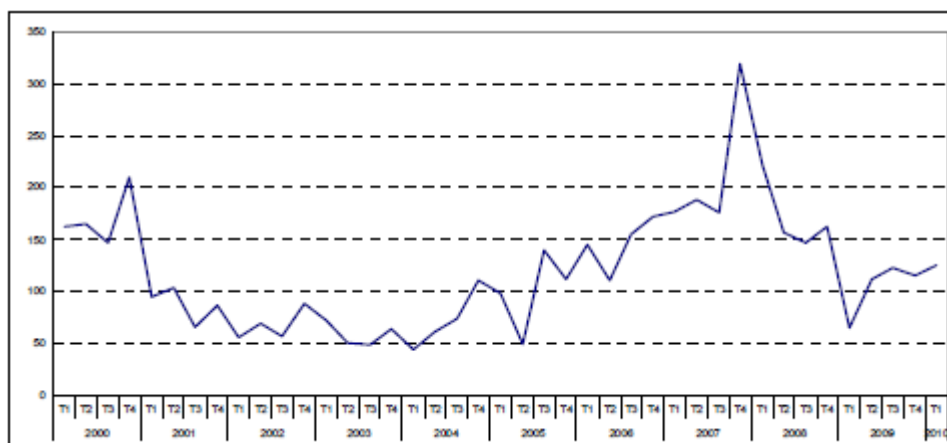
---

69 LOUIS AUGUSTIN-JEAN « Les investissements directs étrangers agroalimentaires japonais en Chine et la recomposition des territoires : du global au local ». *Géographie, économie, Société* 8 (2006) 125-148.

70 CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010*.p42

**Figure n° 3 : Indice trimestriel de l'IDE mondial, T1 2000 –T1 2010**

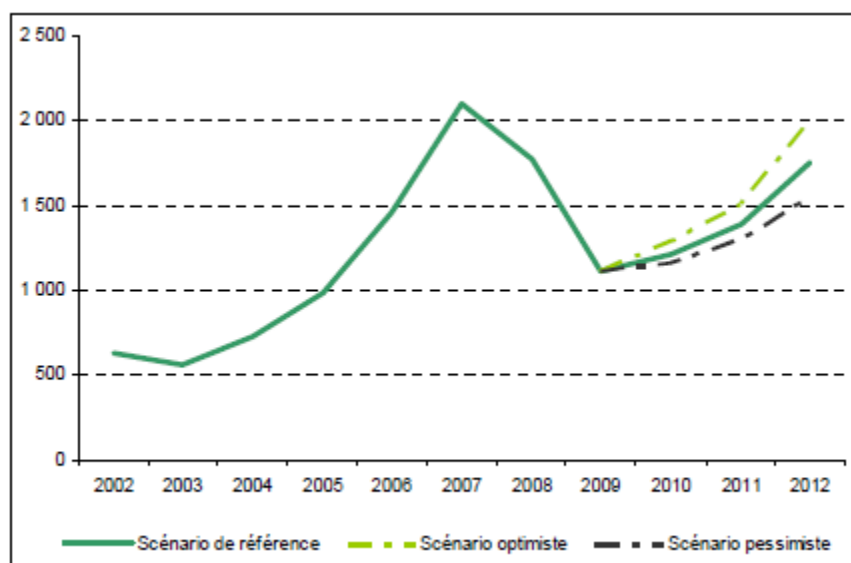
(Base 100 : moyenne trimestrielle de 2005)



Source : CNUCED .Rapport sur l'investissement dans le monde 2010

**Figure n° 4 : flux mondiaux d'IDE ,2002-2009, et projections pour 2010-2012**

(En milliards de dollars)

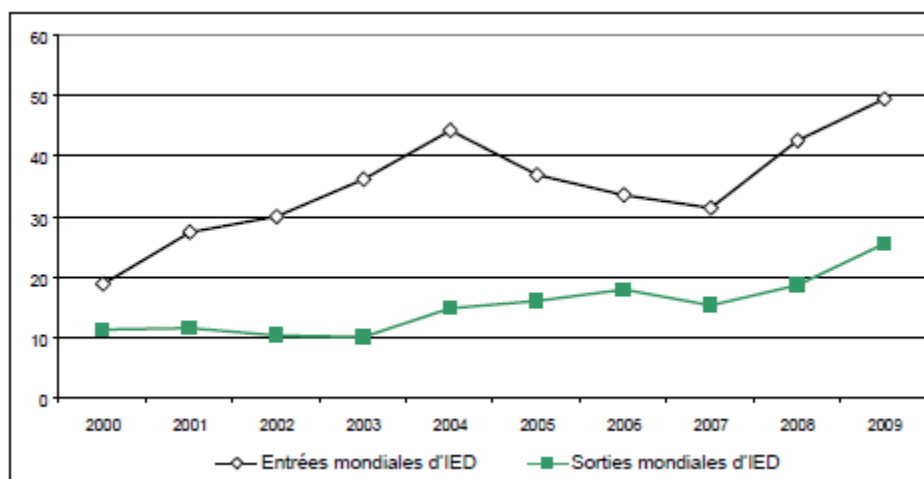


Source : CNUCED .Rapport sur l'investissement dans le monde 2010

### 1.1 Répartition des flux d'IDE<sup>71</sup>

Les flux d'IDE vers les pays en développement et les pays en transition ont reculé de 27 % en 2009, à 548 milliards de dollars (tableau 2), après six années de croissance ininterrompue. Malgré ce repli de l'IDE dans les pays de ce groupe, ces pays semblaient mieux résister à la crise que les pays développés puisque la contraction était moindre que celle observée pour les pays développés (-44 %) (Tableau 2). Leur part dans l'ensemble des apports d'IDE ne cesse de croître: pour la première fois, les pays en développement et les pays en transition ont absorbé en 2009 la moitié des flux mondiaux d'IDE (figure n° 5).

**Figure n° 5 : La part des pays en développement et des pays en transition dans les entrées et les sorties mondiales d'IDE, 2000-2009 ( en pourcentage)**



Source : CNUCED .Rapport sur l'investissement dans le monde 2010

Après cinq années de hausse, les sorties d'IDE des pays en développement et des pays en transition ont fléchi de 21 % en 2009. Mais avec le développement des STN de ces pays, le repli de l'IDE a aussi été moindre que dans les pays développés, où les sorties d'IDE ont chuté de 48 % (tableau 2)<sup>72</sup>. L'IDE rebondit aussi plus vite dans les pays en développement. La part des investissements de ces pays à l'étranger reste modeste, mais elle est en augmentation et représente le quart des sorties mondiales d'IDE (figure5).

71 CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010*.p45

72 CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010*.p46

**Tableau n° 2 : Flux d'IDE par région, 2007-2009.**  
(En milliards de dollars et en pourcentage<sup>73</sup>)

Région	Entrées d'IDE			Sorties d'IDE		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Monde entier		1771	1114	2268	1929	1101
Pays développés	2100	1018	566	1924	1572	821
Pays en développement	1444	630	478	292	296	229
Afrique	565	72	59	11	10	5
Amérique latine et Caraïbes	63	183	117	56	82	47
Asie occidentale	164	90	68	47	38	23
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-est	78	282	233	178	166	153
Europe du Sud-est et CEI	259	123	70	52	61	51
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables <sup>73</sup>	91	62.1	50.5	5.3	5.8	4.2
PMA		32	28	2	3	1
Pays en développement sans littoral	26	26	22	4	2	3
Petits États insulaires en développement	16	8	5	0	1	0
<i>Pour mémoire: part en pourcentage des flux mondiaux d'IDE</i>	5					
Pays développés		57.5	50.8	84.8	81.5	74.5
Pays en développement	68.8	35.6	42.9	12.9	15.4	20.8
Afrique	26.9	4.1	5.3	0.5	0.5	0.5
Amérique latine et Caraïbes	3.0	10.3	10.5	2.5	4.3	4.3
Asie occidentale	7.8	5.1	6.1	2.1	2.0	2.1
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-est	3.7	15.9	20.9	7.9	8.6	13.9
Europe du Sud-est et CEI	12.3	6.9	6.3	2.3	3.1	4.6
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	4.3	3.5	4.5	0.2	0.3	0.4
PMA		1.8	2.5	0.1	0.2	0.1
Pays en développement sans littoral	1.2	1.5	2.0	0.2	0.1	0.3
Petits États insulaires en développement	0.7	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0
	0.3					

**Source: CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2010**

<sup>73</sup> En évitant les doubles comptages, un certain nombre de pays appartenant à deux de ces trois groupes.

Parmi les principaux destinataires de l'IDE en 2009, la Chine s'est hissée au deuxième rang, derrière les États-Unis.

La moitié des six premiers pays de destination des flux d'IDE sont désormais des pays en développement ou des pays en transition.

Plus des deux tiers des opérations de fusions acquisitions internationales se font encore entre des pays développés, mais la part des pays en développement et des pays en transition en tant que pays d'accueil pour ces opérations est passée de 26 % en 2007 à 31 % en 2009.

En outre, ce groupe de pays a attiré en 2009 plus de la moitié des projets de création de capacités.

En ce qui concerne les investissements à l'étranger, Hong Kong (Chine), la Chine et la Fédération de Russie, dans cet ordre, figurent parmi les 20 plus gros investisseurs dans le monde.

### 1.2. Bilan de l'IDE contrasté selon les régions :

Comme le faisaient apparaître certaines des données ci-dessus, le tableau mondial des flux d'IDE dissimule une réalité plus contrastée selon les régions. L'IDE dans les pays en développement et les pays en transition a surtout bénéficié à un petit nombre de pays, essentiellement des marchés émergents importants<sup>74</sup>.

Après presque une décennie de croissance ininterrompue, les flux d'IDE allant à ***l'Afrique*** sont retombés à 59 milliards de dollars – en repli de 19 % comparé à 2008 (tableau 2) essentiellement à cause de la contraction de la demande mondiale et de la baisse des prix des produits de base.

Les producteurs de produits de base en Afrique de l'Ouest et de l'Est ont été touchés. Les investissements étrangers en Afrique du Nord ont mieux résisté du fait de la diversification plus grande de l'IDE dans cette région et de la poursuite des programmes de privatisation. Le repli des investissements dans le secteur des services en Afrique a été moins prononcé que dans les autres secteurs. Tiré par le développement de l'activité, le secteur des télécommunications est devenu le premier bénéficiaire des apports d'IDE.

---

74 CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2010. Vue d'ensemble. Investir dans une économie à faible intensité de carbone. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 22 juillet 2010. P100

Le redressement des prix des produits de base et l'intérêt soutenu des pays émergents d'Asie devraient permettre une lente reprise des flux d'IDE vers l'Afrique en 2010.

Les investissements à l'étranger de l'Afrique dans son ensemble ont reculé de la moitié, à 5 milliards de dollars<sup>75</sup>.

Mais ceux de l'Afrique australe ont atteint un montant de 1,6 milliard de dollars en 2009, dopés par les investissements de l'Afrique du Sud, essentiellement dans le reste de l'Afrique. L'Afrique du Nord restait toutefois la principale source de sorties régionales d'IDE, dont elle représentait plus de 50 %. Les flux d'IDE allant à *l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-est* ont enregistré leur plus fort repli depuis 2001, mais ils ont été les premiers à se redresser après la crise. Les investissements étrangers dans la région ont chuté de 17 % en 2009, à 233 milliards de dollars (tableau 2), essentiellement à cause de la diminution des fusions acquisitions internationales, particulièrement marquée dans le secteur des services (-51 %). Avec le repli des investissements des pays développés, l'IDE intra régional a gagné du terrain, et il représentait désormais près de la moitié du stock intérieur d'IDE de la région. Les sorties totales d'IDE de la région ont diminué de 8 %, à 153 milliards de dollars, avec une chute de 44 % des opérations de fusions acquisitions internationales.

À l'inverse, les investissements à l'étranger de la Chine dans le secteur non financier ont continué à croître, tirés par la demande soutenue de ressources minérales et par la recherche d'opportunités de fusions-acquisitions créées par la restructuration industrielle mondiale.

L'IDE en *Asie du Sud, de l'Est et du Sud-est* a déjà commencé à rebondir et devrait s'accélérer, puisque la région joue un important rôle dans la reprise économique mondiale<sup>76</sup>.

En particulier, les investissements étrangers en Chine et en Inde ont commencé à se redresser dès le milieu de 2009, et les investissements à l'étranger soutenus de ces deux pays devraient faire renouer l'IDE de la région avec la croissance en 2010. Le redressement de l'IDE vers et depuis les quatre nouveaux pays ou territoires industriels (Hong Kong (Chine), province chinoise de Taiwan, République de Corée et Singapour), toutefois, devrait être lent et modeste.

La croissance de l'investissement intra régional en Asie a aidé à diffuser la technologie, à «recycler» les avantages comparatifs et à renforcer la compétitivité.

Elle a aussi joué un rôle dans la modernisation progressive des industries de pays à divers stades de développement. L'intégration régionale et le décollage de la Chine accélèrent

---

75 CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2009*.p65

76 CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2010. Vue d'ensemble .Investir dans une économie à faible intensité de carbone. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.22juillet2010.P101

aujourd'hui le processus, en créant des possibilités de développement pour bien d'autres pays, y compris des PMA comme le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao. En outre, ce processus de modernisation progressive ne se limite plus à des secteurs comme celui de l'électronique, et implique des produits de plus haute technologie. Le resserrement des marchés internationaux de crédit et le repli du commerce international ont eu un impact sur les flux d'IDE vers l'*Asie occidentale*<sup>77</sup>, qui ont baissé de 24 %, à 68 milliards de dollars, en 2009 (tableau 2).

Sauf au Koweït, au Liban et au Qatar, les investissements étrangers directs dans la région ont diminué, surtout en Turquie et dans les Émirats arabes unis. En Turquie, les opérations de fusions-acquisitions internationales se sont effondrées et les industries d'exportation ont souffert de la crise mondiale.

Les investissements à l'étranger de la région, qui viennent à 87 % des pays du CCG, ont diminué de 39 %, à 23 milliards de dollars. L'augmentation des investissements à l'étranger de l'Arabie saoudite n'a pas suffi à compenser les répercussions négatives de la crise de la société Dubaï World. Si cette crise est surmontée et que les marchés internationaux de crédit se stabilisent, les plans d'infrastructure ambitieux voulus par les gouvernements des pays d'Asie occidentale devraient permettre un redressement des apports d'IDE en 2010. Les investissements à l'étranger, en revanche, resteront atones dans le court terme. Les entités publiques – les principaux investisseurs de la région

– Se sont recentrés sur l'économie intérieure, et la crise de Dubaï World continuera à peser sur les investissements à l'étranger des Émirats arabes unis.

La crise économique et financière mondiale a ramené l'IDE dans l'*Amérique latine et les Caraïbes* à 117 milliards de dollars – un recul de 36 % par rapport au niveau de 2008 (tableau 2). Bien que le Brésil, avec une contraction de 42 % des entrées d'IDE, ait été plus touché que la région dans son ensemble, il demeurerait le principal destinataire de l'IDE. Les opérations de fusions-acquisitions internationales dans la région se sont effondrées et leur solde est même devenu négatif en 2009 à cause des ventes de filiales étrangères à des entreprises nationales, particulièrement au Brésil.

Les apports d'IDE devraient repartir en 2010 et continuer à croître dans le moyen terme, puisque le Brésil et le Mexique restent des destinations d'investissement recherchées, selon les enquêtes auprès des investisseurs.

---

77 CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010*.p47

Outre que la région a bénéficié depuis 2003 de conditions économiques favorables, les politiques gouvernementales ont aussi contribué à la consolidation de la situation des entreprises d'origine nationale et à la poursuite de leur expansion à l'étranger.

Les principaux investisseurs étrangers de la région sont souvent les groupes d'entreprises les plus anciens et les plus importants qui ont prospéré à l'époque où s'est manifestée une forte tendance à la substitution des importations par des produits d'origine locale.

Les politiques de privatisation dans des pays comme le Brésil et le Mexique ont favorisé aussi la création de «champions nationaux».

Et récemment, les aides publiques accordées au Brésil, y compris sous la forme de lignes de crédit ciblées, ont favorisé l'expansion à l'étranger des entreprises. Mais cette expansion pourrait bien être freinée par un financement intérieur insuffisant, joint au resserrement actuel des marchés financiers internationaux.

Les STN en question continueront à bénéficier de leur faible ratio dette/profits, de leur exposition limitée aux secteurs industriels les plus touchés par la crise, et de la relative résilience de l'économie de la région à la crise. Après avoir augmenté pendant huit ans, l'IDE dans l'*Europe du Sud-est (ESE) et la Communauté d'États indépendants (CEI)*<sup>78</sup> est tombé à 69,9 milliards de dollars, en recul de 43 % par rapport à 2008 (tableau 2).

Les investissements étrangers dans les deux sous-régions ont fléchi en 2009, même si le repli a été moindre dans l'Europe du Sud-est que dans la CEI.

Les investissements étrangers dans la Fédération de Russie ont chuté de près de moitié, à cause de la demande locale atone, de la moindre rentabilité attendue des projets liés aux ressources naturelles, et de l'assèchement des opérations d'investissement dites «de carrousel». Néanmoins, la Fédération de Russie occupait la sixième place dans le classement mondial des pays d'implantation en 2009.

Les opérations de fusions-acquisitions internationales se sont effondrées à cause du peu d'acquisitions effectuées par les entreprises de l'UE, les principaux investisseurs dans la région. Mais les investissements des pays en développement, et de la Chine en particulier, étaient en augmentation. La contraction des sorties d'IDE de la région (-16 %) n'était pas aussi forte que le repli des entrées d'IDE. En 2009, la Fédération de Russie – de loin la première source des investissements de la région à l'étranger – est devenue un investisseur à l'étranger net.

---

78 CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2010. Vue d'ensemble .Investir dans une économie à faible intensité de carbone. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.22juillet2010.P101



Des prix plus robustes pour les produits de base, un nouveau cycle de privatisations et le redressement économique dans de grands pays exportateurs de produits de base (Fédération de Russie, Kazakhstan et Ukraine) devraient permettre une reprise modeste de l'IDE dans la région en 2010<sup>79</sup>.

L'IDE dans le secteur bancaire en Europe du Sud-est est en progression depuis le début du nouveau millénaire, tiré par de vastes restructurations et privatisations.

À la fin de 2008, 90 % des actifs bancaires étaient ainsi détenus par des entités étrangères. Les banques étrangères ont joué un rôle positif dans la région durant la crise financière mondiale.

Mais la crise récente de la dette souveraine en Grèce fait à nouveau craindre que la forte présence des banques étrangères puisse transmettre les risques systémiques à la région.

L'IDE dans les pays développés est celui qui a le plus diminué par rapport aux autres régions, chutant de 44 % pour s'établir à 566 milliards de dollars (tableau 2).

Mais le repli n'a pas été aussi prononcé que lors de la précédente récession économique en 2000-2003, même si la crise économique et financière actuelle est bien plus grave.

L'Amérique du Nord a été la plus touchée, mais les 27 pays membres de l'UE ont mieux résisté et l'Allemagne a même enregistré des investissements en hausse de 46 % grâce essentiellement à l'essor des prêts intragroupe.

En revanche, les investissements étrangers au Royaume-Uni, autre grand pays d'accueil dans la région, ont fléchi de 50 % par rapport à l'année précédente. Les fusions acquisitions internationales ont diminué des deux tiers dans les pays développés, mais dans le secteur manufacturier le repli de ces opérations a été de 80 % environ.

La récession économique a ravivé dans les pays développés les préoccupations que suscite depuis longtemps l'impact de la mondialisation croissante de la production sur l'emploi dans les pays d'origine.

Avec la croissance rapide des investissements à l'étranger au cours de la dernière décennie, la proportion des emplois des STN de pays développés qui sont délocalisés à l'étranger ne cesse d'augmenter.

Mais en réalité, l'IDE peut sauver voire développer l'emploi dans les pays d'origine s'il permet à ces pays d'exporter ou s'il améliore la compétitivité des entreprises qui investissent.

Des études ont montré que les investissements à l'étranger pouvaient avoir des effets aussi

---

79 CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2010. Vue d'ensemble. Investir dans une économie à faible intensité de carbone. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 22 juillet 2010. P102

bien négatifs que positifs sur l'emploi dans le pays d'origine, selon le type d'investissement, la localisation des filiales et les stratégies d'emploi des STN.<sup>80</sup>

## 2. Evolution des IDE :

### 2.1. Les facteurs de l'explosion des IDE depuis les années 80 :

\*Les flux internationaux de capitaux ont explosé depuis les années 1980 grâce à la déréglementation. Cette déréglementation des IDE consiste à supprimer un certain nombre de restrictions aux flux entrants d'IDE, tels les TRIMS (*Trade related investment measures* : par exemple, règle d'équilibre du commerce extérieur, règle de contenu local). S'affirme ainsi un renouveau des fonctions de l'État : c'est le développement de l'État modalisateur, qui s'efforce non seulement de participer à l'internationalisation des firmes nationales, mais qui tente aussi d'attirer les investisseurs étrangers en mettant en valeur l'attractivité du territoire (infrastructures de qualité, présence de districts industriels, qualité de la main d'œuvre, compétitivité-coût, etc.).

C'est alors la fin d'une collusion entre les États et les firmes multinationales qui consistait en un certain protectionnisme qui profitait aux firmes (réduction du risque d'entrants potentiels, avantages du premier arrivé sur le marché. Les autres aspects de la déréglementation tels que les privatisations avec le retrait de l'Etat de la sphère productive augmente les IDE entrants et sortants concernant les fusions-acquisitions.

\*Les flux d'IDE explosent également après 85 avec l'essor des IDE européens (notamment allemands) et japonais, en raison de l'appréciation relativement au dollar (il baisse de manière concertée après les accords du Plaza) du mark et du yen, ce qui est favorable à l'internationalisation des firmes allemandes et japonaises. Cela rompt avec la situation des années 60 caractérisées par l'importance des IDE américains en raison d'un écart technologique favorable (l'apogée du fordisme et dépenses élevées de recherche-développement).

\*Cette explosion est portée par l'essor des IDE dans le secteur des services, en raison de la tertiarisation et de la désindustrialisation des pays développés (qui est aussi le résultat en partie des flux d'IDE ayant pour finalité la délocalisation), de la déréglementation de ce

---

80 CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2010. Vue d'ensemble. Investir dans une économie à faible intensité de carbone. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 22 juillet 2010. P103

secteur (à la suite des négociations commerciales multilatérales de l'OMC et de la déréglementation des services financiers).

\*Les flux d'IDE connaissent un essor considérable avec de nouvelles destinations: les pays émergents (et particulièrement l'Extrême-Orient) drainent de plus en plus de capitaux, dans le cadre d'une redistribution mondiale des activités productives. Les pays de l'Est deviennent également une nouvelle terre d'accueil attractive avec leur entrée dans l'union européenne, gage de stabilité macro-économique et politique, de réformes institutionnelles et d'une modification des politiques économiques.

\*Les facteurs déterminants pour les IDE sont tant les conditions économiques que des variables politiques. La taille du marché et ses perspectives de développement constituent des atouts indéniables pour attirer les IDE<sup>81</sup>. Ainsi, toute intégration commerciale régionale (Union européenne, Alena...) devrait être favorable à la venue d'IDE. Les infrastructures physiques, financières et techniques sont également essentielles, car elles sont susceptibles d'augmenter la rentabilité du capital investi. Le cadre réglementaire et institutionnel doit être de bonne qualité afin de limiter les incertitudes et les risques à exercer une activité productive dans un pays donné. En particulier, l'investissement doit être sinon encouragé, du moins protégé. Un minimum est l'existence d'un cadre juridique transparent et efficace, permettant de régler les conflits d'affaires éventuels. Enfin, certains pays se sont également efforcés d'attirer les investissements étrangers en proposant des conditions fiscales avantageuses. Plusieurs facteurs (le capital humain, l'accumulation du capital, le commerce international, la politique gouvernementale, et le transfert de la technologie) qui, selon la théorie de la croissance endogène, expliquent la croissance à long terme, peuvent être véhiculés par l'IDE<sup>82</sup>.

Celui-ci, est supposé, stimuler la croissance économique, par la création d'avantages comparatifs dynamiques conduisant au transfert de technologie, l'accumulation du capital humain et l'intensification du commerce international<sup>83</sup>

---

81 Eric Vergnaud : « *Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes* » .op cit.p39

82 FOFANA Abdoulaye : « *Investissements directs étrangers et croissance économique en cote d'ivoire* » GPE 11.p6

83 Bende- Nabende, Antony, 2002, « *Foreign Direct Investment in Sub-Sahara Africa: A co-integration analysis* », Economics Bulletin. Vol.6, No.4. p.34

## 2.2. L'importance des IDE pour les pays en développement : PED<sup>84</sup>

Certains pays en développement (PED) semblent être exclus du processus d'intégration de l'économie mondiale véhiculé par les IDE. Caractérisé par une épargne domestique insuffisante par rapport à leurs besoins en investissements (déficit de leur balance courante), le recours aux sources de financement externes est indispensable. Les accords bilatéraux de libre-échange pour lesquels les PED se sont engagés dans le but d'augmenter leur crédibilité et de rassurer les investisseurs étrangers<sup>85</sup>. Ces accords sont venus dans la continuité des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) pour accélérer et consolider le changement institutionnel dans les PED, en leur permettant d'augmenter leurs attractivités. Le faible coût du travail dans les PED donne un avantage comparatif pour les entreprises qui cherchent à minimiser leurs coûts de production.

L'augmentation de l'IDE dans les économies en développement et émergentes incite à penser qu'il peut contribuer à leur développement dans la mesure où elles peuvent en retirer d'importants avantages telles que la création d'emplois de qualité et l'introduction de techniques modernes de production et de gestion. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux gouvernements ont mis en place des politiques destinées à attirer les investissements directs de l'étranger.

Cependant, les activités des multinationales sont aussi très controversées et suscitent des inquiétudes dans l'opinion publique. On accuse les EMN de concurrence déloyale, par exemple, parce qu'elles profitent des bas salaires et des mauvaises conditions de travail observées dans certains pays étrangers.

Elles sont aussi accusées de violer les droits de l'homme et les droits des travailleurs dans les pays en développement où les autorités ne font pas véritablement respecter ces droits. Dans de nombreux pays de l'OCDE, la société civile interpelle les EMN pour qu'elles fassent appliquer dans toutes leurs filiales à l'étranger les normes du travail adoptées à l'échelle internationale.<sup>86</sup>

---

<sup>84</sup> On peut définir les *pays* en voie de développement (PED) en disant qu'un *pays* est en voie de développement ou en développement lorsque l'on constate qu'il a dépassé un certain seuil critique d'évolution. Les PED sont différents des *pays émergents* et des *pays développés*.

<sup>85</sup> Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.p17

<sup>86</sup> OCDE : « L'impact social de l'investissement direct étranger »© OCDE Juillet 2008. Synthèses. P13

Un rapide aperçu de la structure des flux d'IDE permet de dégager un fait stylisé sans appel : ces flux sont fortement corrélés aux échanges internationaux de biens et services.

On l'a dit, les deux types de flux ont connu une très forte progression au cours des trente dernières années et, surtout, ils sont tous deux largement dominés par des échanges entre les économies géographiquement proches et développées ; les flux impliquant les pays en voie de développement restent relativement marginaux.<sup>87</sup>

Deux arguments peuvent être avancés pour expliquer cette corrélation. D'une part, les firmes multinationales participent directement aux échanges mondiaux. On estime qu'environ les deux tiers du commerce international seraient directement liés aux activités des firmes multinationales ; mais au-delà, près du tiers des échanges mondiaux se ferait entre filiales d'un même groupe implantées dans des pays différents (on parle alors de commerce intra-firme ou intra-groupe). D'autre part, les analyses économétriques montrent que les IDE, tout comme les flux de commerce, répondent très bien aux équations de gravité. Ces équations, bien connues des économistes internationaux pour leur excellent pouvoir explicatif, viennent estimer les échanges internationaux en fonction de la taille des deux économies partenaires et de la distance géographique qui les sépare<sup>88</sup>. De la même façon que le commerce international, les investissements directs sont motivés par l'accès aux grands marchés et la distance géographique est associée à des coûts qui viennent limiter les investissements vers des pays éloignés (coûts de transport, des voyages et des télécommunications, différences culturelles et juridiques croissantes avec la distance, incertitude et risque-pays plus importants...)

Le fait que les deux types d'échanges internationaux répondent aux mêmes déterminants gravitaires interdit de déduire de cette apparente corrélation l'existence d'une quelconque relation de causalité. De nombreux travaux économétriques ont alors testé de façon plus rigoureuse l'impact des flux d'IDE sur le commerce international. Par exemple, Fontagné et Pajot introduisent simplement le flux bilatéral d'IDE dans une équation de gravité appliquée aux échanges commerciaux entre vingt-et-un pays de l'OCDE sur la période 1980-1995<sup>89</sup>. Ils mettent ainsi en évidence une forte relation de complémentarité entre les deux flux : une

---

87 CNUCED. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 2009. p17

88 Matthieu Crozet, Pamina Koenig, « État des lieux du commerce international « Le rôle des firmes multinationales dans le commerce international " Mondialisation et commerce international. CREST & TEAM, Université Paris I - CNRS Cahiers français n° 325. p25

89 Fontagné L., Pajot M. (1999), « Investissement direct à l'étranger et échanges extérieurs : un impact plus fort aux États-Unis qu'en France », *Économie et Statistique*, n°326, p71.

augmentation de 10 % des investissements directs en direction d'un pays étranger est associée à une croissance de 5 % environ du flux d'exportation vers ce pays. Une relation à peine plus faible est aussi observée entre les IDE entrants dans un pays et les exportations de cette économie vers le pays d'origine de l'investissement. En utilisant des données et des méthodes sensiblement différentes, d'autres études parviennent globalement à la même conclusion : non seulement les flux d'IDE, comme les échanges commerciaux, répondent aux mêmes variables gravitaires, mais même en contrôlant cette endogénéité il semble bien que l'essor des multinationales entraîne une nouvelle croissance du commerce international.

Ces pays souffrent d'une faible productivité globale des facteurs due notamment à la faible productivité du capital. La nécessité de convergence entre les stratégies micro et macroéconomiques, les stratégies des firmes et les politiques économiques des gouvernements, est substantielle dans une logique de globalisation. Un jeu combiné a surgit entre la stratégie des firmes et la concurrence entre les territoires<sup>90</sup>

La résilience de l'investissement direct étranger dans les crises financières peut amener les pays en développement à y voir la forme la plus désirable d'apports de capitaux privés.

Malgré les preuves substantielles que l'IDE est bénéfique pour les pays hôtes, ceux-ci doivent évaluer soigneusement, et sans se leurrer, son impact potentiel<sup>91</sup>

---

90 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. p17

91Prakash Loungani et Assaf Razin « Investissements directs a l'étrangers : bénéfique aux pays en développement ». Finances & Développement / Juin 2001.p23

### ***Section3 : La politique économique et principales théories explicatives des IDE :***

#### *1. La politique économique et perspectives :*

Le fonctionnement du marché ne permettant pas toujours d'aboutir à une situation d'équilibre satisfaisante, l'intervention de l'Etat devient alors nécessaire pour réguler l'économie et ce dernier élabore une politique économique.

##### *1.1. Définition.*

On définit la politique économique comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le but d'améliorer la situation économique générale du pays.

Plusieurs raisons peuvent justifier l'intervention de l'État dans la sphère économique, parmi lesquelles la nécessité de maintenir la cohésion sociale, l'équilibre des marchés ou le libre exercice de la concurrence.

***La politique économique*** est l'ensemble des interventions des administrations publiques (dont l'État, la banque centrale, et les collectivités territoriales) sur l'activité économique. Usuellement les économistes distinguent les politiques économiques conjoncturelles qui visent à orienter l'activité économique à court terme et les politiques économiques structurelles qui viennent à modifier le fonctionnement de l'économie sur le moyen ou long terme.<sup>92</sup>

##### *1.2. Les objectifs de la politique économique.*

Il est de coutume de présenter les objectifs des politiques économiques en se référant aux fonctions de l'État dégagées par R. Musgrave en 1959 :

- l'État doit veiller à ***l'allocation*** optimale des ressources, en assurant la production des biens collectifs purs (qui sont consommés indivisiblement par l'ensemble de la collectivité, par exemple la Défense nationale), en luttant contre les effets externes et les monopoles, car les monopoleurs captent à leur profit une partie de la valeur ajoutée;
- l'État a une fonction de ***stabilisation*** de l'activité économique en veillant au respect des grands équilibres, d'où un taux de croissance du PIB le plus élevé possible, le plein-emploi, la stabilité des prix, c'est-à-dire un taux d'inflation le plus faible possible et un équilibre des échanges extérieurs, en d'autres termes de la balance des paiements;

---

92 Benoît Ferrandon, 2004, « *La politique économique et ses instruments* ». Documentation Française. p10

• l'État a enfin pour fonction de **redistribuer** la richesse créée, en fonction des choix manifestés par les électeurs, sur une base éminemment subjective de combinaison d'efficacité économique et de justice sociale.<sup>93</sup>

Donc Les principaux objectifs de la politique économique sont, pour les économistes, au nombre de quatre :

1. La **croissance économique**, qui est mesurée par le taux de croissance du PIB.

Dans ce domaine, l'objectif de l'Etat est de favoriser une croissance élevée et inscrite dans la durée.

2. le **plein emploi**, évalué par le taux de chômage. L'Etat va aider, directement ou indirectement, à créer des emplois.

3. la **stabilité des prix**, traduite par le taux d'inflation. Il s'agit pour l'Etat de garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents économiques en luttant contre l'inflation qui l'érode.

4. L'équilibre **des comptes extérieurs**, indiqué par le solde de la balance des paiements.

### 1.3. Les différentes politiques économiques

On distingue deux grands types de politique économique selon le but poursuivi par l'Etat :

- s'il s'agit de contrebalancer un ralentissement temporaire de l'activité économique, l'Etat mettra en œuvre une **politique conjoncturelle**.

- si au contraire, il s'agit de modifier en profondeur les structures économiques et sociales, l'Etat aura recours à une **politique structurelle**.

#### 1.3.1. La politique conjoncturelle

Une conjoncture est une situation économique à un moment donné. Elles peuvent être définies comme une action des pouvoirs publics afin d'influencer la croissance à court terme dans la perspective de rétablir les grands équilibres du « carré magique ». Elles peuvent être expansionnistes (**de relance**) en cas de croissance faible et de chômage élevé, ou **de rigueur** (de stabilisation) en cas d'inflation et de déséquilibre des échanges extérieurs, le plus souvent provoqués par une expansion mal maîtrisée.

Il s'agit des fameuses politiques de *stop and go* pratiquées pendant les Trente Glorieuses, dont la clé était la courbe de Phillips, illustrant la nécessité d'arbitrer entre le chômage et

---

93 Pierre vernimmen : « finance d'entreprise ».6eme édition par pascal quirty et yam le fur 2005.dalloz.paris.p733



l'inflation dans l'optique keynésienne. Une politique de relance passe par une augmentation des dépenses publiques ou une baisse des impôts et une politique monétaire expansionniste : une offre accrue de monnaie entraîne davantage d'échanges, car les sources de financement sont plus aisées et moins coûteuses. À l'inverse, une politique de rigueur signifie hausse des prélèvements obligatoires, baisse des dépenses publiques et une politique monétaire restrictive (progression modérée des moyens de paiement en circulation) a pour but d'agir, à court terme, sur les indicateurs économiques pour orienter l'activité dans un sens permettant de rétablir les grands équilibres macroéconomiques

#### .Le carré magique<sup>94</sup>

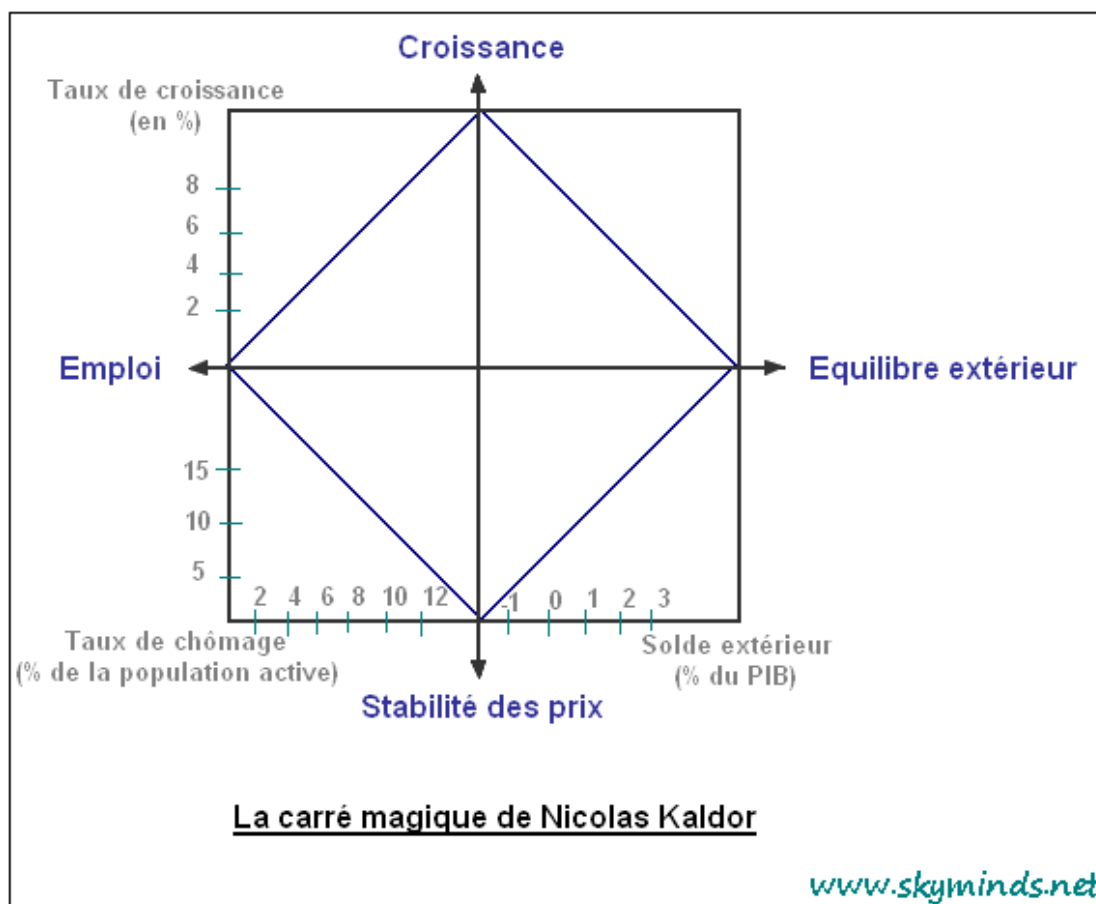
Il existe de très nombreux objectifs mais on résume souvent les 4 principaux à l'aide d'une représentation graphique appelée *carré magique* et due à l'économiste britannique *Nicholas Kaldor*.

Ces 4 objectifs sont l'emploi, la croissance, la stabilité des prix et l'équilibre extérieur (balance commerciale équilibrée). Le schéma suivant présente les 4 indicateurs propres à ces objectifs. En rejoignant les points, on obtient un quadrilatère qui représente d'autant mieux une situation économique favorable qu'il est proche du carré magique

---

94 Jean-Christophe GRAZ « LES NOUVELLES APPROCHES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE. » Économie politique internationale.p54

Figure n° 6 : Le carré magique de Nicholas Kaldor



Source : <http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/la-regulation-des-activites-sociales/les-politiques-economiques/>

Donc Les politiques conjoncturelles ont une fonction de régulation selon la situation économique. La recherche des grands équilibres se fera donc par la relance ou la rigueur.

### 1.3.2. La politique structurelle

La structure est la manière dont les parties d'un tout sont arrangées entre elles.

Les moyens d'action demeurent pour l'essentiel les mêmes que précédemment, mais prennent une orientation durable, dans le but de corriger les oublis ou les erreurs du marché<sup>95</sup> :

- la planification indicative agit par incitation sans se substituer au marché, en favorisant le développement de secteurs ou de régions cibles

---

95 Nicoletti Giuseppe, Stephen S. Golub, Dana Hajkova, Daniel Mirza et Kwang-Yeol Yoo : « L'INFLUENCE DES POLITIQUES SUR LES ÉCHANGES ET L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER ». *Revue économique de l'OCDE* n° 36, 2003/.p13

- la politique industrielle est un ensemble de relations entre l'État et l'industrie, par le jeu de prises de participation, de crédits bonifiés, de subventions, de réductions d'impôts, de commandes publiques. Elle peut viser le système productif dans son ensemble ou un secteur particulier (les nouvelles technologies) ou encore un groupe de secteurs en les associant à de grands programmes (Ariane ou Airbus pour l'industrie européenne)
- les politiques de recherche, d'éducation ou de santé agissent également sur le système productif, car elles génèrent des effets externes positifs dont vont profiter les entreprises pour améliorer leur compétitivité structurelle. Peuvent aussi faire partie de ces politiques, les politiques d'aménagement du territoire ainsi que celle concernant l'environnement<sup>96</sup> s'inscrit dans le long terme et vise à agir sur les structures économiques du pays pour transformer le mode de fonctionnement du système économique.

Les mesures prises touchent l'emploi, la santé, la fiscalité mais aussi la politique industrielle et agricole, la politique de l'environnement, l'aménagement du territoire, le système de protection sociale (réforme des retraites), etc.

Ces politiques ne donnent des résultats que longtemps après leur mise en place.<sup>97</sup>

La politique économique est de plus en plus un enjeu de souveraineté, dans la mesure où l'économie a pris une place déterminante dans la vie des pays, surtout les plus développés. Parmi les secteurs économiques les plus touchés par les enjeux de souveraineté, on retiendra particulièrement la défense, l'énergie (sécurité d'approvisionnement), l'ingénierie informatique (matériel et logiciel).

En théorie économique contemporaine, toute politique économique doit implicitement ou explicitement faire face aux difficultés soulevées par les théorèmes de l'économie du bien-être, le théorème de Coase ainsi que la critique de Lucas.

Ces trois éléments de théorie économique soulignent en effet respectivement l'efficacité de l'allocation par le marché, la souplesse des contrats au regard des mesures de politique et enfin l'importance des comportements opportunistes des agents face à toute forme de politique économique.<sup>98</sup>

---

96 Xavier greffe : « comprendre la politique économique » économie poche.2eme édition.économica.paris1995

97 Joëlle Bonenfant Jean Lacroix : « Comprendre l'environnement économique »Chambre de commerce et d'industrie de paris. Direction des relations internationales de l'enseignement. Centre de langue. *Ressources pour les enseignants et les formateurs en français des affaires.* p 07

98 *Cahiers français*, 1998, Les politiques économiques, documentation Française. p42

### \*Méthode de la politique économique

Schématiquement, une politique économique se déroule en trois phases distinctes :<sup>99</sup>

1. L'État (c'est-à-dire le gouvernement) doit établir un diagnostic de la conjoncture économique actuelle. Il doit en particulier prendre en compte certains indices importants : le taux de croissance du PIB, le taux de chômage, le taux d'inflation...
2. Une fois le diagnostic établi, il doit définir les priorités que sa politique va adopter. En effet, une politique économique ne peut être axée que sur certains objectifs principaux (parmi les plus courants figurent la lutte contre le chômage, la tentative de relance de la croissance, ou encore la lutte contre l'inflation), les autres objectifs étant du coup nécessairement relégués au second plan, ou négligés.
3. L'État doit ensuite décider des outils qui vont lui permettre de mettre en œuvre son action pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés

#### 2. Principales théories explicatives des IDE :

Plusieurs théories ont traité les IDE, les plus récentes sont celle de Dunning (1993) et de Caves (1996). Par ailleurs, on peut remarquer que les théories les plus importantes sont basées sur l'économie industrielle.

Dans sa thèse de Doctorat, Hymer (1960) a distingué entre l'investissement de portefeuille et l'investissement direct. Il montre que les hypothèses d'arbitrage sur le capital expliquant les mouvements internationaux de capital, sont en contradictions avec le comportement des multinationales et sont, ainsi, incapables d'expliquer les causes des IDE et ce pour trois raisons.

· **Premièrement** : une fois que le risque, l'incertitude, la volatilité des taux de change, et les coûts d'acquisitions des informations sont incorporés dans la théorie de l'arbitrage de portefeuille, plusieurs des prévisions économiques restent, tout de même, invalides. En fait, ceci est dû aux imperfections du marché qui affectent les performances des firmes, et en particulier leurs stratégies sur les marchés étrangers.<sup>100</sup>

---

99 Benoît Ferrandon. 2004, « *La politique économique et ses instruments* », documentation Française.opcit.p61

100 NJOUM NGUENIN MARTIAL « L'ANALYSE DES DETERMINANTS DEL'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU CAMEROUN » Mémoire de D.E.A. Spécialité : Economie Industrielle. Présenté et soutenu le 03 Avril 2009.UNIVERSITE DE DOUALA. Faculté des Sciences économiques et de Gestion appliquée. Ecole doctorale en sciences économiques  
Unité de formation et de recherche : Economie et Applications. P16

· **Deuxièmement** : les IDE permettent non seulement le transfert de ressources (capital), mais aussi de technologies, d'expériences managériales et de savoir-faire. D'où l'existence de rentes économiques importantes et d'effets d'externalité positifs, qui peuvent être aussi importants que les effets directs des déplacements de capitaux et des investissements étrangers.

· **Troisièmement** : les IDE n'ouvrent pas la possibilité de changement de possession (*ownership*), de ressources ou des droits. **Hymer** explique la distribution des IDE entre les marchés, par les théories microéconomiques.

En appliquant les théories d'économie industrielle, Hymer pense que les FMN sont identiques aux firmes locales.

Le fait d'investir à l'étranger englobe certaines difficultés : communication, transport, barrières de langues...

Cependant les FMN doivent posséder des avantages spécifiques de localisation : technologie, économie d'échelle qui permet de dépasser les barrières locales et d'être compétitive face aux entreprises locales.<sup>101</sup>

Des recherches ont été menées par **Kindleberger** (1958), **Caves** (1983) et **Dunning** afin d'identifier, les avantages de délocalisation tel que : la capacité technologique, l'expérience, la structure industrielle, la différenciation des produits, les connaissances du marché, et les compétences organisationnelles.

Dans l'approche de **Vernon** (1966), il explique les IDE selon le cycle de vie du produit. Au début le produit est conçu dans le pays d'origine avec des technologies innovatrices, et il est aussi produit pour le marché local.

Après, arrivé à un autre stade du cycle de vie, une certaine croissance et connaissance du marché, de synergie, le produit est exporté vers d'autres pays ayant des caractéristiques similaires au pays d'origine.

Lorsque le produit devient standard et mature, les coûts de travail deviennent très importants dans le processus de production, c'est à ce moment là que les firmes délocalisent à la recherche de coûts de production bas.

Le cycle de vie du produit était, ainsi, la première interprétation dynamique des déterminants des IDE et de leurs relations avec le commerce international.<sup>102</sup>

---

101 NJOUM NGUENIN MARTIAL « L'ANALYSE DES DETERMINANTS DEL'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU CAMEROUN » op cit .P18

102 NJOUM NGUENIN MARTIAL « l'analyse des déterminants de l'investissement direct étranger au Cameroun » Mémoire de D.E.A. Spécialité : Economie Industrielle. Présenté et soutenu le 03 Avril 2009. Op cit .P19

Dans les années soixante dix, quelques économistes, en particulier **Buckley** (1991) et **Casson** (1976), **Lundgren** (1977), et **Swedenborg** (1979), ont proposé l'application de la théorie d'internationalisation afin d'expliquer la croissance des FMN basées sur la théorie des coûts de transactions. En effet, le choix entre servir un marché extérieur par l'exportation ou par le franchisage et d'y investir, dépend de certains coûts, tel que les coûts d'opportunité, d'installation ou encore des coûts de maintenance... tant que ces coûts existent la FMN préfère s'installer elle-même à proximité du marché en question, ou bien elle peut opter pour le franchisage.

Ce dernier semble être le cas de plusieurs multinationales, notamment 'Cocacola' qui a élaboré un système de franchise à l'échelle internationale lui permettant d'être présente sur tous les marchés.

En analysant cette théorie (approche d'internationalisation), on retrouve très clairement l'idée d'existence d'imperfections sur le marché, développé au début des années soixante par Hymer. Ainsi, afin de minimiser les coûts de transactions et d'améliorer l'efficacité de la production, les FMN décident de délocaliser leurs productions. Il faut noter, néanmoins, que cette vision des IDE néglige les spécificités internes de localisation. Par spécificités internes de localisation on entend les données économiques, sociales et politiques du pays hôte et qui jouent un rôle prépondérant à la fois dans la décision de délocalisation et du choix du pays d'accueil.

De même, les travaux de **Mayer et Mucchielli** (1999) se sont intéressés à la localisation à l'étranger des firmes multinationales et en ont déduit quatre facteurs déterminants : la demande du marché des biens, le coût des facteurs de production, le nombre d'entreprises locales et étrangères déjà installées sur place et la synthèse des différentes politiques d'attraction menées par les autorités locales. En d'autres termes, les entreprises recherchent les lieux où la demande est importante et là où les coûts de production sont faibles. Plus tard en 1998, **Wilhelms et Witter** ont créé le concept d'*adaptation institutionnelle* à l'IDE, publié dans l'ouvrage intitulé « Foreign Direct Investment and its Determinants in Developing Countries ».

La théorie élaborée intègre des variables microéconomiques (concernant l'investisseur), macroéconomiques (couvrant les caractéristiques de l'économie réceptrice de l'IDE) et des variables méso économiques (représentant les institutions liant l'investisseur et le pays hôte tel que les agences du gouvernement qui publient les politiques concernant l'investissement direct).

Enfin, les travaux de *Morisset et Neso* (2002) ont montré quant à eux que les procédures administratives complexes, nécessaires à l'établissement et au fonctionnement des affaires, découragent l'entrée des flux d'IDE.

-Les auteurs ayant traités de l'IDE ont tenté de formaliser ses causes en développant ou en appliquant des approches théoriques.

Certains des arguments avancés s'inspirent des théories de commerce, de l'investissement ou du marketing. Chacune des théories contribue à notre compréhension des raisons sous-jacentes à l'IDE ou offre une explication relative à un IDE particulier .il n'existe cependant pas de théorie complète de l'IDE. Notre analyse va donner lieu à plusieurs contributions dans la littérature économique : les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement, la théorie de l'arbitrage financier, la théorie du cycle de vie du produit, la théorie des marchés et la théorie éclectique.<sup>103</sup>

### 2.1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement.

Selon ces théories, les pays se spécialisent dans des produits pour laquelle ils possèdent un avantage comparatif. Cela leur permet d'utiliser les ressources de leur territoire ou de leur main d'œuvre de la manière la plus productive et d'exporter leur surplus de production. Les autres produits sont dès lors importés des pays qui peuvent les produire avec une efficacité relative. Si tous les pays exploitent leurs avantages comparatives et que tous les pays sont comparativement (mais pas nécessairement absolument) meilleurs que d'autres dans certains produits, le commerce international est bénéfique pour tous.

La théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut plus tard adaptée dans le modèle de Heckscher-Ohlin.

Heckscher et Ohlin estiment que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire et la main d'œuvre offrent des réserves abondantes, leur coût est généralement plus bas. Un pays ayant des ressources abondantes ou productives ne développera pas seulement l'utilisation industrielle de ses propres ressources mais attirera également des entreprises étrangères.

Ces théories offrent donc une analyse de l'IDE aussi bien que du commerce international.

Sous sa forme principale, la théorie traditionnelle permet d'expliquer pourquoi les activités

---

103ZINEB EL AOUMARI « Attractivité de canada : « l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance »université de Québec a Montréal. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie.

nécessitant une utilisation intensive des ressources comme les industries extractives, l'agriculture et même le tourisme sont attirées par des pays ou des régions en particulier. Si l'avantage comparatif provient autant des actifs acquis ou créés par des ressources naturelles, ces théories peuvent également s'appliquer aux entreprises issues d'autres industries et qui sont à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée, de la technologie ainsi que d'autres actifs spécifiques. Au sens large, la théorie traditionnelle fournit une explication sous-jacente à l'IDE mais elle ne rend pas compte de la diversité de facteurs qui affectent les décisions relatives à l'IDE dans la pratique.

## 2.2. La théorie de l'arbitrage financier

L'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations permettant de réaliser un bénéfice sans risque (en théorie au moins !) en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés. L'arbitrage permet d'assurer l'égalité des prix à un même moment. Il assure la fluidité entre les différents marchés et contribue à leur liquidité. C'est l'opération de base qui permet de garantir l'efficacité des marchés.

L'arbitrage sur les marchés de capitaux est le processus par lequel les actifs financiers sont achetés à un prix plus bas sur un marché et vendu à un prix plus élevé sur un autre.

Les fonds peuvent alternativement être empruntés à un taux plus bas et prêtés à un tiers à un niveau plus élevé. L'arbitragiste agit bien sur ainsi pour dégager un profit mais l'arbitrage a pour effet d'égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés si les mouvements des capitaux sont totalement libres. Aussi longtemps que des différences de prix ou de taux d'intérêt existent entre les marchés, le capital sera attiré vers les marchés sur lesquels il peut obtenir la rémunération la plus élevée.

Cette théorie a été appliquée aux flux d'investissement étranger. La manière dont elle peut s'appliquer au portefeuille d'investissement est évidente, dans la mesure où ce type d'investissement est souvent très sensible aux mouvements internationaux des taux d'intérêt, entre autres. Elle est moins facilement applicable à l'IDE, qui réagit davantage à des facteurs de long terme qu'à des facteurs de court terme. Cependant, d'un point de vue général, tout investissement sera attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure. Dans le cas de l'IDE, la rentabilité d'un investissement est souvent influencée par une combinaison de facteurs, et l'arbitrage du capital dès lors qu'une analyse plutôt général.<sup>104</sup>

---

104 ZINEB EL AOUMARI : « Attractivité de Canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance » OP CIT.P17



### 2.3. La théorie du cycle de vie du produit

La théorie du cycle de vie du produit de Vernon(1966) est parfois appliquée à l'IDE. Cette théorie permet d'expliquer pourquoi une fois produits dans les pays développés, les biens sont finalement fabriqués à moindre cout dans les pays en développement, et ensuite exportés vers leurs pays de production d'origine. De manière plus limitée, les entreprises rallongent parfois la durée de vie d'un produit en concédant des licences de production à des pays moins développés. Ce fut le cas dans le milieu des années 1990 lorsque Rover s'organisa pour sa gamme obsolète de véhicules Maestro soit produite en Bulgarie. C'est là le problème de cette théorie. Elle n'explique pas pourquoi une entreprise devrait privilégier l'IDE à la concession de licences ou même à l'exportation depuis le territoire national par exemple. S'il est vrai que le cout de la main d'œuvre peut être plus bas dans un pays en développement, les économies d'échelle ne pourront être réalisées qu'en concentrant la production dans une usine implantée sur le territoire national. La théorie du cycle de vie des produits permet d'expliquer pourquoi certains produits suivent un mode de productions particulières et l'IDE. Elle n'explique pas pourquoi certains produits sont d'abord produits dans des pays en développement ou pourquoi des produits similaires apparaissent parfois simultanément dans des pays différents.

### 2.4. La théorie des marchés<sup>105</sup>

Elle repose sur l'hypothèse de l'imperfection des conditions de la concurrence pour expliquer les mobiles de l'investissement étranger et permet de mieux prendre en considération les situations réelles rencontrées par les firmes ; l'idée de l'oligopole imparfait constitue le cas de figure le plus riche de l'analyse de la multinationalisation

En effet, l'oligopole favorise l'internationalisation du capital ; permet à la firme grâce à la transnationalisation d'éliminer les obstacles qui s'opposent à son profit et sa croissance ;la firme se délocalise vers les nouveaux marchés pour exploiter les avantages technologiques et les produits différenciés dont elle dispose, ainsi que pour maximiser son profit, en ce sens « la multinationalisation » apparaît comme le moyen de surmonter les limitations qu'une firme rencontre dans l'oligopole national ; elle confère à la firme qui s'implante à l'étranger un

---

105 ZINEB EL AOUMARI « Attractivité de canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance »OP

atout décisif ces concurrents, et l'exploitation directe de cet atout, qu'il soit technologique ou commercial, lui permet d'en retirer une quasi rente économique .

« La multinationalisation » correspond par conséquent à une situation économique négative, et ce, dans la mesure où elle est le seul refuge pour les FTN pour écouler leurs produits, trouver des débouchés et sortir du marasme interne, mais aussi à une situation économique positive, et ce, dans la mesure où la FTN exploite ses atouts et avantages comparatifs dont elle dispose pour résorber ses déficits internes et réaliser plus de profit.

### 2. 5. La théorie de l'approche éclectique :

C'est l'approche la plus complète sur la stratégie des FMN en matière d'investissement étranger et qui remonte au milieu des années 70 avec l'œuvre de Dunning (1977). Partant du concept de marché imparfait développé par plusieurs théoriciens (Hymer, Kindleberger et Coase), son approche globale sur les facteurs explicatifs de l'investissement direct fait de lui le pionnier du paradigme OLI (propriété, localisation, internationalisation) dans laquelle il réunit trois avantages essentiels qui, selon lui, poussent les multinationales à s'implanter à l'étranger. Le premier avantage est un avantage spécifique de l'entreprise transnationale dans le pays d'accueil, il peut s'agir de l'avantage que l'entreprise a sur ses rivales en termes d'actifs tangibles ou intangibles, de technologie avancées ou de marketing qui lui permet de réduire ses coûts et de faire face à ses concurrents, ensuite l'exploitation effective de ces actifs oblige souvent la firme à internationaliser ses opérations internationales en établissant des filiales à l'étranger (intégration verticale ) au lieu de céder des licences aux firmes locales car cela augmenterait relativement ses coûts de transaction. Enfin, une fois ses avantages réunis, se pose alors le choix de la localisation permettant aux FMN d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les pays d'accueil (prix des inputs, marchés, coûts de transport...).

La firme procède donc à l'investissement dans le pays d'accueil lorsqu'elle aura réuni simultanément ces trois types d'avantages (OLI). La FTN gardera tout de même la maîtrise de la pénétration du marché étranger par l'exportation même lorsqu'elle ne possède pas d'avantage à la localisation. Dans le cas extrême, la FTN effectuera une vente de licence auprès d'entreprises locales s'il n'y a plus d'avantage à internationaliser sa production à l'étranger.

Les avantages énumérés ci-dessus sont exploités par des entreprises dont la demande vise à satisfaire soit le marché local, soit le marché étranger

Donc cette théorie L'une des premières tentatives de recensement des diverses combinaisons d'avantages qui conduisent une entreprise à s'implanter à l'étranger et donc à choisir une nation particulière comme lieu d'implantation est l'œuvre de Dunning connue sous le nom de la théorie éclectique<sup>106</sup>.

Cette théorie, connue également sous le nom de paradigme OLI (*Ownership, Localisation, Internalisation*), suggère la présence de trois avantages qui expliquent le choix d'IDE par une firme multinationale, il s'agit de la propriété d'avantages spécifique, de localisation et d'internalisation :

- **Les avantages Spécifiques (O : Ownership)** : l'avantage *spécifique* représente l'avantage exclusif que peut avoir la firme multinationale vis-à-vis des firmes locales du pays d'accueil. Il consiste en la maîtrise d'un produit nouveau, d'un nouveau processus de production ou d'un actif intangible comme la réputation de la qualité du produit ;

- **Les avantages de localisation (L : Location)** : l'avantage de *localisation* est généralement lié aux caractéristiques du pays hôte. En effet, en produisant à l'étranger, la firme peut éviter les barrières naturelles ou artificielles à l'échange comme les droits de douane, les quotas à l'exportation ou l'importation, les coûts de transports, etc. Elle peut aussi bénéficier d'un accès préférentiel à d'autres marchés, dont bénéficie le pays hôte. Cet avantage peut être lié à l'allocation spatiale des ressources naturelles entre les pays

- **Les avantages d'internalisation (I : Internalisation)** : la firme multinationale dispose d'un avantage d'*internalisation* car en présence des deux précédents, il n'est pas toujours profitable d'installer une nouvelle filiale à l'étranger. Si la firme envisage d'accorder une licence de production à une firme locale, elle sera confrontée à deux principales difficultés<sup>107</sup> : d'une part, elle n'est pas incitée à révéler la totalité de son processus ou de sa technologie de production du fait que la firme à laquelle elle concède la licence peut rejeter le contrat, copier la technologie à moindre coût et devenir une concurrente de la multinationale. D'autre part, il existe un problème d'asymétrie d'information entre la multinationale et le licencié, liée au fait que tout accord doit comporter des incitations à maintenir la réputation sur la qualité ou la marque du produit pour ceux à qui on concède la licence. Ces difficultés créent une incitation à internaliser les transactions au moyen de l'implantation directe, donc à l'apparition des flux d'IDE.

---

106 Ferrera L., Henriot A., 2004, "La localisation des entreprises industrielles : comment apprécier l'attractivité des territoires", *Economie Internationale*, p. 93

107 Slim DRISS : « l'attractivité des investissements directs étrangers industriels en Tunisie ». *Région et Développement* n° 25-2007.P142.143

Les motivations en faveur de l'IDE sont liées principalement aux caractéristiques du pays hôte telles que l'accès aux inputs spécifiques, l'utilisation d'une main-d'œuvre qualifiée moins chère ou encore la suppression des barrières à l'échange et des coûts de transport. Les modèles d'IDE mettent en relief l'avantage d'une localisation particulière d'une firme multinationale et non l'avantage concurrentiel de celle-ci vis-à-vis des firmes locales.<sup>108</sup>

**Tableau n° 3 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises<sup>109</sup>**

<i>Avantage spécifique que détient la firme elle-même. (O)</i>	<i>Avantage du pays d'accueil (L)</i>	<i>Avantage lié à l'internalisation (I)</i>
Avance technologique, savoir faire ou compétence managériale. Economies d'échelle. Capacité à différencier ces produits (contrôle des marques). Accès plus facile aux marchés des facteurs de production et des produits intermédiaires.	Prix et qualité des inputs. Coût du transport et des communications. Qualité des infrastructures. Barrières douanières. Incitations à l'investissement. Proximité culturelle.	Diminution du coût de l'échange. Protection du savoir-faire. Contrôle de la production et des débouchés

<sup>108</sup> Driss S., 1997, "Investissement direct étranger et diffusion technologique dans les pays en voie de développement", *Thèse de doctorat*, Université de Toulouse 1.p55

<sup>109</sup> Denis Tersen, Jean-Luc Bricout, L'investissement international. Op cit.p69

## ***Conclusion :***

Dans ce chapitre, nous avons d'une part fait le tour des définitions des IDE proposées par plusieurs auteurs tels :

Jacquemot, qui définit l'IDE comme l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger. Pour l'OCDE, un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise. Par contre, le FMI donne une autre définition des investissements directs : *les investissements effectués dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur.*

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux différentes théories économiques sur les investissements directs étrangers ;

En mettant en lumière les théories, de la firme, de l'internalisation et la théorie de l'organisation industrielle qui aborde les éléments déterminant l'IDE sous l'angle de la firme et ensuite aux théories néoclassiques et celle du marché qui examinent l'IDE sous l'angle du libre échange. Puis par la suite nous avons définie le concept d'adaptation institutionnelle, qui éclaire le point de vue du pays hôte.

Ce chapitre s'est également penché sur les différentes stratégies des IDE, qui sont ici confondues à celle des firmes transnationales qui sont : les stratégies d'accès aux ressources du sol et du sous sol, à la stratégie horizontale et à la stratégie verticale.

Mais dans ce chapitre la réalité et la spécificité des IDE en Algérie n'ont pas été traitées, ceci nous amène à entamer un deuxième chapitre qui traitera de plus près l'état des IDE en Algérie, et plus précisément le climat d'investissement direct étranger en Algérie.

*Chapitre II:*  
*L'investissement*  
*direct étranger en*  
*Algérie*

## *Chapitre II : L'investissement direct étranger en Algérie*

### *Section 1: Tendance Globale des IDE en Algérie*

### *Section 2: La politique de promotion des IDE en Algérie*

### *Section 3: Les obstacles des IDE en Algérie*

## ***Introduction :***

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au Gouvernement algérien, dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE)<sup>110</sup>

Bien que l'Algérie ait obtenu des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, la pharmacie, la sidérurgie et la chimie, les réformes introduites au cours des 10 dernières années ont été insuffisantes pour permettre au pays de bénéficier significativement des externalités positives de l'IDE (création d'emplois, Transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux, etc.). De plus, un ralentissement dans la mise en place des réformes structurelles est à remarquer, notamment en ce qui concerne le programme de privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la réforme fiscale, la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise et la mise en place des règlements sur la concurrence. Or toutes ces réformes sont nécessaires afin d'améliorer le cadre national de l'investissement.

Par ailleurs, l'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger, déficit caractérisé par une absence de visibilité de la politique nationale d'investissement, en grande partie liée à l'indisponibilité d'informations qualitatives sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine, à un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, à une lenteur dans les procédures administratives, à un risque financier élevé (faillite de banques privées), à une économie informelle grandissante, à des difficultés d'accès au foncier industriel et, enfin, à des retards considérables en termes d'infrastructures (télécommunications, eau, électricité, aéroports, etc.).

L'ensemble des spécialistes ont établi un constat unanime pour la dépendance sur l'économie algérienne vis-à-vis de l'hydrocarbure. Cette situation représente un réel danger pour les générations futures de notre pays ; puis que l'économie nationale est basée sur une richesse qui possède deux caractéristiques principales.

---

110 Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p4



- la non pérennité, s'agissant d'énergie fossile donc non renouvelable et les réserves algérienne en les matières sont estimées au plus à 30 ans au rythme d'exploitation actuelle.
- La volatilité résultant de l'extrême sensibilité des hydrocarbures aux facteurs géostratégiques avec pour conséquence une instabilité des prix.

A partir de ce constat, les pouvoirs publics ont engagé une stratégie de diversification de l'économie nationale, une stratégie qui dans l'un des segments réside dans l'encouragement et l'attraction de l'investissement directe étranger comme moyen d'augmenter la capacité de production et d'exploitation économique.

## *Section 1 : Tendance globale des investissements directs étrangers en Algérie*

L'Algérie a entrepris une politique de réformes structurelles, qui a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie dans la perspective d'améliorer les performances en termes de croissance du PIB, du développement du secteur privé, et l'accroissement des flux entrants d'IDE. Le livre blanc du gouvernement (2007) stipule que l'objectif à atteindre est de définir une stratégie industrielle qui vise une croissance endogène, c'est-à-dire qui tire sa dynamique de l'intérieur du système industriel national.<sup>111</sup>

### *1. Vue d'ensemble :*

Dès le début des années 90, le Gouvernement algérien a engagé une série de réformes à la fois structurelles et institutionnelles, visant à rétablir et stabiliser les équilibres macroéconomiques et financiers et organiser la libéralisation de l'économie, en commençant par la levée du monopole sur le commerce extérieur. Ces changements ont permis l'émergence et le développement d'un secteur privé, longtemps comprimé ou marginalisé (notamment dans l'agroalimentaire et les services). En revanche, les secteurs manufacturiers et sidérurgiques ont continué à recevoir des subventions importantes dans le cadre d'une politique de restructuration industrielle.

Parallèlement, un vaste programme de privatisations a été mis en place, mais le bilan est, à ce jour, encore mitigé : la situation financière des entreprises publiques ainsi que leur taille, l'absence d'une stratégie cohérente, les résistances internes (cadres des entreprises et syndicats) et, enfin, l'absence de visibilité pour les investisseurs ont entraîné de nombreux retards<sup>112</sup>

---

111 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P16

112 CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p5

Les institutions et la qualité des institutions restent au cœur des politiques d'attractivité.<sup>113</sup>

la croissance des revenus dans une économie est directement corrélée à la capacité des institutions à instaurer un Etat de droit, à protéger le droit de propriété, à réduire la corruption, à réglementer de manière transparente et efficace les marchés et à assurer la stabilité politique.

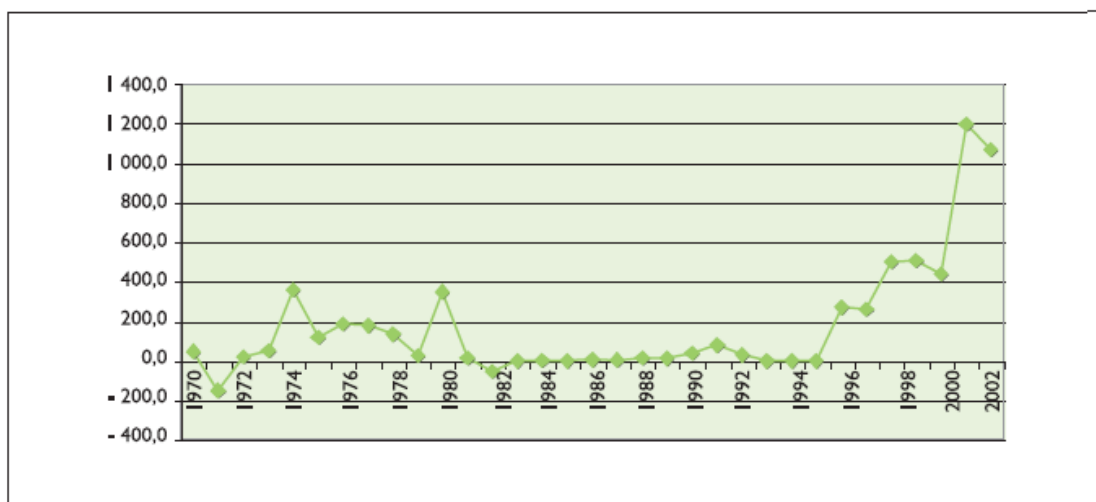
Concernant le climat des affaires, ces pays ont donc réduit les formalités administratives et ont fortement assoupli les réglementations d'entrée et de sortie du marché à tous les investisseurs étranger, ils ont réduit les rigidités d'embauche et accru la protection des investisseurs. Par exemple les réformes administratives réalisées ont eu pour conséquence de réduire les délais de création d'entreprises (délais d'entrée) et de liquidations (sortie du marché).<sup>114</sup>

## 2. Flux et évolution des investissements étrangers directs en Algérie

### 2.1. Flux et stocks d'IDE en forte croissance depuis 1994

**Figure n° 7: Flux d'IDE entrant en Algérie (1970-2002)**

(Millions de dollars)



*Source: CNUCED, base de données FDI/TNC 2004*

113 Marouane Alaya .Dalila Nicet-Chenaf .Eric Rougier « Politique D'attractivité Des Ide Et Dynamique De Croissance Et De Convergence Dans Les Pays Du Sud Est De La Méditerranée. » Cahiers Du Gretha N° 2007 – 06 Juin 2007..P15

114 Marouane ALAYA .Dalila NICET-CHENAF .Eric ROUGIER « Politique D'attractivité Des IDE Et Dynamique De croissance et de convergence dans les Pays du Sud Est de la Méditerranée. »OP CIT .p21

Jusqu'à une période récente, l'endettement externe a été la source de financement privilégiée des PVD. Une immense accumulation de dettes s'en est suivie, portée, d'une part, par des politiques économiques peu prudentes des économies latino-américaines et, d'autre part, par une crédibilité externe accrue des pays exportateurs de ressources minières à la suite des chocs favorables de la décennie 70 sur les termes de l'échange<sup>115</sup>.

En Algérie : Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE : de 1970 à 1994 d'une part et depuis 1995 d'autre part<sup>116</sup>.

La première période (1970-1994) reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel. L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80.

L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci.

Néanmoins, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte ; elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la Sonatrach.

Cependant, la décennie 80 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE.

Les divers gouvernements de cette période, réticents à toute intervention étrangère, ont en outre remis en cause le plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissements. Cette remise en cause a conduit à un quasi-arrêt des investissements, car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

---

115 Rafik Boukha-Hassane, Najat Zatla. « L'IDE dans le bassin méditerranéen : ses déterminants et son effet sur la croissance économique ». Les échanges euro-méditerranéens Trade. *CREAD (A l g e r)* Faculté des Sciences Economiques d'ORAN, ALGÉRIE. *Forum euro-méditerranéen des instituts économiques euro-méditerranéen forum of économique institutes*. Seconde conférence du femise. Marseille, 29 & 30 mars 2001.p10

116 CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.OP CIT.P6

*La deuxième période (à partir de 1995)*<sup>117</sup> est marquée par la reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le Gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie.

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles (chômage, poids de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans les rouages politiques, rigidités administratives, résistance des acteurs partisans de l'ancien système) qui ont considérablement ralenti sa mise en œuvre, les IDE ont été encouragés dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié<sup>118</sup>.

L'évolution favorable du flux des IDE en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux Programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante.

Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées.<sup>119</sup>

Cette volonté politique forte est l'un des déterminants qui a permis une reprise rapide des flux d'IDE dans de nombreux secteurs (télécommunications, agroalimentaire, chimie et pharmacie) et une amélioration de l'image de l'Algérie auprès du secteur privé international. La tendance de ces dernières années est donc encourageante ; elle devrait être maintenue en raison de l'importance du potentiel d'investissement en Algérie.

À cet égard, les autorités semblent afficher une volonté politique forte, avec l'objectif d'attirer et de maintenir des niveaux substantiels d'investissements étrangers directs.

---

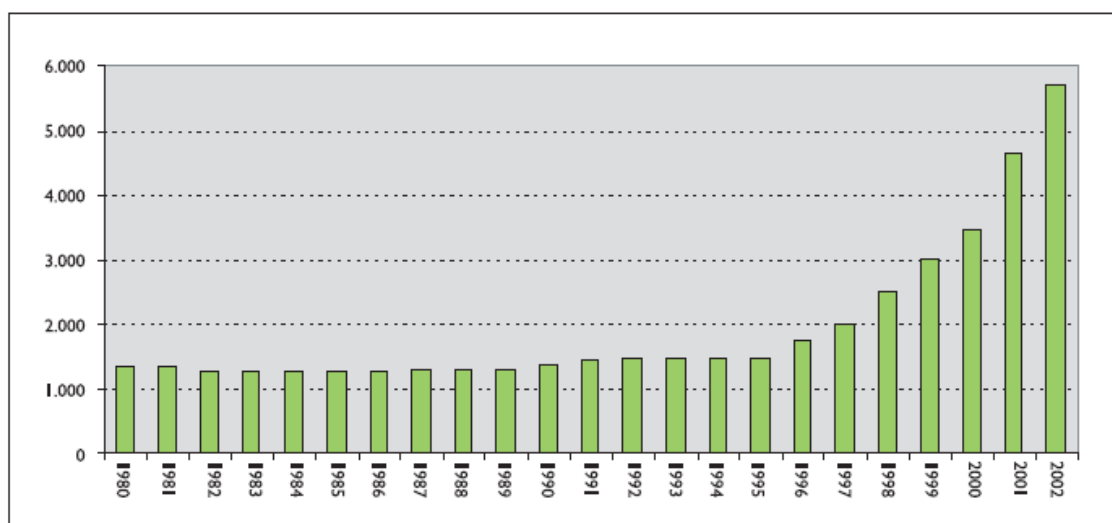
117CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.op cit.p7

118 Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001

119 CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie- NATIONS UNIES .2004.op cit .p8

**Figure n° 8 : Stock d'IDE entrant en Algérie (1970-2002)**

(Millions de dollars)



Source: CNUCED, base de données FDI/TNC .2004

- Évolution économique :

**Tableau n°4 : Evolutions des Flux d'IDE en Algérie**

<i>Flux d'IDE</i>	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Evolution des montants d'IDE (en millions d'US\$)</i>	260	501	507	438	1196	1065	634	882	1081	1795	6000
<i>Flux d'IDE annoncés (en millions d'euros)</i>	-	-	-	-	-	-	2204	6355	3493	6747	-

Source : UNCTAD-WIR, avec une estimation pour 2007

L'Algérie a cherché au lendemain de l'indépendance à attirer le capital étranger et à l'intégrer au développement économique et social national. Dès le 23 juillet 1963, l'Algérie a promulgué un code destiné aux investisseurs étrangers<sup>120</sup>. Même si à cette époque, l'Algérie ne présentait pas d'avantages particuliers, la démarche se poursuit. Après l'échec du premier code, un nouveau code voit le jour en 1966 (ordonnance du 15 septembre), qui avait pour

120 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P20

objectif d'intéresser d'abord l'épargne privée locale afin de générer un flux d'investissement, et subsidiairement seulement les capitaux étrangers. Les IDE dans le secteur des hydrocarbures sont en expansion, au détriment des autres secteurs.

La politique en faveur des IDE reste passive, en dehors du secteur des hydrocarbures ouvert aux capitaux étrangers à partir de 1971, qui est régi par un code spécifique. L'IDE s'est canalisé en joint-venture, dans les créneaux favorisant les transferts de technologie. La loi de 1982, porte à 49%<sup>121</sup>, la part du partenaire étranger. Cette loi du fait qu'elle exclut le secteur privé national du bénéfice de ce partenaire, et ne fournit pas suffisamment de garanties, n'a pas donné l'effet attendu. En 1989, l'année à laquelle le pays a connu des bouleversements politiques, vient la loi qui porte à 65% la part des partenaires étrangers dans les sociétés conjointes. Le contexte n'étant pas favorable, cette loi n'aboutit pas, tout autant que les réformes destinées à réanimer l'économie asphyxiée par le poids de la dette. Les IDE ont été encouragés par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié avec le code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001, reconnaissant le principe de la liberté d'investir. La politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante, à la suite de l'ambitieux "Programme de soutien à la relance économique" lancé en 2001 pour une période de trois ans. Pour offrir un maximum de garanties, l'Algérie a ratifié de nombreuses conventions internationales ou bilatérales ayant trait à l'investissement. L'évolution de l'économie algérienne se fait au rythme des réformes depuis 1994 sous l'œil du FMI. Cette évolution est positive aux niveaux des résultats du commerce et des équilibres macroéconomiques. Mais elle reste toujours dépendante des prix du pétrole, tant au niveau économiques (97% des recettes d'exportation) que budgétaire (60% des recettes de l'Etat proviennent de la fiscalité pétrolière). L'économie algérienne est marquée par un niveau faible des taux de croissance et la persistance d'un niveau de chômage assez préoccupant (20% environ de la population active dont 80% des jeunes dont 200 000 arrivent annuellement sur le marché de l'emploi). Le renforcement des potentialités exportatrices de l'Algérie en hydrocarbures a permis aux finances algériennes d'afficher performances réelles avec le budget en équilibre, un solde de la balance des paiements positifs et des réserves de changes en croissance régulière (33,5 milliards USD en 2003, 42,3 milliard USD en 2004, et 78 milliard USD en 2006) ; alors qu'elles étaient de 2,6 milliard en 1994. Les équilibres macro financiers retrouvés, le gouvernement visant à relancer

---

121 CNUCED. Dans un rapport récent de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'investissement mondial en 2010.p5

durablement la machine économique, initiera en 2001 un ambitieux programme de soutien à la relance économique. (PSRE) s'articulant autour d'actions destinées à la redynamisation des activités productives agricoles, au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures. Ce programme sera complété par un autre programme, pour la période de 2005-2006, doté de cinquante cinq milliard USD, soit 4200 milliards de dinars, le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). Le produit intérieur brut en USD qui stagnait depuis 1995, croît de nouveau depuis 2000 (51,5 milliards USD en 2001, 56 milliards USD en 2002, 59 milliards USD en 2003, 86 milliards USD en 2004 et près de 110 milliards USD en 2006)<sup>122</sup>. Dans l'agrégation dette, l'amélioration est aussi nette. Le stock de la dette publique est en décroissance continue.

Le stock de la dette extérieure, qui était de l'ordre de 20 milliards USD en 2004 (ramené aujourd'hui à moins de cinq milliards USD), avait culminé à 32 milliards USD en 1996. Le taux d'endettement est désormais nettement inférieur à celui accusé par les autres pays de la région. Selon le site d'Anima qui reprend le rapport, « les flux de IDE ont toutefois cessé de diminuer au cours du second semestre 2009, et un timide redressement a été enregistré au premier semestre 2010. La CNUCED prévoit une hausse des flux des investissements directs étrangers plus vigoureuse en 2011 et 2012 ».<sup>123</sup>

L'analyse de la CNUCED fait ressortir que les pays MED ont, pour leur part, attiré des flux totaux de 42,1 milliards de dollars (soit 30,2 milliards d'euros) en 2009, contre 64,2 milliards en 2008, c'est-à-dire une baisse de 32%. La part des pays MED dans les IDE mondiaux repasse en dessous de la barre des 3%. L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE est entré en vigueur en septembre 2005<sup>124</sup>. Cet accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Les autorités algériennes accordent beaucoup d'importance à cet accord pour le soutien de l'effort de la libéralisation de l'économie.<sup>125</sup> Pour attirer les firmes multinationales, la majorité des pays en développement ont choisi de mettre le cap sur la mondialisation. Celle – ci les oblige à mettre en place des politiques économiques centrées sur des réformes favorisant un climat

---

122 Guide investir en Algérie 2006.p 15

123 CNUCED. Dans un rapport récent de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'investissement mondial en 2010.p6

124 OTMANE BEKENNICHE « la coopération entre l'union européenne et l'Algérie »l'accord d'association. Office des publications universitaires. Alger 2006.p169

125 Abdenbi El Marzouki. Sanae Solhi : « relations Maghreb- Europe dans le cadre de la politique européenne de voisinage : évaluations et perspectives. » université Tunis el-Manar. Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis troisième colloque international sur la nouvelle politique de voisinage Hammamet 1-2 juin 2007.p7



d'investissement approprié. Face à ses réformes, les investisseurs internationaux s'efforcent à la suite d'un benchmarking, de choisir le territoire idéal pour leurs implantations. Les indices montrent que le Maroc a attiré plus d'IDE que ses voisins l'Algérie et la Tunisie durant l'année 2009, précisant que du Maghreb, les investissements étrangers dans cette région d'Afrique du Nord sont évalués à 8,5 milliards de dollars dont 2,5 milliards pour l'Algérie. Des spécialistes de la finance et des responsables politiques en charge de l'économie algérienne soulignent que «l'Algérie attend un accroissement des IDE européens en Algérie car les flux actuels sont en deçà de ses attentes, en particulier ceux destinés à promouvoir la diversification de son économie et de ses exportations». Par ailleurs, le Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques (Femise) rapporte que les investissements directs étrangers dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment en Algérie, ont tendance à faiblir, et ce en raison du manque de transparence dans la législation régissant les IDE et du climat des affaires.<sup>126</sup>

Les investissements étrangers en Algérie ont amorcé une hausse en 2010 s'établissant à 11 projets contre 4 en 2009, mais la reprise reste "prudente", selon les chiffres de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).<sup>127</sup> Sept de ces projets vont être réalisés en partenariat alors que quatre sont des investissements directs étrangers (IDE) pour un montant global de 58,9 milliards (mds) de DA, selon le bilan 2010 de l'ANDI. "Ces projets déclarés semblent amorcer une reprise perceptible dont les flux émanent des pays de l'UE (France, Italie) et du Moyen Orient (Liban, Turquie, Emirats Arabes)", la France est le premier fournisseur de l'Algérie en 2006<sup>128</sup> avec une part de marché qui s'établit à 20,6 %. Les échanges entre la France et l'Algérie ont presque doublé en dix ans. Selon le centre national de l'information et statistique, ils ont atteint 8 milliards d'euros en 2005 et 2006, répartis presque également entre importations (4,1 milliards d'euros) et exportations (4 milliards d'euros). L'Algérie est le premier partenaire commercial de la France en Afrique (*voir annexe 1 : la liste des IDE français en Algérie en 2007*).

Mais ces dernières années les exportations ont diminué sous l'effet de restrictions d'accès au marché et de la concurrence accrue des pays émergents et européens. souligne l'ANDI dans son rapport, précisant qu'ils sont focalisés dans les Industries, le BTPH et le tourisme.

---

126 <http://www.algerie360.com/economie/economie-algerie/rapport-de-la-cnuccd-sur-l%E2%80%99investissement-mondial-le-flux-des-ide-en-algerie-demeure-faible/>

127 ANDI. L'Agence nationale de développement de l'investissement. Selon le bilan 2010 de l'ANDI.P15

128 Abdellatif BENACHENHOU:"les nouveaux investisseurs "alpha design. Mai2006.p207

L'ANDI observe "une certaine reprise encore prudente due en grande partie à l'attitude justifiée aux donneurs d'ordre internationaux sur le climat d'investissement à l'international, mais qui n'a pas entamé la confiance vis-à-vis du marché algérien". L'agence n'estime que le marché national présent "plus de garanties et de perspectives de croissances". Citant en cela les signaux forts sur l'économie algérienne, émis par le FMI, la Banque mondiale et les agences internationales de notations ainsi que par la consistance du plan de relance économique (2010-2014) de 286 milliards de dollars. En matière d'emploi, les projets en partenariat avec des étrangers devraient créer 2.599 emplois directs soit 3% de l'ensemble des emplois créés par les nouveaux investissements en 2010. En revanche, les investissements initiés par des nationaux ont enregistré une baisse de presque de moitié (48%) à 9.488 projets contre 19.725 projets en 2009<sup>129</sup>. Le montant global des investissements nationaux et étrangers, déclarés éligibles aux avantages de l'ANDI, s'est chiffré à 479,2 mds de DA, dont 420,3 mds de DA pour les nationaux et 58,9 mds de DA pour les investissements étrangers. "Les ratios en termes de nombre de projets représentent 99,88% pour les nationaux et seulement 0,12% pour les étrangers alors que sur le plan financier ces derniers concourent pour près de 12% et les nationaux 88%", relève l'organisme.

En matière d'emploi, les investissements nationaux ont aidé à créer plus de 83.300 emplois directs (97%) alors que ceux en partenariat avec des étrangers ont généré 2.600 emplois directs soit 3% de l'ensemble, précise le rapport de l'ANDI. La baisse des investissements en 2010, déjà anticipée par l'ANDI, s'explique notamment par "les conséquences induites par la crise financière internationale de 2008 qui ont fortement contrarié l'acte d'investir" ainsi que des répercussions des nouvelles mesures des lois complémentaires de finances de 2009 et 2010 et du gel provisoire de certaines activités en voie de saturation (transport collectif). L'Agence évoque aussi l'exigence préalable du Registre de commerce et du Certificat d'existence lors de la déclaration d'investissement, la convergence des petits projets vers d'autres dispositifs plus attractifs (ANSEJ et CNAC)

**(Voir annexe 2: l'état facilitateur de l'investissement).** Ainsi que la convergence et réorientation des projets spécifiques (agriculture, mines et carrières, etc.) vers des fonds dédiés aux bénéficiaires par des aides conséquentes.<sup>130</sup>

---

129 ANDI. L'Agence nationale de développement de l'investissement. Selon le bilan 2010 de l'ANDI.P16

130 ANDI. L'Agence nationale de développement de l'investissement. Selon le bilan 2010 de l'ANDI.P20

Aussi, la réorientation des investissements en accord avec le plan de relance 2010/2014 qui prévoit des investissements publics sur certains secteurs (santé, industries, sous-traitance mécanique, environnement, etc...) a participé à ce recul.

Toutefois, l'agence souligne que malgré la baisse des investissements en 2010 "n'a pas affecté gravement l'attractivité au niveau local". En 2010, l'ANDI a recensé 9.715 projets d'investissements dont 216 projets annulés soit un nombre de 9.499 projets d'investissements éligibles aux avantages accordés par le dispositif d'encouragement des investissements, selon le bilan annuel de l'agence. Par secteur d'activité, c'est désormais le schéma classique des tendances lourdes observées et ce avec les Transports et le BTPH en tête de classement suivi des Services qui sont en expansion depuis 2009 par rapport aux Industries en termes de nombre de projets. Le secteur des transports vient en première position avec 5.518 projets, représentant plus de 58% de l'ensemble des projets, restant ainsi dans la même tendance dominante que les années précédentes. En deuxième position, inchangé, le secteur du BTPH enregistre 1.739 projets, soit (18,3%), suivi de près par le secteur des Services (1.378 projets- 14,51%), et l'industrie avec (688 projets- 7,24%). Les secteurs de la Santé, du Tourisme et de l'Agriculture se situent respectivement autour de 77, 52 et 47 projets. Ces derniers sont encore les secteurs les moins investis. En termes d'emplois générés on remarque que les secteurs porteurs sont le BTPH (28,63%), les Transports (26,99%)<sup>131</sup>, suivis des Industries (23,46%) puis des Services (13,55%).

Par région, l'agence relève une concentration des projets d'investissements au Nord (incluant le Centre, l'Est et l'Ouest) du pays avec 6.537 projets, soit 69% de l'ensemble des projets recensés. La région des Hauts Plateaux regroupe 1.659 projets soit un taux de 17.46% par rapport à l'ensemble, alors que les projets du Sud s'établissent autour de 1.303 projets déclarés représentant au total près de 13.7% de l'ensemble. L'Algérie est classée au 5ème rang des pays africains en termes de montants des investissements directs étrangers (IDE). En 2009<sup>132</sup>, l'Algérie a attiré un peu plus de 2,8 milliards de dollars de flux d'IDE, derrière l'Angola (13 milliards), l'Egypte (6,7 milliards), le Nigeria (5,8 milliards), l'Afrique du Sud (5,7 milliards) et le Soudan (3 milliards)<sup>133</sup>. En fait, ces trois dernières années, le montant annuel des investissements directs étrangers n'a pas cessé de croître en Algérie. Il se montait à près de 1,6 milliards de dollars en 2007, 2,6 milliards en 2008 et 2,8 milliards en 2009. La part de ces

---

131 <http://www.medafco.com/article/11/03/2011/les-investissements-etrangers-en-algerie-ont-amorce-une-hausse-en-2010>

132 [http://www.made-in-algeria.com/data\\_5/even\\_detail.php?id=4598](http://www.made-in-algeria.com/data_5/even_detail.php?id=4598)

133 Rapport de la CNUCED sur les IDE en 2009. Publié le 25-07-2010

investissements directs étrangers dans le PIB a également augmenté régulièrement, passant de 4,6% en 2005 à 5,9% en 2009. Mais ce que ce rapport montre surtout, c'est que les investissements réalisés en Algérie rapportent beaucoup aux opérateurs étrangers et sont très rentables. Les stocks d'IDE en Algérie ont en effet presque triplé en trois ans, passant de 3,5 milliards de : le total des titres et dollars en 2007 à 17,3 milliards en 2009. Comprendre augmente à un rythme des opérateurs étrangers en Algérie avoirs possédés par beaucoup plus élevé que les investissements eux-mêmes. Ils représentent même en 2009, 12,3% du PIB national, contre 8,8% en 2007. Ce taux élevé de rentabilité explique la volonté des investisseurs étrangers de s'implanter en Algérie malgré un contexte réglementaire difficile. Les entreprises algériennes sont très peu émettrices d'IDE à l'étranger. Elles en ont réalisés à peine 309 millions de dollars en 2009, en légère baisse par rapport à 2008. <sup>134</sup>

La mesure qui interdit à tout investisseur étranger de détenir la majorité du capital d'une société de production reste en vigueur en Algérie, <sup>135</sup> Le ministre démentait des informations de presse Selon lesquelles la règle dite des 51/49%, adoptée en 2009, avait été abrogée.

« A aucun moment nous n'avons dit que la règle des 51/49%, qui garantit à la partie algérienne de rester toujours majoritaire dans les projets de partenariat avec des étrangers, a été abandonnée tel que rapporté par certains quotidiens » <sup>136</sup>

« Ce que j'avais dit à l'occasion d'une audience avec un ministre italien, c'est que le gouvernement a apporté des aménagements à cette règle qui consistent notamment à maintenir le mécanisme 51/49%, mais dans beaucoup de cas, pour laisser le partenaire étranger dans de bonnes conditions », a-t-il précisé.

« Les 51% détenus par la partie algérienne peuvent être partagés par une entreprise nationale ou deux, ou par une entreprise et un établissement financier. Même si la partie algérienne reste majoritaire, le management du projet est toujours confié au partenaire étranger »

L'Algérie a durci à partir de 2009 les conditions d'investissements étrangers.

Cette mesure interdit à tout investisseur étranger de détenir plus de 49% du capital d'une société de production tout en répartissant les 51% restants entre plusieurs partenaires algériens, de sorte qu'il reste majoritaire. Son président, l'ancien ministre Reda Hamiani, a estimé que « le principe des 51/49% ne devrait pas s'appliquer à certains segments d'activités

---

134 CNUCED. Rapport de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement .2010.p25

135 a indiqué le ministre de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement Mohamed Benmeradi. à l'agence de presse APS.

136 BENMERADI. Le Soir d'Algérie. *Actualité*. BENMERADI CATÉGORIQUE : « La règle du 49/51 sera maintenue » Benmeradi insiste sur l'amélioration du climat des affaires. Mardi 26 avril 2011.p3

porteurs de richesses et de transferts de technologie. Il ne faut pas aujourd'hui les généraliser pour attirer les capitaux étrangers », avait-il déclaré.<sup>137</sup>

- Les IDE en chiffres en Algérie

L'Algérie est-il un pays qui attire les investisseurs ? Depuis de nombreux mois, les ministres du gouvernement ne cessent de répéter : l'Algérie est un pays attractif pour les capitaux nationaux et étrangers.<sup>138</sup> L'Algérie demeure un grand pays exportateur d'hydrocarbures. Les exportations de gaz, essentiellement vers l'Europe, culmineraient à 100 milliards de mètres cube en 2010<sup>139</sup>, contre 64 milliards en 2006. Les exportations d'hydrocarbures, qui se sont élevées à 4 112 milliards de dinars (DZD), soit 58.2 milliards USD, ont représenté en 2007 près de 97.8 pour cent des exportations totales. Le prix moyen à l'exportation du brut algérien continue d'augmenter, passant de 65.8 USD le baril en 2006 à 75 USD en 2007.

La part des hydrocarbures dans le PIB s'est élevée à 45.9 pour cent, même si, en raison de problèmes techniques et de maintenance des installations, la croissance du secteur a encore reculé de 0.7 pour cent en 2007. Escomptant une hausse continue des prix pour les années à venir, les autorités songent à plafonner l'expansion de la production d'hydrocarbures, préférant préserver les réserves prouvées et stabiliser les recettes au niveau moyen de ces dernières années, soit environ 55 milliards USD jusqu'en 2011. Riche en ressources naturelles et stable économiquement, l'Algérie attire ces dernières années des flux record d'IDE, alimentant un stock qui s'élevait à 17,3 milliards de dollars US en 2009. Ces chiffres extrêmement encourageants cachent deux tendances contradictoires : une nette baisse des investissements européens et un regain d'intérêt des investisseurs du Golfe.

La série de mesures protectionnistes prises par le gouvernement algérien, dont la nouvelle réglementation relative aux IDE imposant une participation majoritaire algérienne de 51%, est un facteur décourageant les IDE. De même, la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle sont des freins à l'investissement. Officiellement, le gouvernement demeure engagé dans la libéralisation économique et continue à rechercher l'investissement étranger dans des secteurs tels que les infrastructures, les télécommunications, l'énergie et l'eau. L'Algérie devient le seul pays de la région à avoir attribué trois licences, ouvrant ainsi le

---

137 [http://Investissements étrangers Les Algériens resteront majoritaires \(ministre\).MHT](http://Investissements%20%C3%A9trangers%20Les%20Alg%C3%A9riens%20resteront%20majoritaires%20(ministre).MHT). Dimanche, 27 Février 2011

138 <http://www.bladi.net/forum/150082-vrais-chiffres-investissements-algerie/>

139 Perspectives économiques en Afrique. © BAFD/OCDE 2008.algérie.p132

marché des télécoms a la concurrence<sup>140</sup>. On peut également noter une réorientation des IDE sur le marché domestique à travers la multiplication des projets de développement des transports et des infrastructures. Les secteurs attirant le plus d'IDE sont l'énergie, suivi par les télécommunications et le tourisme.<sup>141</sup>

**Tableau n°5 : Les IDE en chiffres**

Investissement Direct Etranger	2007	2008	2009
<i>Flux d'IDE entrants (millions USD)</i>	1.662	2.646	2.847
<i>Stocks d'IDE (millions USD)</i>	11.852	14.498	17.344
<i>Indicateur de performance*, rang sur 141 économies</i>	127	113	77
<i>Indicateur de potentiel**, rang sur 141 économies</i>	69	70	-
<i>Nombre d'investissements Greenfield***</i>	33	72	32
<i>IDE entrants (en % de la FBCF****)</i>	4,7	5,6	1,3
<i>Stock d'IDE (en % du PIB)</i>	8,8	8,5	12,3

**Source : CNUCED 2010** <sup>142</sup>

- La privatisation :

La privatisation n'est pas un processus technique mais un acte éminemment politique. Je l'ai toujours comparée au moteur d'une voiture. Mais la voiture n'est pas composée uniquement du moteur. Il suffit d'un défaut d'allumage pour qu'elle s'arrête.<sup>143</sup>

Donc Avant de parler sur la privatisation, on peut définir le secteur public algérien : Le

140 Abdellatif Benachenhou: "les nouveaux investisseurs "alpha design. Mai2006.op cit.p164

141 [http:// Algérie\investissement-direct-etran-ger-ide.htm](http://Algérie\investissement-direct-etran-ger-ide.htm)

142 CNUCED. Le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 2010.p30

143 DR.ABDERRAHMANE MEBTOUL. « L'Algérie face aux défis de la mondialisation ».2.réformes économiques et privatisation. Office des publications universitaires.2002.p147

secteur public algérien se définit comme l'ensemble des entreprises dont le capital est détenu directement ou indirectement par l'Etat<sup>144</sup>. Il comporte 1 400 entreprises, affiliées à 36 sociétés de gestion et de participation (hors secteur des hydrocarbures).

-Définition de la privatisation :

L'article 1 de l'ordonnance n°95-22<sup>145</sup> définit la privatisation comme étant la transaction ou les transactions, qui se manifestent par :

- Soit, par le transfert au profit des personnes physiques ou morales de droit privé, de la propriété de tout ou partie des actifs corporels ou incorporels ou de tout ou partie du capital social d'une entreprise.
- Soit, par le transfert à des personnes physiques ou morales de droit privé, de la gestion d'entreprises publiques et cela au moyen de formules contractuelles qui devront fixer les modalités et les conditions de transfert de la gestion de son exercice.

L'article 13 de l'ordonnance n°01-04<sup>146</sup>, définit celle-ci comme une transaction se traduisant par le transfert au profit des personnes physiques ou morales de droit privé autres que des entreprises publiques, de la propriété de :

- De tout ou partie du capital social des entreprises détenu directement ou indirectement par l'Etat et/ou les personnes morales de droit public, par session d'actions, de parts ou souscription à une augmentation de capital.
- Des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'État . D'après Benissad : « c'est la méthode par laquelle on introduit les méthodes de gestion, le capital privé dans l'entreprise publique ».de même, d'après Benbitour : « c'est l'opération par laquelle on peut se désister ou vendre les biens de l'entreprise publique a d'autres entreprises ou des personnes physiques privées ».d'autres l'ont définie comme l'opération par laquelle on perd la responsabilité de l'entreprise pour des personnes physiques ou morales privées . On peut définir la privatisation d'une manière plus simple comme étant le transfert d'un bien public, corporel ou incorporel au profit d'une personne physique ou morale de droit privé.<sup>147</sup>

---

144 - La loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit

145 - Ordonnance n°95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises.

146 Ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE).

147 DR.MOHAMED Bouhezza. « La privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'état dans ce processus ».faculté des sciences économiques et de gestion université Ferhat Abbas Sétif. Revue des sciences économiques et de gestion. N°3(2004),p81

Aux termes de l'article 18 de l'ordonnance n° 01-04<sup>148</sup> : « Préalablement à toute opération de privatisation, les éléments d'actifs et titres à privatiser devront faire l'objet d'une évaluation par des experts, fondée sur les méthodes généralement admises en la matière.»

Trois méthodes d'évaluation sont aujourd'hui mises en œuvre par l'expertise financière et comptable<sup>149</sup>:

- les méthodes patrimoniales qui sont basées sur l'actif net comptable corrigé,
- les méthodes qui se fondent sur la valeur de l'entreprise à partir des cash-flows futurs actualisés,
- les méthodes boursières

-Les motifs de la privatisation sont :<sup>150</sup>

- la chute du prix du pétrole à partir du milieu des années 80
- le vent du libéralisme qui s'est mis à souffler partout dans le monde
- la crise financière qui a, à la fois, marqué l'épuisement du mode de développement antérieur et contraint à l'adoption de nouvelles orientations
- les réformes qu'ont connues les pays de l'est
- les pressions des institutions financières internationales et les nouvelles orientations de ces dernières imposées aux pays en voie de développement
- la réforme ou les réformes qu'a connues l'économie algérienne en général et l'entreprise publique en particulier durant la période de décentralisation graduelle qu'a connue l'économie algérienne.

### 3. Bilan

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée depuis les années 70. Après une décennie de quasi-absence d'IDE, la véritable reprise des flux entrants d'investissements étrangers n'a eu lieu que depuis 1994 grâce aux réformes entreprises par les autorités nationales et à l'attractivité du secteur des hydrocarbures<sup>151</sup>. L'accroissement relatif des flux d'IDE constitue un bon résultat, car il montre l'intérêt des investisseurs pour les indéniables atouts que possède l'Algérie. En effet, le pays dispose de richesses naturelles

---

148 L'article 18 de l'Ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE).

149 Guide investir en Algérie 2011.op cit.p41

150 DR.MOHAMED Bouhezza. « La privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'état dans ce processus ».N°3(2004).op cit.p82

151 Guide investir en Algérie 2009 .op cit.p45



importantes, en particulier énergétiques, d'un marché de taille significative, d'un environnement macroéconomique sain, d'une position géographique enviable et d'une main d'œuvre abondante, quoique insuffisamment qualifiée par rapport aux besoins de l'économie nationale<sup>152</sup>. Il convient toutefois de mentionner que le niveau de formation des ressources humaines s'est sensiblement amélioré en Algérie ces dernières années. L'expérience récente des investissements étrangers en Algérie ne permet pas de tirer des conclusions définitives quant à l'avenir des flux entrants d'IDE. S'il est difficile de quantifier l'impact réel sur la base de quelques données chiffrées sur une période relativement courte (1994-2002), l'Algérie semble enregistrer des retombées relativement positives à la fois en termes de création de richesse et d'emplois. En effet, les investisseurs, une fois sur place, ont la possibilité de vérifier les progrès accomplis par les autorités nationales en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement de l'investissement.

De même les autorités du pays, une fois confrontées aux réalités des investisseurs, prennent conscience de l'importance de l'assainissement du climat d'investissement et apprennent à collaborer avec les investisseurs étrangers et à prendre en compte leurs exigences.

Le pays ne devrait avoir aucun mal à attirer davantage d'investissements étrangers s'il parvient à surmonter certains problèmes qui ralentissent les réformes économiques et l'amélioration du climat d'investissement.

Une étude récente de la Banque mondiale (décembre 2002) a révélé certaines insuffisances dans les paramètres habituellement utilisés dans l'évaluation du climat d'investissement comme les lenteurs bureaucratiques pour l'obtention des documents administratifs, l'insuffisante clarté des dispositions réglementaires et législatives, la faible performance du système bancaire et les délais d'attente pour la fourniture des divers services d'utilité publique, notamment le téléphone, l'électricité, le gaz et l'eau<sup>153</sup>

-Malgré quelques progrès, le chômage reste élevé, surtout chez les jeunes. Les récents investissements dans les infrastructures et l'éducation sont un pas positif

Mais le pays doit faire plus pour améliorer le climat des affaires et créer des emplois

-D'après le FMI, l'économie algérienne, dominée par l'industrie du pétrole et du gaz naturel, a besoin de diversifier ses exportations et de créer des emplois afin de s'attaquer au problème du chômage des jeunes. Dans son évaluation annuelle de l'économie algérienne, le FMI note

---

152CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p 25

153 Bulletin Du FMI En Ligne .26 Janvier 2011. « L'Algérie Doit Devenir Moins Tributaire Du Pétrole Et Créer Plus D'emplois .p3

qu'elle se porte bien, mais qu'elle reste fortement tributaire du secteur pétrolier et gazier ainsi que des dépenses publiques.

Pour diversifier l'activité — objectif primordiale du gouvernement — il faut un climat des affaires plus propice à l'initiative privée, déclare M. Joël Toujas-Bernaté, chef de mission du FMI pour l'Algérie. Dans l'entretien qui suit, M. Toujas-Bernaté détaille les conclusions de l'analyse récemment effectuée par le FMI. M. Toujas-Bernaté : Le pétrole et le gaz sont le secteur dominant de l'économie et constituent 98 % des exportations. Les hydrocarbures représentent aux alentours de 40–45 % du PIB total et environ deux tiers des recettes budgétaires. L'autre grande caractéristique est le rôle prédominant de l'État dans la vie économique. Quatre-vingt dix pour cent des banques sont publiques, la compagnie des hydrocarbures est une entreprise d'État, et les dépenses publiques représentent deux tiers du PIB hors hydrocarbures<sup>154</sup>. La dernière décennie a été marquée par une bonne solidité macroéconomique. À la faveur de cours pétroliers relativement élevés et d'une politique macroéconomique prudente, l'Algérie a connu une croissance plutôt vigoureuse, avec une faible inflation et une réduction sensible de la dette publique et extérieure. Elle a aussi constitué de grosses réserves de change et accumulé des ressources budgétaires dans un fonds de stabilisation pétrolier, qui lui ont permis d'amortir l'impact de la chute des cours internationaux des hydrocarbures en 2009.<sup>155</sup> Cela dit, il subsiste des difficultés majeures, dont le principal est le chômage, qui reste très élevé, surtout parmi les jeunes.

---

154 Bulletin Du FMI En Ligne .26 Janvier 2011. « L'Algérie Doit Devenir Moins Tributaire Du Pétrole Et Créer Plus D'emplois .p4

155 <http://www.lemaghreb.dz.com/lire.php?id=35573>

## *Section 2 : La politique de promotion des investissements directs étrangers en Algérie*

Les institutions sont apparues comme une variable économique significative largement négligée par le passé. Leur rôle a été souligné surtout pour expliquer les différentiels de croissance entre pays, mais il a été élargi à l'impact sur le commerce et plus généralement sur l'ouverture économique et l'IDE.<sup>156</sup> Souvent la mauvaise qualité institutionnelle qui transparaît dans le domaine économique est liée à des institutions politiques pas très efficaces. En d'autre terme, un système dans lequel les organes de représentation de la société se montrent incapables d'adopter les réformes qui permettent aux mécanismes de marché de fonctionner efficacement. Pour attirer et encourager les investissements étrangers, le gouvernement a mis en place divers dispositifs très attractifs.

Soucieuse de promouvoir l'investissement, l'Algérie n'a de cesse de s'ingénier à concevoir un cadre juridique attractif. Cette option a été consacrée par le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement. L'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance N° 01-03 du 20 août 2001 a confirmé la politique volontariste de l'Etat tendant à attirer les « capitaux voyageurs » en apportant même des garanties substantielles et en levant certains obstacles<sup>157</sup>. L'ouverture de l'économie algérienne a rapidement progressé au cours des dernières années vers une entrée progressive dans l'économie de marché. En effet, la mutation marquée par le passage d'une économie protégée à une économie de marché s'est accompagnée d'un large éventail de réformes législatives réglementaires et institutionnelles dont la finalité est d'asseoir les fondements d'une concurrence, tant sur le marché local que sur les marchés extérieurs. Alors au cours de ces dernières années, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été édictés par les autorités algériennes en vue de donner une nouvelle impulsion aux investissements étrangers en Algérie<sup>158</sup>. Des facilités et des avantages très importants sont ainsi accordés aujourd'hui à tout investisseur étranger souhaitant réaliser un investissement en Algérie à titre individuel ou avec une participation locale

---

156 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P11

157 [http://avocats.fr/space/mohamed.rais/content/investissement-en-algerie-\\_1BAE44C3-E6B6-4C3B-8895-50702FEFD900](http://avocats.fr/space/mohamed.rais/content/investissement-en-algerie-_1BAE44C3-E6B6-4C3B-8895-50702FEFD900)

158 Docteur BAALOUJ bouldid « revue des économies nord Africaines ».N°4 JUIN 2006.p47

### 1- Le cadre législatif et réglementaire de l'investissement :

Dans le cadre des politiques d'attractivités, les pays empruntent la voie de la séduction en ayant des codes d'investissements avantageux prenant en compte le cadre légal d'application des lois et règlements.<sup>159</sup>

En Algérie, le cadre juridique de l'investissement étranger direct repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance du 21 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement (*voir annexe 3 : Comparaison Des Deux Dernières Réglementations Algériennes Relatives À L'investissement*). L'ordonnance de 2001 constitue un progrès, sans toutefois changer fondamentalement le régime de l'investissement. À bien des égards, le cadre juridique algérien traduit peu la volonté politique du Gouvernement d'encourager les IDE. Si des efforts considérables ont été accomplis en vue d'améliorer le climat des affaires, les obstacles juridiques à l'investissement n'ont pas tous disparu<sup>160</sup>.

Afin de promouvoir une véritable politique de promotion des investissements, il est important et nécessaire d'améliorer l'arsenal juridique et institutionnel existant, et de rechercher les meilleurs moyens en vue d'assurer une application pleine et surtout sans équivoque des textes en vigueur afin d'éviter le décalage récurrent entre les textes officiels et une réalité souvent dissuasive, voire franchement défavorable. Ainsi, la modernisation du cadre de l'investissement doit se poursuivre afin de permettre à l'Algérie d'attirer un flux croissant d'IDE et de bénéficier de ses retombées en termes d'emploi et de transfert de technologies. L'OMC indique que *« la transparence »* rend efficient le fonctionnement des marchés et elle renforce l'efficacité et l'intégrité des règles et disciplines énoncées dans un traité. Pour ce faire, elle fournit aux acteurs économiques des renseignements sur les lois et réglementations régissant le fonctionnement de l'économie ainsi que sur les procédures servant à les administrer... « les obligations en matière de transparence sont de plus en plus axées sur l'administration des lois et des systèmes réglementaires »... « l'engagement en faveur de politiques améliorant la transparence adresse un signal positif aux investisseurs nationaux et étrangers quant à la détermination du gouvernement à favoriser un climat stable et prévisible

---

159 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P11

160 CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p29

pour l'investissement. En contrepartie, le pays en question est perçu comme plus favorable à l'investissement, ce qui entraîne une augmentation des flux d'investissement<sup>161</sup>.

### 1.1. Mesures spécifiques aux investissements étrangers

#### - Entrée et établissement

##### **a) La liberté d'investir**

L'ordonnance de 2001 élargit le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'État et organise le cadre juridique des privatisations<sup>162</sup>. Elle reconnaît le principe de la liberté d'investir. Cette liberté est cependant limitée aux activités non réglementées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à une réglementation spéciale ou au régime de l'autorisation préalable (hydrocarbures, création d'institutions financières ou compagnies d'assurance). Ce genre de limitation ne constitue pas en soi un obstacle, mais il est nécessaire de préciser les secteurs concernés. Une formulation vague des restrictions est de nature à accorder aux pouvoirs publics un large pouvoir d'appréciation, et donc toute latitude pour limiter la liberté d'investir. Les investisseurs considèrent que l'arbitraire des décisions est aussi restrictif que l'interdiction pure et simple des IDE. À l'exception du secteur des hydrocarbures, où l'investissement étranger est limité à des accords d'association avec l'entreprise publique Sonatrach, dans les secteurs ouverts aux investisseurs étrangers, il n'y a pas de restrictions quant au pourcentage du capital pouvant être détenu par un investisseur étranger. L'Algérie semble bénéficier, à cet égard, d'un avantage comparatif appréciable. Certains pays autorisent une propriété étrangère à 100 % dans les secteurs d'activité fixés par la loi (Égypte), ou seulement dans certains secteurs (Tunisie). « Les investissements qui sont réalisés librement, sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement »<sup>163</sup> Par activités réglementées, il faut entendre toutes celles qui obéissent à des règles particulières organisées par les lois et règlements qui les définissent.

Pour pouvoir exercer une activité réglementée, l'entreprise commerçante doit obtenir une autorisation ou un agrément délivré par les autorités administratives compétentes.

---

161 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P15

162 Guide investir en Algérie 2006.KPMG. P35

163 L'article 4 de l'ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement

### ***b) Les procédures administratives***

L'ordonnance de 2001 prévoit le principe de la déclaration préalable pour l'établissement de l'investissement. En réalité, l'autorisation subsiste et reste nécessaire pour l'octroi d'avantages. Les deux procédures sont matériellement distinctes par deux formulaires séparés que l'investisseur est tenu de remplir.<sup>164</sup> Ce système semble inefficace (généralement, un investisseur dépose une déclaration et sollicite parallèlement l'octroi d'avantages) et ne présente pas d'intérêt réel pour un investisseur. Le caractère discrétionnaire de la décision de l'octroi d'avantages est ainsi établi par la loi. Ce caractère est le signe d'un dispositif contre productif alors même que l'objet de la loi est d'assurer la promotion de l'investissement

### ***c) Les secteurs d'investissements***

L'ordonnance de 2001<sup>165</sup> élargit le champ des investissements aux activités de production, de biens et de service «ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de service». Il en résulte que toutes les formes d'investissement sont ainsi autorisées (directes, nouvelles formes, création nouvelle, extension d'un investissement ancien, rénovation et restructuration), bien qu'elles ne soient pas expressément précisées par des textes d'applications.

En particulier, l'investissement dans le secteur des services est officiellement reconnu et encouragé par la législation sur l'investissement. Pourtant, en pratique, les garanties qui en résultent, notamment celle tenant au transfert des fonds à l'étranger, sont exposées à de nombreuses restrictions. Des avantages sont accordés aux investissements en vue du développement régional, mais rien dans les textes n'est vraiment précisé. Enfin, aucun secteur prioritaire n'est défini de manière limitative.

## **1.2. Traitement, protection et garanties contentieuses**

### ***a) Le traitement***

Les normes internationales largement reconnues en matière de traitement des investissements étrangers sont respectées : traitement national et clause de la nation la plus favorisée. Le principe du traitement national comporte l'interdiction de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers par rapport aux investissements nationaux. Le respect de ce principe est essentiel pour l'investisseur étranger,

---

<sup>164</sup> CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.op cit.p32

<sup>165</sup> Algérie. Code des investissements. Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

le risque serait sinon de favoriser les discriminations et de créer une concurrence déloyale en faveur des nationaux. Cependant le traitement national est limité aux «droits et obligations en relation avec l'investissement».<sup>166</sup>

## ***b) La protection***

### ***i) Nationalisation et expropriation***

La Constitution du 8 décembre 1996 prévoit que «l'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi et donne lieu à une indemnité préalable, juste et équitable». La Constitution garantit aussi la propriété privée, ainsi que la liberté de commerce et d'industrie.

L'ordonnance de 2001 semble en retrait. En effet, elle indique que «sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative»<sup>167</sup>. En droit tout au moins, l'expression «réquisition administrative» est très restrictive et semble exclure les autres atteintes au droit de propriété ou de jouissance : nationalisation, expropriation directe ou déguisée, mise sous séquestre, saisie, etc. Cette restriction pourrait susciter une certaine inquiétude de la part des investisseurs étrangers.

### ***ii) Le transfert des fonds***

L'ordonnance de 2001 prévoit la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent.<sup>168</sup>

Toutefois, cette garantie est limitée en droit et en fait.

- ✓ En droit, elle ne vise que les «investissements réalisés à partir d'apports en capital au moyen de devises convertibles régulièrement cotées par la Banque d'Algérie». Ainsi, le transfert n'est pas permis en cas d'investissements techniques sans apport de capital en devises étrangères, c'est-à-dire les redevances liées à l'exploitation des droits de propriété industrielle ou d'un savoir-faire ou liées à l'existence d'un contrat d'assistance ou de franchise. La législation suggère même une absence de garantie de transfert s'agissant d'investissements réalisés par des apports en nature.
- ✓ L'ordonnance de 2001 ne prévoit pas les autres formes de transfert <sup>169</sup>telles que les montants au titre du remboursement d'un prêt ou le transfert des salaires, ce dernier

---

166 Guide investir en Algérie 2006.KPMG. Op cit.P38

167 Guide investir en Algérie 2009.KPMG. P45

168 Algérie. Code des investissements. Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

169 Abdellatif Benachenhou: "l'Algérie aujourd'hui un pays qui gagne " alpha design.2001.p94

étant régi par le droit commun (une part payable en dinars algériens et une part transférable sous conditions).<sup>170</sup>

- ✓ Dans la pratique, la garantie de transfert des fonds peut rencontrer certaines difficultés et le transfert est parfois soumis à des retards. Certaines entreprises étrangères rencontreraient même des restrictions, voire une franche prohibition relative à l'expatriation des salaires de leur personnel étranger ou en cas de frais occasionnés en devises pour leurs besoins divers.

### ***c) Le règlement des différends***

L'Algérie a adhéré à la plupart des conventions internationales multilatérales relatives aux litiges entre État et investisseur en matière d'investissement<sup>171</sup>, en particulier la Convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la Conférence des Nations Unies à New York en 1958, ainsi que la convention de 1965 pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États. Elle a ratifié également la Convention pour la création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) adoptée en 1985 dans le cadre de la Banque mondiale. De plus, la quasi-totalité des conventions bilatérales conclues par l'Algérie prévoient le recours au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) ou à un arbitrage ad hoc organisé selon le modèle de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) pour le règlement des différends en matière d'investissements entre l'État algérien et les entreprises privées. Par ailleurs, l'Algérie a également adopté une législation moderne et relativement libérale relative à l'arbitrage international<sup>172</sup>. Cependant, l'arbitrage (interne ou international) ainsi que d'autres modes alternatifs de règlement des litiges (médiation, commission des plaintes, conciliation, etc.) ne sont pas très développés dans les milieux d'affaires<sup>173</sup>

### ***d) Les accords internationaux en relation avec les IDE***<sup>174</sup>

L'Algérie a adhéré aux principales conventions universelles et régionales en la matière.

---

170 Guide investir en Algérie 2009.KPMG. op cit.P46

171 Guide investir en Algérie 2009.KPMG. op cit.P47

172 Décret n°93/12 en date du 05/10/1993

173 Le régime des investissements étrangers en Algérie .journal du droit international.1993

174 CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.op cit.p35



De même, 27 accords bilatéraux de protection et de promotion des investissements (APPI) (*voir annexe 4: Accords Bilatéraux D'investissement Conclus Par L'Algérie (Au 1er Janvier 2003)*) et 12 accords sur la non double imposition ont été conclus au 1er janvier 2003 dont la plupart après 1995. Ces traités bilatéraux visent, dans le cadre de la réciprocité, à encourager et protéger les investissements et à éviter la double imposition. Toutefois, par rapport aux autres pays de la région, le réseau des accords sur l'investissement reste relativement faible et ne couvre pas notamment l'ensemble des pays d'origine des investisseurs potentiels en Algérie.

La conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne, ainsi que la future contribué à créer un climat plus favorable aux IDE<sup>175</sup>.

De même, dans le cadre des pays de la région (Union du Maghreb arabe, etc.), l'harmonisation des systèmes nationaux d'incitations devrait se substituer à l'actuelle concurrence, voire surenchère en matière d'exonérations diverses en vue d'attirer les IDE.

## 2. Disposition des lois de finances complémentaires relatives à l'investissement

La loi de finance complémentaire algérienne adoptée il y a quelques mois divise les milieux d'affaires nationaux et internationaux. Alors que certains investisseurs craignent que cette nouvelle loi ne brandisse le spectre du protectionnisme, le gouvernement algérien défend ce qu'il qualifie d'effort pour "assainir" l'économie. Les détracteurs font valoir qu'en interdisant le libre transfert des importations, en obligeant les partenaires algériens à détenir une participation majoritaire dans tout investissement étranger et en s'arrogeant le droit de racheter les actifs de sociétés privés, l'Etat ne devienne un acteur économique incontournable<sup>176</sup>

L'économiste Salah Mouhoubi défend cette politique, affirmant que ces mesures "servent à avertir les partenaires étrangers et leur signifier qu'il est possible de faire des affaires en Algérie, mais qu'il n'est pas question de spéculer sur le dos de l'économie algérienne".

"L'Algérie est un pays en développement qui ne peut pas rester les bras croisés face à la fuite de capitaux liée à des transactions sur son patrimoine.

Il est normal que l'Etat intervienne"<sup>177</sup> En revanche, son collègue économiste Abdelhak Lamiri estime que "les outils et les méthodes utilisées pour protéger l'économie sont peu

---

175 OTMANE BEKENNICHE « la coopération entre l'union européenne et l'Algérie » l'accord d'association. Office des publications universitaires. Alger.2006.p171

176 Mouna Sadek pour Maghrébin à Alger « La politique économique algérienne inquiète les investisseurs .Pour de nombreux observateurs, la loi de finance 2010 en Algérie renforce les tendances protectionnistes » le 30/09/2010

177 Déclaré L'économiste Salah Mouhoubi

appropriés". Il s'inquiète particulièrement du fait de donner une participation de 51 % aux opérateurs algériens, ce qui, selon lui, est inutile.

"Les caractéristiques de l'économie algérienne font que nous avons besoin de stimuler plutôt l'offre que la demande"<sup>178</sup>. Certaines chancelleries étrangères font également part de leurs réserves sur cette loi. "Je dois dire que cette loi de finance complémentaire est complexe"<sup>179</sup>. Par suite des problèmes que pose cette loi de finance, les entreprises qui auraient été tentées d'investir ou de conclure des partenariats avec des sociétés algériennes sont maintenant plus réticentes à le faire."La loi de finance 2010 comporte certaines conséquences négatives pour les investissements de sociétés allemandes déjà implantées en Algérie"<sup>180</sup>, reprenant le point de vue de l'ambassadeur de France selon lequel les investisseurs potentiels pourraient se voir dissuadés de rechercher des partenariats en Algérie. Même les chefs d'entreprises algériens font part de leurs inquiétudes. "Si nous avons été consultés, le contenu de ce texte aurait été plus proche de nos préoccupations"<sup>181</sup>.

La Coface, une société de conseils en investissements, a mis l'Algérie sous surveillance négative à cause de ce qui est considéré comme une détérioration du climat des affaires.

### 2.1. Le partenariat :

Les lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010 ont posé de nouvelles règles d'encadrement du principe de liberté d'établissement tel qu'énoncé à l'article 4. Dans une large mesure, ces règles inscrivent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements en général (public/privé) et des investissements étrangers en particulier. Dans ce sens, l'article 4 de l'Ordonnance est complété par quatre (04) articles dont trois (03) sont entièrement dédiés aux investissements étrangers.

Les investissements étrangers, en vue de produire des biens ou des services, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital social<sup>182</sup>. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. Par ailleurs, « les activités de commerce extérieur ne peuvent être

---

178 Expliqué son collègue économiste Abdelhak Lamiri

179 Déclaré Xavier Driencourt, l'ambassadeur de France en Algérie. Lors d'une rencontre avec des journalistes le 16 septembre 2010

180 Déclaré Katja Hessel, le vice-ministre bavarois des Affaires économiques,

181 Déclaré Abderrahmane M'henni, le président de la Confédération des industriels et des producteurs algériens (CIPA), à Maghrébin.

182 L'article 4 bis de L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30 % du capital social ». Cette disposition vise l'activité d'importation pour revente en l'état.

L'ordonnance sur l'investissement ne contenait aucune disposition relative à l'activité d'importation pour revente en l'état, l'activité de négoce n'étant pas considérée comme un réel investissement. L'introduction de la disposition relative aux sociétés d'importation pour revente en l'état dans le corps de l'ordonnance apparaît donc n'avoir pour but que de fixer la participation minimale de l'actionnariat national dans le capital social de telles entreprises. Le partenariat est applicable à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances. C'est ainsi que le législateur a soumis l'exercice des activités auxiliaires au transport maritime au principe du partenariat. L'activité ne peut être exercée par des personnes physiques de nationalité étrangère et par des personnes morales appartenant à des personnes physiques de nationalité étrangère que si ces dernières « présentent la preuve statutaire de la détention de 40 % au minimum de leur capital social par des personnes physiques de nationalité algérienne.<sup>183</sup>

Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital<sup>184</sup>. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. Dans ce secteur particulier, l'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés. Par cette action, l'Etat est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux. Les nouvelles dispositions de l'ordonnance relative au développement des investissements s'appliquent également aux investissements réalisés en partenariat avec les entreprises publiques économiques ainsi qu'à l'ouverture du capital de ces entreprises à l'actionnariat étranger<sup>185</sup>. Les nouvelles règles d'implantation des investissements étrangers en matière d'actionnariat peuvent être appliquées aux investissements étrangers établis avant leur promulgation dans des cas limitativement prévus par le législateur. En effet, aux termes de la loi de finances complémentaire pour 2010, « toute modification de l'immatriculation au registre de commerce, entraîne, au préalable, la mise en conformité de la société aux règles de répartition du capital » telle qu'elles sont prévues aux

---

183 Décret exécutif n° 9-183 du 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime

184 L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

185 Article 4 ter de L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

alinéas 2 et 3 de l'article 4 bis de l'ordonnance relative au développement de l'investissement à l'exception des modifications suivantes <sup>186</sup>:

- la modification du capital social (augmentation ou diminution) qui n'entraîne pas un changement de l'actionariat et de la répartition entre les actionnaires
- la suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe
- la modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités
- la désignation du gérant ou des dirigeants de la société
- le changement d'adresse du siège social.

## 2.2. Une nouvelle politique économique algérienne

L'Algérie subit depuis un an les effets de la crise mondiale qui a fait plonger les prix du pétrole sur le marché international.

Il semble que le coût du travail paraît plus déterminant pour les investisseurs étrangers que la productivité du travail. Aussi, les investisseurs étrangers semblent davantage attirés par les branches ou les entreprises étrangères sont déjà présentes. L'économie algérienne ne semble pas être considérée comme une plate-forme d'exportation. Enfin, elle ne semble pas être intégrée dans les stratégies de fragmentation productive des investisseurs internationaux.

A l'instar de beaucoup de pays en développement, l'Algérie est engagée dans une sorte de compétition internationale aux capitaux étrangers. Cette compétition fait que la quasi-totalité des pays en développement cherche à améliorer leur attractivité.<sup>187</sup>

Le pays a vu ses exportations du premier semestre 2009 (20 milliards de dollars) chuter de 50% par rapport à la même période de 2008, alors que les importations, qui ont explosé depuis 2006, se maintiennent au niveau élevé de 19 milliards de dollars<sup>188</sup>.

L'excédent de la balance commerciale, de 20 milliards de dollars au premier semestre 2008, a donc fondu à un milliard au cours du premier semestre de cette année.

En réaction, le gouvernement algérien a promulgué le 22 juillet une loi de finances complémentaire (LFC). Il entend rompre avec une politique qui a, selon le ministre des Finances interrogé le 12 août par Algérie presse service (APS), avantagé les importations, au détriment de la production locale. La LFC 2009 table, à la fin de l'exercice en cours, sur un

---

186 Guide investir en Algérie 2011. Op cit.p50

187 Khouri Nabil .maitre assistant, université de Blida. « L'attractivité de l'Algérie pour les investissements directs étrangers : le cas des industries manufacturières ». Labo redsiem Alger. École supérieure de commerce Alger. Revue des réformes économiques et intégration en économie mondiale, ESC, n°7/2009.p7

188 CNUCED. Le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 2010.p33

recul des importations de 5% par rapport à 2008<sup>189</sup>.

Leur montant final devrait donc se situer, fin 2009, aux alentours de 37,5 milliards de dollars. Le taux de croissance de l'économie algérienne pour 2009 atteindra 4%, 6,4% hors hydrocarbures, pour une inflation attendue à moins de 4% en dépit de la forte progression des prix au début de cette année.

### 2.3. La politique d'attraction des investissements directs étrangers en Algérie : Une position ambivalente

«Les investissements directs étrangers représentent une part relativement faible de l'investissement total en Algérie»<sup>190</sup>, qualifiant la politique d'attraction des investissements étrangers en Algérie, de «position ambivalente». Le document, sur la carte des investissements en Méditerranée, souligne que compte-tenu de leur importance pour le transfert de technologie et l'amélioration des capacités d'innovation, une politique spécifique avait été définie dans le cadre de la nouvelle stratégie industrielle. Reconnaisant le rôle déterminant des IDE pour la compétitivité et la croissance du pays, «les autorités ne souhaitent pas leur accorder un traitement privilégié par rapport aux investisseurs nationaux, jugés indispensables à la pérennité de l'économie». La diffusion technologique nécessitant l'ancrage des investissements directs étrangers dans le tissu national, le gouvernement avait choisi d'axer son intervention sur le développement: de partenariat entre les entreprises nationales et étrangères, de contrats de sous-traitance entre filiales de groupes transnationaux implantés en Algérie et les petites et moyennes entreprises locales, de liaisons aval principalement dans les secteurs à forte intensité énergétique, de programmes de formation dans les nouvelles techniques ou dans le nouveau plan d'action a durci cette position. Les entreprises étrangères se voient obligées de céder à des partenaires locaux 51% de leur participation dans les investissements en Algérie et 30% du capital des sociétés d'importations.<sup>191</sup> Cette décision confirme les annonces de durcissement de la réglementation

---

189 Journal Officiel De La République Algérienne Démocratique Et Populaire Conventions Et Accords Internationaux - Lois Et Décrets Arrêtés, Décisions, Avis, Communications Et Annonces. « Loi n° 09-09 du 13 Moharrem 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010. »

190 ANIMA INVESTMENT NETWORK. Ensemble pour une méditerranée compétitive. « la carte des investissements en méditerranée ». guide sectoriel des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée. MEDALLIANCE INVESTIR EN MEDITERRANEE. ETUDE N° 7. JANVIER 2010. P22

191 ANIMA INVESTMENT NETWORK. Ensemble pour une méditerranée compétitive. « La carte des investissements en méditerranée ». guide sectoriel des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée. MEDALLIANCE INVESTIR EN MEDITERRANEE. ETUDE N° 7. JANVIER 2010. P23

sur les investissements étrangers faites en 2008, qui comportaient en outre : l'obligation de réinvestir sur place les bénéfices générés par les exonérations d'impôts, le droit de préemption de l'Etat sur les cessions d'actifs détenus par les investisseurs étrangers, l'imposition spécifique de plus-values de cession d'actions et de parts sociales par des non résidents, le remplacement du régime de concession de terrains publics transformables en cession au bout de 2 ans par la concession permanente... ANIMA<sup>192</sup> indique, par ailleurs, que le gouvernement a également modifié le régime d'importations (obligation d'un partenaire local, interdiction d'importation de véhicules d'occasion...). Pour protéger la production locale et éviter une trop forte croissance de la facture pharmaceutique, il a interdit l'importation de près de 400 médicaments pouvant être produits sur place. «Ces décisions ne sont pas neutres pour l'activité des investisseurs». Néanmoins, les mesures prévues d'encouragement de l'investissement -ne manquent pas de présenter un intérêt certain pour les investisseurs étrangers-, notamment celles portant sur l'amélioration de l'environnement des affaires, le fonctionnement de l'agence nationale de développement de l'investissement, la simplification des procédures douanières, la fiscalité, le marché du travail et surtout la création de zones industrielles de développement intégré».

Dans le même document, «Anima» publie une cartographie des secteurs stratégiques : les hydrocarbures, la pétrochimie et les engrais, l'énergie et mines, l'agriculture, la métallurgie, la sidérurgie, les matériaux de construction,<sup>193</sup> l'agroalimentaire et les médicaments. L'Algérie, en dépit de son grand potentiel économique, peine à attirer les capitaux étrangers. Devant les progrès de nos voisins tunisiens et marocains de ces deux dernières années, l'Algérie a reculé douloureusement en matière d'attractivité des investissements directs étrangers (IDE). Dans le hit parade des meilleures destinations d'IDE en Afrique pour 2009-2010, on trouve l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie. Ces quatre pays ne cessent de faire des progrès dans de nombreux domaines, particulièrement en matière de la promotion de l'investissement privé national et étranger. Contrairement à ces champions africains, notre pays n'arrive pas à profiter des avantages offerts ni par sa proximité géographique avec l'Europe ni par ses réserves énergétiques pour attirer davantage de capitaux étrangers. A part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications, l'Algérie ne semble guère intéresser les investisseurs étrangers. Notre pays ne cesse d'accumuler les maladrances en

---

192 ANIMA, un réseau qui réunit une quarantaine d'agences gouvernementales et réseaux internationaux du pourtour méditerranéen

193 <http://www.city-dz.com/la-politique-d%E2%80%99attraction-des-investissements-droits-etrangers-en-algerie-une-position-ambivalente-selon-le-reseau-anima/>

matière de stratégie économique, la dernière Loi de finances complémentaire 2009 étant une autre preuve de cette perplexité du gouvernement. Face à la concurrence rude des autres pays de la région MEDA pour s'accaparer les investissements étrangers, devenus une ressource rare sous l'effet de la crise économique et financière, l'Algérie continue de lancer de mauvais signaux aux IDE. Après avoir longtemps claironné que les IDE étaient la clé pour relancer l'économie appelant le privé algérien à s'adapter à cette réalité, le gouvernement s'est distingué, ces derniers mois, en faisant feu de tout bois sur ces mêmes investissements. Protectionnisme et patriotisme économique revenaient tels des leitmotifs dans les propos de nos responsables dont l'approche est confortée par une conjoncture internationale favorable où la tendance est aux nationalisations et aux interventions tous azimuts de l'Etat, même dans les pays les plus libéraux. Conséquence : les IDE préfèrent s'installer dans les autres pays de la région MEDA qui offrent une meilleure visibilité économique et de nombreuses garanties. L'Algérie n'a même pas profité pleinement de l'afflux des pétrodollars du Golfe, contrairement au Maroc, Egypte, Turquie et Syrie. Le Golfe est, en effet, devenu le deuxième émetteur d'IDE après l'Europe et devant les Etats-Unis. Les pays du Golfe sont des acteurs majeurs et incontournables dans le développement des pays de la région MEDA, notamment les secteurs du tourisme, des télécoms et des services. Les Emiratis sont très actifs dans le tourisme, l'immobilier, comme la construction. Les tergiversations et le flou qui continuent de couvrir notre stratégie économique a finalement réussi à dissuader les IDE les plus téméraires. A noter que l'étude de la FDI Intelligence a été réalisée par un panel d'experts indépendants sur la base des données couvrant 59 pays africains. Les critères pris en compte pour faire le classement sont nombreux et comprennent les infrastructures, les stratégies visant à encourager les IDE, le potentiel économique, le niveau et la qualité de la vie, les ressources humaines et l'ouverture des marchés.<sup>194</sup>

### 3-Les institutions chargées de la promotion des investissements<sup>195</sup>

Le terme institutions remonte au XIIIème siècle, d'après Alain Guéry qui rappelle l'origine du sens dynamique du mot. Du latin instituo, instituere, contraction de in statuo "placer dans", le terme renvoie à un mouvement. North (1991) définit « *les institutions d'une société comme l'ensemble des règles de jeu* ». Elles correspondent à la société pour laquelle ont été créées, à moins de ne pas être légitimes et respectables. Plus simplement, une institution est une règle

---

194 <http://www.algerie-focus.com/2009/09/13/algerie-et-ide-un-couple-impossible/>

195 Guide Investir en Algérie / EDITION 2011.KPMG ALGERIE. Mise à jour à mars 2011.P63

collectivement acceptée dans un espace social donné. Les institutions qui intéressent l'économiste doivent avoir des conséquences productives et nécessitent pour cela d'être opératoires.<sup>196</sup>

La fonction de promotion nécessite à elle seule une stratégie plus sophistiquée. De nombreux pays de la région ont créé des agences spécialement chargées de la promotion des investissements étrangers en vue d'attirer notamment les sociétés transnationales (*voir annexe 5 : organismes publics chargés de l'investissement étranger*).

Depuis 2000, l'Algérie attire un nombre considérable d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement.

Les secteurs d'activité attractifs aussi se diversifient. Par ailleurs, la mise en place de l'accord d'association avec l'union européenne (UE) ouvre des perspectives positives pour les IDE en Algérie. Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères, du conseil national de l'investissement (CNI) ou encore de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Comme il été déjà précisé, les IDE se localisent dans un environnement légal clairement établi en harmonie avec les systèmes légaux nationaux<sup>197</sup>

### 3.1. Le Conseil national de l'investissement (CNI) :

Le Conseil National de l'Investissement<sup>198</sup> est un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministre de la Promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

Ses principales missions sont les suivantes :<sup>199</sup>

- Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI :
  - propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement,
  - propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement,

---

196 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P11

197 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée »op cit. . P17

198 Décret exécutif n°01-281 du 24 septembre 2001.relatif a la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil national de l'investissement (CNI).

199 Guide Investir en Algérie / 2011.KPMG.OP CIT.P64



- propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur,
- étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages
  - Au titre des décisions que le CNI prend, figurent<sup>200</sup> :
    - l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages, ainsi que leur modification et leur mise à jour,
    - l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale,
    - l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement,
    - la détermination des zones susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés (...) et, d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement. Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf (9) au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI. Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI<sup>201</sup>

### 3.2. L'ANDI :

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre de la promotion des investissements.<sup>202</sup>

---

200 Guide Investir en Algérie / 2011.KPMG.ibed.P64

201 <http://www.cni.org>

202 Guide Investir en Algérie / 2011.KPMG.P65

### 3.2.1. L'attribution principale de l'ANDI est

- Promouvoir, suivre et assister les investissements nationaux et étrangers en Algérie,
- Fournir de l'assistance et de l'information aux investisseurs,
- Aider les investisseurs à satisfaire aux formalités administratives.

Il convient de rappeler ici que l'ANDI n'est pas responsable de la promotion des investissements dans le secteur des hydrocarbures, pour laquelle un organisme spécialisé a été créé.

### 3.2.2. Les responsabilités spécifiques de l'ANDI sont les suivantes :<sup>203</sup>

- Promouvoir et administrer les divers mécanismes d'incitations automatiques et discrétionnaires s'appliquant aux investisseurs.
- Fournir au Conseil national de l'investissement (CNI) une évaluation des projets qui sollicitent l'octroi d'une convention spéciale dans le cadre du système discrétionnaire.
- Gérer et développer le réseau des guichets uniques régionaux chargés de faciliter aux entreprises l'accès aux programmes d'incitation en fournissant une gamme de services de soutien en un même lieu, par exemple pour les impôts, les douanes, les procédures de création et d'inscription d'entreprises (registre du commerce)
- Surveiller et actualiser le statut des 48 000 projets d'investissements hérités de l'Agence de promotion et de soutien de l'investissement (APSI), précurseur de l'ANDI.
- Gérer le portefeuille des biens fonciers (environ 4 millions de m<sup>2</sup>) détenus par l'Etat et attribués aux nouveaux investissements<sup>204</sup>
- Faire des recherches pour contribuer à définir les secteurs nécessitant des mesures spéciales de soutien au titre du programme d'incitations discrétionnaires.
- Promouvoir l'Algérie comme une destination pour les IDE à travers :
  - a) l'organisation de séminaires et de réunions,
  - b) la maintenance de bases de données,
  - c) la production de matériels de promotion.

---

203 CNUCED. Algérie .Evaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence nationale de développement de l'investissement. CNUCED. NATIONS UNIES Genève, 2005.p6

204 Cette responsabilité sera bientôt confiée à un réseau de société de gestion et ne fera plus partie des attributions de l'ANDI

Le nombre de personnes employées par l'ANDI et les six guichets uniques s'élève à 200, dont plus de 60 % ont des diplômes universitaires ou d'autres qualifications techniques.

L'ANDI exerce sept (7) missions :<sup>205</sup>

- 1- Une mission d'information : S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.
- 2- Une mission de facilitation : Pour ce qui est de la facilitation, l'ANDI met en place le guichet unique décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.
- 3- Une mission de promotion de l'investissement : Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires au titre des nouvelles instructions du premier ministre et des mesures en découlant, tout projet d'investissement étranger devra être soumis au conseil national de l'investissement (CNI), pour examen et avis ; de même pour tout projet d'investissement algérien supérieur à 500 millions de dinars. Des investisseurs non résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.
- 4- Une mission d'assistance : Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises.
- 5- Une participation à la gestion du foncier économique : La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.
- 6- La gestion des avantages : Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).
- 7- Une mission générale de suivi : Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI, en charge du développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un

---

205CNUCED. Algérie .Evaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence nationale de développement de l'investissement. CNUCED. NATIONS UNIES Genève, 2005.p7

service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.

### 3.3. Le guichet unique :<sup>206</sup>

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'il doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.

Le guichet unique est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya<sup>207</sup>. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente. L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer. Il existe actuellement quatorze guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaïa, Blida, Constantine, Laghouat, Oran, Ouargla, Saïda, Sétif, Tlemcen, Tiaret)<sup>208</sup>.

---

206 Guide Investir en Algérie / 2011.KPMG.OP CIT.P66

207 CNUCED. Algérie .Evaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence nationale de développement de l'investissement. CNUCED. NATIONS UNIES Genève, 2005.p8

208 <http://www.andi.dz/>

#### 4. Les garanties accordées aux investissements

##### 4.1. Les garanties nationales .<sup>209</sup>

La nouvelle législation concernant les investissements s'efforce de rendre plus facile et plus attractive l'implantation des opérateurs économiques étrangers en Algérie.

Ainsi, l'ordonnance du 20 août 2001, relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, élargit le concept d'investissement, étend son champ d'application, renforce les avantages et garanties consentis aux investisseurs et simplifie les formalités. Mais avant de parler sur la loi de 20 août 2001, on en parlera des autres lois élaborées avant.

##### \*Garanties et protections :

##### A) La loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit :

« Elle a abrogé les articles 183 et 184 de la loi 90-10 car ils faisaient double emploi avec les articles 30 et 31 de l'ordonnance 01-03 relative au développement de l'investissement de "la loi "monnaie et crédit" posant le principe de la garantie de rapatriement des capitaux investis, de leurs bénéfices et de leurs dividendes. »<sup>210</sup> : "Sont considérées, au sens de la présente ordonnance, comme résidentes en Algérie, les personnes physiques et morales dont le centre principal de leurs activités économiques est situé hors d'Algérie."

##### · La loi précise à travers l'article 126 que :

"Les résidents en Algérie sont autorisés à transférer des capitaux à l'étranger pour assurer le financement d'activités à l'étranger complémentaires de leurs activités de biens et de services en Algérie." En application de cette loi, le règlement 2000-03 de la Banque d'Algérie relatif aux investissements étrangers précise les conditions de transfert des dividendes, bénéfices et produits de la cession des investissements étrangers.

Les investissements éligibles au rapatriement sont "les investissements résultant d'une immobilisation d'actifs, financés à partir d'apports extérieurs : fonds propres en devises régulièrement importés, apports en nature dont l'origine externe et l'importation sont régulièrement constatées, ou encore financements extérieurs non garantis par une banque ou

---

209 . Mr. HAFHOUF Mourad. « La protection des investissements en Algérie ». Mémoire d'un master 2 recherche. Option : Droit Privé et Sciences Criminelles. 2006/2007. Faculté Internationale de Droit Comparé Des Etats francophones

210 Article 125. De La loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit

un établissement financier de droit algérien."<sup>211</sup>

"En cas de financement partiel de l'investissement par apports en numéraires libellés en dinars et/ou apports locaux en nature et/ou de financements en dinars algériens, le montant des bénéfices nets à transférer est évalué au prorata des apports extérieurs tels que définis ci-dessus par rapport à l'investissement global."

**B) L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001** :<sup>212</sup>

D'après l'ordonnance, qui prend le relais d'un certain nombre de textes plus anciens, les investissements étrangers bénéficient de garanties légales suivantes :

**\*Principe d'égalité** : l'égalité de traitement est posé par l'article 14 alinéa 1 aux termes duquel « personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement »<sup>213</sup>. Sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'État algérien avec les pays dont les investisseurs sont les ressortissants.

**\*Principe de sécurité juridique ou d'intangibilité des avantages acquis** : les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de l'ordonnance du 20 août 2001. À la différence du modèle français, il n'y a pas de garantie relative au caractère préalable de l'indemnité<sup>214</sup>.

**\*Principe d'indemnisation** : sauf dans les cas prévus par la loi, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet d'une réquisition administrative. La réquisition donne lieu à une juste et équitable indemnisation.

**Garanties juridictionnelles** : tout différend entre l'investisseur étranger et l'État algérien sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'État algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire, ou permettant aux parties de convenir d'un compromis d'arbitrage.

---

211 Article 126. De La loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit

212 L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001

213 L'article 14 de L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001

214 Algérie. Code des investissements. Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

· Garantie de transfert ou de cession de l'investissement : l'article 30 stipule que les investissements qui bénéficient des avantages prévus à la présente ordonnance peuvent faire l'objet de transfert ou de cession<sup>215</sup>.

· Garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent : L'article 31 de l'ordonnance d'août 2001 affirme que les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie, et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent également sur les produits réels nets de la cession du droit au rapatriement des bénéfices ou des dividendes.<sup>216</sup>

Au terme de l'article 4 de cette ordonnance (n°01-03) modifié et complété.

« Les investissements qui sont réalisés librement, sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement... ».<sup>217</sup>

Par activités réglementées, il faut entendre toutes celles qui obéissent à des règles particulières organisées par les lois et règlements qui les définissent.

Pour pouvoir exercer une activité réglementée, l'entreprise commençante une autorisation ou un agrément délivrés par les autorités administratives compétentes.

Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital initialement investi.

Sur ce dernier point, les garanties apportées par l'ordonnance sont en réalité un rappel des règlements de la Banque d'Algérie, pris en application de l'ancienne loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.

### **C) Le transfert des capitaux :**

Aux termes de l'article de l'ordonnance sous citée : « les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatés par cette dernière, bénéficient de la garanti de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même ci ce montant est supérieur au capital investi ».<sup>218</sup> L'application de ce texte n'a pas manqué de faire problème.

---

215 L'article 30 de L'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001

216 L'article 31 de L'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001

217 L'article 4 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001

218 Guide investir en Algérie.2009.op cit.p65

En réalité, il y a lieu de distinguer, aux fins de déterminer la part transférable, le capital (autrement dit tous les biens utilisés dans la production) et les fonds propres (ce qui représente la valeur des capitaux possédés par l'entreprise ; capital social, réserves et bénéfices non distribués). Seuls les fonds exportés vers l'Algérie, au titre de l'investissement ont vocation à servir d'assiette pour le calcul du montant des capitaux et des revenus transférables et non pas l'ensemble des dépenses effectuées en amont pour la réalisation de l'investissement.

Par ailleurs, l'importation de biens et produits pour leur revente en l'état n'ouvre pas droit au transfert des revenus qu'elle a pu générer. En fait, c'est toute la problématique de l'organisation du marché des changes et des mouvements de capitaux qui est soulevée par le transfert des dividendes et des capitaux. La situation est beaucoup plus claire depuis l'adoption du règlement n°05-03 du juin 2005 relatif aux investissements étrangers.<sup>219</sup>

Ce texte définit les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers réalisés dans le cadre de l'ordonnance n°01-03 précitée. Alors que sous le règlement n°2000-03, « l'autorisation de transfert était accordée par la Banque d'Algérie, dans un délai qui ne pouvait excéder deux moi, à compter du dépôt du dossier », le règlement n°05-03 fait désormais obligation aux banques et établissements agréés d' « exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfices, produit de la présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers »<sup>220</sup>.

Mais tout comme le règlement n°2000-03, le règlement n°05-03 dispose que les bénéfices et les dividendes produits par les investissements mixtes (nationaux et étrangers) sont transférables pour un montant correspondant à l'apport étranger, dûment constaté, dans le capital. S'agissant de la cession et de la liquidation des investissements, le transfert s'effectue pour un montant correspondant à la participation de l'investisseur étranger, dûment constaté, dans la structure de l'investissement réalisé. La Banque d'Algérie ne procède qu'à un contrôle dorénavant des transferts effectués par les banques primaires. la mise en œuvre de ce règlement est censée mettre un terme aux lenteurs constatées dans les opérations de transfert. Pourtant la justification donnée de ces retards n'était pas dépourvue de fondement :

Il s'agissait de permettre à la Banque d'Algérie de disposer et d'analyser l'ensemble des éléments d'information pertinents sur les opérations d'importation de capitaux dans la mesure même où celles-ci conditionnent les mesures de transfert qui leur sont consécutives.

En matière d'investissement, la législation algérienne prévoit différents régimes de faveur.

---

219 Guide investir en Algérie 2011.op cit. p67

220Le règlement n°05-03 du juin 2005 relatif aux investissements étrangers



D'une part le régime général qui accorde différents avantages en matière fiscale et douanière, et d'autre part les régimes particuliers qui visent à favoriser certains investissements en fonction de leurs objets ou de leur localisation.

#### **D) Avantages fiscaux (accordés aux investisseurs) :**

Il s'agit d'avantages fiscaux prévus toujours par l'ordonnance 2001-03 relative aux développements de l'investissement. En 2006 elle sera modifiée et complétée (par l'ordonnance 2006-2008.)<sup>221</sup>. Elle fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production des biens et des services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et /ou de licence. Elle prévoit deux régimes d'octroi d'avantages fiscaux et autres mesures initiatives, à savoir un régime général et un régime dérogatoire<sup>222</sup>. Pour en bénéficier, les investisseurs doivent être déclarés préalablement à l'ANDI et faire objet d'une demande expresse d'avantages.

#### ***1 : Avantages du régime général :***

Ces avantages sont accordés de droit à tous investissements ne rentrant pas dans le champ d'application de la liste « noire » qui reste à paraître par décret. Le régime général concerne l'ensemble des investissements ayant fait l'objet de déclaration auprès de l'ANDI dont le promoteur a droit au soutien et à l'assistance pour la réalisation de son projet. Il peut bénéficier des aides pour la réalisation. Ils sont accordés au titre de la réalisation de l'investissement et de son exploitation. Comme ils sont accordés pour une durée fixée par décision de l'ANDI au cas par cas. Le délai commence à courir à compter de la date de la décision d'accord du régime.

#### **1.1. Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement :**<sup>223</sup>

\*Exonération en matière de droit de douane pour les équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

\*Franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

---

221 Abdellatif Benachenhou: "l'Algérie aujourd'hui un pays qui gagne " alpha design.2001.op cit.p95

222 <http://www.andi.dz/>

223 [Http// :www.algériesite.com/info/nieuws.php?id=472](http://www.algériesite.com/info/nieuws.php?id=472)

\*Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;

### **1.2. Les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement :**

Après le constat de la mise en exploitation de l'investissement, une exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pour une durée de trois ans.<sup>224</sup>

#### ***2 : Avantages du régime dérogatoire :***

Ce régime est prévu spécifiquement pour les investissements réalisés dans les zones à promouvoir<sup>225</sup> :

**2.1. Au titre de la réalisation de l'investissement**, ils bénéficient des avantages suivants :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital de la société bénéficiaire des avantages ;
- Prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaire à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- Exonération en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

**2.2. Au titre de l'exploitation**, les avantages sont les suivants :

- Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'Activité professionnelle ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans

---

224 Guide investir en Algérie 2010.op cit. p60

225<http://www.cni.org>

### **3 :Régimes particuliers :**

L'investisseur qui souhaite obtenir le bénéfice des avantages attractifs d'un des régimes particuliers existants doit satisfaire à des conditions spécifiques. Ces régimes prévoient divers avantages et exonérations fiscales selon les cas. Les régimes particuliers concernent <sup>226</sup>:

**3.1. Les zones spécifiques :** Il s'agit des zones dont le gouvernement a souhaité encourager le développement.

**3.2. Les investissements privilégiés :** Sont concernés les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Il s'agit notamment des investissements dont la réalisation conduit à l'utilisation des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable. Ils donnent lieu à l'établissement d'une convention entre l'ANDI et l'investisseur.

**3.3. Investissements cédés ou transférés :** En cas de cession ou de transfert de propriété d'un investissement, avant expiration de la période d'exonération, le repreneur continuera à bénéficier du reliquat des avantages accordés à condition que celui-ci s'engage auprès de l'Agence à honorer toutes obligations prises par l'investisseur initial.

### **E) Décret n°07-08 du 11 janvier 2007 :**

Cette loi fixe la liste des activités, biens et services exclus des avantages fixés par l'ordonnance n°01-03 sous citée, relative au développement de l'investissement.

Selon l'article 2 de ce décret, on entend par biens et services : <sup>227</sup>

- a) Tout bien, meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créé en vue de la formation, du développement, de la réorganisation ou de la mise à niveau d'activités économiques de production de biens et de services et destinés à y être utilisés durablement sous la même forme
- b) tout service lié à l'acquisition des biens visés à l'alinéa a) si- dessus.

1. ***Et ces activités qui sont exclus des avantages de l'ordonnance du 20 août 2001 sont :***<sup>228</sup>

- Les activités exercées sous le régime fiscal du forfait,
- Les activités qui obéissent à leur propre régime d'avantages,
- Les activités qui ne peuvent, en vertu d'une mesure législative de bénéficier de privilèges

---

226 Guide investir en Algérie 2010.op cit. p62

227 L'article 2 de **Décret n°07-08 du 11 janvier 2007**

228 **Article 3 et 4 de Décret n°07-08 du 11 janvier 2007**

fiscaux ;

- Les activités, qui, en vertu de la législation particulières, se situent en dehors du champ d'application de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001.
- Et toutes les forme d'activités artisanales exercées sous la forme ambulante, foraine ou à domicile, ainsi que l'artisanat traditionnel et l'artisanat d'art au sens de l'article 6 de l'ordonnance n°96-01 du 10 janvier 1996.

## **2. En ce qui concerne les biens exclus des avantages :**<sup>229</sup>

1) Les biens relevant des comptes de la classe des investissements du plan national qui sont :

- Matériel de transport routier de marchandise et de personnes pour propre compte.
- Equipements de bureaux et de communication non directement utilisés dans la production
- Emballage récupérable.
- Agencements et installation.
- Equipements sociaux.

2) Aussi les biens d'équipements usagés ainsi que ceux issus d'investissements existants exceptés les terrains et les meubles.

Comme il ya eu du nouveau à propos du transfert, nous dit que :« Les investissements ayant bénéficié des avantages ne peuvent être cédés ou transférés qu'après déclaration de l'opération auprès de l'agence nationale de développement de l'investissement, appuyée de l'engagement du repreneur de prendre en charge les obligations pesant sur l'investisseur initial »<sup>230</sup> Il faut toutefois signaler que : « Les projets d'investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale visés par l'article 10 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001, ne sont pas concernés par les exclusions prévues par le présent décret ». <sup>231</sup>

---

229 Article 5 et 6 de Décret n°07-08 du 11 janvier 2007

230 Article 7 de Décret n°07-08 du 11 janvier 2007

231 Article n° 10 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

### *Section 3 : Les obstacles des investissements directs étrangers (IDE) en Algérie*

Cette section est une indispensable analyse des principaux obstacles qui freinent l'investissement en Algérie ainsi que les problèmes rencontrent par les entreprises en cours de leur création ou bien en activité. Mais avant de mener notre analyse on commence par présenter les plus importants indicateurs de notre pays fort utile à notre analyse, à savoir le profil démographique, économique et financier

#### 1- Profil démographique et principaux indicateurs économiques et Macro financier de l'Algérie :

##### 1.1-Présentation démographique :

L'Algérie est une république démocratique et populaire. Le pays couvre une superficie de 2 381 741 km<sup>2</sup> avec 1200 km de côtes méditerranéennes. Le pays est membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) aux côtés de la Libye, du Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Ses frontières sont communes avec ces derniers ainsi qu'avec deux pays du Sahel, le Mali et le Niger ainsi qu'avec le Sahara Occidental.<sup>232</sup> C'est une terre de contrastes et de reliefs divers où se rencontrent les paysages méditerranéens, de vastes hauts plateaux semi-arides et des espaces désertiques lunaires. Les zones du territoire qui reçoivent plus de 400 mm de pluie par an se limitent à une bande d'un maximum de 150 km de profondeur à partir du littoral. Les chaînes de relief accentuent la rapidité de l'assèchement du climat en allant vers le Sud, par leurs dispositions parallèles au littoral. Trois ensembles très contrastés se partagent le territoire algérien : l'ensemble tellien au Nord (4 % de la superficie totale de l'Algérie) ; l'ensemble des hauts plateaux (9 % de la superficie totale) ; l'ensemble saharien, au Sud (87 % du territoire)<sup>233</sup>. Le climat est de type méditerranéen tempéré au Nord et de type saharien, chaud et sec au Sud. Au Nord, les étés sont doux avec des températures moyennes de 25°C et les hivers pluvieux et parfois très froids. Dans les hauts plateaux, le climat est aride et sec. Cette position stratégique fait d'elle le Carrefour de trois mondes, méditerranéen, arabe et africain

Le nombre d'habitants s'élève à 36 300 000 <sup>234</sup>(29 276 767 habitants au recensement général de la population et de l'habitat de 1998).

---

232 Guide investir en Algérie.2011.op cit.p15

233 Guide investir en Algérie.2011.op cit.ibed.p15

234 Chiffre au 1er janvier 2011, Office national des statistiques de l'Algérie (ONS).

Vue sous le paramètre du taux d'accroissement naturel (TAN), la croissance démographique connaît une évolution favorable puisqu'une nette tendance à la baisse s'est affirmée ces vingt dernières années (le taux passant de 3,14 % durant les années 1971-1975 à environ 1,44 durant les années 1999-2005).

Des changements importants ont été enregistrés au niveau des principales caractéristiques.

L'espérance de vie a gagné près de 20 ans ces trente dernières années, approchant les 75,7 ans en 2008. Le taux de mortalité infantile qui dépassait les 15 % en 1970 a baissé de 2/3.

L'indice de fécondité a connu une sensible réduction, passant de 8,3 enfants par femme en 1970 à 2,54 enfants par femme en 2006, sous l'effet conjugué du recul de la nuptialité et de la pratique de la contraception. Cette transition dans les indicateurs démographiques amène à des projections tablant sur une population d'environ 45 millions d'habitants à l'horizon 2020<sup>235</sup>. Le littoral regroupe près de 40 % de la population. Plus de 14 millions d'habitants vivent sur l'ensemble tellien, au Nord, avec une densité moyenne de 260 habitants au km<sup>2</sup>. Cette densité est d'un habitant au km<sup>2</sup> dans les régions du Grand Sud pour une moyenne nationale de 14 habitants au km<sup>2</sup>. Dans la bande côtière, la population se concentre essentiellement autour des grandes villes. Alors que le secteur urbain ne comptait que 12 % de la population algérienne en 1960, il en représente plus de 60 % en 2009. La population urbaine a été multipliée par onze au cours des quatre dernières décennies

### 1.2-Présentation économique de l'Algérie :

L'Algérie se caractérise par des richesses naturelles importantes et diversifiées, les réserves de gaz de l'Algérie étant parmi les premières au monde (forte de 50%des réserves, de 48% de la production totale et de l'impressionnant taux de 94% des exportations de gaz naturel)<sup>236</sup>, ainsi que le sous-sol abrite d'immenses gisements de pétrole et de gigantesques autres ressources (phosphate, zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin...).

---

235 Guide investir en Algérie.2010.op cit.p16

236 Abdellatif Benachhou: "l'Algérie aujourd'hui un pays qui gagne " alpha design.2001.p47

-Les indicateurs économiques<sup>237</sup>

- **Produit Intérieur Brut (PIB)** : 108,5 milliards USD en 2006, 116 milliards USD en 2007 146 milliards en 2010, 168,8 milliards USD (Prev 2011).
- **Produit Intérieur Brut per capital** : 3129 USD fin 2005, 3640 USD en 2009, 4798 USD (Prev 2011).
- **Répartition du PIB/hors hydrocarbures** : 65 % pour le secteur privé et 35 % pour le secteur public.
- **Réserves de change** : 78 milliards USD en 2006, 136 milliards en 2008, 147 milliards en 2009, 160 milliards USD en février 2011.
- **Réserves d'or** : 173,6 tonnes (troisième dans le monde arabe).
- **Croissance** : 5,3 % en 2004, 5,1 % en 2005, 5,3 % en 2006, 5 % 2007 et 2,7 % environ pour 2009.
- **Le taux de change officiel** (mars 2011) :<sup>238</sup>
  - 1 euro = 105, 89 dinars Algériens
  - 1 dollar US = 78, 11 dinars Algériens
- **Part des hydrocarbures** : 45 % du PIB ; 97 % des recettes en devises.
- **Fiscalité pétrolière** : environ 55 % du total des recettes budgétaires de l'Etat.
- **Solde compte courant** : 13,5 milliards USD en 2004, 20 milliards USD en 2008.
- **Balance commerciale** : excédent de 33,1 milliards USD en 2006, 19,7 milliards en 2008 et environ 4 milliards en 2009, 13,5 milliards USD excédent (Prév. 2011).
- **Volume global des échanges** : 86 milliards USD fin 2008, 105 milliards USD fin 2010.
- **Inflation** : 3,2 % en 2007, 5,9 % en 2009, 5 % (Prév. 2011).
- **Chômage** : 30 % de la population active (2004), 12,9 % en 2008, 10,2 % de la population active en 2009.
- **Encours de la dette** : moins de 2.4 milliards USD en 2010. Elle était de 32,4 milliards USD en 1994.
- **Le ratio du service de la dette** : il est passé de 22 % en 2001, à moins de 1 % en 2008. Ce ratio était de 47,5 % en 1998.
- **La dette publique** : elle est en constante baisse. 1800 milliards de DA (2006) à 1200 milliards de DA (2007), soit 15 % du PIB

---

237 Sources : Conseil national économique et social, ONS, Banque mondiale, et Statistiques mondiales (Site Internet Statistiques mondiales : [www.statistiques-mondiales.com](http://www.statistiques-mondiales.com)).

238 Guide investir en Algérie.2011.op cit.p22

- **Nombre d'habitants** : 36.300.000.
- **Taux de natalité** : environ 1,6 % de 1990 à 2000, 1,6 % en 2006, 1,8 en 2008
- **Indice de fécondité** : 2,66 enfants par femme (estimation 2004), 1,7 en 2009.
- **Taux de nuptialité** : 9 ‰ en 2007
- **Espérance de vie** : 75,7 ans en 2008.
- **Structure de la population** : 0-19 ans : 50,2 % ; 20-64 ans : 45,9 % ; 65 ans et plus : 3,9 %.
- **Réseau routier** : 135 000 km, dont plus de 2600 km d'autoroutes/voies express.
- **Aéroports** : 35, dont 13 aux normes internationales.
- **Principaux ports maritimes** : 13 (Alger, Annaba, Arzew, Bejaïa, Béni-Saf, Dellys, Djendjen, Ghazaouet, Jijel, Mostaganem, Oran, Skikda, Ténès)<sup>239</sup>.
- **Transports ferroviaires** : 4500 km (200 gares commerciales opérationnelles).
- **Télécommunications** : la totalité du réseau est numérisée, réalisation d'un backbone national de 15 000 km par fibre optique.
- **Câblage en fibre optique** : 8000 km.
- **Parc téléphone fixe** : 2,6 millions de lignes en 2002, environ 5,4 millions en 2008.
- **Parc téléphone mobile** : près de 30 millions de lignes en février 2011, contre 600.000 seulement en 2001.
- **Parc automobile** : actuellement, 4,1 millions d'unités environ, dont 65 % de véhicules particuliers et 35 % à caractère utilitaire. Le marché est en très forte expansion pour réduire la moyenne d'âge des véhicules mis en circulation. 155.000 véhicules neufs ont ainsi été vendus en 2006, près de 200.000 en 2008.
- **Internet** : le Web connaît une très forte croissance ; déjà 2,7 millions d'internautes, des milliers de cybercafés existent. Mise en service prochainement d'une plate-forme Internet de 100 000 abonnés. En outre, un ambitieux programme gouvernemental, baptisé Ousratic, a été initié en octobre 2005 dans le but d'inciter tous les ménages algériens à s'équiper d'un ordinateur.
- **Électricité** : 95 % du territoire est électrifié, 97 % des foyers raccordés au réseau.
- **Gaz naturel** : 35 % des ménages sont connectés au réseau de distribution de gaz naturel. Le programme 2011-2015 prévoit l'alimentation de 1.500.000 nouveaux foyers.
- **Scolarisation primaire et secondaire** : plus de 8 millions d'élèves.
- **Enseignement supérieur** : plus de 1,3 million d'étudiants.
- **Infrastructures hospitalières** : 100.000 lits (13 centres hospitalo-universitaires).



- **Couverture médicale** : 1,3 médecin pour 1000 habitants, en 2005.
- **En termes de Production**
- **Pétrole brut** : 63,8 millions de tonnes en 2007<sup>240</sup>.
- **Gaz naturel** : 152,8 milliards m3 en 2007 (4e rang mondial)<sup>241</sup>.
- **Électricité** : 8502 mégawatts (chiffres de la commission de régulation de l'électricité et du gaz)
- **Ciment** : 11 millions de tonnes (consommation 13 millions de tonnes).
- **Fer** : 1,5 million de tonnes.
- **Phosphates** : 1,4 million de tonnes.
- **Fonderie - Sidérurgie - Aciérie** : 700 000 tonnes (capacité : 2 millions de tonnes).
- **Céréales** : la moyenne annuelle (1991-2003) est de 23,4 millions de quintaux. En 2005, la production a atteint 35 millions de q, 26,9 millions de q. en 2006, 60 millions de q. en 2009.
- **Exportation** : 38.5 % du PIB (2009)<sup>242</sup>
- **Importation** : 22% du PIB (2009)

### 1.3- Financement extérieurs de l'Algérie :

**Tableau n°6 : Financement extérieurs de l'Algérie**

Flux d'IDE entrants	882 millions d'USD
Flux d'IDE sortants	258 millions d'USD

**Source : ministre des finances**

### 2- Les obstacles à l'investissement en Algérie :

L'investissement reste la seule issue pour réveiller notre économie encore engourdie par plus de 20ans de crise. Les créneaux ne manquent pas dans différents domaines (agricole touristique, Industriel et maritime). Au point de vue théorique, l'Algérie est un marché alléchant avec des atouts que beaucoup de pays lui envient le coût réduit de l'énergie et de la main d'œuvre, sa démographie (70% de la population à moins de 30 ans). Malgré sa bonne situation financière l'Algérie n'a pas su attirer les compagnies étrangères et relancer l'investissement local.

Le rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires, a classé l'Algérie à la 120e place en matière de facilités accordées pour la création d'entreprises<sup>243</sup>.

240 Source Sonatrach, Rapport annuel 2007.

241 Source Sonatrach, Rapport annuel 2007

242 Source : ministre des finances

243 Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires

L'Algérie se positionne loin derrière la Tunisie à la 59e et le Maroc à la 47e. L'étude montre qu'il faut vingt-quatre jours pour créer une SARL en Algérie et 14 procédures contre 10,3 pour la région et 6,2 pour les pays de l'OCDE.

Pour rappel, le rapport 2009 du Forum économique de Davos rendu public le 26 septembre classe l'Algérie à la 76e place<sup>244</sup> sur un total de 125 pays sondés en matière de compétitivité dans le monde. L'Algérie a été pénalisée pour la charte des affaires (103e rang) et la qualité de son marché (96e place). La Tunisie arrive en tête dans le monde arabe avec la 30e place décrochée dans le rapport du Forum.

Le Maroc a été classé à la 70e place, les Emirats arabes unis à la 32e devant le Qatar, 38e, le Koweït 44e, la Jordanie 52e et l'Egypte 63e. En dehors du secteur des hydrocarbures qui continuent à attirer les compagnies étrangères, les engagements des firmes étrangères restent bien maigres. L'Algérie a, certes, réduit le nombre de jours nécessaires pour démarrer une affaire mais les contraintes qui bloquent l'investissement demeurent toujours.

Plusieurs obstacles freinent l'investissement en Algérie : Parmi ces obstacles, la difficulté d'obtention de crédits à l'investissement en Algérie, la pression de la fiscalité et des impôts, et la bureaucratie qui conduit à la corruption<sup>245</sup>. Cependant, le rapport n'omet pas les points positifs de l'économie algérienne, vu qu'il a reconnu les efforts remarquables, fournis par les autorités algériennes, afin de parvenir à un équilibre total de l'économie, ce qui a eu un impact, quoique limité, sur les entreprises et l'embauche. De manière générale, le rapport classe l'économie algérienne à la 29e place parmi les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et à la 76e place au niveau mondial, sur un total de 126 pays. Après l'analyse de la situation globale des entreprises algériennes, le rapport de Davos a placé l'Algérie à la 26e place au niveau mondial. Dans cet aspect lié aux lois et législations du pays, le rapport note que les restrictions et les obstacles influents directement sur les orientations de l'investissement local et étranger.<sup>246</sup> Une série d'obstacles continuent à s'opposer à un flux plus important d'investissements dans le pays, sans qu'une stratégie soit mise en œuvre pour rendre plus attractif le marché algérien. Le discours officiel fait état d'un flux conséquent d'investissements étrangers en Algérie. En fait, en dehors du secteur des hydrocarbures qui continuent à attirer les compagnies étrangères, les engagements des firmes étrangères restent bien maigres. Les dix vérités sur l'investissement en Algérie ou les 10 raisons de ne pas investir en Algérie, ce sont ces 10 points qui posent problèmes et qu'il faut résoudre.

---

244 Rapport 2009 du Forum économique de Davos

245 Guide investir en Algérie 2010.op cit. p67

246 <http://www.algerie-dz.com/article9340.html>.

### 2.1- Pas d'incitations d'investissement productif :

Si l'investissement étranger reste modeste hors hydrocarbures, c'est que les entreprises sont de manière générale beaucoup plus tentées par le commerce courant. Le marché algérien est beaucoup plus ouvert au commerce donc c'est plus facile d'importer que de Produire. L'exemple des concessionnaires automobile. Au lieu d'usine de montage en Algérie on opte pour l'import ou dans le domaine de la téléphonie; celui ci ne demande pas un investissement lourd rentable à long terme et n'induit pas d'autres investissements par filière « (investissement stérile ». Cette situation est encouragée par l'absence d'obligations à investir en contrepartie d'un accès au marché.

### -Avantage à l'investissement productif local

Les entreprises et banques étrangères semblent cependant rassurées par le caractère finalement non rétroactif de la loi obligeant les sociétés d'importation à accueillir dans leur capital un partenaire algérien à hauteur de 30%.<sup>247</sup>

Pourtant, l'obligation faite à tout nouvel investisseur étranger de s'associer à un partenaire algérien qui disposera de 51% minimum du capital de la nouvelle structure confirme le tournant de la politique du gouvernement. Il entend privilégier la production locale. D'où la mise en place de taxes sur les véhicules de plus de 2500 cm<sup>3</sup> et les engins de travaux publics ont été instaurés. L'importation de véhicules utilitaires et de tourisme a coûté 3,5 milliards de dollars en 2008. En matière de financement interne, la LFC propose aux investisseurs étrangers de « bénéficier, en dehors de l'apport en capital fait en devises, d'un financement en dinars algériens à des taux d'intérêts particulièrement stables »<sup>248</sup>. Enfin, l'Etat ainsi que les entreprises publiques s'arrogent un droit de préemption sur toutes les cessions de participations d'actionnaires étrangers.

L'avant-projet de loi de finances complémentaire sera examiné en réunion du gouvernement sur trois éléments fondamentaux : la lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et la contrefaçon, réduction de la pression fiscale et enfin la régulation du commerce extérieur et de l'investissement sur le marché national.<sup>249</sup> «Il est difficile, aujourd'hui, d'imaginer que nous puissions avoir un segment de développement de l'investissement direct étranger déconnecté

---

247 Guide investir en Algérie 2010.op cit. p74

248 explique le ministre des finances Karim Djoudi.

249 Loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010

du segment des investissements privé et public<sup>250</sup>. D'où le choix fait de retenir 51% en ce qui concerne l'actionnariat national. M. Karim Djoudi indique que les 51% peuvent être détenus par deux ou trois partenaires, en donnant une majorité relative au partenaire étranger. "Dans les faits, qu'est-ce qui intéresse un partenaire ? Deux choses fondamentales. La première est de savoir s'il va manager l'entreprise. Dans ce cadre, la décision a été prise qu'il aura le management de l'entreprise. La deuxième est de savoir quelle serait sa position en matière de choix de politique d'investissement de l'entreprise et de distribution de dividendes. Cela sera défini dans le pacte d'actionnaire", affirme le grand argentier du pays. Cette mesure concerne tous les secteurs. Se voulant rassurant, le ministre parle de "volonté forte des autorités algériennes de s'inscrire dans cette globalisation des échanges tout en prenant en considération que pour assurer des échanges viables pour l'ensemble des partenaires, il faut que les partenaires des deux parties soient des partenaires solides".

M. Karim Djoudi évoque "un ensemble cohérent de mesures". Il cite la mesure de 51%, des mesures fiscales, mais aussi la nécessité lors qu'un investissement étranger qui se constitue en Algérie génère une balance devise excédentaire. "Parce que nous avons une volonté à ce que les investissements qui se réalisent s'orientent vers la génération de revenus extérieurs pour l'Algérie et vers la production de produit de substitution aux importations"<sup>251</sup>

En parallèle, l'Algérie donne à ses partenaires un financement domestique sur le marché national dans un contexte où les sources de financement sur leurs marchés respectifs sont épuisées. Le ministre des finances précise que la mesure des 51% n'est pas rétroactive, elles portent sur les investissements qui se réalisent à partir de la date de la décision. En revanche, la décision d'obliger les sociétés étrangères d'importation, qui font généralement de la revente en l'état, à réserver 30% de leur capital à un partenaire algérien, est rétroactive<sup>252</sup>.

Il est vrai, reconnaît-il, que dans un contexte de crise financière, suivie d'une crise économique, les flux d'investissement ont baissé à travers le monde.

## **2.2-L'état du marché intérieur :**

L'Algérie d'aujourd'hui est résolument engagée sur le chemin de la modernité. Elle a conduit des changements profonds pour maîtriser sa démographie, transformer sa vie politique, renforcer sa sécurité et moderniser son économie. Elle élargit sa coopération internationale en

---

250 [http://www.econostrum.info/Une-nouvelle-politique-economique-algerienne\\_a1425.html](http://www.econostrum.info/Une-nouvelle-politique-economique-algerienne_a1425.html)

251 explique le ministre des finances Karim Djoudi.

252 <http://www.algerie360.com/algerie/karim-djoudi-justifie-les-dernieres-mesures-douyahia/>

forme le vœu que tous ses partenaires joueront un rôle encore plus grand dans son entreprise de modernisation sans précédent.<sup>253</sup> Le marché intérieur reste désorganisé. Les pratiques irrégulières y sont légions : ventes sans factures, concurrence déloyale, poids de l'informel, contrefaçon, pots-de-vin. Tous ces maux n'incitent pas à investir en Algérie.

### **2.3- L'absence de visibilité :**

L'absence de visibilité est l'un des facteurs également dissuasif à l'investissement. Par ailleurs, les données statistiques restent insuffisantes pour cerner les segments de marché et l'économie en général<sup>254</sup>.

### **2.4-La taille du marché :**

Le marché algérien reste de petite taille, en comparaison avec celui du Maroc et de l'Égypte et insignifiant si on le compare avec celui de l'Inde et de la Chine.

Un marché plus étendu comme celui favorisé par l'intégration maghrébine ou bien l'adhésion à une zone de libre-échange comme le projet de l'union pour la méditerranée proposée par le président actuel de l'union européenne pour une durée de 6 mois, permettrait de rendre plus incitatifs les investissements.

### **2.5- Absence de partenaires fiables :**

Les investisseurs étrangers se plaignent de l'absence de partenaires fiables. En effet, l'absence d'un grand nombre d'entreprises d'envergure joue en défaveur de l'investissement en Algérie.

### **2.6- Complexité des procédures :**

Il faut beaucoup de documents pour créer une entreprise en Algérie. L'Algérie est classée parmi les derniers pays en matière de facilitations pour créer sa propre affaire<sup>255</sup>. La bureaucratie freine et décourage les petits investisseurs et entrepreneurs. Elle a aussi examiné les conditions de création d'entreprise, le nombre d'étapes, la durée et les coûts requis d'une société à responsabilité limitée pour pouvoir légalement débiter son activité. Enregistrer une propriété n'est pas une mince affaire aussi, note le rapport qui recense 15 étapes contre 5 en Tunisie et seulement 4 au Maroc. Il faut, en outre, patienter 51 jours pour l'enregistrement final. 46 jours au Maroc, 37 en Tunisie et 31,8 dans les pays de l'OCDE.

---

253 Abdellatif BENACHENHOU. «Algérie. La modernisation maîtrisée » .ministre des finances2000-2008.p5

254 <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>

255 Le rapport de la Banque Mondiale (B.M 2009)

Les investisseurs en Algérie ont indiqué leur grand mécontentement du système douanier; les investisseurs potentiels et existants ont signalé que les problèmes rencontrés pour les démarches douanières étaient un parmi les plus grands obstacles à l'investissement. L'état s'est engagé à améliorer les services de douane et ce, en partie par la privatisation des ports et l'entière informatisation des formalités douanières. Cependant, c'est là une tâche énorme et de longue durée; pendant ce temps, les démarches auprès de la douane demanderont toujours quantité de temps et de ressources, constituant une menace, pour le court terme, pour l'investissement. Comme La Tunisie, le Maroc a procédé, ces dernières années, à une réforme de ses lois, règlements et procédés d'importation et d'exportation. A la différence de nombreux pays, les procédures d'importation et d'exportation au Maroc ne font pas partie des principaux obstacles à l'investissement. La plupart des investisseurs, en effet, estimaient convenables les procédures d'importation et d'exportation en vigueur au Maroc. Quoique les procédures douanières soient encore trop complexes, elles ont été grandement améliorées<sup>256</sup>. Le Maroc a établi un système entièrement automatisé qui a beaucoup réduit les délais de dédouanement. En outre, la douane marocaine met en place actuellement un système d'inspection par sélection aléatoire, destiné à remplacer l'inspection de l'ensemble des cargaisons à l'arrivée. Le rapport relève des lourdeurs pénalisant l'Algérie, puisque 15 jours sont nécessaires pour pouvoir exporter sa marchandise pour un coût de 1 886 dollars (par container) contre 600 dollars à partir de la Tunisie (18 jours) et 1500 dollars du Maroc (18 jours).

### **2.7- Problème d'accès aux infrastructures en Algérie :**

Des experts du Forum économique mondial dans leur dernier rapport (avril 2009) parlent de plusieurs obstacles qui freinent l'investissement lié aux infrastructures comme les ruptures dans la distribution de l'énergie et de l'eau.

Les approvisionnements en matières premières et les difficultés de transport des marchandises ainsi que la difficulté d'accès aux réseaux d'infrastructure et les lenteurs des délais, avec tous les problèmes d'accès au foncier.

Une entreprise perd plus d'une année à attendre pour avoir toute les commodités indispensable à son activité comme l'eau, téléphone, énergie, réseau routier...Etc.... même si cela semble minime ce problème peut décourager une entreprise à s'installer en Algérie ou

---

256 Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires

bien influencer sa décision et se tourner vers d'autres pays comme le Maroc ou la Tunisie qui sont plus performants.

### **2.8- Faible protection des investissements :**

L'Algérie est perçue comme un état moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la BM a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4% du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans.<sup>257</sup>

### **2.9- Le foncier :**

La maîtrise de l'espace foncier, ressource non renouvelable, conditionne les actions de développement des programmes d'habitat, d'équipement et d'industrie. Des efforts ont été accomplis par l'Algérie, depuis l'indépendance, pour se doter d'un dispositif législatif et réglementaire adéquat pour justement mettre le foncier au diapason de la politique de développement. Dans cette perspective, les textes avaient organisé des procédures foncières dont l'objet était la constatation sur les terres de nature privée (Melk) et sur les terres de nature collective (arch.) de la propriété individuelle. Il existe, selon la loi domaniale en vigueur, deux catégories juridiques de biens du domaine national : le domaine public et le domaine privé de l'Etat.

Le domaine public est régi par le principe d'inaliénabilité. Mais ce dernier ne s'oppose pas à une exploitation industrielle ou commerciale des dépendances du domaine public qui peuvent être le siège, par le biais de la concession, d'activités privées. En effet, il n'y a pas d'incompatibilité entre la domanialité publique et le caractère privé des règles qui président à la gestion des services industriels et commerciaux.

La question de l'accès au foncier a constitué tout au long de ces dernières années un élément central dans le débat autour de la relance de l'investissement. Le foncier est souvent présenté comme un facteur bloquant par sa non-disponibilité ainsi que par les conditions de sa gestion. La loi d'orientation du foncier répondant à cette préoccupation a été promulguée en 2006. Cette loi consacrait la formule de la concession pour une durée de 20 années renouvelable, convertible en droit de cession lorsqu'il s'agit de projet à caractère industriel touristique ou de services, sous réserve de réalisation effective de ces projets d'investissement pour le foncier

industriel. La mise en place d'une banque de données centralisées au ministère de la Participation et de la Promotion de l'investissement est en cours. Une agence étatique est créée en 2007 pour gérer le patrimoine foncier industriel. En 2008, la législation réglementant le domaine foncier a été modifiée. Deux textes ont été publiés ; la loi n° 08 du 20 juillet 2008 (modifiant et complétant la loi n° 85-05 du 16 février 1985) portant loi domaniale et l'ordonnance 08-04 du 1er septembre 2008, portant sur les terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement<sup>258</sup>. Cette dernière consacre la concession comme seul mode d'accession et abroge tout autre texte contraire à ces dispositions. Le texte fixe les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement. La concession est accordée pour une durée minimale de 33 ans, renouvelable, et maximale de 99 ans selon la formule des enchères publiques ouvertes ou restreintes ou de gré à gré.

L'une des raisons essentielles à la faiblesse des flux d'investissements reste le foncier. Il constitue un obstacle majeur à l'investissement, qu'il soit algérien ou étranger.

Beaucoup de retard a été mis pour présenter un portefeuille de foncier industriel suffisant mais aussi l'impossibilité aux étrangers d'acquérir des biens contrairement au pays voisins (Maroc, Tunisie). Le choix s'est porté sur la concession au lieu de vendre à des prix abordables de terrains avec des garde-fous pour empêcher la spéculation et le problème des délais et faciliter l'accès au foncier aux entreprises

### **2.10- Problèmes de financement :**

Les insuffisances du système bancaire en termes d'analyse de dossiers de crédits et d'accompagnement des entreprises et de partenariat dans l'investissement freinent également l'investissement.

Le plus hasardeux reste l'obtention de crédits à l'investissement. Dans le rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, l'Algérie n'est classée qu'à la 117e place. Ce rapport montre qu'elle a amélioré son classement par rapport à 2008, puisque notre pays était classé à la 143e place.<sup>259</sup>

Cela confirme le sondage du FCE en 2009 réalisé auprès des chefs d'entreprise : 61% des entreprises sondées ont des difficultés liées au financement (20% des cas) de recouvrement des créances et d'accès au crédit (12%) et trouvent trop lourdes les charges de remboursement

---

258 Guide investir en Algérie.2011.op cit.p40

259 Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009 d'accès au crédit



de l'emprunt (16%) et les charges d'exploitation (13%) et (39) % problème autre. Pour les entreprises, le système bancaire algérien n'est toujours pas apte à les accompagner dans leur démarche de modernisation et d'investissement, et il ne semble pas encore capable d'ancrer l'économie nationale aux mutations profondes que connaît l'économie mondiale.

Les PME-PMI accéder difficilement au crédit<sup>260</sup>.

C'est pourquoi elles nourrissent de nombreuses frustrations et des griefs envers le système bancaire. Elles reprochent aux banques les garanties excessives, les délais trop longs de traitement des dossiers de crédit il faut patienter 2 mois et demi pour un crédit d'exploitation et 9 mois pour un crédit d'investissement ajouté à cela des taux d'intérêts trop élevés, des retards excessifs dans les circuits de paiement...

Le président du FCE (M. Réda Hamiani) a affirmé en 2009, lors d'une journée d'information annonçant la création de l'académie des PME par la banque française BNP Paribas, que "la crise entreprise- banque s'explique par la très forte dépendance dans laquelle se trouvent les entreprises vis-à-vis de leurs banques, situation qui trouve son origine dans l'absence d'un véritable marché financier.

D'après le rapport de la BM, une entreprise algérienne consacre en moyenne 504 heures pour effectuer 61 paiements par an contre 236,6 heures pour la région (29,6 paiements) et 202,9 heures pour les pays de l'OCDE (15,3 paiements).<sup>261</sup>

#### A/La bourse d'Alger :

L'idée de la création de la Bourse d'Alger est apparue en 1990 dans le cadre des réformes économiques engagées dès 1988 la Constitution de la Société des Valeurs Mobilières « SVM », une SPA dont le capital est détenu par les 08 fonds de participation. Le capital social était de 320.000 DA, avant de passer à 9.320.000 DA en 1992 et modification due à la raison sociale qui est devenue la Bourse des Valeurs Mobilières « BVM ».

La BVM n'a pas pu exercer en l'absence de lois spécifiques et de l'adaptation du code de commerce aux règles de l'économie de marché.

En 1998, elle comporte trois organismes : la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV), et le dépositaire central des titre

---

260 <http://www.djazairess.com/fr/liberte/52347>

261 Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009 d'accès au crédit

Les bourses du Maroc et de Tunisie s'avèrent plus développées et contribuent réellement au financement de l'économie. La Tunisie (capitalisation de 9% Du PIB) a connu une reprise de l'activité boursière en 2005, reflétée notamment dans la nette progression qu'a connue l'indice de référence Tunindex (+21,3%)<sup>262</sup>. Cette amélioration est à mettre au crédit du regain d'activité du secteur privé, après deux années sans introduction en bourse. Les autorités se sont également distinguées par une politique volontariste d'introduction, augmentation de capital et des participations Étrangères.

La Bourse du Maroc, quant à elle, connaît une capitalisation importante au vu des performances régionales, de l'ordre de 55% du PIB. Elle apparaît comme la structure la plus aboutie (fonds d'investissement, Marchés dérivés en développement). Ce très faible développement des marchés financiers ne permet pas à la bourse d'Alger de jouer le rôle de financement direct de l'économie, malgré les coûts moindres et la mobilisation de l'épargne qu'ils permettraient. Le financement de l'économie repose par conséquent exclusivement sur le secteur bancaire, Ce qui rend d'autant plus nécessaire la réforme bancaire en cours. Dans ces conditions, il convient de réévaluer la portée du marché financier : il ne peut pas, à court terme, constituer un véritable mode de Financement direct. En Algérie, après plusieurs années de pertes, une modernisation avec des réformes et des plans de relance de la bourse d'Alger est cependant en cours<sup>263</sup>.

#### *B/ Un secteur financier encore en état embryonnaire :*

Bien qu'en progression mais toujours faible au regard des pays voisins et des économies comparables. Avec un ratio de financement de l'économie de (34% du PIB), une monnaie fiduciaire comme instrument prédominant de paiement plus de 50% de la masse monétaire, la moyenne est de 20%, mais aussi une bancarisation très en retard. Cela a plongé malheureusement les entreprises algériennes dans un cercle vicieux de surendettement « prêter d'une banque (A) pour rembourser la banque (B) » se débattre pour sortir de la crise, ce problème s'est peut a peut dissiper avec l'augmentation du prix des hydrocarbures du aux instabilités politiques dans le moyen orient.<sup>264</sup> Souvent insuffisamment dotées en fonds propres, les entreprises ne peuvent de ce fait se tourner que vers leurs banques pour trouver des solutions à leurs difficultés financières. Les banques de leur côté, d'une manière générale,

---

262 Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009

263 Abdellatif BENACHENHOU. «Algérie. La modernisation maitrisée » .ministre des finances2000-2008.p14

264 <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>

sont confrontées à une expérience du risque qui incite les banquiers à l'extrême prudence dans la décision d'octroi de crédit aux petites et moyennes entreprises. Même si l'Algérie a réalisé quelques progrès dans le secteur financier (modernisation du secteur Bancaire, redynamisation du marché obligataire) les ressources financières fournies au secteur privé sont très basses. Le crédit au secteur privé en pourcentage du PIB s'est élevé en 2004 seulement à 13% comparé à 56% au Maroc et à 61% en Tunisie. Les banquiers algériens expliquent leurs réticences par l'insuffisance de fonds propres, l'absence et l'insuffisance de garanties offertes, la non maîtrise des coûts et des délais des projets par les promoteurs, le manque de fiabilité des projets dont les études sont souvent approximatives par manque de données économiques fiables et d'expertise d'accompagnement dans l'élaboration des business plan et la faiblesse du management des petites et moyennes entreprises. Les banques ont en partie raison, les réticences de PME algériennes à diluer leur capital et à s'astreindre aux exigences de publication des informations constituent une partie des raisons qui expliquent la faiblesse, voire l'absence d'un marché financier en Algérie. Le secteur financier algérien ne peut, contribuer efficacement au financement de la croissance et répondre aux besoins des agents économiques.

## ***Conclusion :***

Le présent travail de recherche nous a permis d'affiner notre connaissance sur le cadre et la nature des investissements directs étrangers en Algérie.

Le premier constat qui s'impose consiste dans l'attractivité du cadre légal de l'investissement dans notre pays même si les dispositions de la loi des finances complémentaires de 2009 ont rendu cette attractivité évidente en effet l'Algérie offre les mêmes avantages et incitations que les pays voisins mais n'attire malheureusement que très peu d'investissements hors hydrocarbure.

La raison première qui s'est imposée à nous pour exprimer ce constat, réside dans les lourdeurs administratives et les contraintes bureaucratiques générées par une administration très imprégnée de la culture de l'économie centralisée. Par ailleurs, les changements fréquents dans le cadre juridique de l'investissement ont introduit un sentiment d'insécurité juridique fort dommageable.

A la lumière de notre travail, il nous est possible de rejeter notre première hypothèse (l'existence d'une forte politique d'attractivité des IDE en Algérie, grâce à la forte attractivité du pays « l'Algérie »), puisque l'Algérie n'a pas reçu un nombre d'investissements directs étrangers significatifs pour que ceci participe de manière efficiente à la politique de diversification de l'économie. Par contre, nous pouvons affirmer notre deuxième hypothèse (l'existence d'une faible politique d'attractivité des IDE en Algérie), puisque l'Algérie a tout de même réussi à attirer un bon nombre d'IDE. En ce qui concerne la troisième et dernière hypothèse (l'inexistence d'une politique d'attractivité des IDE en Algérie), elle sera rejetée pour les mêmes raisons qui nous ont poussées à confirmer la deuxième. À l'appui de ces affirmations il suffit de rappeler que les recettes d'exportation en Algérie dépendent toujours à hauteur de 90 % des hydrocarbures.

En soutenant que l'Algérie attire principalement des IDE de type spéculatifs, comme les investissements dans l'immobilier, le tourisme, qui sont très peu capitalistes et qui génèrent des profits immédiats et importants. Sur cette base, il convient de mettre en relief l'attitude des pouvoirs publics qui ont décidé de transformer des IDE en donnant la prime à la production privée et à ceux permettant de réaliser un véritable transfert technologique.

En conclusion, l'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apportent le savoir-faire technologique et non de ceux qui lorgnent seulement sur les réserves de changes de notre pays. Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché. C'est le développement, et la

modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies moderne, qu'il faut assurer, pour pouvoir réussir.

Plusieurs investisseurs ont été attirés par les opportunités qu'offre l'économie algérienne aux investisseurs étrangers, et d'autres ont préféré ne pas franchir les frontières algérienne. Et pour mieux connaitre les points forts et les points faibles de l'économie algérienne vis-à-vis l'attractivité des IDE, on va traiter un exemple d'IDE, il s'agit du groupe BNP PARIBAS.

*Chapitre III:*  
*Étude de marché: cas*  
*de la banque BNP*  
**PARIBAS**

## ***Chapitre III : Etude de marché: cas de la banque BNP PARIBAS***

***Section 1: Présentation du groupe BNP PARIBAS***

***Section 2: L'implantation du groupe sur le marché algérien***

***Section 3: La différence entre le marché algérien, tunisien,  
et marocain***

## ***Introduction :***

L'étude de marché basée sur la problématique et les hypothèses émises est quantitative, car il s'agit de collecter sur le terrain des informations précises et chiffrées sur les investissements qu'on veut connaître.

Plusieurs investisseurs ont été attirés par les opportunités qu'offre l'économie algérienne aux investisseurs étrangers, et d'autres ont préféré ne pas franchir les frontières algérienne.

La banque BNP Paribas, banque de détail, d'affaires et d'investissement, spécialisée dans le prêt, la gestion d'actifs, le financement et les services spécialisés aux entreprises, la BNP Paribas est aussi le premier Groupe financier de la zone euro par ses résultats et sa capitalisation boursière.

Ce groupe, présent en Algérie depuis 2004, a une présence considérable dans le monde, et une importance évolutive dans le système bancaire international. C'est pour cela que le groupe BNP Paribas a formé la base de notre étude.

A travers ce dernier chapitre, nous allons essayer d'attribuer des réponses plus au moins objectives, aux questions préalablement posés. Nous allons commencer ce chapitre par une présentation du groupe PNB Paribas, puis nous passerons à son implantation en Algérie où nous allons répondre à des questions tels que ; Pourquoi l'Algérie ? Comment s'implanter en Algérie ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Et quel est le résultat de cette implantation ?



## ***Section 1 : Présentation du groupe BNP PARIBAS***

BNP Paribas est un leader européen des services bancaires et financiers, avec une présence significative et en croissance aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie. Le groupe possède l'un des plus grands réseaux internationaux, avec une présence dans plus de 85 pays et près de 110 000 collaborateurs, dont plus de 80 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- \_ La Banque de Détail, regroupant deux pôles :
- \_ Banque de Détail en France
- \_ Services Financiers et banque de Détail à l'International
- \_ Le pôle Banque de Financement et d'Investissement
- \_ Le pôle « Asset Management & Services ».

BNP Paribas SA est la maison mère du groupe BNP Paribas.

### *1-Historique*

#### *Définition : BNP PARIBAS<sub>265</sub>*

BNP Paribas est le 1er groupe bancaire français. BNP Paribas Aux origines de Paribas Dès le début des années 1820, Louis-Raphaël Bischoffsheim fonde à Amsterdam une banque qui porte son nom, tandis que son frère Jonathan Raphaël crée une agence à Anvers en 1827, puis s'installe à Bruxelles dès 1836. Ayant épousé la fille du banquier de Francfort Hayum-Salomon Goldschmidt, Louis-Raphaël Bischoffsheim fonde à Paris en 1846, puis à Londres en 1860, la maison Bischoffsheim-Goldschmidt et la fonde en 1863 dans la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas qu'il a également créée à Amsterdam avec d'autres financiers européens.

Parallèlement, en 1869, un groupe de banquiers et capitalistes Adrien Delahante, Edmond Joubert et Henri Cernuschi créent la Banque de Paris qui installe son siège 3 rue d'Antin, près de l'Opéra.

#### *1.1-Les années 80*

A la suite du changement de gouvernement de 1981, alors que Paribas est nationalisé le 12 février 1982, la Compagnie Bancaire, dont les dépôts n'ont pas atteint le seuil du milliard de francs, échappe à la nationalisation.

Au cours de la période 1982-1990, la Compagnie Bancaire poursuit sa route, sous l'autorité

d'André Lévy-Lang, dans ce que Jacques de Fouchier appellera "l'apprentissage de l'Europe". Ainsi, en 1985, *CETELEM* crée en Italie, Findomestic, première base d'un groupe européen de crédit à la consommation. Puis, prenant la suite de "Revenus Pierre", *CORTAL*, devenue une banque, concrétise une idée très ancienne de Jacques de Fouchier, la banque sans guichet, proche de ses clients par les médias. En 1989, *ARVAL SERVICE LEASE* développe le concept de location longue durée et de gestion de parc automobile auprès des entreprises.

### 1.2-De la Banque de Paris et des Pays-Bas à Paribas, nationalisation, privatisation, fusion<sup>266</sup>

La loi du 13 février 1982 décide la nationalisation de cinq grandes sociétés industrielles, trente-neuf banques inscrites, et des deux compagnies financières, Suez et Paribas ; c'est avec la nationalisation de 1982 qu'apparaît le nom de Paribas (adresse télégraphique de la banque depuis le début du siècle) : Compagnie Financière de Paribas, Banque Paribas. Pierre Moussa doit quitter la présidence. Pendant quatre ans, nationalisés, Paribas continue cependant de progresser sous la présidence de Jean-Yves Haberer qui préserve aussi l'activité de la Compagnie Bancaire.

En 1987, Michel François-Poncet, nommé président directeur général en juillet 1986, mène avec succès la privatisation réalisée en vertu de la loi du 2 juillet 1986 : Paribas compte désormais 3,8 millions d'actionnaires individuels. Avec l'arrivée d'André Lévy-Lang en 1990, une nouvelle organisation structurelle en lignes de métier mondiales est mise en place : banque commerciale, activités de marché, gestion institutionnelle et privée, conseil, tandis que Paribas Affaires Industrielles gère les participations industrielles et commerciales. Parallèlement, une nouvelle structure juridique est instaurée en 1991 avec un Conseil de Surveillance et un Directoire, présidés respectivement par Michel François-Poncet et André Lévy-Lang. La banque est alors confrontée à la grande crise immobilière de 1993.

A partir de 1996, la banque Paribas mène une politique active d'acquisitions et de cessions : après avoir cédé la Banque Ottomane au groupe turc Dogus, elle lance en 1997 des OPE sur le *Cetelem* et la Compagnie Bancaire dont elle est le principal actionnaire depuis 1969. Elle cède dans le même temps le Crédit du Nord à la Société Générale et vend ses filiales à réseau en

---

<sup>266</sup> DOCUMENT DE REFERENCE BNP PARIBAS. Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 679 234 990 euros. Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS .R.C.S. : PARIS 662 042 449.p 4

Belgique et aux Pays-Bas au groupe belge Bacob-Arco. Sous le seul nom de Paribas, un nouvel ensemble voit le jour le 12 mai 1998 : l'Assemblée générale des actionnaires ratifie la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire, ainsi que de la Compagnie de Navigation Mixte. Cette opération aboutit à une nouvelle organisation en trois secteurs d'activités : banque d'affaires, gestion d'actifs, épargne et services financiers spécialisés. Fin 1998, le projet de rapprochement avec la Société générale n'aboutit pas suite à l'OPE lancée par la BNP au début de 1999 sur Paribas, qui conduira à la fusion des deux établissements le 23 mai 2000, pour former BNP PARIBAS.

### 1.3-Les années contrastées

En 1990, André Lévy-Lang ayant été appelé à la présidence du Directoire de la Compagnie financière de Paribas, François Henrot est nommé Directeur général du Directoire de la Compagnie bancaire avant de succéder, en 1993, à André Lévy-Lang comme président de ce Directoire. Pendant cette même période, le secteur immobilier connaît une profonde tourmente qui affecte l'UCB comme la SINVIM. La Compagnie Bancaire choisit de gérer la crise à long terme et affichera en 1996, une perte de 1,2 milliard, sans que la solidité financière du groupe en soit altérée<sup>267</sup>. En effet, à l'exception du secteur immobilier toutes les autres branches ont amélioré leur contribution. Peu après la célébration de son cinquantenaire, la Compagnie Bancaire perd son fondateur. Jacques de Fouchier s'éteint le 11 mars 1997 dans sa quatre-vingt-sixième année, alors que se multiplient les OPA dans le monde financier. Pour décourager les initiatives hostiles, la fusion de Paribas avec la Compagnie Bancaire apparaît souhaitable.

### 1993 - Banque Nationale de Paris : Une banque privée

Succédant à René Thomas, qui présidait la BNP depuis 1982, Michel Pébereau quitte la présidence du Crédit Commercial de France pour prendre celle de la BNP en juillet 1993. Il vient préparer la privatisation imposée par la loi du 19 juillet 1993, effective en octobre. L'opération recueille en 10 jours 2,8 millions de souscriptions, dont plus de 1,6 millions de clients de la banque.

---

267 <http://www.quellivret.com/Presentation-du-Groupe-BNP-Paribas-4.aspx>

### 1998 - Compagnie bancaire : Le rapprochement avec Paribas

En décembre 1997, la Banque Paribas lance une OPE sur la Compagnie Bancaire.

L'assemblée générale du 12 mai 1998 ratifie la fusion de la Compagnie financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire, pour former l'ensemble désormais appelé Paribas, devenu BNP PARIBAS à la suite de la fusion de mai 2000.<sup>268</sup>

Aujourd'hui, les sociétés dont la Compagnie Bancaire fut la société-mère, CETELEM, CARDIF, CORTAL, ARVAL, KLEPIERRE, UCB, fusionnées avec les entreprises dont la BNP avait été à l'origine dans ce secteur, constituent l'un des ensembles les plus importants dans le monde dans le domaine des financements spécialisés.

La privatisation donne à la BNP son indépendance. Michel Pébereau décide de centrer le développement de la banque sur ses deux grands métiers historiques :

- La banque de proximité en France, au service de particulières et petites et moyennes entreprises ;
- La banque de grande clientèle à l'échelle mondiale, au service des entreprises, des institutions financières et d'une clientèle privée désireuse d'assurer une gestion internationale de son patrimoine.
- La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur de solides alliances, notamment avec l'UAP (Union des Assurances de Paris) numéro 1 de l'assurance en France et la Dresdner Bank, deuxième banque allemande.

### 1999-2000 - BNP PARIBAS : La fusion

Après l'annonce du projet de fusion entre Paribas et la Société Générale le 1er février 1999, la BNP lance dès le 9 mars deux OPE sur la Société Générale et Paribas, proposant 11 actions BNP pour 8 Paribas, et 15 actions BNP pour 7 Société Générale. "Doter la France d'un groupe bancaire de taille européenne s'appuyant sur une base nationale solide", tel est le projet de rapprochement "SBP" lancé par la BNP.

Le Conseil des Marchés Financiers juge cette double OPE recevable. Fin août, il annonce les résultats définitifs : la BNP détient 37 % du capital et 32 % des droits de vote de la Société Générale, dont elle doit renoncer à prendre le contrôle, et 65 % du capital et 65 % des droits

---

<sup>268</sup> Document De Référence. BNP PARIBAS. Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Op cit.p 5

de vote de Paribas. Le 25 août, André Lévy-Lang quitte la présidence de Paribas, Michel Pébereau lui succède. Année 1999 : BNP a environ 50 000 employés, sa présence est internationale (en France, dans le nord de l'Afrique, en Inde etc.) Paribas de son côté à environ 30 000 employés et est présent à Londres, New -York, Francfort, Paris

La fusion des deux banques se fait le 23 mai 2000, son nouveau nom devient BNP Paribas, après cette fusion, le groupe atteint des résultats net de 1 348 millions d'euros, et emploi plus de 77 000 collaborateurs dans 83 pays du monde, elle se classera aux premiers rangs Français et Européens<sup>269</sup>

Selon The Banker, la BNP Paribas est la Banque mondiale de l'année 2008. La 1ère banque Française, la 5ème banque mondiale, la 1ère Banque de la zone Euro. BNP Paribas est un leader européen du service bancaire et financier, avec à son bord plus de 170 000 collaborateurs dans plus de 80 pays.

Les concurrents directs de la BNP sont la société générale avec plus de 135000 collaborateurs dans 82 pays mais aussi le LCL à travers le réseau du Crédit agricole.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 entérine la création du nouveau groupe BNP PARIBAS<sup>270</sup>; avec un résultat net de 1348 millions d'euros et 77000 collaborateurs dans 83 pays du monde, BNP PARIBAS se classe d'emblée aux premiers rangs français et européens. Il tire sa force des deux grandes lignées bancaires dont il procède avec une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

Donc :

### ***1966 : Création de la BNP***

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération.

### ***1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-bas***

### ***1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises***

Le "big-bang" financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

---

269 <http://www.dissertationsgratuites.com/dissertations/Historique-Du-Groupe-Bnp-Paribas/224162.html>

270 <http://www.dicodunet.com/definitions/economie/bnp-paribas.htm>

### ***1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas***

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

### ***1993 : Privatisation de la BNP***

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 90 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998, le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

### ***1998 : Création de Paribas***

Le 12 mai, est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

### ***1999 : Année historique pour le groupe***

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

### ***2000 : Création de BNP PARIBAS***

Fusion de la BNP et de Paribas le 23 mai 2000.

Le nouveau groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale

### ***A propos de BNP Paribas :***

BNP Paribas est un leader européen des services bancaires et financiers d'envergure mondiale et l'une des 5 banques les plus solides du monde selon Standard & Poor's. Le groupe est présent dans plus de 85 pays et compte 161 000 collaborateurs, dont 125 000 en Europe<sup>271</sup>. C'est également l'un des plus grands réseaux bancaires internationaux, 6ème banque

mondiale ainsi que la première entreprise française<sup>272</sup>, extrêmement présent en Asie et implanté fortement aux Etats-Unis. Le groupe détient des positions clés dans trois grands domaines d'activité : Banque de Financement et d'Investissement, Asset Management & Services et Banque de Détail.

Les activités de la BNP Paribas se divisent en plusieurs secteurs :<sup>273</sup>

· Banque de détail :

La Banque de Détail propose à ses clients un large choix de produits et services.

Il y a des montages qui sont proposés en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale ou encore sur la tenue d'un compte courant.

En quelques chiffres, la société compte environ 6 millions de particuliers et de banques privées, 495.000 clients professionnels et 18.000 clients entreprise.

· Banque de financement et d'investissement :

La Banque de financement et d'investissement propose une expertise complète répondant aux attentes des entreprises des institutions ou des collectivités. Cette expertise concernera les thèmes du développement et de l'optimisation financière.

· Asset Management et Services :

Acteur européen de premier plan, AMS regroupe les activités liées à la collecte, la gestion, la valorisation de l'épargne et du patrimoine et leur enrichissement par des services à forte valeur ajoutée. Il existe trois grandes activités concernant l'AMS :

-la gestion institutionnelle et privée

-l'assurance

-l'activité liée au Titres

· Autres activités :

BNP Paribas Capital assure la gestion du portefeuille (en compte propre) de participations non cotées du groupe BNP Paribas dans le cadre d'une stratégie de réduction progressive du portefeuille. Gestion des Participations Cotées et des Créances Souveraines exerce deux

---

272 DOUINE Thomas .LECUYOT Pascal. LIEURE Quentin. MATALLAH Badis .THOURON DUPIN Jean-Baptiste. «PERS 3 BNP PARIBAS.SNECMA ». ESILV Semestre 3. Année 2007/2008.M.NTOLLA. P9

273 DOUINE Thomas .LECUYOT Pascal. LIEURE Quentin. MATALLAH Badis .THOURON DUPIN Jean-Baptiste. «PERS 3 BNP PARIBAS.SNECMA ». ESILV Semestre 3. Année 2007/2008.M.NTOLLA. P10

activités. L'objectif de GPCCS est de valoriser les actifs dans une optique de moyen terme, grâce à une gestion dynamique. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading. Présent dans toute l'Europe, au travers de l'ensemble de ses métiers, la France et l'Italie sont ses deux marchés domestiques en banque de détail. BNP Paribas possède en outre une présence significative aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie et dans les pays émergents.

Attentif à l'évolution rapide du monde et véritable précurseur dans un grand nombre de domaines, BNP Paribas s'affirme aujourd'hui comme "*la banque d'un monde qui change*", grâce à sa volonté d'innovation, de réactivité, et à son engagement vis-à-vis de ses clients. Il y a trois grands domaines d'activité chez BNP Paribas :<sup>274</sup>

1) le Retail Banking, à destination des particuliers, des professionnels et des entreprises.

Ces activités rassemblent le crédit à la consommation, et le crédit immobilier.

Le Retail a plus de 6000 agences dont environ 4000 hors de France.

2) Corporate and Investment Banking : Sont des solutions locales pour des activités globales, la CIB intervient dans les activités de conseil et de marchés de capitaux ainsi que les métiers de financement. En chiffre : 16100 employés, présent dans 53 pays, 13 entreprises clientes. La clientèle est constituée de sociétés d'institutions financières, de fonds de placement et fonds spéculatifs








3) Investment solution : Dédié aux investisseurs privés et institutionnels. Développement à l'international, particuliers, fortunés etc. Ainsi que BNP Paribas assurance

---

274 <http://www.dissertationsgratuites.com/dissertations/Historique-Du-Groupe-Bnp-Paribas/224162.html>



**Tableau n°7 : Identité visuelle de la banque BNP PARRIBAS**

<b>Logo de Paribas</b>	<b>le temps</b>
	Logo de Paribas de 1962 à 1968
	Logo de Paribas de 1978 à 1999
	Logo de BNP de 1975 à 1986
	Logo de BNP de 1996 à 1999
	Logo de BNP Paribas lors de la fusion de la BNP et Paribas (en 2000), jusqu'en mars 2007
	Logo de BNP Paribas de mars 2007 à février 2009
	Logo de BNP Paribas depuis février 2009

Source : <http://www.strategies.fr/actualites/marques/r58466W/bnp-paribas-devoile-son-nouveau-logo.html>

Le logo de BNP Paribas s'appelle la courbe d'envol. Les étoiles évoquent l'Europe et l'universalité. La transformation des étoiles en oiseaux évoque l'ouverture, la liberté, le développement, la capacité à évoluer et à s'adapter. L'arrondi et le mouvement de la courbe d'envol situent le logo dans l'univers du vivant. Le carré vert symbolise la nature et l'optimisme<sup>275</sup> (*voir annexe n° 7 : culture corporate d'ouverture et de cohésion fondée sur 4 valeurs communes*)

### **Slogans à travers le temps**

1980-1988 : « Pour parler franchement, votre argent m'intéresse »

1980-1988 : « La banque est notre métier »

1993-1995 : « BNP c'est gagner »

1995-1998 : « Grandissons ensemble »

<sup>275</sup> <http://www.strategies.fr/actualites/marques/r58466W/bnp-paribas-devoile-son-nouveau-logo.html>

1995-1998 : « À chaque instant on doit pouvoir compter sur sa banque »

1998 : « Parlons d'avenir »

Jusqu'en 2011 : « La banque d'un monde qui change », ainsi que « La banque et l'assurance d'un monde qui change »

Aujourd'hui, la stratégie de communication de la banque vise globalement à lancer des campagnes sur le mode d'une histoire à raconter pour le grand public autour d'un slogan fédérateur, un "monde qui change".

-Le groupe en quelques chiffres :

BNP Paribas est devenue la plus grosse banque au niveau mondial en gérant \$2 670 milliards d'actifs sous contrat à la fin 2010<sup>276</sup>

**Tableau n°8 : Le groupe en quelques chiffres**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Produit net bancaire (M€)</b>	19 369	21 854 (+12,8 %)	27 943 (+27,9 %)	31 037 (+11,1 %)	27 376 (-11,8 %)	40 191 (+46,8 %)	43 880 (+9,2 %)
<b>Résultat brut d'exploitation (M€)</b>	7 326	8 485 (+15,8 %)	10 878 (+28,2 %)	12 273 (+12,8 %)	8 976 (-26,9 %)	16 851 (+87,7 %)	17 363 (+3 %)
<b>Résultat net part du groupe (M€)</b>	4 939	5 852 (+24,1 %)	7 308 (+24,9 %)	7 822 (+8,1 %)	3 021 (-61,4 %)	5 832 (+93 %)	7 843 (+34,5 %)
<b>Amortissements (M€)</b>	618	758	755	-	-	-	-
<b>Rentabilité commerciale (RN/CA)</b>	25,5 %	26,8 %	26,1 %	25,2 %	11,04 %	10,8 %	12,3 %
<b>Collaborateurs</b>	-	-	-	-	-	205 000	205 348.

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/BNP\\_Paribas](http://fr.wikipedia.org/wiki/BNP_Paribas)

<sup>276</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/BNP\\_Paribas](http://fr.wikipedia.org/wiki/BNP_Paribas)

## **2- Pourquoi le groupe a décidé de s'internationaliser :**

Selon la typologie proposée par le manuel Strategor<sup>277</sup>. Les raisons majeures qui conduisent les entreprises à s'internationaliser sont :

*1-« La conquête de nouveaux marchés »* ; la motivation est d'autant plus grande que le marché domestique est lui-même étroit ou à maturité.

*2-« La réduction des coûts »* et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise ; c'est une recherche d'économie d'échelle et d'effet d'expérience.

*3-« L'opportunité d'exploiter plus avant à l'étranger les compétences »* à l'origine d'un avantage concurrentiel développé sur le marché domestique ; il s'agit de transférer internationalement cet avantage concurrentiel.

*4-« La répartition du risque »* dans des pays qui ont des cycles économiques différents ; ceci réduit la dépendance par rapport à l'évolution du marché domestique et permet d'avoir un portefeuille d'activités géographiquement mieux réparti en termes de cycle économique, taux de croissance et risque.

*5-« La nécessité d'être présent sur les grands marchés internationaux »* parce que les concurrents y sont pour ne pas courir le risque d'être relégué dans un rôle de joueur local faute d'avoir la taille et le rayonnement international suffisant. »

Au sein d'une matrice nous pouvons attribuer un classement des motivations internationales par domaines d'activité stratégique du groupe.

---

277 Equipe des professeurs du département Stratégie et Politique d'Entreprise du groupe HEC Paris ; *Politique générale de l'entreprise « Strategor »* (2005) 4<sup>ème</sup> édition ; DUNOD, p 237.

**Tableau n°9 : Ordonnement des motivations internationales par DAS pour le groupe BNPP.**

<b>Motivations / DAS</b>	<b>La conquête de nouveaux marchés</b>	<b>La réduction des coûts</b>	<b>Exporter des compétences distinctives</b>	<b>Répartir le risque spécifique à un marché</b>	<b>Nécessité due au DAS</b>
<i>Banque de Détail (a)</i>	1	3	2	4	5
<i>Services Financiers (b)</i>	1	4	1	1	5
<i>Gestion d'Actifs et Services liés (c)</i>	3	3	1	3	1
<i>Banque de Financement et d'Investissement (d)</i>	3	3	1	3	1

**Source :** Alcide BOUR. « Banques SA, banque cooperatives: des strategies de developpement convergentes ? ». Université de Droit, Sciences Economiques et de Gestion de REIMS - Master 1 Gestion parcours Finance-Contrôle 2008

Justifications :

(a)

-L'activité de banque de détail est assez banalisée c'est pourquoi les compétences distinctives de BNP Paribas ne constituent pas l'explication principale à l'internationalisation. Néanmoins il est évident que BNPP, exporte un certain savoir faire en matière d'entreprise et de produits sophistiqué destinée à des clients aisés.<sup>278</sup> De plus BNPP se sert de ses filiales étrangères de banque de détail pour orienter certains clients vers les activités où sa compétence distinctive influe (banque d'investissement et gestion d'actifs).

-La consolidation avancée du marché de la banque de détail en France a conduit BNPP a cherché des solutions à l'étranger pour combler son besoin d'élargir sa base de banque de

---

278 Alcide BOUR. « Banques SA, banque coopératives: des stratégies de développement convergentes ? ». Université de Droit, Sciences Economiques et de Gestion de REIMS - Master 1 Gestion parcours Finance-Contrôle 2008

détail. Ce renfort était nécessaire en vue du déséquilibre qui apparaissait entre ce domaine d'activité et ceux de gestion d'actifs et de banque de financement et d'investissement.

-Les économies de coûts en matière d'internationalisation de l'activité de banque de détail ne sont pas évidentes. En effet, les éventuelles économies d'échelle, effets d'expériences ou création de synergie sont absorbé ou mis à néant par l'adaptation nécessaire aux spécificités locales du marché. Hors même au sein de l'UE les disparités juridiques, fiscales, et sociales sont remarquables. C'est d'ailleurs l'une des raisons principales qui explique le fait que les établissements bancaires optent pour des filiales plutôt que pour l'instauration de succursales dans leurs stratégies internationales.

**(b) :**

-Etant donné l'état de spécialisation des activités de services financiers, il est évident que les stratégies d'internationalisation visent à répartir le risque et à exporter une compétence dans le but d'accroître de manière quantitative les bénéfices (en augmentant la base de clientèle).

-Pour les mêmes raisons que la banque de détail, les économies de coût consécutive à l'internationalisation ne sont pas évidentes.

**(c) et (d) :**

- Ces deux métiers se doivent d'être pratiqués de manière internationale, puisqu'ils relèvent de l'activité de marché qui est elle-même globalisée.

-Les compétences distinctives du groupe se situent surtout dans ses deux métiers, leur intérêt est donc d'en tirer profit à plus grande échelle.

-Les économies de coût sont plus pertinentes dans ses métiers que dans les précédents<sup>279</sup>

-Enfin du fait de l'instabilité intrinsèque de ces activités, il est vivement conseillé au pratiquant de répartir géographiquement leur intérêt, même si cette manœuvre ne dilue que le risque spécifique et non la systémique.

-La contribution attendue des entreprises s'exprime au travers du concept de responsabilité sociétale et environnementale. Le groupe BNP Paribas exerce cette responsabilité en prenant en compte les intérêts de ses actionnaires, de ses clients, de ses salariés et du monde qui les entoure. Il s'efforce au quotidien de privilégier les solutions susceptibles d'être bénéfiques pour l'ensemble des acteurs. Le groupe a ainsi formellement intégré le Pacte Mondial à ses principes d'actions qui ont vocation à guider les activités de toutes ses entités dans tous les pays où elles les exercent.

---

279 NGUYEN THE VAN, « Les transformations de l'industrie bancaire en Europe » ; Revue Banque .2002.p23

Pour ce qui concerne le domaine environnemental de ce référentiel, la responsabilité du groupe BNP Paribas se déploie sur le champ de toutes ses activités, est guidée par dix orientations.<sup>280</sup>

### 1. PRÉVENTION

Traditionnellement attentif à la prévention de ce qui pourrait dégrader le milieu dans lequel il exerce ses activités, le groupe BNP Paribas souscrit aux solutions qui visent à réduire les impacts de ses activités et notamment les rejets de gaz à effet de serre. Exerçant l'essentiel de ses activités en milieu urbain, le groupe souhaite favoriser l'intégration harmonieuse dans le paysage urbain des sites qu'il occupe.<sup>281</sup>

### 2. CONFORMITÉ

Le groupe est résolu à respecter les lois et réglementations environnementales applicables à ses activités, dans tous les pays où il les exerce.

### 3. ECONOMIES D'ÉNERGIES

Dans tous les pays où il exerce ses activités, le groupe respecte les choix de politique énergétique retenus par les pouvoirs publics locaux. Dans ce cadre, le groupe s'efforce de promouvoir les solutions techniques et organisationnelles permettant, à périmètre d'activité constant, de réduire sa consommation d'énergies.

### 4. SÉLECTION DES APPROVISIONNEMENTS

Le groupe s'efforce de nouer des relations commerciales avec des fournisseurs et des sous-traitants qui partagent les mêmes exigences au plan environnemental. Cet engagement doit être matérialisé par des clauses spécifiques dans les appels d'offre et les contrats.

### 5. GESTION DES DÉCHETS

Le groupe s'efforce de recourir aux meilleures méthodes de gestion des déchets, de réduction de leur volume, de tri sélectif et de recyclage.

---

<sup>280</sup> Sophie POGNEAU : « Banque et développement durable ». Université de Savoie - Master économie et finance parcours banque 2007

<sup>281</sup> Rapport annuel 2005 du groupe BNPP. p16.

## 6. CONTRÔLE DES RISQUES

Le groupe reconnaît dans sa politique générale de crédit que l'identification des risques environnementaux doit faire partie intégrante du processus de gestion des risques, ce qu'il s'efforce de mettre en œuvre. Cette politique générale de crédit est déclinée en politiques spécifiques pour certains métiers. De même, la politique générale de notation du groupe pour les engagements corporate fixe les modalités d'intégration des risques environnementaux au calcul des paramètres de la notation.

## 7. MAÎTRISE DES COÛTS

Pour répondre à ses clients qui attendent de lui les meilleurs services aux meilleurs prix, le groupe a identifié la maîtrise de ses coûts comme un des facteurs clé de succès de sa stratégie de développement dans la rentabilité. Il s'efforce ainsi de limiter les consommations de toutes nature : papier, eau, fournitures...

## 8. DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE SPÉCIFIQUE

Le groupe est favorable à la diffusion dans le marché d'instruments financiers efficaces au regard de leur coût et permettant d'accompagner la protection de l'environnement. Le groupe cherche à mettre au point de tels produits et services dans des conditions compatibles avec ses standards d'analyse de risque et de consommation de fonds propres réglementaires.

Parallèlement, le groupe est résolu à utiliser les incitations, notamment fiscales, mises en place par les pouvoirs publics pour développer des financements à conditions privilégiées afin de favoriser la protection de l'environnement.<sup>282</sup>

## 9. SENSIBILISATION DES SALARIÉS

Les directives qui s'appliquent à l'ensemble du groupe sont diffusées aux salariés sur un plan mondial. Elles se déclinent en procédures et guides méthodologiques spécifiques par domaines. Le groupe est résolu à intégrer un module Développement Durable à ses différents programmes d'insertion et de formation managériale.

## 10. EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

L'application des directives environnementales est intégrée à la responsabilité des entités opérationnelles et des fonctions groupent. Les différents niveaux de contrôle définis dans le système de contrôle interne du groupe interviennent pour vérifier la mise en oeuvre des directives environnementales, jusqu'au « contrôle des contrôles » assuré par l'Inspection dans le cadre de ses missions. Le groupe est résolu à partager son expérience avec les autres acteurs du secteur financier afin d'élargir la diffusion des meilleures pratiques.

### 3- la stratégie internationale du groupe BNP Paribas :

Nous n'aborderons l'histoire économique et stratégique de BNP et Paribas qu'à partir de la nationalisation de BNP en 1981 sous François Mitterrand.

Néanmoins, nous pouvons indiquer que Paribas est créé aux Pays-Bas en 1829 et porte alors le nom de son fondateur : Louis-Raphaël Bischoffsheim. La Banque de Paris (la futur BNP) est quant à elle apparue en 1869 sous l'impulsion d'un groupe de banquiers capitalistes. En 1981, la stratégie économique du tout récent gouvernement repose sur la constitution de « *champions nationaux* » pour faire face à une concurrence internationale de plus en plus pesante. Dans cette optique de nombreuses entreprises sont nationalisées afin de développer des stratégies appropriées. Le changement de gouvernement qui suit le mandat de Monsieur Mitterrand, sera le théâtre d'un flot important de privatisation, sous le gouvernement de Jacques Chirac, une OPV est lancé en 1987 pour privatiser la BNP.

En février 1999, alors que la Société Générale (Banque de détail) et Paribas (Banque de Financement et d'Investissement) envisage de fusionner, la BNP tente d'abord de prendre le contrôle des deux groupes, puis se contente d'une OPE (Offre publique d'échange) sur Paribas. Elle parviendra à supplanter la Société Générale sur cette opération avec le soutien d'AXA (actionnaire important de BNP, environ 5% du capital). Les deux organisations finiront par fusionner<sup>283</sup>.

BNP Paribas s'affirme directement comme le groupe leader (en termes de résultat) du marché bancaire français et entreprend une diversification géographique. C'est dans ce sens que le groupe finalise l'acquisition, en mai 2001, de la BancWest (il parvient à prendre possession

---

283 Alcide BOUR. « Banques SA, banque coopératives: des stratégies de développement convergentes ? ».Université de Droit, Sciences Economiques et de Gestion de REIMS - Master 1 Gestion parcours Finance-Contrôle 2008



des 55% du capital qui lui manquait) la banque américaine lui appartient désormais à 100%. En 2006, il utilise cette filiale pour asseoir sa position américaine en s'appropriant une autre banque : la Commercial Fédéral Corporation. Il faut signaler qu'une opération similaire avait déjà été effectuée en 2004, puisque la filiale avait été renforcée avec l'achat de la banque californienne « *Community First Bankshares* ». Aujourd'hui le groupe s'affirme comme « la quatrième banque généraliste en Californie, la septième banque de l'Ouest américain (un ensemble de 18 états dont les perspectives de croissance sont parmi les plus élevées du pays) et BancWest fait désormais partie des 25 plus grandes institutions financières américaines »<sup>284</sup>

En parallèle, BNP Paribas est partie à la conquête des pays émergents, il consolide sa position au Maghreb, avec deux grosses opérations : « l'ouverture d'une filiale en Algérie, BNP Paribas El Djazair, et au Maroc grâce à l'acquisition du réseau d'ABN Amro Bank Maroc qui sera fusionné avec la BMCI, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie. En même temps, BNP Paribas part à la conquête de la Russie en ouvrant une filiale à Moscou »<sup>285</sup>. Le groupe s'attache à développer sa présence dans les pays du Maghreb, comme le montre la création de 25 nouvelles agences en 2004.

En Europe, le groupe a su profiter des opportunités créées par la libéralisation des économies, il prend notamment possession, en juillet 2004, de 50 % du capital de TEB (Türk Ekonomi Bankasi) dixième banque privée turque, pour 168 millions d'euros<sup>286</sup>. Il s'avère aussi très actif dans les pays de l'Est de l'Europe (comme l'Ukraine par exemple où il s'insère de manière majoritaire dans le capital d'UkrSibbank, troisième banque ukrainienne en termes d'actifs).

-En 2006, le groupe s'attaque au marché italien, qui comme nous l'avons évoqué dans l'avant propos introductif est en cour de consolidation, pour 9 milliards d'€ il devient propriétaire de la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), sixième établissement en Italie. « Le groupe entend s'imposer comme leader en matière de banque d'investissement en Italie et y développer ses parts de marché dans les métiers de gestion d'actifs ainsi que dans les services financiers spécialisés » Il faut signaler que le pôle « service financiers et banque de détail à l'international » de BNP Paribas est passé de 350 agences à l'étranger en 2004 à 2700 en 2008. Aujourd'hui le groupe est présent de manière accrue dans plus de 85 pays répartis dans les 5 continents. Il effectue en 2006, 62% de son PNB à l'étranger.

---

284 <http://knol.google.com/k/bnp-paribas#>

285 <http://www.lemaroc.org/rss/tag/ECONOMIE>

286 Van Duijk, « *Fusions et acquisitions bancaires : Natixis ou la revanche des banques mutualistes* » ; Revue Banque. n°683  
Septembre 2006

En parallèle cette internationalisation, BNP Paribas à lui aussi cherché à diversifier son portefeuille d'activités. Avant d'aborder cette stratégie de banque universelle plus en détail dans la seconde partie, nous pouvons dore et déjà en décrire les grandes lignes<sup>287</sup> La structure du groupe s'articule autour de 5 grands domaines stratégiques et multinationaux :

1- La banque de détail en France :

Le principal héritage de BNP Paribas est la composition de sa clientèle. Effectivement, cette dernière a tendance à être composée de particuliers urbains appartenant aux tranches les plus aisées de la population (relativement aux autres établissements), qui recherchent des produits sophistiqués et le savoir faire d'une grande banque commerciale. En parallèle, elle est une banque importante des entreprises, notamment les moyennes et grandes entreprises qui font confiance aux groupes pour leurs opérations de banque de financement et qui ont donc par extension confiée leur gestion courante. En 2003, des centres d'affaires dédiés aux entreprises sont créés dans toute la France afin d'attirer de nouveaux clients.

Avec seulement 2200 agences et 6 millions de clients particuliers (contre 6 490 150 pour la Banque Populaire), l'étroitesse de son réseau de banque de détail en France constitue certainement le talon d'Achille du groupe dans sa stratégie de conquête de l'Europe.

2- Les services financiers et banque de détail à l'international :

Cette stratégie regroupe diverses filiales comme Cetelem, organisme spécialisé dans le crédit à la consommation, leader dans son secteur en France et en Europe, très présente aux Etats-Unis ; et aussi toutes ses filiales de banque de détail à l'étranger (la Bankwest et le service des Marchés Emergents et Outre-mer).

Les filiales proposant des services financiers sont internationales et servent souvent d'appuis à l'étranger pour attirer la clientèle, avant de tenter de la bancariser et ainsi d'effectuer des économies de gamme. C'est aussi dans cette optique qu'UCB (organisme de crédit immobilier filial de BNPP) et Cetelem ont été amenés à fusionner en 2008<sup>288</sup> Pour créer « *BNP Paribas Personal Finance* ».

BNP Paribas Personal Finance : le Global Player du crédit

Aujourd'hui, BNP Paribas Personal Finance, c'est... 121,8 milliards d'euros d'encours gérés,

---

287 Rapport annuel 2006 du groupe BNPP.

288 L.B. ; « *BNP Paribas vise 70 millions de clients en 2010 à l'étranger* » ; *Les Echos* Finance ; jeudi 13 mars 2008.

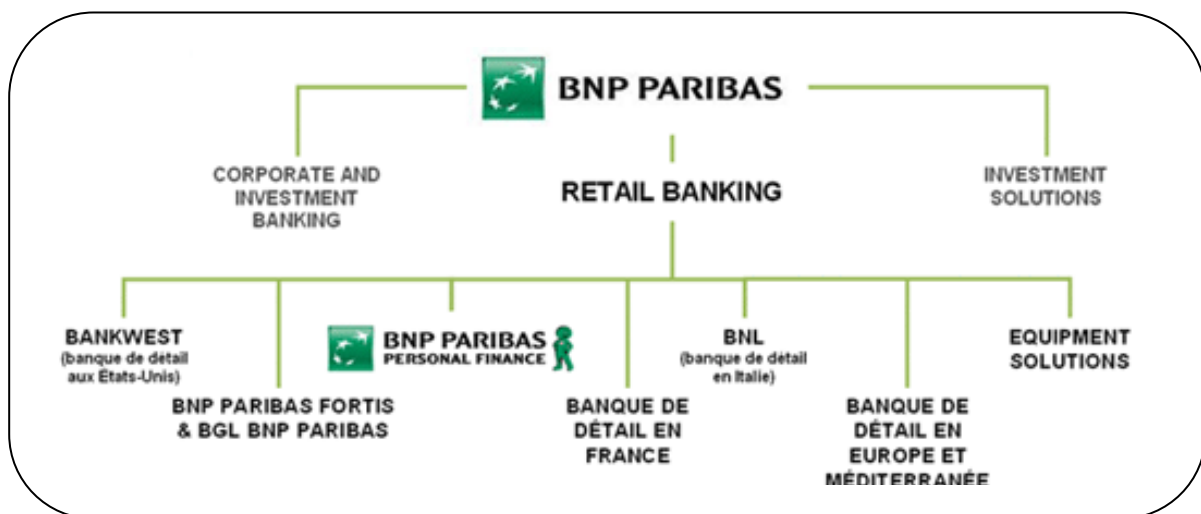
Près de 29 000 collaborateurs répartis dans plus de 30 pays sur 4 continents, 20 millions de clients. BNP Paribas Personal Finance se donne pour mission :

- De tout mettre en œuvre pour aider ses clients à réaliser leurs projets tout en sécurisant leur avenir
- D’agir en faveur d’un crédit responsable et de lutter contre le surendettement
- De mettre en œuvre une politique efficace de développement durable
- D’innover et de se développer pour renforcer son efficacité et conforter sa pérennité
- De s’engager envers ses collaborateurs en étant une entreprise mondiale à dimension humaine, dans laquelle chacun peut trouver sa place.

Une société de BNP Paribas<sup>289</sup>

Au sein du Groupe BNP Paribas, BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste du crédit aux particuliers. La filiale fait partie de l’ensemble Retail Banking, dont elle est le deuxième contributeur en produit net bancaire, après la banque de détail en France.

**Figure N° 9 : BNP Paribas Personal Finance: le Global Player du crédit**



**Source :** <http://www.bnpparibas-pf.com/fr/presentation/qui-sommes-nous/>

Les autres offres de services financiers sont orientées vers les professionnels, à travers deux lignes : la location avec services (Arval, Artegy, Arius) et le financement des équipements professionnels (BNPP Lease Group)<sup>290</sup>

<sup>289</sup> <http://www.bnpparibas-pf.com/fr/presentation/qui-sommes-nous/>

### 3- La gestion d'actifs et les services liés (Assets Management and Services) :

« L'activité de gestion d'actifs et de banque privée constitue un métier à travers lequel la banque multinationale propose principalement des prestations de services. Elle porte essentiellement sur la gestion des portefeuilles de titres pour le compte de la clientèle composée, selon Coussergues (2005), d'investisseurs institutionnels et de particuliers très fortunés »<sup>291</sup>. BNP Paribas Asset Management est un acteur majeur de la gestion d'actifs européenne, avec environ 307 milliards d'actifs sous gestion. Cortal Consor, filiale spécialisée dans le courtage en ligne pour les particuliers dont elle est le leader en Europe et plus généralement dans le conseil en placement, est présente dans six pays : l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Italie.

BNP Paribas Banque privée propose quant à elle un conseil personnalisé en gestion de patrimoine (ingénierie et conseils de placement) au client fortuné. Elle la plus grosse structure de ce type en France (une centaine de banques privées pour 56 milliards d'actifs gérés) et est présente dans de nombreux pays, puisqu'elle est la troisième en Europe de l'Ouest et septième en Asie d'après le classement « *Euromoney 2006* ». Elle gère au total 130 milliards d'euros en 2006. Enfin BNP Paribas Immobilier, lui aussi leader des services immobiliers aux entreprises en Europe (il est associé en 2004 à « *Atis Real International* ») et BNPP Assurance viennent clore cette liste des offres du groupe.

### 4- La banque de financement et d'investissement :

Cette activité était initialement exercée par Paribas et s'affirme certainement aujourd'hui comme le métier bancaire le plus rentable, le plus mondialisé et celui qui demande le plus de compétences. Dans ce contexte la banque d'investissement de BNPP constitue la référence en France, et s'affirme comme un acteur de premier plan au niveau mondial comme en témoigne sa progression quasi constante dans les classements effectués par les grandes institutions spécialisées<sup>292</sup>. Il est notamment hautement spécialisé sur le domaine des actions et des dérivés

---

290 Mehdi NEKHILI et Catherine KORYOTIS ; *Stratégies bancaires internationales (2008)* ; ECONOMICA (collection « connaissances de la gestion ») .p 79

291 Mehdi NEKHILI et Catherine KORYOTIS ; *Stratégies bancaires internationales (2008)* ; ECONOMICA (collection « connaissances de la gestion ») p 81.

292 « Le classement établi par Thomson Financial le 25 octobre 2006 montre BNP Paribas à la 13e place pour la prise ferme d'emprunts obligataires, à la 3e place pour les emprunts d'institutions financières en euros et à la 4e place pour les

d'action, dans celui des taux de change européen, et dans la *Corporate Finance* (ingénierie financière de haut vol destinée en particulier au conseil en fusion/acquisition).

L'intérêt de ce groupe réside dans la valorisation de ses compétences distinctives.

Il est évident que BNPP travaille quasi-exclusivement qu'avec de grosses structures (entreprises ou institutions) ayant de grosses capitalisations.

#### 5- La banque de détail en Italie (avec la BNL) :

Non satisfait des opportunités d'acquisition sur le marché national, BNPP à chercher à solidifier son activité de banque de détail (dont la complémentarité aux autres offres est garante de la stabilité du groupe) avec l'acquisition de la BNL. Grâce à cette opération, BNPP ajoute environ 2,5 millions de clients particuliers, environ 112 000 PE, 36 000 ME et 11 000 clients de la banque privée<sup>293</sup>. Comme ces chiffres le laissent supposer, la BNL est une banque commerciale urbaine, spécialisée sur le créneau des PME et des particuliers plutôt aisés. Son profil semble assez proche de celui de BNPP banque de détail en France, elle est elle aussi dotée de centres d'affaires entreprise.

**Tableau n°10 : Répartition du PNB du groupe BNPP par domaines stratégiques**

<i>Activités\ Données (en million d'€)</i>	<b>Produit Net Bancaire 2006</b>	<b>Progression 2005/2006</b>	<b>Contribution au PNB Total</b>
<i>Banque de détail en France</i>	5 671	+4 ,3%	22,5%
<i>Services financiers</i>	7296	+22,3%	29%
<i>Assets Management and Services</i>	4350	+22,5%	17,3%
<i>Banque de Financement et d'Investissement</i>	7859	+22,4%	31,2%

**Source : rapport annuel du groupe BNPP 2006.**

Cette présentation factuelle de la stratégie du groupe BNP Paribas permet de mettre en avant les deux caractéristiques principales d'un diagnostic interne.

---

emprunts d'entreprises en livres sterling. BNP Paribas est également le 2e portefeuille de swaps de crédit en termes de volume de transactions (source : Creditflux, fin septembre 2006) ». Rapport annuel 2006

Le groupe mène une stratégie internationale et possède des compétences distinctives en matière d'opérations financières nécessitant un haut niveau d'expertise.

La stratégie internationale<sup>294</sup> menée par BNP Paribas semble cohérente, puisqu'elle lui permet d'exploiter à plus grande échelle sa compétence distinctive : son haut niveau d'expertise et sa offre sophistiquée. C'est d'ailleurs dans cette association que réside sa capacité stratégique.

De plus sa solidité financière (capitalisation boursière) lui assure une certaine marge de sécurité, notamment face aux crises financières structurelles.

En juillet 2007, *Standard & Poor's* relève la notation de BNP Paribas à AA+, classant ainsi le groupe parmi les 4 banques les plus solides du monde<sup>295</sup>

Dans cette optique, son portefeuille diversifié apparaît lui aussi comme un véritable avantage. Les services financiers proposés par ses filiales sont de véritables armes stratégiques pour conquérir de nouveaux clients bancaires. D'autant plus qu'elles s'exportent bien, à l'image de Cetelem qui opère dans 27 pays à travers le monde.

L'acquisition de BNL et le développement de ses activités de banque de détail aux Etats-Unis et dans les Pays Emergents, affirme la détermination du groupe à conserver un certain équilibre dans son portefeuille d'activité (nous verrons plus en détail l'importance de cette notion au sein du IIB), pour lui permettre de se développer, de manière sécurisée, dans les activités de marché qui sont en pleine croissance (comme en témoigne le tableau n°9) et plus lucratives. Aux vues de ce diagnostic, BNP Paribas semble posséder l'envergure nécessaire pour conquérir le marché européen et faire face aux tentatives des grandes banques américaines qui cherchent à s'y imposer.

### Mécénat et sponsoring

BNP Paribas a été le sponsor sportif le mieux mémorisé l'an passé, avec 34% de citations spontanées après Roland-Garros, selon une étude réalisée par Sportlab. Suivent Carrefour dans le football (28%, après la Coupe du monde) et Coca-Cola pour les Jeux olympiques (28%, après Vancouver 2010). Evian communique sur une nouvelle bouteille d'eau minérale au design revu pour la rendre plus compactable. Un spot conçu par BETC Euro RSCG met en scène un bébé et illustre de manière drôle et décalée sa facilité de compactage.

---

294 [http://www.memoireonline.com/10/08/1546/m\\_banques-sa-banques-cooperatives-strategies-developpement1.html](http://www.memoireonline.com/10/08/1546/m_banques-sa-banques-cooperatives-strategies-developpement1.html)

295 Rapport annuel du groupe BNPP 2006.p68

Le PCF et le Front de gauche se mettent au teasing via flashcode à travers dix mille affiches blanches avec un drôle de logo noir au milieu. Une fois flashé, ce dernier fait apparaître les annonceurs à l'origine de ce «teaser» et leur slogan: «Votez plus fort.»<sup>296</sup>

Les principaux opérateurs de téléphonie mobile ont signé une convention avec l'Etat par laquelle ils se sont engagés à proposer d'ici à six mois une offre labellisée par l'Etat «Tarif social mobile». Julian Assange , cofondateur de Wikileaks, a déposé plusieurs marques commerciales auprès du Bureau de la propriété intellectuelle britannique, dont une qui porte son nom. Il demande à en être titulaire sur la classe 41 des marques commerciales britanniques, qui correspond à des secteurs tels que services de parole en public, journalisme et services d'éducation. Contrairement à ce que nous indiquions la semaine dernière (*Stratégies* n°1623), la campagne publicitaire Disneyland Paris diffusée depuis le 6 mars n'a pas été réalisée par Zoe Cassavetes, qui a seulement signé les programmes courts diffusés sur TF1.

BNP Paribas sponsorise divers tournois de tennis, dont le tournoi de Roland Garros, le Masters de Bercy (BNP Paribas Masters), la Coupe Davis, la Fed Cup, etc.

Ce sponsoring lui permet une visibilité internationale sur des événements fortement médiatisés. En 2010, BNP Paribas lance le site Internet <http://www.wearetennis.com>, entièrement dédié au tennis. Mis à part le tennis, BNP Paribas se tourne également vers les échecs et le football ; elle est partenaire de la FFE (Fédération française des échecs) ainsi que du RSC Anderlecht via BNP Paribas Fortis. (***Voir annexe n°8 : Stratégie Sponsoring de BNP Paribas***) Placée sous l'égide de la Fondation de France, la *Fondation BNP Paribas* a pour but de favoriser le dialogue entre le monde bancaire et son environnement culturel ou social.<sup>297</sup>

Les projets sont présélectionnés par le secrétariat général de la fondation BNP Paribas et soumis au Comité de mécénat. Le comité décide de la suite à donner aux projets et du montant de l'aide allouée. Le Secrétariat général assure la mise en œuvre et le suivi des actions.

---

296 BNP Paribas, sponsor remarqué en 2010. 10/03/2011. Marc di Rosa. Information traitée dans *Stratégies Magazine* n°1624. <http://www.strategies.fr/actualites/marques/157307W/bnp-paribas-sponsor-remarque-en-2010.html>

297 [http://imedialive-prod.com/conf/cda1/download/bnp\\_paribas.pdf](http://imedialive-prod.com/conf/cda1/download/bnp_paribas.pdf)

**Tableau n°11: Compétences distinctives et implication stratégiques des métiers de la banque**

<b>Métier</b>	<b>Compétences distinctives</b>	<b>Implications stratégiques</b>
Banque de détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les canaux de distribution</li> <li>-La gestion de la relation client : personnalisation et fidélisation.</li> <li>-La maîtrise des coûts opératoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La croissance des parts de marché plus que la taille</li> <li>-La collecte de ressources bon marché</li> <li>-Une image de proximité</li> </ul>
Banque de financement et d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La compétence des équipes dans les montages d'opérations complexes</li> <li>-La réputation et le carnet d'adresses</li> <li>-L'aptitude à l'innovation financière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La dimension internationale</li> <li>-Etre l'un des tous premiers des différents marchés</li> <li>-Une image de professionnalisme</li> <li>-Gérer le caractère cyclique de l'activité.</li> </ul>
Gestion d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La qualité de la gestion de portefeuille : allocation d'actifs, gestion des risques</li> <li>-Le fonctionnement des back-offices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La dimension internationale</li> <li>-La taille critique avec le montant des actifs gérés</li> <li>-Une consommation de fonds propres modérée</li> <li>-La récurrence des commissions</li> </ul>
Services financiers spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La sélection de la clientèle</li> <li>-L'analyse et le suivi des risques</li> <li>-Les canaux de distribution et les prescripteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La croissance des parts de marché plus que la taille</li> <li>- Le coût des ressources.</li> </ul>

*Source : rapport annuel du groupe BNPP 2006.*



## *Section 02 :l'implantation du groupe « BNP PARRIBAS » sur le marché Algérien*

### *1-l'analyse du marché algérien :*

#### *1.1. Les caractéristiques attractives de l'Algérie :*

Les stratégies des entreprises étrangères quant à l'implantation sur le marché algérien et le choix pour les partenariats, peuvent être motivées par diverses raisons. En général, ces entreprises sont d'abord attirées par un marché de consommation prometteur, un environnement concurrentiel avantageux, de perspectives géopolitiques de création de zone de libre échange à l'horizon de 2010 et aussi une proximité géographique des grands marchés européens.

Dans le deuxième chapitre, concernant le climat d'investissement étranger en Algérie, on a trouvé que l'Algérie est un pays en transition du fait de plusieurs évolutions majeures :

-l'adoption d'un nouveau code d'investissement en 1993, et donnant plus de facilités aux opérateurs privés y compris les non nationaux avait encouragé la création de nombreuses entreprises privées plus compétitives que les entreprises publiques et avait marqué le début de la privatisation de la plupart des entreprises publiques.

-le secteur privé en Algérie connaît une dynamique forte depuis les années 1990 ; le secteur agroalimentaire ne compte pas moins de 150 000 PME, concentrés dans les grands pôles industriels du pays (Blida, Alger, Bejaïa, Oran, etc.....)

-l'accroissement du PIB a plus que doublé durant ces dernières années en passant de 54.4 milliards de dollars en 2000 à 135 milliards de dollars en 2007 <sup>298</sup>(tableau 11), donc l'Algérie est entrée dans une phase de croissance continue à partir de 2002. cette amélioration a permis l'entrée des entreprises étrangères

-les réactions des entreprises étrangères n'ont pas tardé à se manifester avec une prédominance de quelques secteurs industriels déterminés : le BTP, l'agroalimentaire, les petites industries mécaniques et de transformation et les services. L'arrivée de partenaires étrangers sous différentes formes de partenariat a commencé à être importante à partir de la fin de 1998, date qui coïncide avec la fin du programme d'ajustement structurel.

Les secteurs visés, hors hydrocarbures, ont été celui de l'agroalimentaire (boissons gazeuses avec l'arrivée de coca cola ,Pepsi cola) de l'électronique ( THOMSON, DAEWOO, SAMSUNG), le BTP, l'hôtellerie (chaines d'hôtels Accor), l'automobile (PEUGEOT ,RENAULT, etc.), l'industrie pharmaceutique, (grands laboratoires mondiaux), la mécanique de précision (SCHLUMBERGER), la mécanique (MAN ET RENAULT) et les banques et assurances (CITY BANK ,SOCIETE GENERALE ,NATEXIS,BNP PARIBAS) .nous ne pouvons à l'évidence lister l'arrivée de toutes les compagnies étrangères.

Ainsi, l'arrivée de grands groupes industriels dans des secteurs qui étaient auparavant réservés à l'état : le groupe indien IPSAAT prend le contrôle d'el hadjar, le plus grand complexe sidérurgique d'Algérie ; HENKEL est entré en partenariat avec L'ENAD pour la fabrication de détergents, de grands distributeurs (intermarchés, carrefour), et la téléphonie mobile est ouvert aux investisseurs étrangers (ORASCOM, NADJMA)...

**Tableau n°12 : les caractéristiques générales de l'Algérie (milliards\$)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>PIB</b>	54.4	54.8	55.9	65.1	84.8	102.2	114.7	135
<b>Evolution des montants des IDE</b>	0.438	1.196	1.065	0.634	0.882	1.081	3.000	15.000

*Source : ONS et la banque mondiale, CNUCED*

Le marché algérien présente, au-delà de sa taille, des intérêts particuliers pour la multinationale : la population, très jeune et en forte croissance, offre des perspectives très prometteuses. Avec une superficie de 2381741km carrée, l'Algérie est le 2 eme pays de l'Afrique. Le pays compte 33 millions d'habitants. Les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 30% de la population totale.

- L'économie algérienne, de plus en plus courtisée par nos concurrents, affiche une très bonne santé financière ; les réserves de change atteignent près de 150 Mds USD.

- La croissance économique sera de 4% en 2011 (6% hors hydrocarbures).<sup>299</sup>

- Le programme d'investissement public (2010-2014) d'un montant de 285 Mds USD réserve une large part aux infrastructures : eau, transport, BTP, énergie, formation...

---

299 Rencontres Algérie 2011. Les Nouvelles Règles Du Jeu Du Marché Algérien. Séminaire Et Forum D'affaires. Les 8 Et 9 Février 2011. UBIFRANCE - 77 Boulevard St-Jacques - Paris 14<sup>ème</sup>. Marc Bouteiller. Chef Du Service Economique Régional. Ambassade De France En Algérie. ALAIN BOUTEBEL Directeur De La Mission Economique-. UBIFRANCE Algérie. P5

- Le projet de budget 2011 prévoit des mesures destinées à encourager l'investissement par l'introduction d'exonérations et d'abattements fiscaux au profit de différentes branches de l'économie nationale.
- Les importations devraient représenter 38 Mds USD en 2011 contre 36,8 Mds USD en 2009.
- Depuis 2009, l'obligation pour les importateurs algériens de financer leurs achats à l'étranger par crédit documentaire sécurise les paiements aux fournisseurs.
- La France, avec 16% de part de marché, exporte près de 5 Mds Euros et reste le 1<sup>er</sup> fournisseur de l'Algérie devant la Chine.
- Hors hydrocarbures, les entreprises françaises (430 filiales et succursales) occupent la place de premier investisseur, créent plus de 35 000 emplois directs (100 000 indirects) et sont les principaux acteurs étrangers en matière de formation.

### 1.2. L'Algérie, une puissance financière régionale

Dans une longue analyse des perspectives de l'économie algérienne, présentée hier à l'occasion de la tenue de sa première Académie des PME, Guy Longueville, chef économiste-risques pays au sein de BNP Paribas, a estimé que « l'Algérie est devenue aujourd'hui une puissance financière régionale ».

Par « régionale », l'analyste de la banque française entend dire les pays de la rive sud de la Méditerranée. Après une phase de « dépendance » durant les années 1990 puis une accession à l'« indépendance » (financière) avec le redressement des cours pétroliers, l'Algérie est devenue une « puissance financière » depuis 2006, a jugé l'intervenant. L'augmentation des réserves de change, la contraction de la dette extérieure, les recettes budgétaires dont dispose le pays ainsi que le retour de la stabilité politique sont les principaux éléments retenus par M. Longueville dans sa matrice d'appréciation. Il félicitera au passage les autorités du pays, monétaires comprises, pour « la sagesse » caractérisant la gestion de la manne pétrolière à travers une politique qui a permis d'éviter à l'économie les risques inflationnistes dans un contexte marqué par une abondance de ressources financières. Il en est de même pour le Programme de consolidation de la croissance économique (PCSC) qui, de l'avis de M. Longueville, « prépare le développement futur de l'Algérie ». 6% de croissance hors hydrocarbures nécessaires A l'opposé des institutions financières appelant à plus de rigueur dans la dépense publique, la BNP Paribas, première banque d'Europe et du bassin méditerranéen, considère que le plan d'investissement gouvernemental montrera « ses

premiers effets positifs à partir de 2007 et 2008<sup>300</sup>, notamment sur le plan macroéconomique ». A travers les décisions du gouvernement, le spécialiste en risques pays de la BNP Paribas y voit « une réelle volonté politique » d'améliorer le climat des affaires et faire jouer au secteur privé le rôle de moteur de la croissance. En évoquant la croissance économique, le conférencier a souligné l'amorce d'un « rééquilibrage dans la structure du produit intérieur brut (PIB) ». Cependant, observe-t-il, « cela reste insuffisant ». Si les parts du BTPH et des services croissent dans le PIB, celles des industries manufacturières reculent. L'enjeu identifié n'est autre que d'atteindre une croissance annuelle en hors hydrocarbures de 6%, soutient encore M. Longueville qui reprend à son compte les prévisions de croissance établies par le Fonds monétaire international (FMI). Celui-ci, rappelle l'intervenant, a situé la croissance entre 4 et 5% en l'absence de réformes (scénario pessimiste) et entre 6,5 et 7,5% en produisant rapidement des réformes.

Privatisation du CPA : « Le retard n'est pas préjudiciable »

Par ailleurs, quatre défis ont été énoncés, à savoir l'accroissement de la productivité, la forte pression démographique, le rattrapage nécessaire pour une meilleure intermédiation bancaire et enfin le développement du secteur privé. En conclusion, l'expert de la BNP Paribas a apprécié le travail accompli en soutenant que « l'Algérie a mis en place les conditions économiques et financières d'une croissance durable, moins sensible aux aléas du marché pétrolier ». Une « élogieuse » appréciation précédée par celle du président du conseil d'administration, Michel Pébereau, qui avait souligné en ouverture de l'Académie des PME tout l'intérêt que porte le groupe BNP Paribas au marché algérien.

« L'Algérie est au cœur du développement en Méditerranée et celle-ci est le cœur de développement de la BNP Paribas », a-t-il prononcé lors de son allocution. A comprendre que cette banque universelle fait de son développement en Algérie un axe stratégique. Ce n'est pas fortuit si la banque lance en Algérie son Académie des PME au moment où elle convoite l'acquisition partielle d'une banque publique, en l'occurrence le Crédit populaire d'Algérie (CPA), spécialisée dans le financement dudit segment. Interrogé sur ce qui manquait au CPA pour se hisser aux normes internationales, M. Pébereau aura cette réponse : « Ce qui lui manque est la BNP Paribas. » C'est l'un des rares commentaires que s'est accordé Pébereau au sujet de la privatisation du CPA. Sur le retard constaté dans l'achèvement de l'opération, le président de BNP Paribas a affirmé que « cela n'a pas eu de préjudice sur notre stratégie en Algérie ».

---

300 <http://forcesdz.forumactif.com/t144-economie-de-l-algerie-et-ide>. Edition du 3 septembre 2007 > Economie

Il enchaînera en disant que « l'ouverture qui reste une opération complexe se poursuit de façon normale, transparente et professionnelle ».

Ne tout en reconnaissant que son rythme de développement dépendra de l'issue de cette offre, Michel Pébereau rassurera que la stratégie du groupe français « sera activement poursuivie en interne » par l'ouverture de nouvelles agences et l'élargissement de la gamme de produits. Le groupe BNP Paribas est présent en Algérie à travers trois filiales. BNP Paribas El Djazaïr pour les métiers de la banque universelle et l'activité leasing, Cetelem Algérie (2006) pour les crédits à la consommation et l'immobilier et plus récemment Cardif El Djazaïr (2007) dans l'assurance. Le ministre de la PME et de l'Artisanat a réaffirmé, pour sa part, que la problématique du financement de la création des PME et de leurs activités est une des questions cruciales auxquelles est confronté ce secteur.

## **2- stratégie de pénétration du groupe en Algérie :**

### **2.1. A propos de BNP Paribas El Djazaïr<sup>301</sup>**

BNP Paribas El Djazaïr est une filiale à 100% de BNP Paribas, créée en 2002. Sa vocation est d'être une banque universelle qui offre des services de qualité supérieure à l'ensemble de ses clientèles. La banque est devenue en moins de 6 ans une des toutes premières banques privées sur le territoire algérien avec des fonds propres avoisinant les huit milliards de DZD. Forte de ces succès, BNP Paribas El Djazaïr s'est engagée dans un programme très ambitieux de construction de plusieurs agences qui couvrent progressivement l'ensemble du pays, en partant d'une base déjà très solide à Alger et dans ses environs. Le réseau compte actuellement 41 agences. La banque bénéficie aujourd'hui d'un solide partenariat avec Cetelem, filiale du groupe BNP Paribas, dans le domaine des crédits à la consommation. Sa filiale Cardif, dont l'activité est liée au secteur des assurances a quant à elle débuté son activité dès 2006<sup>302</sup>. Enfin, l'activité Leasing, ou crédit-bail, a depuis quelques mois rejoint les différents métiers présents au sein de la Banque en Algérie.

Sa vocation est, d'une part, d'être une **banque universelle** qui offre des services de qualité supérieure à l'ensemble de ses clientèles et, d'autre part, d'être une **banque Citoyenne** au cœur des réalités du pays et de ses ambitions. La banque est devenue en moins de 8 ans une des toutes premières banques privées sur le territoire algérien avec des fonds propres

---

301 <http://www.bnpparibas.com/fr/actualites/communiqués-presse.asp?Code=LPOI-7H3CEP>

302 <http://www.algerie.bnpparibas.net/>

dépassant les quinze milliards de DZD à janvier 2010<sup>303</sup>. Forte de ces succès, BNP Paribas El Djazaïr s'est engagée dans un programme très ambitieux de construction d'agences qui couvrent progressivement l'ensemble du pays, en partant d'une base déjà très solide à Alger et dans ses environs. Le réseau compte actuellement 55 agences. L'activité Leasing, ou crédit-bail, a rejoint les différents métiers présents au sein de la banque en Algérie en 2007. La banque bénéficie, par ailleurs, d'un partenariat avec Cardif El Djazaïr, filiale du Groupe BNP Paribas, dont l'activité est liée au secteur des assurances. (*Voir Annexe n° 9 : Investissement des partenaires de BNP PARIBAS*)

BNP Paribas El Djazaïr : en Algérie, le partenaire de référence des entreprises dans leur développement à l'international.<sup>304</sup>

BNP Paribas El Djazaïr est un partenaire de référence des grandes entreprises algériennes et multinationales ainsi que des PME-PMI. Elle dispose d'une expertise reconnue qui lui permet d'accompagner ses clients dans leurs opérations les plus complexes<sup>305</sup>.

Résolument tournée vers l'international, BNP Paribas El Djazaïr accompagne sa clientèle d'entreprises dans la gestion et le financement de ses opérations de commerce international, tant à l'import qu'à l'export. La banque propose ainsi des produits et services spécifiques et adaptés à l'activité des entreprises (crédits d'investissement, crédits de financement, opérations de commerce international, cash management, etc.).

BNP Paribas El Djazaïr<sup>306</sup> a conçu une gamme de produits destinés à financer l'activité des entreprises à l'international, sécuriser leurs opérations courantes, garantir leurs opérations commerciales et se développer sur de nouveaux marchés. Depuis Février 2002, BNP Paribas El Djazaïr héberge le Trade Center BNP Paribas d'Alger. Un Trade Center est un centre de services pour la clientèle Entreprises opérant dans un périmètre international. Beaucoup plus qu'un concept, le Trade Center est le point d'entrée unique pour accéder aux spécialistes de la Trade Finance chez BNP Paribas.

Le Trade Center BNP Paribas Alger est relié au réseau mondial des 90 Trade Centers BNP Paribas. Il offre à ses clients des solutions sur mesure ainsi qu'un conseil et un suivi personnalisé pour leurs opérations à l'international : garanties, crédits documentaires, gestion du fonds de roulement, etc.

---

<sup>303</sup> COMMUNIQUE DE PRESSE .Fitch Ratings confirme, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la note triple AAA à BNP Paribas El Djazaïr. Alger, le 27 octobre 2010

<sup>304</sup> [http://entreprises.bnpparibas.fr/FocusCI\\_FichePays](http://entreprises.bnpparibas.fr/FocusCI_FichePays)

<sup>305</sup> <http://bnpparibas.dz/fr/pid3195/le-marche-des-entreprises.html>

<sup>306</sup> <http://www.algerie-dz.com/article16930.html>

En cours de certification ISO 9001, le Trade Center d'Alger BNP Paribas prend envers ses clients un "Engagement Qualité" sur les délais de traitement des opérations de commerce international :

- Ouverture d'un dossier de domiciliation
- Report de domiciliation : jour de présentation des documents
- Délai d'ouverture d'un Crédit Documentaire : maximum 2 jours ouvrés de la date de dépôt du dossier
- Délai d'exécution d'un Transfert : maximum 5 jours ouvrés de la date de remise de l'ordre de transfert

Ces délais s'entendent documents ou ordres complets remis à la banque avant 13 heures

## 2.2. BNP Paribas mise sur le marché algérien

Sa filiale algérienne lancera la première Académie des PME, dans le but d'aider les dirigeants en matière de gestion et de développement de leur entreprise.

L'intérêt du groupe bancaire français BNP Paribas pour le marché algérien se confirme de plus en plus. Le président-directeur général de BNP Paribas, M. Michel Pébereau, est attendu aujourd'hui à Alger à l'occasion du lancement de la première Académie des PME qui aura lieu à l'hôtel Hilton d'Alger, sous le patronage du ministre de la Petite et Moyenne entreprises et de l'Artisanat. Destinée aux petites et moyennes entreprises, l'Académie des PME – BNP Paribas a pour ambition d'aider les dirigeants en matière de gestion et de développement de leur entreprise. Avec cet investissement stratégique, BNP Paribas El-Djazair démontre son engagement à devenir une banque de référence en Algérie. Pour rappel, M. Michel Pébereau était déjà venu en mars 2006. Lors de sa visite, il avait inauguré le Centre de développement des compétences de BNP Paribas El-Djazair dans la localité de Staouéli. Cinq ans après sa création, BNP Paribas El-Djazair, filiale à 100% de BNP Paribas, la première banque de la zone euro, poursuit activement le développement de son réseau d'agences en Algérie. La banque est devenue une des toutes premières banques privées sur le territoire algérien. Forte de ces succès, BNP Paribas El-Djazair s'est engagée dans un programme très ambitieux de construction de plusieurs dizaines d'agences pour les prochaines années. Son réseau compte actuellement 31 agences. BNP Paribas El-Djazair couvre ainsi progressivement le territoire national, exprimant son ambition à devenir un acteur bancaire majeur en l'Algérie<sup>307</sup>. La banque BNP Paribas est candidate à la privatisation de la première

---

307 [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/france/paribas\\_marche\\_algerien.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/france/paribas_marche_algerien.htm). Par : Meziane Rabhi, Liberté, 1 septembre 2007

banque publique algérienne proposée aux investisseurs, le Crédit populaire d'Algérie (CPA). La consultation des données financières a été engagée à travers les "data rooms" et la procédure devrait déboucher sur le choix d'un partenaire stratégique pour la banque algérienne (51% du capital) avant la fin de l'année. Le groupe BNP Paribas est présent aussi en Algérie à travers ses filiales Cetelem-Algérie (crédit à la consommation) et Cardif-El-Djazaïr (assurance). L'attrait des acteurs financiers étrangers pour l'Algérie n'a jamais été aussi fort et le contexte aussi porteur. Pour les entreprises des services financiers, le Maghreb, plus particulièrement l'Algérie, en raison de son retard historique dans ce domaine, font de plus en plus figure de champ d'expansion potentiel. M. François Edouard Drion, directeur général BNP Paribas El-Djazaïr, interrogé par l'APS, estime que "l'Algérie a mis en place les conditions d'une croissance durable et moins sensible aux aléas du marché pétrolier", expliquant que les bonnes perspectives de hausse de la croissance économique et sociale en Algérie pour les prochaines années devraient "entraîner vigoureusement celle du secteur bancaire". La stratégie du groupe français "sera activement poursuivie en interne et également au travers d'acquisitions ou de partenariats"<sup>308</sup>

### **3-Les résultats de l'implantation :**

#### **3.1. L'engagement de BNP Paribas dans le développement durable**

En tant qu'entreprise internationale, nous avons conscience que notre activité et notre fonctionnement interne ont des conséquences directes :

- sur la sphère sociale
- sur l'environnement
- et bien entendu sur l'économie, notre principal champ d'action

Nous participons par ailleurs, au niveau mondial, aux grandes réflexions liées aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de notre secteur d'activité. Nous contribuons ainsi à la mise en place d'un système répondant mieux aux besoins des populations, en matière d'environnement et d'équité sociale<sup>309</sup>.

---

308 Souligne M. François Edouard Drion, directeur général BNP Paribas El-Djazaïr

309 <http://www.bnpparibas.com/nous-connaître/developpement-durable>



La banque BNP Paribas El Djazaïr qui vient de « fusionner » avec sa filiale Cetelem n'affiche aucune inquiétude quant aux nouvelles conditions imposées par le gouvernement Ouyahia aux investisseurs étrangers.<sup>310</sup>

C'est ce qu'a fait comprendre hier le directeur général de BNP Paribas El Djazaïr, Laurent Dupuch, dans un entretien accordé à El Watan et El Khabar. « Il y a des décrets qui vont sortir et apporter des précisions. L'Algérie, comme je l'ai dit, est un pays très intéressant. Nous continuons à nous développer et à nous adapter aux choix politiques », a précisé M. Dupuch. Il a ajouté sur sa lancée que « quand le cahier des charges est clair, l'investisseur doit prendre en compte ce qu'il peut apporter et ce qu'il devra gagner et décider d'un choix à faire ». Pour BNP Paribas, « le choix est déjà fait », d'après les dires de son DG. « Nous sommes là et nous continuons à nous développer », a-t-il laissé entendre, balayant ainsi d'un revers de la main les informations selon lesquelles la banque serait dans la gêne suite aux dernières mesures sur l'investissement étranger. Idem pour sa filiale Cetelem spécialisée dans les crédits de consommation. Selon M. Dupuch, BNP Paribas El Djazaïr et Cetelem ont décidé d'accorder leurs violons « pour faire des synergies et créer de nouveaux produits ». Il a expliqué que cette idée d'unir et/ou de rapprocher la banque de détail BNP Paribas et la filiale Cetelem (crédit à la consommation) s'inscrit dans un projet global du groupe BNP Paribas. Le projet a été lancé en Algérie au début de cette année, alors que la décision de réunir les deux structures sous le même pilotage, prise par la maison mère, remonte à l'année dernière. Le directeur général de BNP Paribas El Djazaïr a précisé que « le crédit de consommation Cetelem ne va pas disparaître et ce rapprochement n'est aucunement synonyme d'une quelconque réduction des effectifs ». Cependant, la décision de combiner les forces de la banque de détail et la filiale Cetelem n'implique pas le troisième maillon du groupe qui est l'assureur Cardif. Celui-ci, explique le DG de BNP Paribas El Djazaïr, continuera à se développer « grâce à ses produits et ses partenariats ». Cardif a signé, rappelons-le, un partenariat avec la banque algérienne de l'immobilier Cnep. BNP Paribas et Cetelem sont actuellement en train de développer un nouveau produit destiné à la fois aux entreprises et aux particuliers. « Nous voulons bancariser de plus en plus le secteur économique algérien », fera savoir M. Dupuch. Pas de transfert de bénéfices Interrogé au sujet de l'article 104 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la loi sur la monnaie et le crédit qui a provoqué les foudres de certains établissements financiers étrangers établis en Algérie, M. Dupuch a estimé que « BNP Paribas El Djazaïr respecte la réglementation existante, elle la suit et elle s'organise en fonction ». Sur

---

310 <http://www.algerieautrefois.com/news/news.php?news=2906>

la possibilité de financer une filiale, chose qui est interdite par l'article en question, « ceci est un sujet que nous discutons au sein de l'association des banques », a répondu notre interlocuteur. L'article 104, il est utile de le signaler, stipule : « Il est interdit à une banque ou un établissement financier de consentir des crédits à ses dirigeants, à ses actionnaires ou aux entreprises du groupe de la banque ou de l'établissement financier. » Le responsable de BNP Paribas El Djazaïr a déclaré que les ratios prudentiels en vigueur ne pose aucun problème pour sa banque. Concernant le coût des risques, BNP Paribas El Djazaïr semble ne pas avoir de préoccupations majeures si l'on s'en tient aux déclarations de son responsable.

« La qualité de risque est bonne. Nous avons 1 à 2% de créances qui sont difficiles à gérer. Ces créances sont en cours de recouvrement. Elles concernent globalement les entreprises », détaille M. Dupuch. Ce dernier, qui évoquait les prévisions de développement de sa banque, a fait comprendre que BNP Paribas Algérie tend à réaliser des investissements conséquents et des réinvestissements permanents. « Tous les bénéfices que nous avons réalisés en Algérie ont été immédiatement réinvestis », a-t-il certifié. Et de préciser : « Nous ne transférons pas de bénéfices à l'étranger. Et si nous en transférons, ils sont automatiquement réinvestis et nous faisons immédiatement une opération de rapatriement. Aujourd'hui, nous avons décidé de laisser en Algérie tous les bénéfices pour soutenir la croissance et nous réinvestissons 100% des gains. » BNP Paribas El Djazaïr dispose de 16 milliards de dinars de fonds propres et a procédé à l'augmentation de 1 milliard de dinars de son capital en décembre 2008. Après 7 ans d'existence, la banque est dotée d'un réseau de 49 agences réparties sur 14 wilayas, 7 autres agences en cours d'agrément et 15 en chantier. L'objectif premier étant d'atteindre 71 agences à court terme, « éventuellement vers la fin de l'année. Mais nous maintenons nos objectifs d'atteindre 100 agences à l'horizon 2010-2011 »<sup>311</sup>

### 3.2. Partenariat

#### -Bnp Paribas Assurance Annonce La Signature D'un Partenariat Majeur Entre Cardif Et Cnep-Banque, Première Banque De Détail Algérienne

BNP Paribas Assurance annonce la signature entre sa filiale Cardif et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP-Banque), principale banque de détail algérienne, du premier accord de bancassurance dans ce pays. Cet accord prévoit un partenariat global de bancassurance portant sur l'ensemble des produits d'assurance de personnes, d'assurance vie,

---

<sup>311</sup> conclut le directeur général de BNP Paribas El Djazaïr, M. Dupuch. Par Ali Titouche. El Watan, publié le 15 Avril 2009

d'épargne et de protection. Dans un premier temps, seront distribués dans le réseau de la CNEP-Banque les produits d'assurance des emprunteurs de Cardif associés aux crédits immobiliers de la banque.<sup>312</sup>

A terme, ce partenariat prendra la forme d'une co-entreprise pour inscrire cette relation dans la durée. «La volonté de notre partenaire, la CNEP-Banque de développer l'assurance, notamment sous forme de bancassurance est très forte. Compte tenu de son positionnement, la CNEP-Banque est le partenaire idéal pour distribuer aux consommateurs algériens des produits d'épargne diversifiés et de qualité», a déclaré Jean-Bertrand Laroche, Directeur Amérique Latine, Asie et Marchés Emergents de BNP Paribas Assurance. Avec 34 millions d'habitants, l'Algérie représente le premier marché du Maghreb. Le faible poids du secteur de l'assurance (0,55% du PIB algérien) conjugué à une croissance économique soutenue, + 6% en 2006, font de l'Algérie un pays à très fort potentiel de développement. Cardif a développé en Algérie depuis 2006 une activité d'assurance des emprunteurs.

BNP Paribas Assurance est le pôle assurance vie et dommages de BNP Paribas. Il conçoit et commercialise des produits et des services sous deux marques commerciales : BNP Paribas pour les produits distribués par le réseau des agences BNP Paribas en France, Cardif pour les autres réseaux en France ainsi qu'à l'international.

Leader mondial en assurance des emprunteurs, quatrième assureur vie en France, BNP Paribas Assurance a obtenu pour ses compagnies vie et non vie, la notation financière AA+ de Standard & Poor's. Son chiffre d'affaires en 2006 s'est élevé à 15,6 milliards d'euros. Implanté dans 42 pays, il a réalisé, en 2006, 44 % de son chiffre d'affaires en dehors du groupe BNP Paribas et 28 % à l'international. Il compte plus de 7000 collaborateurs, dont plus de 60% hors de France

---

312 BNP PARIBAS assurance annonce la signature d'un partenariat majeur entre CARDIF et CNEP-banque, première banque de détail algérienne. Communiqué de presse. Rueil-Malmaison, le 25 mars 2008.p1

### ***Section 03 : La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocain***

Pour pouvoir situer la nature et l'importance des avantages consentis par les pouvoirs publics, en Algérie aux investisseurs étrangers, nous avons jugé utile de procéder par une approche comparative avec le cadre offert par deux pays voisins et au moins concurrents : la Tunisie et le Maroc.

#### ***1- le dispositif d'incitation des investissements et d'encadrement en Tunisie et au Maroc:***

##### ***1/ Le dispositif d'incitation des investissements en Tunisie :***

En étant l'un des pays les plus ouverts et les plus pertinents en matière d'investissement étrangers, le climat d'investissement en Tunisie est favorable. Les investisseurs étrangers apprécient les politiques économiques et la stabilité sociale du pays, outre la proximité géographique de l'Europe.<sup>313</sup>

##### ***(Voir Annexe n°10 : Tableau Comparatif Des Incitations Financières)***

Une Loi d'investissement, depuis le 01/01/1994 est en vigueur, ainsi que d'autres instruments de financement offrent des mesures fiscales supplémentaires.

L'Agence tunisienne de promotion des investissements étrangers attire l'attention en particulier sur les possibilités d'investissement dans les domaines de la privatisation, de concessions, les partenariats technologiques internationaux et d'un large éventail de secteurs de (électricité, électronique, industrie automobile, textile, cuir, agro-business, la pharmacie, l'emballage, ainsi que des technologies de l'information et tourisme).

##### ***1-Les avantages d'investissements en Tunisie :***

###### ***A / Incitations générales :***

- Abattement sur les revenus ou sur les réinvestis dans la limite de 35 % des revenus ou des bénéfices soumis à l'imposition sur les biens et les équipements non présents en Tunisie.
- Limite à 10 % de la TVA aux importations des équipements.
- Possibilité de choix du régime fiscal d'amortissement décroissant sous la forme de matériels et d'équipements pour la production dont l'usage est d'une durée supérieure à sept ans.

---

313 Hamza Meddeb. Doctorant au CERI-Sciences Po « La Tunisie, pays émergent? » *Société politique comparée. Revue européenne d'analyse des sociétés politiques.* n°29, novembre 2010.p31

### B/ Incitations spécifiques :

- Avantages pour les entreprises totalement exportatrices.
- Exonération totale des impôts sur les bénéfices provenant des exportations pour les premières dix années et réduction de 50 % du taux à partir de la onzième année pour une période illimitée<sup>314</sup>

Les entreprises totalement exportatrices bénéficient, en plus, des avantages suivants:

- Exonération totale sur les bénéfices et profits réinvestis.
- Exonération totale sur les droits et taxes de douanes pour les équipements, les matériels de transport, la marchandise, les matières premières, les produits semi-finis et les services nécessaires à l'activité.
- Possibilités de vente sur le marché interne de 30 % de la production.<sup>315</sup>

### C/ Développement régional :

La loi fixe des avantages pour les investissements réalisés par les entreprises établies dans les zones d'encouragement industriel et dans celles définies comme prioritaires:

- Exonération totale des impôts sur les bénéfices pour une période de 10 ans et réduction de 50 % du plafond imposable pour une période ultérieure de 10 ans.
- Exonération totale des impôts sur les bénéfices et gains réinvestis.
- Prise en charge de l'État des cotisations de sécurité sociale (à hauteur de 15,5 % du salaire) pour les premières cinq années, et partielle (de 20 % à 80 %)<sup>316</sup> pour les cinq années consécutives, et ce, pour le travailleur créé à partir de projets implantés dans les zones prioritaires de développement régional.
- Possibilité d'une participation de l'État aux dépenses portant sur les infrastructures.

### D/ Zones d'encouragement des investissements :

L'État tunisien concède un financement à fonds perdu (prime d'investissement) pour une valeur de 15 % de l'investissement s'il a lieu dans des zones "d'encouragement industriel".

De même, le Code prévoit la concession d'un financement à fonds perdu (prime d'investissement) à raison de 25 % de la valeur de l'investissement s'il est effectué dans les zones dites "de développement prioritaire"<sup>317</sup>

---

314 <http://emploi.carthagus.com/index.php?numinfo=3060>

315 <http://www.auditbusinessconsulting.com/pdf/investir.pdf>. Études. Comment investir en Tunisie ?

316 <http://www.unido.org/index.php?id=o77978>

317 Zouhour KOURDA « La politique fiscale tunisienne en faveur du développement durable »,

### E/Protection de l'environnement :

La loi accorde les avantages suivants aux investissements réalisés aux entreprises à titre de projets pour la protection de l'environnement et du traitement des déchets:<sup>318</sup>

- Taux réduit de 50 % sur les biens et profits réinvestis
- Taxation réduite à 10 % sur les biens et profits
- Indemnité de 20 % de la valeur des investissements
- Suspension des paiements de la TVA pour la majeure partie des équipements

### F/Promotion de la technologie, de la recherche et du développement :

La loi accorde des incitations pour les investissements contribuant au développement de la technologie, et de la R&S:

- Prise en charge de l'État des cotisations sociales pour les deux premières années, et partielle (de 25 % à 85 %) <sup>319</sup> pour les cinq années consécutives, pour le recrutement de nouveaux diplômés.
- Engagement de l'État à raison de 50 % des coûts de sécurité sociale pour une durée de 5 ans pour recrutement d'une deuxième ou troisième "équipe " de travailleurs, et ce, pour les entreprises qui ne travaillent pas en continu.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: Le Code des Investissements en Tunisie, loi n° 93-120 du 27 décembre 1993- loi n° 2006-85 du 25 décembre 2006, portant loi de finances pour l'année 2007- Les modifications liées à la loi de finances 2007

## 2- Les Atouts majeurs en Tunisie :

### A/ Les avantages stratégiques d'investissements en Tunisie :

- Stabilité politique
- Proximité géographique
- Economie libérale, diversifiée, compétitive, ouverte sur l'extérieur et en croissance continue
- Transparence, concurrence et prix compétitifs
- Endettement limité et finances publiques équilibrées
- Inflation maîtrisée

#### **a- Principales réformes économiques :**

- Libéralisation des prix

- Libéralisation du commerce extérieur
- Réforme du système fiscal
- Promulgation du code d'investissement
- Réforme du système financier
- Adoption du programme de privatisation

***b- Un site d'investissement à faibles risques :***

Le bon rating de la Tunisie

Depuis 1994, le Grade d'investissement est attribué à la Tunisie.

Notation de la Tunisie en 2005 :

- BBB par Standard & Poor's et Fitch ratings
- Baa2 par Moody's
- BBB par IBCA
- Assez bon risque par la COFACE
- Classe «A» par la SACE
- 3ème catégorie de risque d'après l'OCDE
- Classée 2ème meilleur risque pays de la région par rapport aux 19 pays de la région MENA

***c- Ressources humaines qualifiées :***<sup>320</sup>

- 178 établissements d'enseignement supérieur dont 24 Instituts Supérieurs d'études technologiques
- 17 000 enseignants universitaires
- 7,5% du PIB consacré au secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation
- 1,1% du PIB consacré à la R & D
- 385 000 étudiants en 2006 dont 50 000 diplômés
- 500 000 étudiants à l'horizon de 2010 dont 100 000 diplômés
- 131 Centres de Formation professionnelle dans plusieurs spécialisations
- 16 000 diplômés de la Formation Professionnelle en 2005

***d- Marché du travail :***

54% des nouveaux venus au marché du travail sont des diplômés de l'université ou de la formation professionnelle

- Primaire: 17%

- Secondaire: 14%
- Collège: 15%
- Formation professionnelle: 31%

## II /Le dispositif d'incitation des investissements au Maroc :

Le Maroc est en plein essor économique, offre aussi de nombreuses opportunités aux investisseurs. Il cumule en effet de nombreux avantages. Il se trouve tout d'abord à trois heures en moyenne des capitales du vieux continent. Une proximité qui permet de fréquents allers-retours avec l'Europe à des prix raisonnables.<sup>321</sup>

Sur place, le niveau de vie se révèle ensuite beaucoup moins élevé qu'en Europe, donnant à ses ressortissants un pouvoir d'achat plus important. C'est particulièrement vrai dans le domaine immobilier. Les prix du bâti restent très intéressants, ainsi que celui de la main d'œuvre. Côté fiscalité, le système marocain se montre favorable, notamment pour les retraités, et offre des garanties réelles sur le transfert des capitaux investis et des plus values. Enfin, le Maroc est un pays stable politiquement et économiquement.

### 1- Les avantages d'investissement au Maroc :

#### **A / Une fiscalité attrayante :**

Au Maroc, l'impôt sur la fortune ainsi que les droits de succession n'existe pas. Mais les avantages fiscaux ne s'arrêtent pas là. Les retraités étrangers résidents au Maroc bénéficient d'une réduction de 80%<sup>322</sup> du montant de l'impôt dû au titre de leur pension, correspondant aux sommes transférées à titre définitif en dirhams. Maroc, un pays en plein essor économique, offre aussi de nombreuses opportunités aux

#### **B/ Un investissement simple et rapidement rémunérateur :**

- Les modalités et règles d'achat d'un bien immobilier au Maroc, qu'il s'agisse d'un appartement, d'un commerce ou même d'un terrain, sont sensiblement les mêmes qu'en Europe. En effet, dans ce domaine, les lois marocaines s'inspirent largement du modèle français.
- La libre convertibilité du dirham organisée par la loi cadre n°18-95 garantit et facilite pour les étrangers la réalisation d'opérations d'investissement au Maroc, le transfert des revenus engendrés par ledit investissement et celui du produit de sa cession ou de sa liquidation.

---

321 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

322 [http://www.consulfrance-ma.org/article.php3?id\\_article=879](http://www.consulfrance-ma.org/article.php3?id_article=879)



- Afin de financer l'achat ou la construction de biens immobiliers, les personnes étrangères non-résidentes ont la possibilité d'obtenir des crédits en monnaie locale de la part des banques marocaines.

***C/ Un investissement accessible :***

En termes de rapport surface/prix, les biens immobiliers marocains sont nettement plus intéressants que leurs équivalents européens. À cet excellent rapport s'ajoute une qualité de prestations appréciable.

Aujourd'hui, les meilleures opportunités sont sans doute les terrains non bâtis, qui peuvent être exploités dans le domaine de l'agriculture bien sûr, ou dans celui du tourisme. Le Maroc recèle encore en effet de nombreuses étendues vierges de toutes constructions, au cœur de magnifiques paysages.<sup>323</sup>

Dans la région du Moyen Atlas par exemple, il existe peu d'infrastructures touristiques, pour permettre aux amateurs de profiter des atouts locaux. C'est donc le moment idéal pour y développer des gîtes ruraux, des refuges de montagne ou pourquoi pas des restaurants gastronomiques, tant les environs regorgent de savoureux poissons d'eau douce.

Autant de projets qui peuvent s'inscrire dans une démarche durable et solidaire, à laquelle les Européens sont de plus en plus sensibles, afin de protéger cette nature encore préservée et l'équilibre de vie des populations locales.

**2 -Les atouts majeurs des investissements au Maroc :**

***A/Une économie ouverte sur le monde :***

Depuis quelques années, le gouvernement marocain s'est efforcé d'améliorer la compétitivité de son pays dans l'environnement mondial concurrentiel. Il a ainsi conclu des accords commerciaux avec de nombreux Etats dans tous les continents (Europe, USA, Afrique, Moyen-Orient...), afin de doper ses exportations et attirer les fonds étrangers. Des efforts couronnés de succès si l'on en juge par les chiffres de ses performances, tant en termes de croissance, de finances publiques que d'investissements extérieurs.

- Son PIB n'a cessé d'augmenter depuis l'an 2000, avec un taux de croissance moyen de 5,6 % sur la période 2002-2006. En 2007, le PIB atteignait 72, 5 milliards de \$ US

---

323 ROYAUME DU MAROC.MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,.DE LA PRIVATISATION ET DU TOURISME.DIRECTION DES AMENAGEMENTS ET DES INVESTISSEMENTS. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME RURAL. Etude préparée pour le Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme par L'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.) en sa qualité d'agence d'exécution du Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.) .MADRID, MARS 2002.p112

(65,7 milliards de \$ US en 2006)<sup>324</sup>. Peu touché par la crise, en raison notamment du dynamisme, de la stabilité de son économie et du faible échange de capitaux entre ses banques et les principales places boursières américaines et européennes, le Maroc table pour 2009 sur 5,8 % de croissance (6,6 en 2012)<sup>325</sup>.

- Son taux d'endettement extérieur a été divisé de plus de moitié en seulement 7 ans. Entre 1999 et 2006, il est passé de 51,4 % du PIB à 25 %.
- La balance des paiements marocaine est excédentaire depuis 2000, avec des réserves en devises équivalentes à 23 milliards de \$ US en 2007. Ces devises proviennent entre autres des envois de fonds des Marocains résidents à l'étranger, du tourisme et des investissements étrangers directs.
- Les avoirs extérieurs nets de la Bank Al Maghrib (l'équivalent de la Banque de France) représentent aujourd'hui 180 milliards de dirhams, soit 130 % de la dette extérieure.

Tous ces éléments, politiques et économiques, représentent autant de garanties pour les investisseurs sur la stabilité, le dynamisme et la pérennité de leurs biens.

### ***B/ Un marché dynamique :***

Carrefour commercial entre l'Afrique, l'Europe et le monde Arabe, le Maroc possède de nombreuses ressources naturelles et un marché intérieur de près de 30 millions d'habitants, de plus en plus formés et dont les habitudes de consommation sont en train de changer. De quoi espérer de belles perspectives de croissance économique.

#### ***a- Une main d'œuvre jeune, bien formée et bon marché :***

- Au Maroc, les 15-34 représentent plus de la moitié de la population, qui devrait progresser de plus de 2.5 % par an d'ici à 2010 <sup>326</sup> selon l'organisation internationale du travail. Comme leurs aînés, les jeunes Marocains se révèlent particulièrement doués pour les langues. 30 % d'entre eux se débrouillent en français, et parmi eux, 1/3 encore possède des rudiments en espagnol ou en anglais.
- Le travail est organisé comme suit <sup>327</sup>:
  1. la durée légale hebdomadaire est de 44 heures (35 h en France)
  2. les salariés bénéficient de 18 jours de congés payés (25 jours en France)

---

324 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

325 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

326 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

327 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

- Le salaire minimum est par exemple de 5 euros ((55 dirhams) par jour dans le domaine agricole et de 0,9 euros/heure (10 dirhams)<sup>328</sup> dans les secteurs industriels, commercial ainsi que pour les professions libérales.

La main d'œuvre marocaine se caractérise ainsi par sa jeunesse, son aptitude à communiquer, son faible coût et sa productivité selon l'avis même des investisseurs étrangers installés au Maroc.

#### ***b- De nombreuses ressources naturelles***

Le Maroc bénéficie d'importantes ressources halieutiques (ressources vivantes, animales et végétales, aquatiques), forestières et viticoles<sup>329</sup>.

En outre, son sous-sol regorge de phosphates (dont le pays est le 3e producteur et le 1er exportateur mondial), et de minéraux de toutes sortes : argent, or, zinc, cuivre, cobalt, manganèse, fer, antimoine...

Afin d'exploiter ces richesses, de nombreuses industries agroalimentaires, chimiques et de transformation se sont développées.

#### ***c- Un engagement fort pour l'environnement:***

Participant de la conférence de Rio, le Maroc s'est clairement engagé à favoriser le développement durable, au travers notamment d'introduction de normes environnementales que les opérateurs publics et privés doivent respecter dans leur politique de développement. Une façon de rationaliser l'exploitation de ses ressources naturelles dans une perspective d'avenir et d'assurer le bien-être et la qualité de vie actuels et futurs de ses habitants, en luttant contre la désertification, la dégradation des sols et la pollution pétrolière des côtes.

### 2- La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocain (comparaison) :

#### 2.1. Le Maroc : La BMCI : Banque Marocaine Pour Le Commerce Et L'industrie

La BMCI : (Banque marocaine pour le commerce et l'industrie) est une banque commerciale marocaine filiale du groupe BNP Paribas.

---

328 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

329 CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement-Maroc »- nations unies conférence des nations unies sur le commerce et le développement, new York et Genève, 29 janvier 2007.p56

### 2.1.1. Historique de la BMCI

Dès la fin du XIXe siècle, le Comptoir national d'escompte de Paris (CNEP) - l'un des fondateurs de la BNP - s'est intéressé au Maroc tandis que la Banque de Paris et des Pays-Bas participait dès 1902 au financement de l'Empire chérifien.

Les emprunts marocains, notamment ceux de 1902 et 1904, comme ceux de l'entre-deux-guerres que dirige la Banque de Paris et des Pays-Bas, furent déterminants et favorisèrent l'émergence Maroc moderne que nous connaissons aujourd'hui.

Néanmoins, ces prêts ont été accordés au Maroc à des taux usuriers. La France réclamant des garanties de paiement, s'est vue accorder la mainmise sur les Douanes du Royaume. Ce qui facilita la prise de contrôle du pays, et l'instauration quelques années plus tard du protectorat français au Maroc.<sup>330</sup>

Par ailleurs la banque joua un rôle capital en tant que banque d'affaires, dans le développement de l'économie marocaine durant la première moitié du XXe siècle. En s'appuyant sur ses différentes holdings telles que la Compagnie générale du Maroc (Génaroc) ou l'Omnium nord-africain (ONA), elle participa activement au financement des infrastructures du pays (chemin de fer, électricité, transport routier, mines, etc.) en liaison avec la Banque d'État du Maroc (BEM).

En 1950, Paribas ouvrit une succursale à Casablanca qui fusionna avec Worms en 1974 pour former la Société Marocaine de Dépôt et de Crédit (SMDC).

De son côté la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie en Afrique (BNCIA) développa ses activités au Maroc dès 1940. La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) vit le jour en 1964, dans le cadre de la marocanisation des entreprises.

En 2000, le groupe BNP, issu de la fusion en 1966 du CNEP et de la BNCI, fusionna avec le groupe Paribas. En novembre 2001, l'acquisition de l'ex ABN Amro Bank Maroc par la BMCI lui permit de conforter sa position de banque de référence au service de ses clients.

Grâce à sa volonté d'innovation, de réactivité, et à son engagement vis-à-vis de ses clients.

La BNP a développé ses activités au Maroc depuis 1940, via sa filiale marocaine la BNCIA (Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie en Afrique). La BMCI (Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie) a vu le jour en 1964, lors du processus de marocanisation.

En 2000, le groupe BNP fusionne avec le groupe Paribas qui était également présent au Maroc depuis le début du siècle. Son bureau de représentation y a été très actif dans l'activité

---

330 <http://fr.wikipedia.org/wiki/BMCI>

de Banque d'Affaires. En novembre 2001, l'acquisition de l'ex ABN Amro Bank Maroc par la BMCI lui a permis de conforter sa position de banque de référence au service de ses clients.

### 2.1.2. Actionnariat

- Aujourd'hui, le groupe BNP Paribas est l'actionnaire de référence de la BMCI, avec une part de 65.03% du capital.<sup>331</sup>
- Le reste est réparti principalement entre :
  - Axa Assurance Maroc avec 9,11% ;
  - Les compagnies d'Assurance Atlanta et Sanad avec respectivement 4,44% et 5,84% ;
  - Le groupe Holmarcom avec 2,41% ;
  - Autres : 13,17%.

### 2.1.3. Filiales

- Arval
- BMCI Bourse
- BMCI Finance
- BMCI Leasing
- BMCI Gestion
- BMCI Assurance
- BMCI Crédit Conso
- BMCI Banque Offshore

### 2.1.4. A propos de BMCI :

#### **a) Objet Social**

L'article 3 des statuts de la BMCI dispose :

La Banque a pour objet : de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, toutes les opérations de Banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de commission, toutes souscriptions et émissions et, généralement, toutes les opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui pourront en être la conséquence ;

- de faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, notamment sous forme de fondation de Sociétés, toutes opérations et entreprises

---

<sup>331</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_marocaine\\_pour\\_le\\_commerce\\_et\\_l%27industrie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_marocaine_pour_le_commerce_et_l%27industrie)

pouvant concerner l'industrie, le commerce ou la banque ou s'y rattachant directement ou indirectement.

**b) Capital Social au 31 Décembre 2002**

1 283 591 800 MAD composé de 12 835 918 actions de 100 MAD de valeur nominale.

**c) Régime Fiscal**

La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 39.6%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

**d) Activité et Organisation**

La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie a été créée en 1943. En 1964, 50% du capital de la BMCI s'ouvre au marché marocain, et, en 1972, la Banque s'introduit à la Bourse des Valeurs de Casablanca. A fin 2002, l'actionnariat de référence de la banque est constitué du Groupe BNP Paribas (à travers la BDDI : 63.85%), d'Axa Assurance Maroc (8.67%) et du Groupe Holmarcom (les compagnies d'assurances Atlanta et Sanad, respectivement 4.35% et 5.19% du capital), et autres actionnaires (17.94%)<sup>332</sup>.

L'activité de la BMCI est orientée vers une clientèle haut de gamme sur chacun des segments ciblés : Grandes entreprises, Institutionnels, PME-PMI, Professionnels, et Particuliers.

La banque s'appuie sur l'apport de sa force de vente incarnée par un réseau d'agences spécialisé par type de clients. On dénombre 222 agences au 31 mars 08 dont 02 agences à l'étranger, et plus de 320 000 clients privés et 25 000 entreprises dans le portefeuille de la BMCI.

Parallèlement à son activité de banque commerciale, la BMCI est présente dans de nombreux métiers à travers des filiales ou sociétés spécialisées dont principalement :

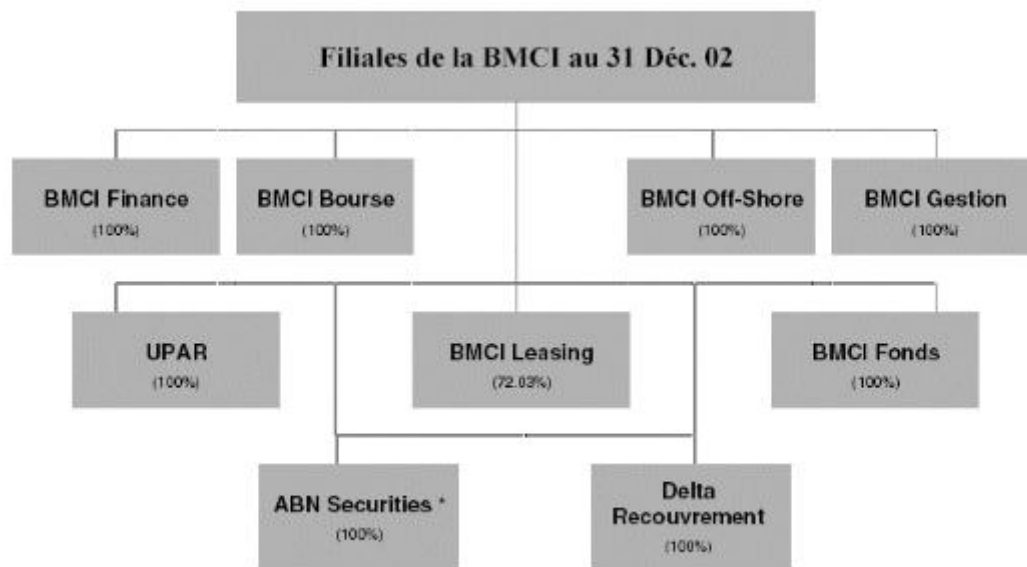
**BMCI LEASING** (société de crédit-bail), **BMCI BOURSE** (société d'intermédiation boursière), **BMCI GESTION** (société de gestion de l'épargne privée), **BMCI FINANCE** (Banque d'affaires) et **BMCI OFFSHORE** (banque Offshore présente sur Tanger), **BMCI SALAF** (société de crédit à la consommation: 48.50%), **Arval PHH Maroc** (Location Longue Durée: 33.33%)<sup>333</sup>

---

332 Rapport de stage BMCI. Tiznit 2009 par Abdellatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

333 Rapport de stage BMCI. Tiznit 2009 par Abdellatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

*Figure n° 10 : filiales de la BMCI*



\* : société en liquidation.

**Source :** rapport de stage BMCI. Tiznit 2009 par Abdellatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

### *e) Evénements Récents Et Perspectives*

#### **1: Evènements Récents :**

Trois événements majeurs ont marqué la vie de la BMCI ces dernières années, et essentiellement la structure de son capital social :

- une double d'augmentation de capital (2001 et 2002) par le biais de deux opérations de distribution de dividendes en numéraire ou en actions. Le choix est donné aux actionnaires pour se prononcer sur l'option qu'il souhaite exercer ;
- la fusion - absorption de l'ABN Amro Bank Maroc par la BMCI en novembre 2001. Cette opération entre dans le cadre global du plan de développement et de croissance de la BMCI, en conformité avec les axes stratégiques définis depuis le plan de restructuration entamé en 1994 et le plan « Horizon 2000 » initié en 1998 ;
- le reclassement des actions BMCI détenues par le Groupe BNP Paribas.

Ainsi, les actions BMCI détenues précédemment par « la Banque Nationale de Paris Intercontinentale » BNPI ont été transférées à BNP Paribas BDDI Participations.

#### **2: Résultats :**

Dans un environnement économique atone et au bout de la crise financière mondiale, la BMCI a cherché en 2008 à consolider des positions tout en maîtrisant les risques.

La filiale marocaine du Groupe BNP Paribas tire profit de l'extension de son réseau de distribution qui s'élargit de 25 agences pour atteindre un total de 220. Dans ces conditions, et grâce à un effort commercial soutenu, les ressources clientèles de la Banque se hissent de 35% à 42,1 Mrd de DH recouvrant une amélioration de 30,4% à 23,1 Mrd de DH des comptes à vue créditeurs, une appréciation de 61,5% à 13,1 <sup>334</sup>Mrd DH des dépôts à terme, ainsi qu'une progression de 7,8% à 4,7 Mrd DH des comptes d'épargne.

Consécutivement à cette situation, les dépôts rémunérés augmentent de 42,6% à 17,8 Mrd DH accaparant 42,4% de la structure des ressources, contre 40,1% en 2006.

Le Produit Net Bancaire a enregistré une croissance de 4.7% pour s'établir à 2.44 Mrd de DH. Cette progression s'explique par la croissance de la marge d'intérêt, des commissions et des revenus de l'activité change, soulignant ainsi la contribution de l'ensemble des métiers de la Banque. En définitive, la capacité bénéficiaire ressort à M MAD 666 ML DH (vs. les prévisions de 655,5 ML DH), contre 535,3 ML DH une année auparavant, soit une appréciation de 24,4%.

### **3: Perspectives :**

L'effort de restructuration engagé par la BMCI depuis 1994, a permis à la BMCI de consolider les bases d'une gestion active, saine, orientée principalement vers une réorganisation de la dynamique interne de la Banque et une implication de plus en plus vive auprès de sa clientèle (particuliers, professionnels et entreprises).

Cette politique exige de la BMCI un engagement substantiel en ressources humaines et matérielles et lui impose une présence en force dans tous les compartiments du marché financier, à travers :

- Le renforcement et la diversification des ressources de la Banque ;
- L'amélioration des parts de marché Ressources et Emplois auprès de sa clientèle des Particuliers et des Entreprises ;
- L'appui renforcé dans les métiers du crédit bail, du crédit à la consommation et du factoring ;
- Le développement des activités financières relevant directement de la Banque (Salle des Marchés) ou gérées par le biais des filiales spécialisées BMCI Finance (Ingénierie Financière), BMCI Bourse (intermédiation boursière), BMCI Gestion (Gestion d'Actifs) ;
- Le renforcement de la présence de la BMCI dans les activités du commerce extérieur (trade center) ;

---

334 <http://www.marocbanque.net/les-banques-marocaines/bmci/#.Tw2313pTUNa>



- La présence dans la location longue durée, à travers sa participation dans Arval PHH Maroc (filiale du groupe BNP Paribas).<sup>335</sup>

## 2. 2. La Tunisie : UBCI : union bancaire pour le commerce et l'industrie :

### 2.2.1. Historique

Filiale de BNP Paribas, l'UBCI est fondée à la suite de la fusion de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie-Afrique (BNCI-A) et l'Union financière et technique de Tunisie (UFITEC). Détenant 50 % du capital de l'UBCI, la BNP lui apporte son savoir-faire dans le métier de la banque, dans les nouvelles technologies de l'information ainsi que l'appui de son réseau international réparti sur 85 pays à travers le monde.

Le capital de l'UBCI est passé de 30 millions de dinars en 2001 à 50 millions de dinars en 2004<sup>336</sup>. Par ailleurs, son effectif est passé de 813 employés à près de 1 000 employés, alors que le nombre de ses agences a atteint le nombre de 85, contre 38 en 2001.

### L'UBCI en bref<sup>337</sup>

Depuis 1961, l'UBCI est une banque incontournable dans le paysage économique et bancaire tunisien. Animée d'une puissante dynamique de croissance, l'UBCI renforce aujourd'hui son réseau commercial avec plus de 100 agences et guichets automatiques bancaires installées au cœur même des principaux centres économiques de la Tunisie.

L'UBCI compte aujourd'hui plus de 1000 collaborateurs.

Afin de faire bénéficier ses clients d'une grande souplesse et d'une approche personnalisée, l'UBCI s'est dotée d'une organisation décentralisée permettant des prises de décision rapides. L'UBCI a développé toute une gamme de produits et de services pour ses clients Particuliers et Professionnels couvrant leurs besoins au quotidien, lié au financement de leurs projets, à la gestion de leur épargne, à la couverture de leur famille en cas d'accident et à la préparation de leur retraite.

L'UBCI en outre offre, un ensemble de prestations à ses clients Entreprises, notamment par le biais de ses équipes spécialisées dans le domaine des activités de marchés, de banque d'affaires, de commerce international et d'ingénierie financière.

Bénéficiant de son adossement au Groupe BNP Paribas, l'UBCI offre un accès direct au réseau mondial de trade centers du Groupe, présent dans 85 pays et sur les cinq continents.

---

335 Rapport de stage BMCI tiznit 2009 par abdlatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

336 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Union\\_bancaire\\_pour\\_le\\_commerce\\_et\\_l%27industrie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_bancaire_pour_le_commerce_et_l%27industrie)

337 <http://www.lejmed.fr/Tunisie-Six-nouveaux-points-de.html>

### 2.2.2. Domaines d'activité

L'UBCI a développé toute une gamme de produits et services pour ses clients particuliers afin de couvrir leurs besoins quotidiens, leurs financements de projets, la gestion de leur épargne, la couverture financière des familles en cas d'accident ou de décès et la préparation de leur retraite.

Elle occupe également une place prépondérante dans le domaine du financement des nouvelles technologies.

En outre, elle offre un ensemble de prestations à ses clients professionnels, dans les domaines des activités de marché, de banque d'affaires, de commerce international et d'ingénierie financière, et permet un accès direct au réseau mondial du groupe BNP Paribas.

### 2.2.3. Actionnaires

La liste des actionnaires de la banque s'établit au 31 décembre 2008 de la façon suivante<sup>338</sup> :

- BNP Paribas : 50 %
- Actionnaires privés tunisiens : 50 %
  - Groupe Tamarziste : 10,90 %
  - Groupe Bouricha : 5,45 %
  - Famille Ben Sedrine : 7,05 %
  - Groupe Sellami : 6,96 %
  - Groupe Mohamed Riahi : 5,56 %
  - Autres actionnaires : 14,10 %

### 2.2.4. Indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité, établis au 30 septembre 2008, indiquent une progression importante par rapport à l'année précédente<sup>339</sup> :

- Chiffre d'affaires : 68,8 millions de dinars (+ 14,31 %) ;
- Produit net bancaire : 69 millions de dinars (+ 14,5 %) ;
- Encours des crédits à la clientèle : 1,210 milliard de dinars (+ 21,6 %) ;
- Dépôts de la clientèle : 1,301 milliard de dinars (+ 21,4 %).

### 2.2.5. Filiales et participations<sup>340</sup>

- |                                     |                            |                       |
|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| • Union tunisienne de leasing (UTL) | • Sicav obligataire ALYSSA | • Med Finance (Sicaf) |
|                                     |                            | • UBCI Asset          |

---

338 « UBCI. Indicateurs d'activité au 30 septembre 2008 », *Tustex*, 21 octobre 2008

339 « Slaheddine Bouguerra, PDG de l'UBCI, « prend sa retraite » », *Leaders*, 8 mars 2011

340 <http://entreprises.bnpparibas.fr/newsletter/tunisie/092011>

- |   |                        |                       |
|---|------------------------|-----------------------|
| • Union de gestion financière (UGF)       | • Sicav mixte SALAMMBO | Management            |
| • Union tunisienne de participation (UTP) | • Sicav mixte HANNIBAL | • Global Invest Sicar |

Au lendemain du Printemps Arabe, les performances économiques en Tunisie restent encore contrastées selon les secteurs d'activité.

Les activités agroalimentaires, les industries électriques et le textile habillement ainsi que les exportations semblent ignorer la crise. En revanche, l'activité touristique et certaines activités primaires (phosphate, ciment, pétrole) ont connu un fléchissement sensible durant le premier semestre 2011.

L'aboutissement du processus électoral en octobre et la normalisation de la situation aux frontières sud du pays devraient progressivement libérer les initiatives et offrir de réelles perspectives de développement.

BNP Paribas, à travers sa filiale tunisienne l'UBCI,<sup>341</sup> est un partenaire privilégié capable d'accompagner au mieux les entreprises françaises en Tunisie, aux différents stades de leur développement.

BNP Paribas vous accompagne également dans tous les pays du Maghreb, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.

*Si on fait une comparaison entre les pays du Maghreb :*

### ***1. Algérie :***

L'adoption en 2008 de mesures contraignantes pour les investisseurs étrangers pouvait laisser présager un ralentissement des IDE vers l'Algérie .ces mesures prévoient notamment la généralisation du partenariats avec l'obligation pour un investisseurs étranger de s'associer a un partenaire algérien a hauteur de 51% du capital social au minimum ,la création de nouvelle démarche administratives (déclaration auprès de l'agence nationale pour le développement de l'investissement –ANDI),le recours obligations au marche local ,etc.

---

341 <http://www.tunisietravail.com/offres-emploi-tunisie/bnp-paribas-ubci-tunisie-recrute-charges-d%E2%80%99accueil-avec-caisse-toute-la-tunisie/>

Or, malgré ces contraintes la progression des IDE en Algérie est l'une des plus fortes de la région pour l'année 2009. le nombre de projets se maintient et les montants nets annoncés passent de 1,5 à près de 2,5 milliards d'euros d'après l'observatoire ANIMA-MIPO, alors que l'Andi enregistrait une hausse de 40 % au cours des 9 premiers mois de 2009. Ces bons chiffres sont cependant quasi-exclusivement imputables au secteur de l'énergie, qui représente à lui seul 9 des 10 plus gros projets de l'année, avec notamment les projets des groupements total-partex pour les gisements gaziers d'ahnet, rosneft-stroytransgaz dans le périmètre gara tisselit,

En revanche, les autres secteurs de l'économie algérienne attirent peu de capitaux étrangers, hormis celui de la banque, boosté par le règlement adopté en 2008 qui exige que le capital minimum des banques et des succursales de banque soit quadruple pour passer de 2,5 milliards de dinars à 10 milliards de dinars. Cette mesure a notamment provoqué l'augmentation de capital des filiales Fransabank ; trust Bank Alegria ; citigroup, bnp paribas, société générale et Gulf Bank Algérie.

Le bilan 2009 est donc mitigé : si l'on peut se réjouir de ne pas enregistrer d'impact négatif évident des mesures prises en 2008, la diversification industrielle qui préparera l'Algérie à l'après pétrole n'avance guère.

## **2. Maroc :**

Le Maroc enregistre une baisse proche de la moyenne régionale en termes de nombre de projets ? Mais résiste très bien en termes de flux nets puisque les montants passent de 2 milliards d'euros en 2008 à 3,3 milliards en 2009<sup>342</sup>. Ces bons résultats ont été rendus possibles par la politique volontariste du Royaume, qui n'a pas hésité à mobiliser la caisse de dépôts et de gestion (CDG) dans des joint-ventures pour la mise en œuvre de projets stratégiques comme l'usine Renault de Tanger Med, la zone franche de Kenitra du logisticien espagnol Edonia World ou encore les futurs complexes touristiques de Chibka, aux côtés de l'égyptien Orascom, et d'Ifrane avec la Kuwait Investment Authority. A travers sa filiale Medz ; la CDG est un opérateur très actif dans la mise en place de zones industrielles, de clusters et autres technopôles qui fleurissent au Maroc.

Les plus gros projets annoncés au Maroc en 2009 concernent un portefeuille diversifié de secteurs :

---

342 Radhi Meddeb. Le Conseil de Coopération du Golfe au Maghreb : échange et stratégies d'investissement. *Le Maghreb dans son environnement régional et international*. Note de IFRI. Avec le soutien du groupe OCP. 2008

- Métallurgie (usine de protection de biellettes a Sidi el Aïdi du britannique Liberty en joint venture avec le groupe local MIS),
- Energie (contrat de concession remporté par l'émirati Taqa pour des centrales électrique a Jorf Lasfar),
- Automobile (usine Renault de Tanger Med) télécom (Vivendi et sa filiale Maroc Telecom à rabat , prise de participation de Zain et Al Ajial Investissement Fund dans Wana),
- Banque (participation supplémentaire de Crédit Mutuel-CIC au capital de la BMCE),
- Tourisme (construction de complexes touristique dans les villes impériales par Pierre et Vacances).....

Coté investisseurs, les européens creusent l'écart avec le Golf en 2009 fournissant les deux-tiers des flux d'IDE contre un quart pour le Golf.

Pays MED obtiennent un meilleur score que les années précédentes, grâce à des investissements du gouvernement libyen dans les secteurs de l'immobilier (hôtels à Marrakech et Casablanca) et de la chimie (unité de production d'acide phosphorique à Jorf Lasfar)

### **3. Tunisie :**

En Tunisie, la tendance 2009 des IDE est plutôt atone, même si les objectifs nationaux sont atteints avec 1,3 milliard d'euros d'entrées de capitaux étrangers d'après l'agence de promotion des investissements tunisienne FIPA.

La FIPA avait ainsi enregistré une baisse de l'ordre de 32,2 % à la fin novembre 2009 par rapport à la même période de l'année précédente. Les données ANIMA-MIPO confirment ce recul (-34%), mais seulement -18 % pour le nombre de projets).

La baisse des flux d'IDE est essentiellement imputable à l'absence de gros projets, à l'exception du projet de marina dans le golf d'Hammamet de l'émirati Emaar et de l'acquisition d'une licence de téléphonie par le français Orange.

La Tunisie avait attiré au cours des années précédentes davantage de projets immobiliers liés aux capitaux du Golfe, et quelques projets énergétique d'envergure.

Les secteurs de l'énergie et du tourisme restent toutefois prédominants, tandis que FIPA relève pour sa part la hausse des IDE dans le secteur des industries mécaniques, électriques et électroniques, qui double par rapport à 2008.

La constitution autour de sous-traitant d'Airbus d'un pôle aéronautique est un résultat remarquable.

## ***Conclusion :***

Le présent chapitre représente pour ainsi dire l'essence de cette recherche, on tente de répondre à la question *Comment évaluer la politique d'attractivité des IDE en Algérie?*

Selon cette étude de marché qui traite un exemple d'IDE, à savoir le groupe BNP PARIBAS, on peut conclure que les déterminants majeurs de l'attractivité de ce pays sont la qualité des institutions et les garanties accordées aux investisseurs.

Le marché algérien est jugé comme étant un marché prometteur, et porteur de richesse. Sa population, de plus en plus instruite et consciente trouve dans les banques étrangères un certain confort qu'elle n'a pas réussi à avoir par le passé dans les banques locales.

Surtout l'Algérie présente beaucoup d'opportunités aux investisseurs étrangers, mais ces derniers restent méfiant vis-à-vis leurs introductions en Algérie, et les obstacles majeurs restent le phénomène de la bureaucratie, et le problème de la sécurité.

Le gouvernement algérien s'est montré accueillant aux IDE, et ça se reflète dans les différents processus qu'il a mis en place. Mais cela reste toujours insuffisant. Car l'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apportent le savoir faire technologique et non de ceux qui lorgnent seulement sur les réserves de changes de notre pays

***CONCLUSION***

***GENERALE***

## Conclusions et recommandations finales :

Devant les progrès de nos voisins tunisiens et marocains de ces deux dernières années, l'Algérie a reculé douloureusement en matière d'attractivité des investissements directs étrangers (IDE). Dans le hit parade des meilleures destinations d'IDE en Afrique pour 2009-2010, on trouve l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie. Ces quatre pays ne cessent de faire des progrès dans de nombreux domaines, particulièrement en matière de la promotion de l'investissement privé national et étranger. Contrairement à ces champions africains, notre pays n'arrive pas à profiter des avantages offerts ni par sa proximité géographique avec l'Europe ni par ses réserves énergétiques pour attirer davantage de capitaux étrangers. A part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications, l'Algérie ne semble guère intéresser les investisseurs étrangers. Notre pays ne cesse d'accumuler les maladresses en matière de stratégie économique, la dernière Loi de finances complémentaires 2009 étant une autre preuve de cette perplexité du gouvernement. Face à la concurrence rude des autres pays de la région MEDA pour s'accaparer les investissements étrangers, devenus une ressource rare sous l'effet de la crise économique et financière, l'Algérie continue de lancer de mauvais signaux aux IDE. Après avoir longtemps claironné que les IDE étaient la clé pour relancer l'économie appelant le privé algérien à s'adapter à cette réalité, le gouvernement s'est distingué, ces derniers mois, en faisant feu de tout bois sur ces mêmes investissements. Protectionnisme et patriotisme économique revenaient tels des leitmotivs dans les propos de nos responsables dont l'approche est confortée par une conjoncture internationale favorable où la tendance est aux nationalisations et aux interventions tous azimuts de l'Etat, même dans les pays les plus libéraux. Conséquence : les IDE préfèrent s'installer dans les autres pays de la région MEDA qui offrent une meilleure visibilité économique et de nombreuses garanties. L'Algérie n'a même pas profité pleinement de l'afflux des pétrodollars du Golfe, contrairement au Maroc, Egypte, Turquie et Syrie. Le Golfe est, en effet, devenu le deuxième émetteur d'IDE après l'Europe et devant les Etats-Unis. Les pays du Golfe sont des acteurs majeurs et incontournables dans le développement des pays de la région MEDA, notamment les secteurs du tourisme, des télécoms et des services. Les Emiratis sont très actifs dans le tourisme, l'immobilier, comme la construction. Les tergiversations et le flou qui continuent de couvrir notre stratégie économique a finalement réussi à dissuader les IDE les plus téméraires. A noter que l'étude de la FDI Intelligence a été réalisée par un panel d'experts indépendants sur la base des données couvrant 59 pays africains. Les critères pris en compte pour faire le classement sont nombreux et comprennent les infrastructures, les stratégies visant à



encourager les IDE, le potentiel économique, le niveau et la qualité de la vie, les ressources humaines et l'ouverture des marchés.<sup>343</sup> Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché. C'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies moderne, pour pouvoir réussir

La politique d'ajustement des finances publiques et de libéralisation de l'économie entreprise par les autorités politiques à la fin des années 80 a influencé positivement le flux d'IDE en Algérie. La position géostratégique du pays, la disponibilité en ressources naturelles, la taille du marché potentiel et l'intégration progressive dans l'économie mondiale représentent des atouts majeurs pour les investissements étrangers.

Toutefois, la perception que les opérateurs privés ont du climat d'investissement en Algérie demeure critique en raison du ralentissement du processus de libéralisation et de décentralisation du système économique, des problèmes d'accès au foncier économique, de la dépendance excessive au secteur énergétique, du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucratie, de l'inefficacité du système judiciaire et du retard dans les infrastructures. Ainsi, les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années seraient imputables à des causes conjoncturelles, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement mise en place par les autorités algériennes. Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, malgré le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage. À la lumière de ces considérations, le Gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion des IDE, afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie. L'accélération des réformes ne peut se faire sans le renforcement de la coordination entre les politiques économiques sectorielles du Gouvernement ainsi qu'entre les différents acteurs de l'investissement (administrations publiques entre elles et dialogue public-privé).

---

343 <http://www.algerie-focus.com/2009/09/13/algerie-et-ide-un-couple-impossible/>

Pour ce faire, le Gouvernement devrait poursuivre les cinq grands buts exposés dans les sections suivantes :<sup>344</sup>

#### ***A. Moderniser le cadre de l'investissement***

Le Gouvernement devrait accélérer le processus de modernisation et de libéralisation du système économique, réduire le poids de l'État dans l'économie, faciliter le renforcement du secteur privé et créer un environnement favorable à la création de richesse permettant de pérenniser les IDE en Algérie, c'est-à-dire de créer un flux constant d'investissements moins tributaires de la conjoncture économique internationale.

À cet égard, il convient de :

- *Mettre à jour la législation sur l'investissement*, par exemple en ce qui concerne les décisions de l'ANDI quant à l'octroi d'avantages aux investisseurs étrangers qui s'installent en Algérie, décisions qui devraient se fonder sur des critères objectifs fixés clairement par la loi, et non sur une évaluation arbitraire faite par l'Agence.
- *Améliorer la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement*, afin de limiter au maximum les divergences d'interprétation. À ce sujet, il est recommandé de simplifier et clarifier le système des recours contre les décisions de l'ANDI.
- *Régler la question du foncier économique*, qui est un obstacle redoutable à l'investissement, à cause des droits de propriété mal définis, des problèmes de spéculation et de la multiplication des acteurs. À cet égard, l'avant-projet de loi tendant à simplifier le système actuel de gestion et d'attribution des assiettes foncières pour permettre une véritable relance de l'investissement et d'améliorer le mode de gestion des zones industrielles va dans la bonne direction.
- *Simplifier les procédures d'établissement des sociétés étrangères et de rapatriement des profits*, leur complexité étant la raison principale de l'abandon des projets d'investissement par les opérateurs privés étrangers.
- *Réformer le système judiciaire*, selon les principes de simplification des procédures et d'efficacité afin de rétablir la confiance des investisseurs étrangers dans le système judiciaire.
- *Améliorer les règles relatives à l'arbitrage et diffuser une véritable culture des modes alternatifs de règlement des différends* auprès des arbitres nationaux et des opérateurs privés.
- *Renforcer le réseau d'accords bilatéraux en matière de protection des investissements et de double imposition* avec les principaux pays investisseurs en Algérie.

---

344 CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- » Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p95

- *Réduire le décalage temporel entre la promulgation d'un texte de loi et les décrets d'application et garantir une plus grande uniformité dans l'application des réglementations sur le territoire national.*
- *Accélérer le rythme des réformes structurelles, à savoir l'intégration dans l'économie mondiale et la poursuite du programme d'ouverture des entreprises publiques aux capitaux étrangers. Le processus de libéralisation des secteurs stratégiques de l'économie algérienne (énergie, banques, etc.) présente certainement des risques dans la phase de transition d'un système centralisé vers une économie de marché ; toutefois, l'ouverture de ces secteurs aux capitaux étrangers demeure primordiale afin d'attirer les capitaux nécessaires au développement et à la modernisation de l'économie.*
- *Renforcer la législation sur la propriété intellectuelle dans le but de favoriser le processus de transfert des technologies par les STN au profit des entreprises locales, de lutter contre la contrefaçon et d'organiser le fonctionnement concurrentiel des marchés.*
- *Diversifier l'économie nationale par la promotion d'investissements publics et privés dans des secteurs stratégiques non énergétiques, tels que les télécommunications, l'électronique, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, l'Internet et les technologies du numérique, la chimie.*
- *Améliorer les infrastructures avec la participation des capitaux étrangers, en favorisant les CET/BOT. Ainsi, le pays pourrait bénéficier de répercussions positives en termes de liens interentreprises entre les STN et le secteur privé local.*
- *Mettre en valeur les zones franches, qui devraient jouer UN rôle fondamental dans l'attraction des IDE.*
- *Faciliter l'octroi des visas aux hommes d'affaires en s'inspirant des expériences tunisienne et marocaine: dans ces pays, le visa n'est pas nécessaire pour les ressortissants de l'Union européenne*

### ***B. Améliorer l'image du pays et la communication à l'étranger***

Un déficit d'image et de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étrangers. En particulier, le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires sont perçus comme peu favorables à la création de richesse et donc à l'attraction d'IDE. De plus, les réformes achevées n'ont pas été présentées de manière claire aux investisseurs privés potentiels. À ce sujet, le pays devrait mettre en place des mesures concrètes afin de combler cette lacune et garantir l'application concrète des règles et lois existantes. À cet égard, il convient de :

- *Mettre en place une stratégie de promotion de l'investissement à travers l'ANDI.* Il est cependant nécessaire de faire auparavant un audit de l'Agence afin qu'elle puisse répondre aux critères internationaux de promotion des IDE. Ainsi, l'ANDI pourrait organiser une campagne internationale de marketing portant sur le potentiel d'investissement en s'appuyant sur le corps diplomatique en poste à l'étranger, celui-ci pouvant jouer un rôle actif en termes de promotion de l'investissement. D'où la nécessité de former des diplomates aux techniques de ciblage des investisseurs.

- *Élaborer une politique de promotion et de communication portant sur les réformes les plus importantes réalisées par l'Algérie auprès de la communauté internationale des affaires, par la mise en ligne de textes législatifs en plusieurs langues, la mise à disposition de ces textes auprès de toutes les ambassades algériennes à l'étranger et l'organisation de séminaires de vulgarisation.* Cette politique exige la mise à jour continue des sites web de l'État (en particulier ceux des Ministères compétents, de l'ANDI et du Journal officiel).

### ***C. Mettre en place une politique d'investissement proactive***<sup>345</sup>

L'élaboration d'une politique nationale d'investissement doit permettre d'éviter le chevauchement de fonctions entre les différentes institutions de l'État et d'améliorer la prévisibilité et la transparence du cadre de l'investissement. À cet égard, il convient de :

- *Renforcer la coordination entre le MDPPI, le CNI et l'ANDI.* La législation relative à l'investissement devrait être mise à jour afin d'éviter tout chevauchement des compétences entre les trois administrations de l'État. Le Ministère devrait avoir la charge de l'élaboration de la politique de l'investissement ; l'ANDI, quant à elle, devrait élaborer et mettre en place la stratégie de promotion de l'investissement. Par ailleurs, afin d'assurer une plus grande efficacité de la politique de l'investissement, le CNI devrait se réunir plus fréquemment.

- *Concentrer les efforts de l'ANDI sur les activités de promotion de l'investissement, de conseil et d'accompagnement de l'investisseur étranger tout au long de la vie de ses projets,* en lui assurant un suivi personnalisé et une assistance permanente. Une direction d'assistance et de suivi des entreprises étrangères devrait avoir une place essentielle dans l'organigramme de l'ANDI. De plus, le caractère discrétionnaire du choix par l'ANDI quant à l'octroi d'avantages aux investisseurs, garanti par l'ordonnance de 2001, devrait être modifié. En effet, l'octroi d'incitations fiscales selon des critères objectifs fixés clairement par la loi permettrait

---

345 CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- » Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p97

à l'ANDI de concentrer ses efforts et ses ressources aux seules opérations de promotion de l'investissement.

- *Renforcer le rôle des guichets uniques décentralisés* dans les activités de promotion de l'investissement et d'accords de partenariat entre le secteur public local et les investisseurs étrangers potentiels.
- *Assurer la formation et la mise à niveau des négociateurs d'accords bilatéraux en matière de protection des investissements et de non-double imposition.*
- *Doter le MDPPI d'un instrument informatique (web) lui permettant d'effectuer un «benchmarking» du cadre de l'investissement avec celui de ses principaux concurrents, afin d'élaborer une politique de l'investissement en adéquation avec les normes internationales*
- *Élaborer une base de données statistique sur les flux et les tendances des IDE par secteur et pays d'origine et mettre en place un instrument électronique de suivi de l'investissement (investor tracking) au sein de l'ANDI. Doter l'ANDI d'un site web en différentes langues relatif aux opportunités et procédures d'investissements.*
- *Renforcer la coordination entre l'ANDI et les ambassades algériennes à l'étranger; celles-ci pourraient jouer le rôle de point focal sur les opportunités d'investissement en Algérie.*
- *Renforcer la coordination entre le MPPI, l'ANDI et le MCNE afin de mettre en place une politique permettant de drainer l'épargne des expatriés algériens; cette politique est une composante essentielle de la politique de l'investissement nationale.*
- *Doter l'ANDI d'une cellule spécialisée dans la promotion des IDE avec autonomie de gestion et liberté de recrutement du personnel spécialisé dans l'investissement (marketing, études économiques prospectives, statistiques, finances, cadres spécialisés dans divers secteurs industriels, juristes d'affaires, fiscalistes, communication).*
- *Renforcer la participation du secteur privé national et international en assurant leur représentation au sein de l'agence, afin d'inciter la coopération et le dialogue sur les besoins des investisseurs et sur les opportunités en matière d'investissement.*

#### ***D. Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif***

Un secteur privé dynamique est un déterminant d'implantation des IDE et de renforcement des liens interentreprises entre les STN et les entreprises privées nationales. À cet égard, il convient de :

- Renforcer le dialogue entre le secteur privé et le secteur public.
- Simplifier les procédures bancaires et assurer un plus large accès au crédit pour les opérateurs privés locaux.

- Sensibiliser les chefs d'entreprises dans l'élaboration de «business plans», instruments facilitant leur accès au crédit, et mettre en place des formations spécialisées dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Favoriser l'accès des entreprises algériennes à la technologie, par la promotion de liens avec les centres nationaux universitaires et techniques et les grandes entreprises transnationales.

- Promouvoir auprès des entreprises algériennes la formation de structures en grappe, à Travers la mise en œuvre des politiques de développement industriel ciblées.

#### ***E. Valoriser les ressources humaines***<sup>346</sup>

Le niveau de formation du capital humain demeure un déterminant stratégique des choix d'implantation des investissements.

À cet égard, il conviendrait de :

- *Augmenter les financements publics destinés à l'université et à la recherche (R-D).*
- *Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé* par des mesures fiscales incitatives (crédit d'impôts ou réduction fiscale pour les investissements dans la recherche-développement).
- *Promouvoir les liens entre les universités, les écoles de formation professionnelle, les centres de recherche et le secteur privé.* Cette politique devrait permettre aux opérateurs privés locaux et internationaux de s'impliquer dans l'élaboration des programmes d'études afin de répondre aux besoins du marché du travail et de contribuer au financement des instituts techniques et universitaires.
- *Diversifier et améliorer l'offre de formation universitaire et post- universitaire* en management, gestion d'entreprises, économie, ingénierie, informatique, finance et entrepreneuriat.
- *Favoriser l'ouverture du système universitaire national aux réseaux internationaux,* par le biais de la signature d'accords de coopération entre les universités algériennes et les grandes écoles de commerce étrangères (mise en place de MBA communs et de programmes d'échange pour les étudiants, les chercheurs et les professeurs).
- *Favoriser la protection et la commercialisation des résultats de la recherche scientifique à travers la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle* auprès des opérateurs privés nationaux.

---

346CNUCED : «Examen De La Politique De L'investissement-Algérie »-Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p99

La course aux investissements étrangers directs s'est accélérée ces dix dernières années ; et elle va s'intensifier au fur et à mesure que d'autres pays arrivent sur le marché et que les acteurs existants se livrent une concurrence effrénée. Dans le même temps, les investisseurs sont devenus plus circonspects et plus exigeants pour ce qui est du niveau et de la qualité des services qu'ils attendent de la part des pays qui cherchent à attirer des investissements.

Des progrès ont certes été réalisés en Algérie, mais il faut faire davantage pour attirer de façon substantielle les IDE en dehors du secteur des hydrocarbures. Depuis 2003, 14 projets ont fait l'objet d'une convention et 3 autres dossiers sont en cours de traitement. L'Algérie n'est pas assez connue comme une destination d'investissement. Pour le moment l'Algérie est perçue comme un pays importateur de biens et de services.

Dans ce contexte, il n'est pas possible de continuer comme auparavant; un changement radical s'impose. L'Algérie a besoin d'une nouvelle structure pour promouvoir l'apport des investissements. Cette structure doit être dynamique, très visible et doit proposer des services correspondant aux besoins réels des investisseurs. Nombreux sont les exemples de résultats obtenus par une API quand elle bénéficie de l'appui des pouvoirs publics et évolue dans un milieu ayant une attitude positive à l'égard des IDE.<sup>347</sup> Pendant près de trente ans, la Tunisie a cherché à attirer les investissements étrangers, mais ce n'est qu'après la création en 1995 d'une API spécialisée que ses efforts ont connu des succès assez remarquables. La Suède, autre retardataire, a créé son agence d'investissement en 1996 ; elle est maintenant un des pays qui a le mieux réussi sur le plan tant de la quantité que de la qualité des investissements. Le retard de l'Algérie peut se transformer en un avantage si elle sait tirer profit de l'expérience acquise par les autres pays tout en mettant au point une solution qui lui sera propre (et pas uniquement en adoptant un modèle importé). Une agence de promotion de l'investissement, à elle seule, ne sera pas la solution pour attirer plus d'IDE en Algérie; mais elle sera une partie d'une solution pratique. Sans oublier que les investisseurs potentiels verront en elle le symbole d'une volonté réelle de la part des autorités algériennes à améliorer le cadre de l'investissement étranger. Selon l'équipe de la CNUCED, la mise en place rapide de cette API est maintenant incontournable afin de répondre aux pratiques internationales de promotion des investissements et aux exigences d'une compétition accrue entre les pays afin d'attirer des IDE.

---

347 CNUCED : « Algérie .Evaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence nationale de développement de l'investissement ». NATIONS UNIES Genève, 2005.p20

# *ANNEXE*



## *Annexe n° 01 : Liste des IDE français en Algérie en 2007<sup>348</sup>*

**BNP Paribas** : le banquier français augmente le capital de sa filiale algérienne BNP El-Djazaïr,

> **BNP Paribas/BNL** : la banque italienne BNL, filiale du géant français, s'implante en Algérie en partageant ses bureaux avec l'implantation locale de la BNP.

> **Natixis** : Natixis doit ouvrir autour 10 agences en Algérie et veut se renforcer dans le secteur local de banque de détail.

> **Société Générale** : Société Générale Algérie renforce sa présence en créant 23 nouvelles agences sur le territoire algérien, portant le nombre total à 55.

> **Société Générale/ALD Automotive** : ALD Automotive, la ligne location longue durée et gestion de parcs automobiles du groupe Société Générale a créé une filiale locale.

> **Total** : le groupe français apporte 51% des 3 milliards USD prévus pour la construction et la gestion d'un complexe pétrochimique à Arzew, la Sonatrach apportant 49%.

> **Saint-Gobain** : Saint-Gobain a acquis 66% du capital de CM Gypso, qui possède deux carrières de gypse, et prévoit d'investir dans une nouvelle fabrique de plâtre.

> **Francis Lefèbvre** : le cabinet d'avocat français crée une filiale algérienne baptisée "Bureau Francis Lefèbvre Algérie" installée à Alger.

> **Veolia-EDF/Dalkia** : la filiale de Veolia et d'EDF crée une filiale et compte investir 60 millions d'euros sur 3 ans, dont 20 pour l'acquisition d'entreprises locales.

> **Quick** : le premier restaurant de la chaîne de restauration franco-belge ouvre à Alger.

> **Star Invest** : le promoteur investit 75 millions USD sur 5 ans à Alger pour la création de plusieurs Lounge Hotels, avant de s'étendre à Skikda et à Mostaganem.

> **Gofast/Aigle Azur** : Gofast-Aigle Azur prend 49% de Cnan-Maghreb Lines, branche du groupe public maritime Cnan et annonce plusieurs millions d'euros d'investissement.

> **Speedy** : le spécialiste français de la maintenance automobile investit 30 millions d'euros en créant 15 nouveaux centres via sa filiale algérienne.

> **Viveo** : le groupe informatique français crée une filiale en Algérie, Viveo El-Djazaïr, afin d'accompagner la modernisation du secteur financier.

---

<sup>348</sup> <http://www.forum-algerie.com/actualite-algerienne/5663-liste-des-ide-francais-en-algerie-en-2007-a.html>. Source : Liberté.

*Annexe n° 02 :L'état facilitateur de l'investissement*

	<b>ANDI</b>	<b>ANSEJ</b>	<b>CNAC</b>	<b>PME-PMI</b>
	Tout investisseur quel que soit le montant de l'investissement	Jeunes de moins de 35 ans (gérants 40 ans) pour tout investissement inférieur ou égale à 10 millions de dinars	Financements cnac : chômeurs de 35 à55 ans éligibles au régime cnac pour tout investissement inférieur ou égal à 5 millions de dinars	Tout investissement, avec un plafond de 50 millions de dinars
<b>Avantages fiscaux</b>				
<b>1-le régime général</b>	<p>a)période de réalisation exonérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-droits d'enregistrement pour l'acquisition de biens immobiliers ;</li> <li>-tva pour l'acquisition de biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;</li> <li>-droits de bouanes au taux réduit de 5%</li> </ul> <p>b)période d'exploitation aucune exonération n'est accordée</p>	<p>a)période de réalisation exonérations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-droits d'enregistrement pour l'acquisition de biens immobiliers et pour les actes portant constitution de sociétés ;</li> <li>-tva pour l'acquisition de biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;</li> <li>-droits de bouanes au taux réduit de 5%</li> </ul> <p>b)période d'exploitation (après constat de la réalisation) : exonération de trois ans en matière d'IRG ,IBS,VF,TAP, taxe foncière</p>	<p>a) Période de réalisation , exonérations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-droits d'enregistrement pour l'acquisition de biens immobiliers</li> <li>-tva pour l'acquisition de biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;</li> <li>-droits de bouanes au taux réduit de 5%</li> </ul> <p>b)période d'exploitation aucune exonération n'est accordée</p>	<p>-éligible au régime général ;</p> <p>-réduction de L'IBS de 20à30% pour les PME installées dans le grand sud ou sur les hauts plateaux.</p>
<b>2)le régime dérogatoire</b>	<p>-exonération de 10 ans d'IRG sur bénéfices distribués, IBS, VF ,TAP ,et taxe foncière pour les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'état ;</p> <p>-régime de la convention entre l'état et l'investisseur pour les investissements présentant un intérêt particulier pour le développement durable (durée négociable) exemple : ORASCOM.ISPAT</p>	<p>la durée d'exonération est portée a 6 ans lorsque l'investissement est implanté dans une zone a promouvoir</p>		
<b>Avantages financiers</b>	-aucun avantage financier spécifique mais éligibilité aux différents fonds d'aide a l'investissement si les critères en sont respectés	Octroi de prêts non rémunérés à concurrence de 20% ou de 25 % selon le niveau de l'investissement -bonification des taux d'intérêt (70%du montant de l'investissement -apport personnel de 5 ou 10%	Octroi de prêts non rémunérés à concurrence de 20% ou de 25 % -bonification de 50% a 90% des taux d'intérêt sur les crédits bancaires -apport personnel de 5 ou 10% selon le cas -mise en place d'un fonds de garantie des crédits	-création d'une caisse de garantie des crédits a la PME bonification des taux d'intérêt sur les crédits bancaires selon zones d'implantation

Source : Abdellatif BENACHENHOU. «Algérie. La modernisation maitrisée » .ministre des finances2000-2008.p94-95

### Annexe n ° 3 : Comparaison des deux dernières réglementations algériennes relatives à l'investissement

	<b>Décret de 1993</b>	<b>Ordonnance de 2001</b>
<b>Dénomination</b>	Promotion de l'investissement	Développement de l'investissement
<b>Champ d'application</b>	Investissements privés dans les secteurs non réservés à l'Etat, à ses démembrements ou à des personnes morales publiques	Pas de restriction
<b>Définition de l'investissement</b>	Activités de création, d'extension, de rénovation ou de restructuration (définition imprécise).	Définition plus précise : références aux investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence, aux privatisations et au respect de l'environnement.
<b>Liberté d'investir</b>	Sous réserve des activités réglementées	Sous réserve des activités réglementées.
<b>Organismes d'investissement</b>	- APSI. - Guichet unique à Alger.	-MDPPI.- CNI.- ANDI. - Guichets uniques décentralisés.
<b>Nature de la décision du guichet unique</b>	Pas d'opposabilité aux autres administrations.	Opposabilité.
<b>Procédure d'établissement</b>	- Déclaration (réalisation de l'investissement). - Agrément fiscal (octroi d'avantages)	Pas de changement.
<b>Déclaration et demande d'avantages</b>	APSI : réponse dans un délai de 60 jours	ANDI : réponse dans un délai de 30 jours.
<b>Recours</b>	Recours administratif	Recours administratif et juridictionnel.
<b>Régimes des avantages</b>	-Régime général (déclaration). - Régimes spécifiques : zones spécifiques + zones franches.	-Régime général (réalisation de tout investissement). - Régime dérogatoire non contractuel investissement dans les zones. - Régime dérogatoire contractuel : investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie
<b>Régime général (délai)</b>	Avantages accordés ne peuvent dépasser 3 ans.	Pas de délai pour les avantages accordés.
<b>Droit de mutation</b>	Exemption.	Exemption.
<b>Droit fixe pour l'enregistrement</b>	Taux de 5 ‰.	Taux de 2 ‰.
<b>Exemption de la taxe foncière</b>	De 5 à 10 ans.	Exonération pendant 10 ans.
<b>Franchise de la TVA</b>	Oui.	Oui.
<b>Droits de douane</b>	Taux réduit de 3 %.	Taux réduit sans précision.
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	- Exonération de 2 à 5 ans de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, du versement forfaitaire et de la taxe sur l'activité industrielle et commerciale. - Au delà, taux réduit pour les bénéfices réinvestis. De 5 à 10 ans en régime dérogatoire	En régime dérogatoire : exonération pendant 10 ans de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu global, du versement forfaitaire et de la taxe d'activité.
<b>Impôt sur les bénéfices des entreprises exportatrices</b>	- Exonération de 2 à 5 ans de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, du versement forfaitaire et de la taxe sur l'activité industrielle et commerciale pour les activités exportatrices. - En régime dérogatoire, réduction de 50 % après 10 ans du taux réduit des bénéfices investis.	Droit commun.
<b>Prise en charge totale ou partielle des contributions patronales au régime de sécurité sociale</b>	Oui.	
<b>Prise en charge totale ou partielle des coûts des infrastructures</b>	Oui.	Oui.
<b>Concession des terrains à des conditions avantageuses</b>	Oui.	
<b>Bonification d'intérêt pour les crédits bancaires</b>	Oui.	
<b>Avantages supplémentaires</b>	Régime de la convention.	Décision unilatérale (art. 11, par. 2 <i>in fine</i> ) et régime de la convention.

Source : Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p122

*Annexe n°4 : Accords bilatéraux d'investissement conclus par l'Algérie  
(Au 1er janvier 2003)*

Etats	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Belgique/Luxembourg	24 avril 1991	13 février 1992
Italie	18 mai 1991	26 novembre 1993
France	13 février 1993	...
Roumanie	28 juin 1994	30 décembre 1995
Espagne	23 décembre 1994	17 janvier 1996
Allemagne	11 mars 1996	...
Mali	11 juillet 1996	16 février 1999
Jordanie	1 août 1996	5 juin 1997
Chine	20 octobre 1996	25 novembre 2002
Viet Nam	21 octobre 1996	...
Égypte	29 mars 1997	...
Niger	16 mars 1998	...
Turquie	3 juin 1998	...
Bulgarie	25 octobre 1998	7 avril 2002
Mozambique	12 décembre 1998	23 juillet 2001
Danemark	25 janvier 1999	...
Cuba	22 septembre 1999	...
République de Corée	12 octobre 1999	23 juillet 2001
Yemen	25 novembre 1999	23 juillet 2001
République tchèque	22 septembre 2000	7 avril 2002
Grèce	20 février 2000	23 juillet 2001
Malaisie	27 janvier 2000	23 juillet 2001
Indonésie	21 mars 2000	22 juin 2002
Argentine	4 octobre 2000	13 novembre 2001
Afrique du Sud	24 septembre 2000	23 juillet 2001
Émirats arabes unis	24 avril 2001	22 juin 2002
Sultanat d'Oman	9 avril 2002	22 juin 2002

Sources: CNUCED, base de données Bilateral Investment Treaties (BITs), 1959-1999 ; *World Investment Report*, 2002 et 2003 ; Journal officiel de la République algérienne.

## Annexe n° 5 : Organismes publics charges de l'investissement étranger

	Algérie	Tunisie	Égypte	Maroc
<b>Dénomination</b>	- Conseil national de l'investissement (CNI). - Agence nationale pour le développement de l'investissement (ANDI).	- Agence de promotion de l'investissement extérieur (APIE/FIPA) ; 6 représentations à l'étranger. - Agence de promotion de l'industrie (API). - Agence de promotion des investissements agricoles (APIA). - Organismes spécialisés (tourisme, etc.).	- Autorité générale pour l'investissement étranger (GAFI). - Organisation générale pour l'industrialisation (GOFI).	Direction des investissements extérieurs (Ministère des affaires économiques, des affaires générales et de la mise à niveau de l'économie).
<b>Effectifs de l'organisme principal</b>	ANDI : 150 employés	FIPA : 70 employés	GAFI : 1400 employés	
<b>Mission de l'organisme principal</b>	Octroi des avantages, facilitation, assistance, suivi et promotion.	Facilitation, assistance et promotion.	Autorisations, y compris dans les zones franches, facilitation, assistance et promotion	
<b>Type de décentralisation : guichet unique</b>	Tout secteur.	Par secteur d'activité.	Tout secteur.	16 Centres régionaux d'investissement (guichet unique).
<b>Zones franches</b>	Deux, mais non fonctionnelles.	Deux.	Huit.	Une (deux autres en cours de création).

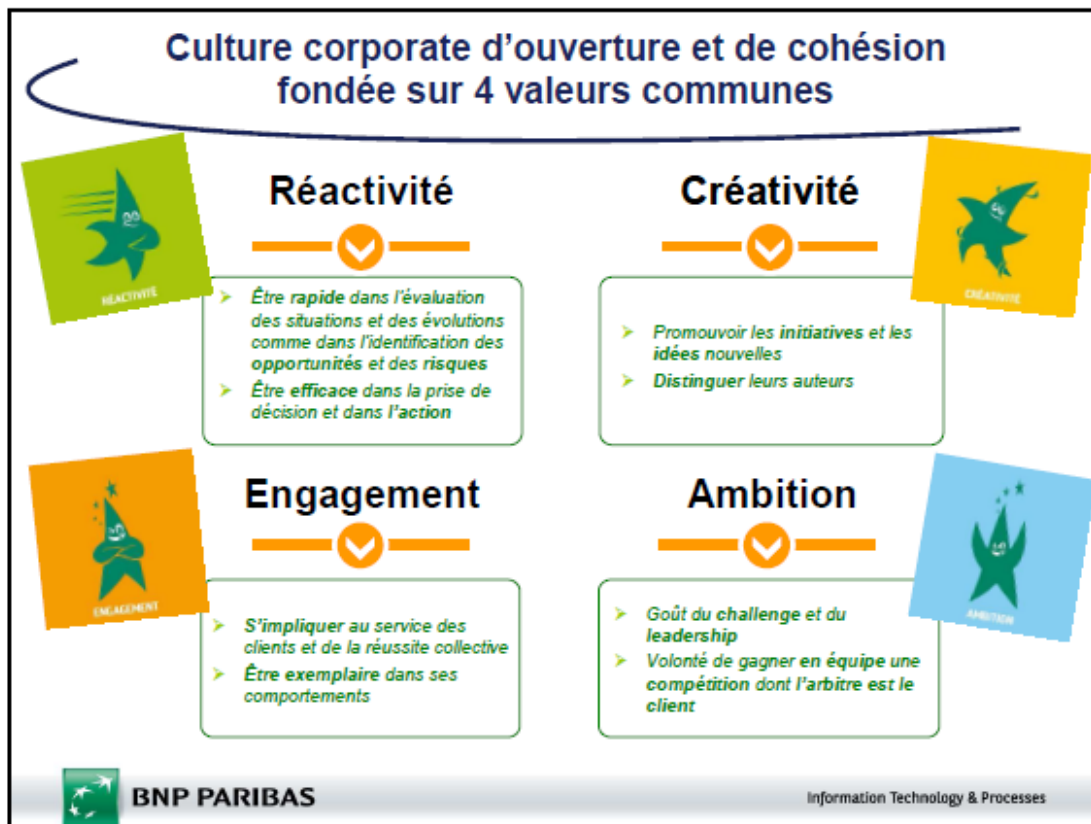
Sources: CNUCED, base de données *Bilateral Investment Treaties (BITs), 1959-1999* ; *World Investment Report, 2002 et 2003* ; *Journal officiel de la République algérienne*

## *Annexe n °6 : Interview avec la banque BNP PARIBAS*

### **LES QUESTIONS:**

- Présentation du groupe
- Pourquoi le groupe a décidé de s'internationaliser ?
- Sa politique internationale
- Sa stratégie de développement
- Le choix de l'Algérie:
  - ✓ Pour quoi la banque a-t-elle choisi l'Algérie ?
  - ✓ Comment a-t-elle analysé le marché algérien ?
  - ✓ Quels sont les principaux facteurs qui l'ont attiré ?
- La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocain (comparaison) ?
- Stratégie de pénétration de la banque en Algérie ?
- Quel était son mode d'implantation ?
- Les obstacles touchant le fonctionnement de la banque ?
- Les résultats de l'implantation en Algérie ?

*Annexe n° 7: Culture corporate d'ouverture et de cohésion fondée sur 4 valeurs communes*



Source : Xavier PANCHAUD : « De l'importance d'une veille continue dans la revue d'une PSSI ». Paris 3 juin 2010, Sécurité des SI Groupe. Agenda

*Annexe n°8 : Stratégie sponsoring de BNP Paribas*



Source : Stratégie Sponsoring de BNP Paribas.3 Mai 2007.

[http://imedialiveprod.com/conf/cda1/download/bnp\\_paribas.pdf](http://imedialiveprod.com/conf/cda1/download/bnp_paribas.pdf)



Annexe n ° 9 : Investissement des partenaires de BNP PARIBAS.



Source : DOUINE Thomas .LECUYOT Pascal. LIEURE Quentin. MATALLAH Badis .THOURON DUPIN Jean-Baptiste. «PERS 3 BNP PARIBAS.SNECMA ». ESILV Semestre 3. Année 2007/2008.M.NTOLLA.p30

*Annexe n °10 : Tableau comparatif des incitations financières*

	<i>Algérie</i> <i>(Ordonnance de 2001)</i>	<i>Maroc</i> <i>(Charte de 1995)</i>	<i>Tunisie</i> <i>(Code de 1993)</i>
<b>Prise en charge de l'État et incitations financières</b>	Prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre des travaux d'infrastructure nécessaires à la réalisation de l'investissement.	Les entreprises répondant à certains critères bénéficient d'une participation de l'État aux dépenses relatives à l'acquisition de terrains, aux frais de formation professionnelle, et aux frais d'aménagement des zones industrielles	Primes étatiques modulées en fonction de l'investissement accordées pour financer le projet, les frais d'études, les dépenses d'infrastructures
<b>Dispositions comptables</b>	Avantages supplémentaires non automatiques (report de déficit, délais d'amortissement)	Provision pour investissement en franchise de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt général sur le revenu selon certaines conditions.  Amortissement dégressif	Amortissement dégressif au titre des équipements.

*Source : CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie »- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p120*

# ***BIBLIOGRAPHIE***

## Bibliographie

- 1- ALAYA Marouane, NICET-CHENAF Dalila et ROUGIER Eric, « A quelles conditions les IDE stimulent-ils la croissance ? IDE, croissance et catalyseurs dans les pays méditerranéens », mondes en développement, vol.37-2009/4-n°148
- 2- ALAYA marouane. NICET-CHENAF Dalila. ROUGIER Eric, « Politique d'attractivité des IDE et dynamique de croissance et de convergence dans les pays du sud est de la méditerranée. », cahiers du GRETHA n° 2007 – 06 juin 2007.
- 3- Algérie, « Code des investissements, ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement ». www.Droit-Afrique.com
- 4- Alternatives économiques n° 277 - février 2009
- 5- ANDI, l'agence nationale de développement de l'investissement, selon le bilan 2010 de l'Andi.
- 6- ANIMA Investment Network, ensemble pour une méditerranée compétitive, « La carte des investissements en méditerranée», guide sectoriel des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée, Med alliance investir en méditerranée. Étude n° 7, janvier 2010.
- 7- AUGUSTIN MWANA MUHINDO NGELEZA, « Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite à la RDC », UNIGOM, 2009.
- 8- BEKENNICHE Otmane, « La coopération entre l'union européenne et l'Algérie », l'accord d'association, office des publications universitaires, 2006, Alger.
- 9- BELLON Bertrand et GOUIA Ridha, « Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen », édition economica, 1998, paris.
- 10- BENACHENHOU Abdellatif, "L'Algérie aujourd'hui un pays qui gagne " , alpha design, 2001.
- 11- BENACHENHOU Abdellatif, "Les nouveaux investisseurs " , alpha design, mai 2006
- 12- BENACHENHOU Abdellatif, «Algérie : La modernisation maîtrisée », ministre des finances, 2000-2008.
- 13- BENDE- NABENDE, ANTONY, «Foreign direct investment in sub-sahara Africa: a co-integration analysis», economics bulletin. , 2002, vol.6, no.4.
- 14- BENOIT Ferrandon, « La politique économique et ses instruments », documentation française, 2004.

- 15- BOHAN Charles, « Les stratégies des firmes multinationales de l'automobile dans l'Europe élargie : le modèle centre périphérie à l'épreuve », géo carrefour, vol. 84/3 | 2009, mis en ligne le 17 décembre 2009
- 16- BONENFANT Joëlle , LACROIX Jean, « Comprendre l'environnement économique », Chambre de commerce et d'industrie de paris, direction des relations internationales de l'enseignement, centre de langue, ressources pour les enseignants et les formateurs en français des affaires, 2007.
- 17- BOST Francois, « Les investissements directs a l'étranger, révélateurs de l'attractivité des territoires a l'échelle mondiale », département de géographie, 2004, Université paris, -x-Nanterre.
- 18- BOSWORTH ET COLLINS, «Capital flows to developing economies: implications for saving and investments .Brookings paper on economic activity: 1, Brookings institution, 1999.
- 19- BOUALAM Fatima, « Les institutions et attractivité des IDE », colloque international « ouverture et émergence en méditerranée » rabat- Maroc .université de Montpellier I sciences économiques laser, 17 et 18 octobre 2008
- 20- BOUKLIA-Hassane Rafik, ZATLA Najat, « L'IDE dans le bassin méditerranéen : ses déterminants et son effet sur la croissance économique », Les échanges euro-méditerranéens Trade, CREAD (a l g e r) faculté des sciences économiques d'Oran, Algérie, forum euro-méditerranéen des instituts économiques euro-méditerranéen forum of économique institutes, seconde conférence du femise, Marseille, 29 & 30 mars 2001.
- 21- BOUR Alcide, « Banques SA, banque coopératives: des stratégies de développement convergentes ? », université de droit, sciences économiques et de gestion de REIMS - Master 1 Gestion parcours Finance-Contrôle 2008.
- 22- BOUTEBEL Alain, directeur de la mission économique, « Rencontres Algérie 2011, « Les Nouvelles Règles Du Jeu Du Marché Algérien », séminaire et forum d'affaires, les 8 Et 9 Février 2011, UBIFRANCE - 77 Boulevard St-Jacques - Paris 14ème. Marc Bouteiller, chef du service économique régional. ambassade de France en Algérie - UBIFRANCE Algérie.
- 23- BULLETIN du FMI en ligne, « L'Algérie doit devenir moins tributaire du pétrole et créer plus d'emplois, 26 janvier 2011.
- 24- Cahiers français, « Les politiques économiques », documentation française, 1998.

- 25- CHERIET Fouad et TOZANLI Selma, « Essai de construction d'un score d'attractivité sectorielle des investissements directs étrangers. Cas du secteur agroalimentaire du sud et de l'est méditerranéens », économie rurale, numéro 302 (novembre-décembre 2007)
- 26- CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement-Algérie »- nations unies conférence des nations unies sur le commerce et le développement, new York et Genève, 2004.
- 27- CNUCED, « ALGERIE. évaluation des capacités de promotion des investissements de l'agence nationale de développement de l'investissement », nations unies Genève, 2005
- 28- CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement-Maroc »- nations unies conférence des nations unies sur le commerce et le développement, new York et Genève, 29 janvier 2007.
- 29- CNUCED, « Le dernier rapport de la conférence des nations unies sur le commerce et le développement 2007»
- 30- CNUCED, « Rapport de la CNUCED sur les IDE en 2009 », Publié le 25-07-2010
- 31- CNUCED, dans un rapport récent de la conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'investissement mondial en 2010
- 32- CNUCED, rapport de la conférence des nations unies sur le commerce et le développement, 2002
- 33- CNUCED, rapport de la conférence des nations unies sur le commerce et le développement, 2008
- 34- CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde 2010 », vue d'ensemble investir dans une économie à faible intensité de carbone, conférence des nations unies sur le commerce et le développement, 22juillet 2010.
- 35- Colloque MEDINNOV III, « Présentation de l'API-Tunisie », Marseille le 20 Novembre 2007. [www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn)
- 36- Communiqué de presse, « BNP PARIBAS assurance annonce la signature d'un partenariat majeur entre CARDIF et CNEP-banque », première banque de détail algérien, Rueil-Malmaison, le 25 mars 2008.
- 37- Communiqué de presse, « Fitch Ratings confirme, pour la 4ème année consécutive, la note triple AAA à BNP Paribas El Djazaïr », Alger, le 27 octobre 2010
- 38- CREUSILLET Sophie, « Le dernier rapport de la conférence des nations unies sur le commerce et le développement », CNUCED, 2009.

- 39- CROZET Matthieu, KOENIG Pamina, « Etat des lieux du commerce international le rôle des firmes multinationales dans le commerce international », mondialisation et commerce international, Crest & team, université paris i - CNRS cahiers français n° 325.
- 40- DIIJK Van, « Fusions et acquisitions bancaires : Natixis ou la revanche des banques mutualistes », revue Banque, n°683 Septembre 2006.
- 41- DJAOWE Joseph, « Investissements directs étrangers (IDE) et gouvernance : les pays de la CEMAC sont-ils attractifs ? », revue africaine de l'intégration vol. 3, no. 1, janvier 2009.
- 42- Docteur Baaloudj Boulaid, « Revue des économies nord africaines ».n°4 juin 2006.
- 43- Document de référence BNP PARIBAS, « Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.
- 44- Dr. BOUHEZZA Mohamed, « La privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'état dans ce processus », faculté des sciences économiques et de gestion université Ferhat Abbas Sétif. Revue des sciences économiques et de gestion. n°3(2004).
- 45- Dr. MEBTOUL, Abderrahmane, « L'Algérie face aux défis de la mondialisation », 2 réformes économiques et privatisation, office des publications universitaires, 2002.
- 46- DRISS S, "L'investissement direct étranger et diffusion technologique dans les pays en voie de développement", thèse de doctorat, université de Toulouse 1, 1997.
- 47- DRISS Slim, « L'attractivité des investissements directs étrangers industriels en Tunisie », région et développement n° 25-2007.
- 48- EL AOUMARI Zineb, « Attractivité de canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance », université de Québec a Montréal, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie, mars 2009.
- 49- EL MARZOUKI Abdenbi. SOLHI Sanae, « Relations Maghreb- Europe dans le cadre de la politique européenne de voisinage : évaluations et perspectives. » université Tunis el-Manar. Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis troisième colloque international sur la nouvelle politique de voisinage Hammamet 1-2 juin 2007
- 50- FERRERA L, HENRIOT A, «La localisation des entreprises industrielles : comment apprécier l'attractivité des territoires", économie internationale, 2004.

- 51- FONTAGNE L. et PAJOT M., « Investissement direct et commerce international : le cas français », revue économique, (1999).
- 52- FONTAGNE Lionel et TOUBAL Farid, « Investissement direct étranger et performances des entreprises », conception et réalisation graphique en PAO au conseil d'analyse économique par Christine Carl, direction de l'information légale et administrative, 2010, Paris.
- 53- FONTAGNE Lionel et PAJOT Michaël, « Investissement direct à l'étranger et échanges extérieurs : un impact plus fort aux États-Unis qu'en France », économie et statistique n° 326-327, 1999 - 6/7.
- 54- GIUSEPPE Nicoletti, STEPHEN S. GOLUB, HAJKOVA Dana, MIRZA Daniel et KWANG-YEOL YOO « L'influence des politiques sur les échanges et l'investissement direct étranger », revue économique de l'OCDE n° 36, 2003.
- 55- GRAZ Jean-Christophe, « Les nouvelles approches de l'économie politique internationale. », économie politique internationale.
- 56- Guide investir en Algérie / édition 2011, KPMG Algérie, Mise à jour à mars 2011.
- 57- Guide investir en Algérie, KPMG, 2006.
- 58- Guide investir en Algérie, KPMG, 2009.
- 59- Guide investir en Algérie, KPMG, 2010.
- 60- KARAM WELD LHAJ, « Investissements directs étrangers dans le monde et au Maroc », investir au Maroc, royaume du Maroc, le premier ministre, ministère des affaires économique et générale, Share & Embed, related documents, previous Next, 16 octobre 2007.
- 61- KHOURI Nabil, maître assistant, université de Blida, « L'attractivité de l'Algérie pour les investissements directs étrangers : le cas des industries manufacturières », Labo REDSIEM Alger, école supérieure de commerce Alger, revue des réformes économiques et intégration en économie mondiale, ESC, n°7/2009
- 62- KOURDA Zouhour, « La politique fiscale tunisienne en faveur du développement durable », institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises université de la MANOUBA, Tunis, Tunisie.
- 63- KRIFA-SCHNEIDER Hadjila, BAUDUIN Nicolas, « Dynamique et déterminants des IDE en Russie », Équipe université de Lille université des sciences et technologies de Lille, Innovations 2007/2 – n° 26.



- 64- KRUGMAN, Paul .R. OBSTFELD Maurice, « Economie internationale » ,4<sup>ème</sup> éditions, 2<sup>ème</sup> tirage, 2004, paris. Traduction de la 6<sup>ème</sup> édition américaine par Achille Hannequart et Fabienne Leloup.
- 65- LEVASSEUR Sandrine, « Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales », Département des études de l'OFCE, mars 2002.
- 66- LOUIS AUGUSTIN-JEAN, « Les investissements directs étrangers agroalimentaires japonais en chine et la recomposition des territoires : du global au local », Géographie, économie, société 8 (2006).
- 67- LOUNGANI Prakash et RAZIN Assaf , « Investissements directs a l'étrangers : bénéfique aux pays en développement », Finances & développement / juin 2001.
- 68- M. Ntolla, équipe des professeurs du département Stratégie et Politique d'Entreprise du groupe HEC Paris, « Politique générale de l'entreprise « Strategor », 4<sup>ème</sup> édition ; DUNOD, 2005.
- 69- MAHRAZ Sanae, « Investissement direct étranger au Maroc et politique d'attractivité » .FSJES Meknes , licence 2008.  
<http://www.memoireonline.com/08/09/2565/Investissement-Direct-Etranger-au-Maroc-et-politique-dattractivite.htm>
- 70- Manuel de la balance des paiements du FMI, 5<sup>ème</sup> édition.
- 71- MARKUSEN,J, « The boundaries of multinational enterprises and the theory of international trade », journal of economic perspective, vol 9, n°2, 1995
- 72- MEDDEB Hamza, Doctorant au CERI-Sciences Po, « La Tunisie, pays émergent? » société politique comparée, revue européenne d'analyse des sociétés politiques, n°29, novembre 2010.
- 73- MEDDEB Radhi, Le Conseil de Coopération du Golfe au Maghreb, « Echange et stratégies d'investissement, Le Maghreb dans son environnement régional et international », note d'IFRI, avec le soutien du groupe OCP, 2008.
- 74- MOREL Bernard, « Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires », Multinationales et espaces en méditerranée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) rives méditerranéennes, 9 | 2001.
- 75- MR. HAFHOUF Mourad, « La protection des investissements en Algérie », mémoire d'un master 2 recherche, option : droit privé et sciences criminelles, faculté internationale de droit comparé des états francophones, 2006/2007.
- 76- NEKHILI Mehdi et KORYOTIS Catherine, « Stratégies bancaires internationales »; economica (collection « connaissances de la gestion », 2008.

- 77- NGUYEN THE VAN, « Les transformations de l'industrie bancaire en Europe », revue Banque ,2002.
- 78- OCDE, « L'impact de l'investissement direct étranger sur les salaires et les conditions de travail », centre des conférences de l'OCDE, paris, France, 24 juin 2008.
- 79- OCDE, « L'impact social de l'investissement direct étranger », OCDE, juillet 2008 synthèses.
- 80- OCDE, « Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », OCDE 2008.
- 81- OCDE, « L'investissement direct étranger au service du développement : optimiser les avantages, minimiser les coûts » OECD, 2002, paris.
- 82- OCDE, « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », 1994, paris.
- 83- OCDE, « Définition de référence des investissements directs internationaux », 4ème édition, 2008, paris.
- 84- OUINE Thomas .LECUYOT Pascal. LIEURE Quentin. MATALLAH Badis .THOURON DUPIN Jean-Baptiste, «PERS 3 BNP PARIBAS.SNECMA », ESILV semestre 3, année 2007/2008.
- 85- PAIRAULT Thierry, « Le rôle des investissements directs entrants et sortants en chine : une appréciation » note et document —région et développement n° 31-2010.
- 86- Perspectives économiques en Afrique. © BAFD/OCDE 2008.Algérie.
- 87- POGNEAU Sophie, « Banque et développement durable », Université de Savoie - Master économie et finance parcours banque 2007
- 88- RAJI Abdellatif, « rapport de stage BMCI Tiznit 2009 », ISTA Agadir - Gestion des entreprises, 2009.
- 89- Rapport 2009 du forum économique de Davos
- 90- Rapport annuel 2005 du groupe BNPP
- 91- Rapport annuel 2006 du groupe BNPP.
- 92- Rapport de la banque mondiale de l'année 2009 d'accès au crédit
- 93- Rapport de la banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires
- 94- Revue économique, « Développements récents de l'analyse économique .XLVI congrès annuel de l'association de science économique, presses de la fondation nationale des sciences politiques volume49, numéro3, mai 1998
- 95- Royaume du Maroc, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et du tourisme, direction des aménagements et des investissements, « Stratégie de développement du tourisme rural », étude préparée pour le ministère de l'économie des

Finances, de la Privatisation et du Tourisme par L'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.) en sa qualité d'agence d'exécution du Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.) .MADRID, MARS 2002.

- 96- ROZENBLAT Céline, « Les entreprises multinationales : un processus urbain dans un environnement international et transnational », l'information géographique n° 2 – 2007.
- 97- S.R. YEAPLE, « The complex integration strategies of multinationals and cross country dependencies in the structure of foreign direct investment », journal of international economics, vol.60 (2), 2003.
- 98- SADEK Mouna, « La politique économique algérienne inquiète les investisseurs pour de nombreux observateurs, la loi de finance 2010 en Algérie renforce les tendances protectionnistes », pour maghrébin à Alger, le 30/09/2010.
- 99- SAINT-LAURENT.ZOE LUCON.JEANNE LAPUJADE.SAMIR ABDELKRIM.PIERRE HENRY, « Investissement direct étranger et partenariat vers les pays Med en 2009 », anima investment network, étude n°14 avril 2010.
- 100- SONATRACH, rapport annuel 2007.
- 101- TERNAUX Patrick, « Mutations des marchés du travail et régulation des territoires », Espaces et sociétés 124-125.revue Cairn.info. <http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-2-page-169.htm>
- 102- TERSEN Denis. BRICOUT Jean- Luc, « Investissement international », Armand colin/masson, 1996, paris.
- 103- THOMAS A. ZIMMERMANN, « Les investissements directs: évolution actuelle en théorie, pratique et politique », la vie économique revue de politique économique-2008
- 104- VAN HUFFEL Christophe, « Investissements directs étrangers : problèmes et enjeux pour les pays du sud et de l'est de la méditerranée », notes et documents, 2008, CRERI université de Toulon et du var.
- 105- VERNIMMEN Pierre, « Finance d'entreprise », 6ème édition par Pascal Quirly et Yam le Fur, Dalloz, 2005, Paris.
- 106- Xavier Greffe, « Comprendre la politique économique », économie poche, 2eme édition, economica, 1995, paris
- 107- ZACHARIE A, « Les flux de capitaux internationaux vus du sud », in pour une mondialisation à finalité humaine, vista/syllepse, 2002, Bruxelles/paris.

## LES DECRETS :

- 1- Article 125. De la loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit
- 2- Article 126. De la loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit
- 3- Article 14 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001
- 4- Article 18 de l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE).
- 5- Article 2 de décret n°07-08 du 11 janvier 2007
- 6- Article 3 et 4 de décret n°07-08 du 11 janvier 2007
- 7- Article 30 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001
- 8- Article 31 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001
- 9- Article 4 bis de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement
- 10- Article 4 de l'ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement
- 11- Article 4 ter de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement
- 12- Article 5 et 6 de décret n°07-08 du 11 janvier 2007
- 13- Article 7 de décret n°07-08 du 11 janvier 2007
- 14- Article n° 10 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement
- 15- Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001
- 16- Décret exécutif n° 9-183 du 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime
- 17- Décret exécutif n°01-281 du 24 septembre 2001 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil national de l'investissement (CNI).
- 18- Décret n°93/12 en date du 05/10/1993
- 19- Journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire conventions et accords internationaux - lois et décrets arrêtes, décisions, avis, communications et annonces. « Loi n° 09-09 du 13 moharrem 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010. »
- 20- L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit
- 21- L'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE).

- 22- La loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit
- 23- Le règlement n°05-03 du juin 2005 relatif aux investissements étrangers
- 24- Le régime des investissements étrangers en Algérie .journal du droit international.1993
- 25- Le soir d'Algérie. *Actualité*. BENMERADI catégorique : « la règle du 49/51 sera maintenue » Benmeradi insiste sur l'amélioration du climat des affaires. mardi 26 avril 2011.
- 26- L'ordonnance n°95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises.

# ***WEB GRAPHIE***

## **WEBOGRAPHIE :**

- 1- <http://www.algeriesite.com/info/nieuws.php?id=472>
- 2- [http:// Algerie\investissement-direct-etranger-ide.htm](http://Algerie\investissement-direct-etranger-ide.htm)
- 3- [http://avocats.fr/space/mohamed.rais/content/investissement-en-algerie-\\_1bae44c3-e6b6-4c3b-8895-50702fef900](http://avocats.fr/space/mohamed.rais/content/investissement-en-algerie-_1bae44c3-e6b6-4c3b-8895-50702fef900)
- 4- <http://bnpparibas.dz/fr/pid3195/le-marche-des-entreprises.html>
- 5- <http://costkiller.net/dictionnaire/bnp-paribas-bnpparibas.htm>
- 6- <http://emploi.carthagus.com/index.php?numinfo=3060>
- 7- [http://entreprises.bnpparibas.fr/FocusCI\\_FichePays](http://entreprises.bnpparibas.fr/FocusCI_FichePays)
- 8- <http://entreprises.bnpparibas.fr/newsletter/tunisie/092011>
- 9- <http://forcesdz.forumactif.com/t144-economie-de-l-algerie-et-ide>. Edition du 3 septembre 2007 > Economie
- 10- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_marocaine\\_pour\\_le\\_commerce\\_et\\_l%27industrie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_marocaine_pour_le_commerce_et_l%27industrie)
- 11- <http://fr.wikipedia.org/wiki/BMCI>
- 12- [http://fr.wikipedia.org/wiki/BNP\\_Paribas](http://fr.wikipedia.org/wiki/BNP_Paribas)
- 13- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Union\\_bancaire\\_pour\\_le\\_commerce\\_et\\_l%27industrie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_bancaire_pour_le_commerce_et_l%27industrie)
- 14- [http://imedialive-prod.com/conf/cda1/download/bnp\\_paribas.pdf](http://imedialive-prod.com/conf/cda1/download/bnp_paribas.pdf)
- 15- [http://investissements\\_etrangers\\_les\\_algeriens\\_resteront\\_majoritaires\\_\(ministre\).mht](http://investissements_etrangers_les_algeriens_resteront_majoritaires_(ministre).mht). dimanche, 27 février 2011
- 16- <http://knol.google.com/k/bnp-paribas#>
- 17- <http://med-eu.org/documents/MED3/KOURDA.pdf.p13>
- 18- [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/france/paribas\\_marche\\_algerien.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/france/paribas_marche_algerien.htm). Par : Meziane Rabhi, Liberté, 1 septembre 2007
- 19- <http://www.algerie.bnpparibas.net/>
- 20- <http://www.algerie360.com/algerie/karim-djoudi-justifie-les-dernieres-mesures-douyahia/>
- 21- <http://www.algerie360.com/economie/economie-algerie/rapport-de-la-cnuced-sur-l%e2%80%99investissement-mondial-le-flux-des-ide-en-algerie-demeure-faible/>
- 22- <http://www.algerieautrefois.com/news/news.php?news=2906>
- 23- <http://www.algerie-dz.com/article16930.html>
- 24- <http://www.algerie-dz.com/article9340.html>.
- 25- <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>
- 26- <http://www.algerie-focus.com/2009/09/13/algerie-et-ide-un-couple-impossible/>

- 27- <http://www.andi.dz/>
- 28- <http://www.auditbusinessconsulting.com/pdf/investir.pdf>. ETUDES. Comment investir en Tunisie ?
- 29- [http://www.belfort.cci.fr/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/International/Pole\\_de\\_Compitivite\\_de\\_Sousse\\_Tunisie.pdf](http://www.belfort.cci.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/International/Pole_de_Compitivite_de_Sousse_Tunisie.pdf)
- 30- <http://www.bladi.net/forum/150082-vrais-chiffres-investissements-algerie/>
- 31- <http://www.bnpparibas.com/fr/actualites/communiqués-presse.asp?Code=LPOI-7H3CEP>
- 32- <http://www.bnpparibas.com/nous-connaître/developpement-durable>
- 33- <http://www.bnpparibas-pf.com/fr/presentation/qui-sommes-nous/>. L.B. ; « BNP Paribas vise 70 millions de clients en 2010 à l'étranger » ; Les Echos Finance ; jeudi 13 mars 2008.
- 34- <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>
- 35- <http://www.city-dz.com/la-politique-d'e2%80%99attraction-des-investissements-directs-etrangers-en-algerie-une-position-ambivalente-selon-le-reseau-anima/>
- 36- <http://www.cni.org>
- 37- [http://www.consulfrance-ma.org/article.php3?id\\_article=879](http://www.consulfrance-ma.org/article.php3?id_article=879)
- 38- <http://www.dicodunet.com/definitions/economie/bnp-paribas.htm>
- 39- <http://www.dissertationsgratuites.com/dissertations/Historique-Du-Groupe-Bnp-Paribas/224162.html>
- 40- <http://www.djazairess.com/fr/liberte/52347>
- 41- [http://www.econostrum.info/une-nouvelle-politique-economique-algerienne\\_a1425.html](http://www.econostrum.info/une-nouvelle-politique-economique-algerienne_a1425.html)
- 42- <http://www.lejmed.fr/Tunisie-Six-nouveaux-points-de.html>
- 43- <http://www.lemaghrebdz.com/lire.php?id=35573>
- 44- <http://www.lemaroc.org/rss/tag/ECONOMIE>
- 45- [http://www.made-in-algeria.com/data\\_5/even\\_detail.php?id=4598](http://www.made-in-algeria.com/data_5/even_detail.php?id=4598)
- 46- <http://www.marocbanque.net/les-banques-marocaines/bmci/#.Tw2313pTUnA>
- 47- <http://www.medafco.com/article/11/03/2011/les-investissements-etrangers-en-algerie-ont-amorce-une-hausse-en-2010>
- 48- [http://www.memoireonline.com/10/08/1546/m\\_banques-sa-banques-cooperatives-strategies-developpement1.html](http://www.memoireonline.com/10/08/1546/m_banques-sa-banques-cooperatives-strategies-developpement1.html)
- 49- <http://www.quellivret.com/Presentation-du-Groupe-BNP-Paribas-4.aspx>



- 50- <http://www.strategies.fr/actualites/marques/157307W/bnp-paribas-sponsor-remarque-en-2010.html>. BNP Paribas, sponsor remarqué en 2010. 10/03/2011. Marc di Rosa, Information traitée dans Stratégies Magazine n°1624.
- 51- <http://www.strategies.fr/actualites/marques/r58466W/bnp-paribas-devoile-son-nouveau-logo.html>
- 52- <http://www.tunisietravail.com/offres-emploi-tunisie/bnp-paribas-ubci-tunisie-recrute-charges-d%E2%80%99accueil-avec-caisse-toute-la-tunisie/>
- 53- <http://www.unido.org/index.php?id=o77978>

***TABLE DES  
MATIERES***

# TABLE DES MATIÈRES

DEDICACE	
REMERCIEMENTS	
SOMMAIRE	
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES FIGURES	
LISTE DES ANNEXES	
RESUME	

Introduction générale.....	I
----------------------------	---

## *Chapitre I: Revue de la littérature sur les IDE*

Introduction .....	01
<b><i>Section 1: Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales</i></b>	
1. Définition des concepts.....	03
1.1 Qu'est ce que l'investissement direct étranger(IDE) ? .....	04
1.1.1. Définition de l'IDE selon le FMI.....	04
1.1.2. Définition de l'IDE selon l'OCDE.....	04
1.2 Qu'est ce qu'une Firme multinationale (FMN) ? .....	05
2. Formes et enjeux des IDE.....	08
2.1. Les formes des IDE.....	08
2.2. Les enjeux des IDE.....	11
3. Les avantages et les inconvénients des IDE.....	13
4. Les stratégies des firmes transnationales (FMN).....	16
4.1. Les stratégies d'implantation des firmes transnationales.....	20
5. Le rôle des firmes transnationales (FMN) .....	21
5.1. L'influence croissante des multinationales sur le commerce.....	21
5.2. Les FMN, principal moteur de la mondialisation.....	22
5.3. FMN et emploi.....	23
<b><i>Section 2: flux et évolution des IDE dans le monde.</i></b>	
1. Flux et stocks des IDE par région.....	24
1.1. Répartition des flux d'IDE.....	29
1.2. Bilan de l'IDE contrasté selon les régions.....	32
2. Evolution des IDE.....	36

2.1. Les facteurs de l'explosion des IDE depuis les années 80.....	37
2.2. L'importance des IDE pour les pays en développement.....	38
<b>Section 3: La politique économique et principales théories explicatives des IDE</b>	
1. La politique économique et perspectives .....	42
1.1. Définition.....	42
1.2. Les objectifs de la politique économique.....	42
1.3. Les différentes politiques économiques.....	43
1.3.1. La politique conjoncturelle.....	43
1.3.1.1. Le carré magique.....	44
1.3.2. La politique structurelle.....	45
1.4. Méthode de la politique économique.....	47
2. Principales théories explicatives des IDE.....	47
2.1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement.....	50
2.2. La théorie de l'arbitrage financier.....	51
2.3. La théorie de cycle de vie de produit.....	52
2.4. La théorie des marchés.....	53
2.5. La théorie de l'approche éclectique .....	54
2.5.1- Les avantages Spécifiques (O : Ownership) .....	54
2.5.2- Les avantages de localisation (L : Location).....	54
2.5.3- Les avantages d'internalisation (I : Internalisation) .....	55
Conclusion .....	57

## **Chapitre II: L'investissement direct étranger en Algérie**

Introduction .....	60
<b>Section 1: Tendances Globales des IDE en Algérie</b>	
1. Vue d'ensemble.....	62
2. Flux et évolution des IDE en Algérie.....	63
2.1. Flux et stocks d'IDE en forte croissance depuis 1994.....	62
2.2. La deuxième période (à partir de 1995).....	64
2.3.Évolution économique.....	65
2.4. Les IDE en chiffres en Algérie .....	72
2.5. La privatisation .....	74
2.5.1. Définition de la privatisation.....	75
2.5.2. Les motifs de la privatisation.....	76

3. Bilan.....	76
<b>Section 2: La politique de promotion des IDE en Algérie</b>	
1. Le cadre législatif et réglementaire de l'investissement.....	79
1.1. Mesures spécifiques aux investissements étrangers.....	82
1.1.1- Entrée et établissement.....	82
a) La liberté d'investir.....	82
b) Les procédures administratives.....	83
c) Les secteurs d'investissements.....	83
1.2. Traitement, protection et garanties contentieuses.....	83
a) Le traitement.....	83
b) La protection.....	84
i) Nationalisation et expropriation.....	84
ii) Le transfert des fonds.....	84
c) Le règlement des différends.....	85
d) Les accords internationaux en relation avec les IDE.....	86
2. Disposition des lois de finances complémentaires relatives à l'investissement.....	86
2.1. Le partenariat.....	88
2.2. Une nouvelle politique économique algérienne.....	89
2.3. La politique d'attraction des investissements directs étrangers en Algérie : Une position ambivalente.....	90
3. Les institutions chargées de la promotion des investissements.....	93
3.1. Le conseil national de l'investissement.....	94
3.1.1. Principal missions.....	94
3.2. L'ANDI.....	95
3.2.1. L'attribution principale de l'ANDI.....	95
3.2.2. Les responsabilités spécifiques de l'ANDI sont les suivantes.....	95
3.2.3. L'ANDI exerce sept (7) missions.....	96
3.3. Le guichet unique.....	97
4. Les garanties accordées aux investissements.....	98
4.1. Les garanties nationales.....	98
A) La loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit.....	98
B) L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001.....	99
*Principe d'égalité.....	99
*Principe de sécurité juridique ou d'intangibilité des avantages acquis.....	100

<i>*Principe d'indemnisation</i> .....	100
4.2. <i>Garanties juridictionnelles</i> .....	100
4.3. <i>Garantie de transfert ou de cession de l'investissement</i> .....	100
4.4. <i>Garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent</i> .....	100
C) <i>Le transfert des capitaux</i> .....	101
D) <i>Avantages fiscaux (accordés aux investisseurs)</i> .....	102
1: <i>Avantages du régime général</i> .....	102
1.1. <i>Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement</i> .....	103
1.2. <i>Les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement</i> .....	103
2: <i>Avantages du régime dérogatoire</i> .....	103
2.1. <i>Au titre de la réalisation de l'investissement</i> .....	103
2.2. <i>Au titre de l'exploitation</i> .....	104
3 : <i>Régimes particuliers</i> .....	104
3.1. <i>Les zones spécifiques</i> .....	104
3.2. <i>Les investissements privilégiés</i> .....	104
3.3. <i>Investissements cédés ou transférés</i> .....	104
E) <i>Décret n°07-08 du 11 janvier 2007</i> .....	104
<b>Section 3: Les obstacles des IDE en Algérie</b>	
1. <i>Profil démographique et principaux indicateurs économiques et macro financier</i> .....	106
1.1- <i>Présentation démographique</i> .....	106
1.2- <i>Présentation économique de l'Algérie</i> .....	107
1.2.1. <i>Les indicateurs économiques</i> .....	108
1.3- <i>Financement extérieurs de l'Algérie</i> .....	110
2. <i>Les obstacles à l'investissement en Algérie</i> .....	110
2.1. <i>Pas d'incitations Investissement productif</i> .....	112
2.1.1. <i>Avantage à l'investissement productif local</i> .....	112
2.2. <i>L'état du marché intérieur</i> .....	114
2.3. <i>L'absence de visibilité</i> .....	114
2.4. <i>La taille du marché</i> .....	114
2.5. <i>Absence de partenaires fiables</i> .....	115
2.6. <i>Complexité des procédures</i> .....	115
2.7. <i>Problème d'accès aux infrastructures en Algérie</i> .....	116
2.8. <i>Faible protection des investissements</i> .....	116
2.9. <i>Le foncier</i> .....	116

2.10. Problèmes de financement.....	118
A/La bourse d'Alger .....	119
B/ Un secteur financier encore en état embryonnaire .....	120
Conclusion .....	122

### **Chapitre III: Etude de marché: cas de la banque BNP PARIBAS**

Introduction .....	12
<b>Section 1: Présentation du groupe BNP PARIBAS</b>	
1-Historique.....	127
1.1. Définition : BNP PARIBAS.....	127
1.2-De la banque de paris et des Pays-Bas à Paribas, nationalisation, privatisation, fusion.....	128
1.3-Les années contrastées.....	129
1.4. Les activités de la BNP Paribas.....	133
1.4.1. Le Retail Banking.....	134
1.4.2. Corporate and Investment Banking.....	134
1.4.3. Investment solution.....	134
2-Pourquoi le groupe a décidé de s'internationaliser.....	136
2.1- La conquête de nouveaux marchés.....	137
2.2- La réduction des coûts.....	137
2.3- L'opportunité d'exploiter plus avant à l'étranger les compétences.....	137
2.4-La répartition du risqué.....	137
2.5-La nécessité d'être présent sur les grands marchés internationaux.....	137
3-La stratégie internationale du groupe BNP PARIBAS.....	142
3.1. La banque de détail en France .....	144
3.2 .Les services financiers et banque de détail à l'international .....	144
3.3. La gestion d'actifs et les services liés (Assets Management and Services) .....	146
3.4. La banque de financement et d'investissement.....	146
3.5. La banque de détail en Italie (avec la BNL).....	147
<b>Section 2:L'implantation du groupe sur le marché algérien</b>	
1-L'analyse du marché algérien .....	151
1.1. Les caractéristiques attractives de l'Algérie .....	151
1.2. L'Algérie, une puissance financière régionale .....	153
2-Stratégie de pénétration de groupe en Algérie.....	155

2.1. A propos de BNP Paribas El Djazaïr.....	155
2.2. BNP Paribas mise sur le marché algérien.....	157
<b>3-Les résultats de l'implantation.....</b>	<b>159</b>
3.1. L'engagement de BNP Paribas dans le développement durable.....	159
3.2. Partenariat.....	161
<b>Section 3: La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocaine</b>	
<b>1- Le dispositif d'incitation des investissements et d'encadrement en Tunisie et au Maroc..</b>	<b>163</b>
1.1. Le dispositif d'incitation des investissements en Tunisie.....	163
1-Les avantages d'investissements en Tunisie .....	163
A / Incitations généraux.....	163
B/ Incitations spécifiques .....	164
C/ Développement régional.....	164
D/ Zones d'encouragement des investissements .....	164
E/Protection de l'environnement.....	165
F /Promotion de la technologie, de la recherche et du développement .....	165
2- Les atouts majeurs en Tunisie .....	165
2.1. Les avantages stratégiques d'investissements en Tunisie .....	165
a- Principales réformes économiques .....	166
b- Un site d'investissement à faibles risques.....	166
c- Ressources humaines qualifiées .....	166
d- Marché du travail.....	167
2.2. Le dispositif d'incitation des investissements au Maroc.....	167
1- Les avantages d'investissement au Maroc .....	167
A / Une fiscalité attrayante .....	167
B/ Un investissement simple et rapidement rémunérateur .....	167
C/ Un investissement accessible .....	168
2 -Les atouts majeurs des investissements au Maroc.....	168
A/Une économie ouverte sur le monde.....	168
B/ UN marché dynamique .....	169
<b>2- La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocaine (comparaison) .....</b>	<b>171</b>
2.1. Le Maroc : La BMCI : Banque marocaine pour le commerce et l'industrie.....	171
2.1.1. Historique de la BMCI .....	171



2.1.2. Actionnariat.....	172
2.1.3. Filiales.....	172
2.1.4. <i>A propos de BMCI</i> .....	173
2. <i>La Tunisie : UBCI : union bancaire pour le commerce et l'industrie</i> .....	176
2.2.1. Historique.....	176
2.2.2. Domaines d'activité.....	177
2.2.3. Actionnaires.....	177
2.2.4. Indicateurs d'activité.....	178
2.2.5. <i>Filiales et participations</i> .....	178
2.2.6. <i>Comparaison entre les pays du Maghreb</i> .....	179
1. <i>Algérie</i> .....	179
2. <i>Maroc</i> .....	180
3. <i>Tunisie</i> .....	181
Conclusion .....	184
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>187</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>197</b>

## **Bibliographie**

## **Web graphie**

## **Table des matières**

## **Résumé :**

Aborder aujourd'hui le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) relève d'une préoccupation essentielle d'un pays comme l'Algérie. Depuis l'indépendance, l'état algérien n'a cessé de traiter le problème de l'investissement par un ensemble de textes législatifs et réglementaires, et il lui a donné une grande importance dont l'investissement est le moteur du développement national. Notre problématique est consacrée à connaître l'évaluation de la politique d'attractivité des IDE en Algérie et proposer une contribution à l'identification des atouts d'Algérie dans la concurrence internationale pour attirer des IDE. Son objet est de mettre en lumière des critères objectifs d'évaluation de l'attractivité de ce pays.

Nous nous sommes basés sur une étude de marché qui traite un exemple d'IDE, il s'agit du groupe BNP PARIBAS. Il montre que les déterminants majeurs de l'attractivité de ce pays sont la qualité des institutions et les garanties accordées aux investisseurs. L'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apporte le savoir faire technologique et non de ceux qui lorgne seulement sur les réserves de changes de notre pays. Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché c'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies moderne, qu'il faut assurer, pour pouvoir réussir.

**Mots-clés :** IDE, la politique d'attractivité, la politique économique, les institutions, les investisseurs, loi de finance.....

## **Abstract**

Addressing the issue of the attractiveness of foreign direct investment (FDI) is a key concern in a country like Algeria. Since independence, the Algerian has continued to address the problem of investment by a set of laws and regulations, and she gave it great importance as being the engine of national development. This work is devoted to know the policy evaluation of attractiveness of FDI in Algeria and offer a contribution to the identification of the strengths of Algeria in the international competition to attract FDI. Its purpose is to highlight objective criteria for evaluating the attractiveness of this country. We relied on market studies that treat an example in FDI, it is the BNP PARIBAS. It shows that the major determinants of the attractiveness of this country are the quality of institutions and guarantees for investors. Algeria needs FDI more than ever, but of those who brings the technological know-how, not only those looking for the foreign exchange reserves of the country. Therefore to attract investors, especially to settle here, we must to have non-oil products, have a high GDP, and a market economy. The development and modernization of all sectors in modern technology must be ensured in order to succeed.

**Keywords:** IDE, the attractiveness policy, economic policy, institutions, investors, Finance Act.....

## **المخلص :**

إن مسألة جذب الاستثمار الأجنبي المباشر (IDE) إلى بلد مثل الجزائر هي مصدر قلق رئيسي فمئذ الاستقلال والدولة الجزائرية تقوم بمعالجة هذه المشكلة من خلال مجموعة من القوانين واللوائح، وقدمت لها أهمية كبيرة لأن الاستثمارات هي محرك التنمية الوطنية، ولأهمية هذا الموضوع قمنا بتخصيص مذكرتنا لتقييم سياسة جذب الاستثمار الأجنبي المباشر إلى الجزائر وتقديم مساهمة في التعرف على مواطن القوة في الجزائر من أجل المنافسة الدولية لجذب الاستثمار الأجنبي المباشر، لذلك فالغرض منها هو تسليط الضوء على معايير موضوعية لتقييم جاذبية هذا البلد ونحن بناء على أبحاث السوق التي حاولنا من خلالها التعرف على جزء من الاستثمار الأجنبي المباشر الموجود في الجزائر وبتركيزنا على بنك بي ان بي باريبا نستنتج أن المحددات الرئيسية لجاذبية هذا البلد (الجزائر) هي نوعية المؤسسات الاستثمارية والضمانات الممنوحة للمستثمرين.

فالجزائر أكثر من أي وقت مضى في حاجة للاستثمار الأجنبي المباشر، ولكن الاستثمار الذي يجلب المعرفة التكنولوجية، وليس فقط تلك التي تتطلع إلى احتياطي النقد للبلاد، و منه من أجل جذب المستثمرين للعمل في الجزائر يجب أن يكون لدينا المنتجات غير النفطية، ويكون الناتج المحلي الإجمالي مرتفع، وعلينا الاهتمام باقتصاد السوق هذا هو التطوير والتحديث لجميع القطاعات في التكنولوجيا الحديثة، من أجل تحقيق النجاح.

**الكلمات المفتاحية:** الاستثمار الأجنبي المباشر، سياسة الجاذبية، السياسة الاقتصادية، المؤسسات، المستثمرين، قانون المالية،.....